Initiatives : 10 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15377 – 7 F –

MERCREDI 6 JUILLET 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La realpolitik chinoise

CHINE, Afrique du Sud : le parallèle n'est pas totalement fortuit. Premier chef d'Etat à se rendre en visite officielle à Johannesburg pour saluer « la victoire sur la peur » qui aura caractérisé les premières élections multiraciales que le pays ait connues, François Mitterrand est venu délivrer un message hautement politique à l'adresse du président Nelson Mandela. Mais les arrière-pensées économiques ne sont jamais totalement absentes de ce type de déplacement. Surtout dans un pays destiné, à terme, à revitaliser l'ensemble de l'Afrique australe, pour peu que réussisse le programme gouvernemental de « reconstruction et de développement », et où les entreprises françaises, officiellement pénalisées par le respect des sanctions économiques appliquées à Pretoria, détiennent à peine 4 % du marché. Contre 21 % pour les firmes allemandes !

Trois à quatre pour cent, telle était également la part du marché chinois détenue par la France jusqu'en 1989. De minime, elle est devenue insignifiante. Pour motifs politiques. Après les « troubles contre-révolutionnaires » de la place Tiananmen – selon la terminologie chinoise – et la condamnation par Paris du comportement des autorités pékinoises, cette part de marché est dégringolée à 1,6 %.

RELÉGUÉE en fin de classement, la France n'est plus que le treizième partenaire commercial de la Chine, avec lequel elle subit d'ailleurs un déficit commercial qui a dépassé, en 1993, les 12 milliards de francs et qui continue à se creuser depuis.

Prônant la « réconciliation » politique, Gérard Longuet est en Chine pour une visite officielle d'une semaine. Jouant de ses trois casquettes – l'industrie, les postes et télécommunications et le commerce extérieur – et de la présence des cent vingt chefs d'entreprise qui l'accompagnent, le ministre espère à la fois effacer le pénible souvenir de la visite qu'avait effectuée au mois d'avril Edouard Balladur et rapporter à Paris un maximum de contrats.

M. LONGUET a rencontré son homologue chinoise, Mme Wu Yi, ministre du commerce extérieur, et s'est entretenu avec le président de République populaire de Chine, Jiang Zemin, mais il n'a pas pu voir l'homme fort du régime, le premier ministre Li Peng. Celui-ci avait choisi de quitter Pékin pour effectuer sa première visite officielle en Allemagne, où il n'est pas venu les mains vides, à en juger par l'avalanche de déclarations d'intentions et de contrats – l'équivalent de 19 milliards de francs – qui, déjà, s'est abattues sur les entreprises d'outre-Rhin. Celles-ci détiennent actuellement 6 % du marché chinois, composé de 1,2 milliard d'habitants qui sont autant de consommateurs potentiels de produits occidentaux. Une avance que l'Allemagne compte bien creuser pour mieux pénétrer l'empire du Milieu, qui, cette année encore, avec un taux de 9 % contre 13 % en 1993, devrait afficher un record mondial de croissance.

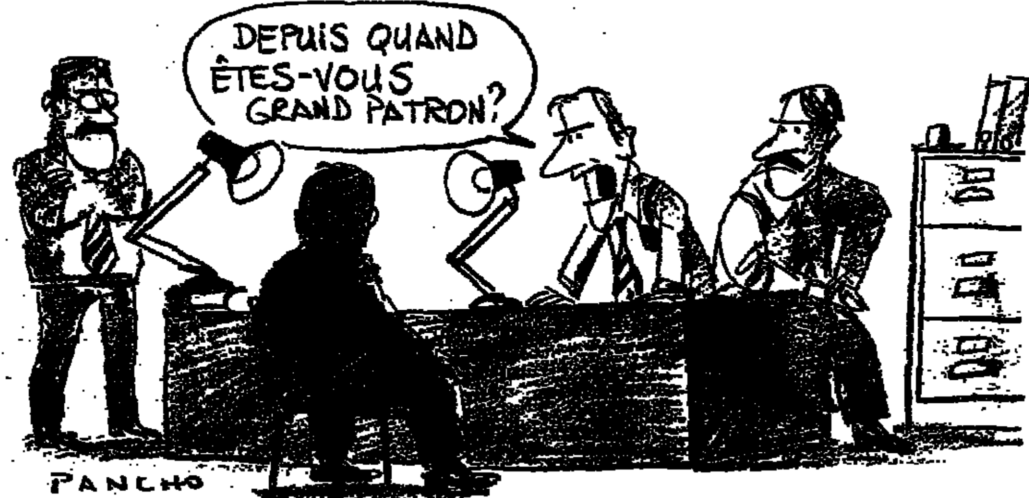
page 18



La mise en examen de Pierre Suard pour escroquerie et corruption

Deux ministres prennent la défense du PDG d'Alcatel Alsthom

Le placement en garde à vue, lundi 4 juillet, de Pierre Suard, PDG d'Alcatel Alsthom, a suscité la « surprise » d'Alain Madelin, ministre des entreprises. En déplacement en Chine, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a jugé, pour sa part, « navrant » qu'on puisse ainsi ternir « l'image du groupe Alcatel ». Pierre Suard a été mis en examen, mardi peu après 0 heure pour « faux et usage de faux, escroquerie et corruption ». La justice lui reproche d'avoir fait effectuer aux frais d'Alcatel des travaux de sécurité dans deux de ses domiciles, travaux qui ont donné lieu à des factures faussement libellées. Dans un communiqué, le troisième groupe français s'est élevé mardi contre des attaques « dénuées de tout fondement ».



Lire

Un Vélasquez incertain

Polémique autour d'une « Immaculée Conception » attribuée au célèbre peintre espagnol et mise aux enchères à Londres

Le 22 juin 1990, à Paris, le lot 28 d'une vente de la charge Ader-Picard-Tajan, une huile sur toile de 142 centimètres de haut et 98,2 de large représentant *l'Immaculée Conception* et réputée provenir d'une collection française, est mise en vente comme œuvre émanant du « cercle de Vélasquez ». A la surprise générale, cette Vierge au manteau bleu sombre, juchée sur un disque lumineux sur fond de ciel tumultueux, estimée entre 300 000 et 400 000 francs et mise à prix à 150 000 francs, est poussée jusqu'à l'enchère inespérée de 18 millions de francs par un marchand parisien, Charles Bailly.

Quatre ans plus tard, mercredi 6 juillet à Londres, au 34-35, New Bond Street, le même tableau, devenu le lot 64 d'une vente d'art ancien organisée par Sotheby's, est estimé autour de 50 millions de francs, si ce n'est 60. Entre-temps, il a été nettoyé et beaucoup examiné. Entre-temps, plusieurs experts l'ont attribué à Vélasquez lui-même, au maître des *Ménines* et de la *Reddition de Breda*. Entre-temps, s'est développée une bataille d'attribution exemplaire, où les questions historiques et stylistiques se compliquent d'arrière-pensées financières. Une nouvelle querelle de *l'Immaculée Conception* est née, dont il n'est pas sûr que la vente de mercredi marque la fin.

L'histoire était cependant admirable, à ses débuts : un marchand renommé repère dans une vente une toile dont une expertise timide ou inattentive a méconnu la qualité et largement sous-estimé la valeur. Elle la donne comme une production du « cercle » d'un maître, ce qui signifie précisément, dans le vocabulaire des salles de vente et selon la définition qu'en donne Sotheby's, *« une œuvre exécutée par un artiste non identifié mais doué d'une manière personnelle, étroitement associé à un artiste connu, mais non point nécessairement son élève »*. Les précautions sont multiples, qui évitent toute équivoque.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 15

Kigali, après la bataille

Les forces du FPR ont obtenu une victoire totale dans la capitale rwandaise à la plus grande joie des réfugiés tutsis

KIGALI

de notre envoyé spécial

La bataille de Kigali est terminée. Les rebelles du Front patriotique rwandais ont envahi la ville, lundi 4 juillet, ne rencontrant pratiquement aucune résistance. Les militaires des Forces armées rwandaises (FAR) avaient préparé leur départ. Un général avait même pris soin de prévenir une organisation humanitaire internationale pour l'assurer que ses installations ne seraient pas touchées pendant la retraite. Dès 19 heures, dimanche soir, l'état-major a commencé à plier bagages, emportant les documents les plus importants. C'est en ordre – ou presque – que les FAR ont abandonné la capitale.

Le camp de la gendarmerie à Kacyru, celui de la garde présidentielle à Karmiarura ainsi que Camp Kigali, une caserne aux confins du centre-ville, près de l'Hôtel des diplomates où résidaient les derniers responsables gouvernementaux, étaient déserts lundi matin. Selon certaines indications, les militaires des FAR se seraient repliés vers le sud-ouest, sur la route de Gitarama. Ils auraient ensuite obliqué vers l'ouest pour tenter de rejoindre la région de Kibuyé, où les troupes françaises sont présentes, et Gisenyi, où le gouvernement intérimaire rwandais (GIR) s'est retranché.

Pour la première fois depuis plusieurs semaines aucun obus de mortier n'est tombé sur Kigali. En fin de matinée quelques coups de feu retentissaient dans le lointain, près du mont Kigali, signalant une poche de résistance. Aucune trace de combat n'était visible au centre-ville. Seuls quelques corps de miliciens et de civils gisaient près de l'église de la Sainte-Famille, où, selon un responsable local, 11 750 personnes sont encore réfugiées.

« Dimanche soir, les gendarmes qui assuraient notre protection nous ont dit : « Ça va mal. Fuyez ou enfermez-vous à l'intérieur de l'église. » C'est ce que nous avons fait jusqu'au petit matin », raconte Stanislas Rwumukarago, un vieil homme aux cheveux gris, l'un des responsables des réfugiés. *« Nous avons alors entendu des coups de feu et, vers 8 heures, on a vu apparaître les soldats du FPR*, poursuit Stanislas. *Le premier contact est bon. Hutus, Tutsis, nous sommes tous très contents. C'est dommage qu'ils soient venus si tard. Un grand nombre d'entre nous ont été massacrés par les* interahamwe [les milices des extrémistes hutus] ».

Réfugiés pour la plupart depuis deux mois et demi dans l'enceinte de la Sainte-Famille et dans l'école primaire contiguë, des milliers de personnes laissent éclater leur joie. Alors qu'ils manifestaient parfois des signes d'hostilité ces derniers jours, leurs visages sont souriants et ils se bousculent pour raconter l'histoire. *« Nous, les Tutsis réfugiés ici, on nous appelait les* Inyenzi [les « cafards » en kinirwandais, terme utilisé par les Hutus pour désigner les rebelles du FPR] ». *« Maintenant nous sommes libres. C'est merveilleux »*, exulte Lin Niyonzima, un jeune Tutsi de vingt-six ans, qui étudiait avant la guerre à l'Institut supérieur des finances publiques.

A l'extérieur de l'église un jeune milicien baigne dans son sang. Il est mort fauché par une rafale d'arme automatique qui lui a arraché le bas du visage et une partie du cou. Plus bas, sur la piste de latérite, une femme, blessée, râle, incapable de bouger. Sur le terrain de football, au milieu d'un bâtiment de l'école primaire, un homme touché aux jambes appelle au secours en faisant de grands gestes désespérés de son bras droit. Sur la gauche, en contrebas, les sœurs de Calcutta, qui abritent 400 personnes dont 250 orphelins, font de grands gestes de la main.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Lire la suite page 3 et nos informations pages 3 et 4

Un record spectaculaire de traversée à la voile

Bourgnon, vainqueur de l'Atlantique

Parti de New-York lundi 27 juin à 21 h 55, le navigateur franco-suisse Laurent Bourgnon a mis 7 jours 2 h 34 min 42 s pour rallier le cap Lizard, seul, à bord de son trimaran *Primagaz*. Il a pulvérisé ainsi de plus de deux jours le record de traversée de l'Atlantique à la voile établi en 1990 par la Française Florence Arthaud et atteint un nouveau record de la distance parcourue en 24 heures en couvrant 539,7 milles entre le 28 et le 29 juin.

page 24

FOOTBALL. – L'équipe des Etats-Unis a été battue (1-0) par le Brésil lundi 4 juillet à San-Francisco. Elle n'a pas été qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe du monde dont les derniers protagonistes devaient être connus après les rencontres Mexique-Bulgarie et Nigéria-Italie.

TOUR DE FRANCE. – La deuxième étape a été remportée par le Néerlandais Jean-Paul Van Poppel, qui a battu au sprint l'Allemand Olaf Ludwig à Boulogne-sur Mer, sans que cela fasse perdre le maillot jaune au Britannique Chris Boardman.

pages 12 et 13

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 85 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

EX-YOUGOSLAVIE

Embargo sur l'embargo

Alors que les pays du « groupe de contact » sur la Bosnie se réunissent à Genève pour entériner un énième plan de partage, l'une des figures de l'opposition au régime de Belgrade explique pourquoi la levée de l'embargo sur les armes desservirait la cause bosniaque.

par Milos Vasic

SI l'on demande à un commentateur politique et militaire de juger de la nécessité de lever ou de maintenir l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine, la première question qu'il doit se poser est la suivante : à quel système de valeur fera-t-on appel pour dire si c'est bien ou mal ?

Depuis 1991, les grandes puissances rêvent de se réveiller un beau matin et de trouver la paix dans les Balkans. Mais il ne s'agit là que d'une chimère. Le travail d'un commentateur n'est pas d'imposer (ou d'assumer) des objectifs politiques. C'est aux hommes d'Etat à les formuler de manière à ce qu'ils soient ciblés et réalisables. Ensuite seulement, le commentateur peut élaborer et proposer des solutions stratégiques et tactiques. Les objectifs politiques devront, bien évidemment, obtenir l'aval de l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, il est clair que, dans leur approche de la crise, les grandes puissances n'ont respecté aucun de ces préalables. Cette crise de première importance a été traitée par des personnes et avec des solutions de troisième ordre. Lever ou maintenir l'embargo sur les armes contre la Bosnie serait, dans le contexte politique actuel, une solution de troisième ordre, temporaire ; en fait, une demi-solution.

L'embargo a été décrété en septembre 1991 à l'encontre de l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. Il a été joyeusement violé par la Slovénie et la Croatie et dans une moindre mesure par la Serbie. Mais, de toute façon, considérablement. La Bosnie a été désavantagée par sa situation géographique : elle est entourée par des pays hostiles, sans accès à la mer ni aéroport, et son espace aérien est sous contrôle de l'ONU depuis octobre 1992. Inférieurs en armements et soumis aux attaques dévastatrices des forces serbes depuis mai 1992, les Bosniaques ont été contraints d'improviser. On sait que la nécessité est mère d'invention, mais c'est surtout l'idéologie de « purification ethnique » de Karadzic (1) qui a mis les Bosniaques devant un choix élémentaire : se battre ou mourir.

Aussi ont-ils combattu et survécu pendant le premier hiver, celui de 1992-1993. Depuis, l'armée de Bosnie-Herzégovine (ABH) est devenue de plus en plus forte, plus inventive et plus habile. En combinant la guérilla classique à des opérations de moyenne envergure, les Bosniaques comptent également sur l'un de leur principaux avantages dans cette guerre : le consensus politique au sein de la population, né de la politique d'extermination de Karadzic et de Mladic (2). Les erreurs stratégiques de Mladic ont aidé les Bosniaques : au lieu d'élargir le corridor qui traverse la vallée de la Save (Bijeljina, Brcko, Banja Luka, dans la nord de la Bosnie) lorsqu'il en était encore temps, à l'été 1992, les forces serbes bosniaques ont préféré se livrer à la « purification ethnique », au pillage et à l'expulsion des Croates et des Musulmans. Cela montre bien que le chauvinisme n'est qu'un phénomène de défaite. En 1992, l'armée bosniaque a attaqué pendant des mois les positions serbes pour récupérer des armes : deux ou trois fusils par-ci, un lance-roquette ou un mortier par-là...

La République de Croatie a également joué un rôle important : les Bosniaques ont acheté des armes à l'étranger, les ont fait passer par la Slovénie et la Croatie qui en ont prélevé une partie sur le chemin. Les responsables slovènes et croates taxaient les cargaisons tandis que l'armée croate se gardait les meilleures armes pour les remplacer par des vétustes. On estime ainsi que seul un tiers des cargaisons arrive à bon port en Bosnie. Pendant ce temps, les Bosniaques se sont fait experts en matière de contournement de l'embargo : ils ont même réussi à livrer quatre gros hélicoptères à Zenica (Bosnie centrale).

Un marché des armes saturé

Même si l'embargo sur les armes n'est pas levé, l'armée de Bosnie-Herzégovine sera en mesure non seulement de défendre avec succès les territoires qu'elle contrôle actuellement, mais aussi d'augmenter la pression contre les Serbes. Compte tenu de l'affaiblissement graduel mais certain des forces du général Mladic (hémorragie humaine, pénurie de pièces de rechange, de carburant et de munitions) et de l'amélioration du savoir-faire des Bosniaques en matière de trafic d'armes, on peut s'attendre à cinq ou huit ans de conflit de faible intensité si l'on ne parvient pas à un règlement politique au plus haut niveau. Le général Rasim Delic, commandant en chef de l'armée bosniaque, l'a d'ailleurs dit ouvertement il y a quelques semaines.

En revanche, en cas de levée de l'embargo, une telle décision sera suivie d'une mise de fonds de quelques centaines de millions de dollars, affectés par les alliés des Bosniaques (y compris les Etats-Unis) à l'achat d'armement en faveur de la Bosnie. Les listes d'achats sont déjà prêtes, les contrats préliminaires aussi. De plus, le marché est saturé par l'excédent d'armement en provenance des pays de l'ancien pacte de Varsovie, un armement compatible avec le type d'équipement militaire utilisé par les Bosniaques et pour lequel ils sont entraînés. Les effectifs de l'armée bosniaque sont estimés aujourd'hui à au moins cent mille hommes, mais c'est probablement un chiffre à revoir à la hausse. Si l'armée bosniaque possédait plus d'armes légères, d'armes antichars, de mortiers, de pièces d'artillerie et de véhicules, l'équilibre des forces sur le terrain pourrait facilement changer. Equipés d'artillerie lourde, ils pourraient menacer sérieusement l'Etat de Karadzic et imposer de nouvelles solutions politiques.

Cela relève toutefois de la théorie. En pratique, il est évident que la levée de l'embargo entraînera d'autres mesures. Si la levée de l'embargo sur les armes bénéficie à la seule Bosnie, les Serbes déclencheront immédiatement une attaque pour empêcher un retournement de situation sur le terrain. La levée de l'embargo risque également (même très probablement) d'être suivie par une levée totale de l'embargo dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, permettant à chacune des ex-Républiques yougoslaves d'acheter toutes les armes qu'elles souhaitent. Un tel dénouement enflammera inévitablement les Balkans et déclenchera au moins deux nouvelles guerres : entre la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Bosnie d'une part et entre la nouvelle Yougoslavie et la Croatie d'autre part. Il est impossible de prévoir toutes les conséquences d'une telle décision. On peut toutefois s'attendre, dans ce cas, au retrait des troupes de l'ONU. Aussi toutes les analyses sérieuses montrent-elles que la levée de l'embargo sur les armes ne peut avoir d'issue favorable.

Dans le contexte actuel, il semble peu probable que l'embargo soit levé puisqu'il n'y a, pour le moment, ni idée ni volonté politique pour trouver une solution à la crise dans les Balkans. Il est évident que les grandes puissances ne sont pas motivées, car s'il y avait eu la moindre motivation de leur part, il n'y aurait pas eu de guerre dans la région. Le temps d'une intervention militaire rapide et efficace dans les Balkans est révolu depuis longtemps. La meilleure forme d'intervention extérieure était d'armer les Bosniaques en mai 1992 et de les laisser se défendre tout seuls ; cela aurait évité aux grandes puissances d'envoyer leurs troupes dans ce bourbier. Mais aujourd'hui, il est trop tard.

(1) Radovan Karadzic, leader des Serbes de Bosnie.

(2) Le général Ratko Mladic, commandant en chef des forces serbes de Bosnie.

► **Milos Vasic est commentateur militaire de la revue indépendante de Belgrade *Vreme*.**

RWANDA

La bataille de la vie

Après les massacres qui ont eu lieu au Rwanda – d'où reviennent certains des signataires –, la France a comme première mission de porter assistance aux survivants, faute d'avoir pu – ou voulu – empêcher les tueries.

par Harlem Désir, Didier Lecomte, Claude Soussi et Fodé Sylla

ON a « coupé » des enfants à coups de machette. Ainsi parlent les survivants à l'hôpital de Gahini, à l'est de Kigali. On a lancé des grenades à l'intérieur des maisons. On a parfois laissé le choix : la machette ou la grenade – pour la seconde il fallait payer. Auparavant, on avait distribué les machettes et les grenades aux milices. « On », c'est-à-dire le bourgmestre, le préfet ou parfois le chef de la gendarmerie locale.

Avec le matériel, la liste, tenue à jour dans les registres de la mairie, des gens à tuer : en priorité, les leaders de l'opposition hutue, qui refusaient ce nazisme tropical, prétendaient partager le pouvoir et effacer des cartes d'identité les mentions ethniques ; en priorité, les intellectuels jugés trop tièdes avec le régime, des dizaines de professeurs de l'université et des centaines d'étudiants qui n'avaient pu s'enfuir, Hutus et Tutsis confondus ; en priorité encore, tous les Tutsis mâles de plus de douze ans, puis les autres si on avait le temps, quitte à revenir le lendemain et encore les jours suivants pour finir la tâche. Alors, on a enrôlé la population dans l'ouvrage, et gare aux hésitants. Tout le monde devait être mouillé. Dans les camions, distribution de machettes. Massacrez vos voisins, pillez leurs maisons, servez vous, tout est à vous. Ne faites pas, comme en 1959, insistait la radio gouvernementale, n'oubliez pas les enfants, sans cela ils reviendront, plus tard, dans vingt ans.

Conflit tribal, fatalité africaine, drame inévitable ? En réalité, Hutus et Tutsis parlent la même langue, pratiquent les mêmes religions. Mais les colons, allemands puis belges, ont jugé opportun d'inscrire sur les cartes d'identité « Hutu », « Tutsi », « Twa ». On a inventé une histoire de peuple nilotique, destiné à dominer, et de peuple des forêts, destiné à servir. On a dressé les uns contre les autres pour mieux contrôler les uns et les autres. Dans les années 30 encore, un Hutu qui avait plus de dix vaches pouvait devenir tutsi. Clivage social donc, construit sur de vieilles différenciations aux sources incertaines entre des cultivateurs et des éleveurs. Clivage transformé par la mythologie ethnographique des colonisateurs, puis développé, exacerbé par les pouvoirs successifs pendant et après la colonisation.

Dans les années 50, le temps des indépendances venant, c'est parmi les Tutsis, à qui avait été donné le plus d'accès à l'éducation, que le mouvement indépendantiste trouva le plus de recrues. Les colons belges, changeant leur fusil d'épaule, décidèrent de mater et de punir les Tutsis de leur « ingratitude ». Au nom de la lutte contre leur tiers-mondisme marxisant, on fomenta un mouvement de revanche hutu. Ce fut le premier d'une série de massacres de masse, qui se répéteront contre les survivants et leurs descendants chaque fois que le pouvoir trouvera son intérêt dans la désignation d'un ennemi ethnique, lui évitant d'avoir à faire face à son opposition politique.

La responsabilité française

A l'hôpital de Gahini, dont s'occupe Médecins du monde, une femme raconte et montre cet enfant trouvé au milieu des cadavres, la joue déchirée depuis l'oreille jusqu'au menton. Cet autre est amputé du bras et celui-ci reste prostré, terrorisé. Il garde sur le crâne les traces d'un coup de machette. Ils iront à l'orphelinat rejoindre les 160 autres regroupés ici et réapprendront à jouer, peut-être. Le maire, le préfet, le chef de la gendarmerie courent toujours. Comme après les massacres de 1990, 1991 et 1992, ils ne sont pas inquiétés. Ils se sont réfugiés dans les camps de Tanzanie, où des ONG et des journalistes les ont repérés, ou encore dans la zone contrôlée par les forces armées gouvernementales, vers le Zaïre, à l'ouest.

Ainsi, depuis 1990 au moins, dans un Etat d'Afrique, les meurtriers de civils et d'enfants sont restés impunis. La France a apporté son matériel et son savoir-faire pour équiper et entraîner l'armée rwandaise. Que les casernes fussent aussi les lieux d'entraînement et d'endoctrinement des milices n'était pas son problème. Mais quel pouvait bien être le sens du soutien apporté par notre pays à ce régime ? Quelle mission a accompli le pays des droits de l'homme en sauvant en 1990, avec quelques hélicoptères armés de roquettes, une dictature « génocidaire » ? Comment a-t-on pu feindre d'ignorer les rapports accablants d'organisations internationales de défense des droits de l'homme sur les massacres de masse organisés ces dernières années par les autorités rwandaises ? Où étions-nous ensuite, pendant ces terribles journées d'avril dernier, quand tout a basculé ? Nous sommes partis, laissant les civils aux mains des purificateurs ethniques.

Aujourd'hui, l'armée française revient. Sa présence ne peut être qu'incomprise, suscitant méfiance d'un côté et enthousiasme ambigu de l'autre, chez ceux qui saluent son arrivée comme celle des « Hutus blancs » et croient revenu le temps du soutien à leurs exactions. Pendant ce temps, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda ne dispose que de treize véhicules blindés, dont trois seulement en ordre de marche, capables de transporter des troupes, des réfugiés ou des blessés en sécurité. En tant que membre du Conseil de sécurité, n'avions-nous pas d'abord le devoir de donner au général Dallaire le matériel et le mandat nécessaires à l'accomplissement de sa mission de protection des populations civiles ?

En attendant, la guerre continue. A Kayanza, en reprenant la route de Kigali, on peut croiser le lent exode de ceux qui viennent grossir le camp. Déjà 45 000 personnes fuient les zones de combat et les incursions des miliciens. Une cohorte d'enfants et de femmes remontent sur cinq kilomètres des bidons d'eau du lac Muhazi, où croupissaient, il y a moins d'un mois, les cadavres de leurs parents. Ils boiront l'eau, ils finiront de couper le bois alentour pour tenter de la faire bouillir, au risque de détruire une campagne fragile. Le soir venu, ils tenteront de dormir sous les abris en feuilles de bananes que l'on appelle « blindés » en raison de leur forme, mais que détruiront les premières pluies sérieuses. Plus loin, la récolte pourrit sur pied, et une deuxième sera ratée au début de l'année prochaine si l'on ne peut retourner cultiver bientôt.

Des besoins immenses

Dans l'immédiat, la survie dépend de plus en plus de l'aide humanitaire et des camions du Programme alimentaire mondial des Nations unies. Laisserons-nous la maladie et la faim achever le génocide ? Les besoins sont immenses : compléments nutritionnels pour les enfants, produits de traitement des eaux, médicaments et soins contre les ravages du paludisme, de la méningite ou des infections bronco-pulmonaires ; vêtements aussi, couvertures, matelas et toiles plastiques pour ceux qui ont dû partir sans rien emporter, dans un pays d'altitude où les nuits sont fraîches. Les enfants de Gahini, de Kayanza et de Rwamagana que nous avons rencontrés auront aussi besoin que des hommes leur disent qu'ils les aiment, leur donnent envie de grandir et de ne pas haïr toujours. Ils auront besoin de justice car l'avenir et la réconciliation, là comme ailleurs, ne se bâtiront pas sur l'oubli. Nous devrons être là, nous, citoyens de France, aux côtés de ce peuple martyr, pour gagner la bataille de la vie, de la dignité et de la paix, la bataille de la mémoire et de la justice. C'est tout le sens de la campagne « Urgence Rwanda ».

► **Harlem Désir est ancien président de SOS Racisme, Didier Lecomte, secrétaire général de Citoyens solidaires, Claude Soussi, vice-président de SOS Racisme, et Fodé Sylla, président de ce mouvement.**

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Plus jamais ça !

ON dit l'Histoire douée d'ironie. Elle déborde, ces temps-ci, d'humour noir. A mesure que nous commémorons les horreurs de 1944 en faisant résonner les cimetières de sonores « Plus jamais ça ! », l'actualité multiplie comme à plaisir les démentis cinglants et sanglants à nos belles résolutions. Les charniers de Bosnie et du Rwanda font un pendant macabre à ceux de Dachau, et un pied de nez aux optimistes pour qui l'humanité aurait tiré les leçons du passé.

C'est plutôt une régression que l'on observe. Il y a cinquante ans, les Alliés risquaient leur vie pour arrêter une barbarie surarmée et dont ils ignoraient encore les pires méfaits. Hier, dans le golfe Persique, l'Occident mobilisait ses derniers gadgets contre une atteinte à des biens plus qu'à des personnes. Aujourd'hui, alors que deux génocides sont dûment reconnus, venant d'armées rudimentaires, les nations les plus fortes et les plus civilisées du globe restent l'arme au pied, et vont jusqu'à reprocher au seul Etat cohérent avec son idéal des droits de l'homme, la France, de n'être pas « le mieux placé » pour intervenir, aucun intellectuel des pays supposés « mieux placés » ne proposant que ceux-ci se substituent à nous. Assiste-t-on à un festival de mauvaise foi, vieil alibi de la mauvaise conscience, ou à la fin de cette dernière, ce mieux que rien ?

La question est mal posée, parce qu'entachée du moralisme à la française qui tend à peser les mentalités collectives au trébuchet du cœur humain et à déplorer sans fin le déclin de vertus dont, depuis le temps, on devrait avoir oublié juqu'aux noms. A tout prendre, la violence est bien moindre en 1994 qu'il y a cinquante ans, si on la mesure en explosifs échangés et en victimes. La nouveauté, c'est que les dégâts sont connus instantanément en images sur toute la planète, dans toute leur charge émotive, et d'autant plus vite oubliés, tandis que les causes des conflits se complexifient au point de ne plus isoler un responsable certain, un adversaire indéniable.

Il serait naïf de croire l'Hexagone à l'abri du phénomène. L'expression « J'ai la haine », qui a cours chez les casseurs de banlieue, mérite analyse. Le verbe avoir suppose que la pulsion ressentie s'attraperait comme un virus et se passerait d'objet désigné, d'ennemi à qui s'en prendre.

Pour le sociologue Jean Baudrillard, interrogé par le *Magazine littéraire* de juillet-août, cette détestation devient d'autant plus vitale pour qui l'éprouve que se dérobent les cibles habituelles des enjeux politiques. A leur façon, les partis subissent la même perte d'enjeux quand ils s'avouent réduits à des assauts d'ambitions personnelles sans programme identifiable. Les récentes utopies d'intégration et de compassion, si elles traduisent de beaux élans du cœur, tels que l'opération « Turquoise », ne peuvent dissimuler la dissolution du lien social, sinon la fin de l'Histoire, et l'avènement d'une haine nouvelle, irraisonnée, aveugle à son antagoniste. *Le Magazine littéraire* a raison de trouver à cette haine des ancêtres bien antérieurs aux regains de l'exclusion et des nationalismes.

Les immigrés n'ont fait que remplacer les « dangereux prolétaires à casquette » dans les craintes bourgeoises. L'antisémitisme tire sa virulence renouvelée de thèmes incroyablement recuits. L'intégrisme, la misogynie, l'intolérance accrue de la vie intellectuelle et la pire des haines, contre soi-même, s'inscrivent dans la suite des animosités cultivées au long du siècle autour de la famille (Mauriac, Gide), de l'argent (Bloy), et d'une certaine « médiocrité » attribuée à la démocratie (Bernanos).

Plus frivolement, la violence induite par la consommation s'aggrave sous l'effet des techniques et de la publicité. Les hécatombes sur les routes sont intégrées comme un tribut normal au droit d'amortir en queues de poisson assassines l'achat de grosses cylindrées. Sur les aires dites « de repos », il n'est pas rare que des vacanciers « juillettistes » s'en prennent avec un mois d'avance, quitte à gâcher leur voyage aller, à ces « ordures d'aoûtiens » qui ne manqueront pas de compliquer leur retour.

Sur un de ces mails délicatement hybrides et tempérés où le paysage français troque peupliers contre platanes et ardoises contre tuiles, j'ai vu une partie de pétanque tourner à l'aigre, non à cause du cochonnet, mais d'un débat sur les mérites respectifs de la « façade atlantique » (comme dit la météo), moquée pour ses crachins, et du « quart sud-est », dénigré pour ses canicules.

La haine ne sort pas de terre. Mais elle ne sait plus où donner de son front bas.

Le chef d'état-major des armées françaises, l'amiral Jacques Lanxade, a annoncé, lundi 5 juillet, la création d'une « zone humanitaire sûre » dans le sud-ouest du Rwanda. Il a indiqué que les limites géographiques de cette enclave avaient été communiquées aux belligérants. Il a ajouté que les troupes françaises de l'opération « Turquoise » avaient consigne de recourir à la *force pour protéger « les populations menacées »* et empêcher que des *« unités militaires »* ne pénètrent dans la zone.

■ KIGALI. Les combattants du FPR ont achevé, dans la journée de lundi, de prendre le contrôle de Kigali, la capitale du Rwanda, et il s'est confirmé que la ville de Butaré, dans le sud du pays, était tombée entre leurs mains, la veille.

■ GIKONGORO. Dans le secteur où est créée l'enclave humanitaire protégée par les soldats de l'opération « Turquoise », un officier a confirmé : *« Si le FPR vient et menace les populations, nous tirerons sur le FPR. »*

(Lire page 4.)

La création d'une « zone sûre » dans le quart sud-ouest du Rwanda

Le dispositif « Turquoise » passe de l'humanitaire au sécuritaire

Zone qui serait encore contrôlée par les forces gouvernementales
OUGANDA
TANZANIE
ZAÏRE
Goma
Ruhengeri
Byumba
Gisenyi
Kigali
Bases militaires françaises
Lac Kivu
Kibuyé
Gitarama
Kibungo
Bukavu
Cyangugu
Gikongoro
Savé
Butaré
KIVU
BURUNDI
20 km

Zone humanitaire sûre

La France met en application son initiative de créer, à compter du mardi 5 juillet, dans le quart sud-ouest du Rwanda, une *« zone humanitaire sûre »*, selon l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées. Cette entreprise a une triple ambition : 1) protéger les populations réfugiées; 2) interdire toute exaction; 3) s'opposer, le cas échéant, par des actions de rétor*sion à toute intrusion jugée agres*sive d'éléments armés, qu'ils viennent du FPR, des forces armées rwandaises (FAR) en déroute ou de bandes incontrôlées.

De fait, le dispositif « Turquoise » devient plus sécuritaire qu'humanitaire, même si les Français insistent pour qu'une aide internationale massive converge vers cette zone.

Officiellement, le commandement français persiste à dire qu'il n'a pas mis sur pied une force d'interposition à proprement parler, mais une force destinée à dissuader les agressions et à *empêcher de nouveaux massacres*. La zone en question s'étend en pratique, dans ses dimensions les plus larges, sur 70 à 80 kilomètres de côté et elle accueille, pour l'instant, plus d'un million de personnes déplacées.

Des blindés légers autour de Gikongoro

Concernant le comportement des troupes françaises à l'intérieur de ce périmètre, les responsables de la mission « Turquoise » ont fait savoir qu'il était régi par l'article 7 de la Charte des Nations unies, lequel autorise l'ouverture du feu en rétorsion contre des attaques – d'où qu'elles viennent – sur les forces et sur les populations qu'elles protègent. Les combattants rwandais sont invités à se tenir à l'écart de cette zone et à s'abstenir de toute infiltration et, à plus forte raison, de toute action de force. Dans le même temps, un appel a été lancé aux Etats et aux organisations humanitaires pour qu'ils apportent vivres et médicaments aux populations.

Les états-majors se disent confiants, à la fois, dans la compréhension de la situation par les différentes factions militaires impliquées dans le conflit rwandais – sinon dans leur coopération – et dans la capacité des unités françaises à faire respecter les limites de la *« zone humanitaire sûre »*.

Des moyens supplémentaires sont en voie d'acheminement pour contrôler la zone protégée et sécuriser les populations en plein exode. En particulier, des hélicoptères équipés pour la reconnaissance de nuit, des mortiers et jusqu'à des véhicules blindés légers (VBL), armés d'un canon de 90 mm, ont déjà été mis en route pour prendre position autour de Gikongoro. *Mais l'état-major*, qui a déployé à ce jour quelque 2 300 soldats au Zaïre et au Rwanda, laisse entendre qu'il n'a pas besoin pour l'instant de renforts : il est en situation de « projeter » entre 800 et un millier d'hommes dans cette partie-là du Rwanda.

Pour autant, tout danger ne peut être exclu. Les FAR, qui ont manqué de munitions, de carburant et qui se sont dispersées face au FPR, peuvent avoir localement des réactions encore imprévisibles et vouloir se fondre dans le périmètre réservé pour y tendre des *embuscades. Les milices hutues*, connues pour la violence de leurs exactions, restent une menace permanente sur le terrain. Poussés par l'avance du FPR, les centaines de milliers de réfugiés sont aussi à surveiller dans la mesure où, comme on dit, un Tutsi peut être un rebelle potentiel.

Quant aux combattants du FPR, nul ne conteste qu'ils sont bien armés, en particulier par l'Ouganda qui a continué de leur livrer des matériels ex-soviétiques comme des mortiers lourds, des lance-roquettes multiples, des obusiers et des batteries anti-aériennes. C'est cette supériorité en armements et en ravitaillement divers qui a permis à cette ethnie minoritaire de l'emporter progressivement sur les FAR. A Paris, on admet que les militaires français, sur place, ont maintenu des contacts réguliers avec le FPR en *lui faisant discrètement parvenir* des moyens de transmissions dont les deux camps peuvent se servir pour prévenir de leurs intentions et éviter ainsi qu'il y ait des méprises préjudiciables.

JACQUES ISNARD

Le secrétaire général de l'ONU soutient l'initiative française

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations unies, la France a « informé », lundi 4 juillet, les membres du Conseil de sécurité de sa décision de créer une *« zone de sécurité »* au sud-ouest du Rwanda. Une lettre soutenant la décision française devrait être distribuée, mardi, par les services de Boutros Boutros-Ghali. Mais, d'ores et déjà, l'opération française est perçue par certains, à New-York, comme une intervention militaire visant à sauver les Hutus, *« y compris*, remarquait un diplomate, *les responsables des crimes contre les Tutsis »*.

Dans une lettre à M. Boutros-Ghali, l'ambassadeur de France à l'ONU explique qu'à défaut de pouvoir organiser une zone humanitaire sûre avec le soutien de la communauté internationale, *« la France n'aurait d'autre choix que celui de se retirer très rapidement du territoire rwandais »*. Il indique que, dans le cadre du mandat qui est le leur, les forces françaises veilleront à ce que *ne s'exerce dans cette zone ou à partir de cette zone aucune activité de nature à porter atteinte à la sécurité des populations »*.

La partie française souligne qu'étant donné l'afflux de dizaines de milliers de personnes déplacées et la continuation des combats, la situation sera *« à très brève échéance totalement incontrôlable »*. Et de citer notamment la situation *« extrêmement fragile »* au Burundi qui *« pourrait exploser à tout moment »* avec l'arrivée des réfugiés rwandais. Paris estime aussi que la résolution 929 autorisant l'utilisation de *« tous les moyens nécesaires »* pour assurer la protection des populations civiles, lui permet de ne pas consulter le Conseil de sécurité.

AFSANÉ BASSIR POUR

Kigali, après la bataille

Suite de la première page

Plusieurs obus sont tombés chez elles au cours des dernières semaines. Leur calvaire est fini. Le soulagement se lit sur leur visage. De l'autre côté de la vallée, à flanc de colline, le camp des forces de gendarmerie de Kacyru aligne ses bâtiments jaunes. De loin les toits ne semblent pas endommagés, contrairement à ce qu'auraient pu laisser penser les bombardements intensifs des dernières semaines.

« Que la paix accompagne le FPR »

Au centre-ville, le ministère de la défense est vide. Les vitres sont brisées mais rien ne traîne. Les soldats du FPR ont pris position à tous les carrefours et établi des barrages sur toutes les avenues. Face au ministère, de l'autre côté de la rue, Marc Vaiter respire. Il s'est installé là, fin mai, avec ses deux cent dix orphelins après que le centre qu'il occupait à Gitega eut été détruit par un obus. Samedi, les FAR lui avaient amené trois cent quarante enfants supplémentaires venant de l'orphelinat de Gisemba. Certains pensaient alors que l'état-major voulait utiliser ces enfants comme un bouclier humain. Mais M. Vaiter confirme qu'il n'y a pas eu de combats dans *le quartier et* ajoute : *« Les enfants sont vivants, c'est le principal ! »* En voyant partir les gendarmes et les soldats, il a *pourtant* eu très peur, d'être livré avec ses enfants à la furie des miliciens. Il espère beaucoup de la nouvelle situation : *« Je souhaite que la paix accompagne l'entrée du FPR dans Kigali. La vie des enfants doit changer. Il y a un nombre considérable d'orphelins au Rwanda et les besoins sont grands »*, dit-il.

Le FPR est maître de Kigali. Lundi soir, au crépuscule, des colonnes d'hommes en armes s'engageaient sur la route de Byumba, vers le nord du pays. Mais, à la sortie de la ville, celle-ci bifurque vers le nord-ouest, où se trouve Ruhengeri, toujours défendue par un régiment de la garde présidentielle et des troupes d'élite. Elle mène aussi vers Gisenyi. Les hommes du FPR sont aux trousses des soldats gouvernementaux. Le colonel Sam Mukaka, le tout nouveau commandant du secteur pour la base de Kigali FPR, nous l'a confirmé : *« Bien sûr que nous les poursuivons ! Jusqu'où, je ne sais pas, cela dépendra de leur résistance. S'ils se rendent, évidemment nous arrêterons notre mouvement. »*

Confortablement installé dans un fauteuil de jardin sous un arbre, à l'intérieur de « Camp Kigali », le colonel est fatigué mais sûr de lui : *« Nous contrôlons complètement la ville*, explique-t-il. *Il n'y a pas eu de résistance. C'est normal, ils étaient assiégés depuis plusieurs semaines. Nous savions qu'ils étaient au bout du rouleau. »*

« Tant qu'il y aura des Rwandais à sauver »

Le nouveau maître de Kigali n'a pas quarante ans. Il rappelle que l'objectif du FPR est d'abord d'arrêter les massacres et de secourir les gens menacés. *« Nous poursuivrons notre action tant qu'il y aura des Rwandais à sauver. Là où nous ne sommes pas arrivés on continue à mourir »*, dit-il. Fidèle aux traditions du FPR, il ne donne aucune indication, ni chiffres précis : *« Il y avait beaucoup, suffisamment d'hommes pour prendre la ville. Nous avons fait beaucoup de prisonniers, des soldats et des « interahamwes »*.

Interrogé sur la décision française de créer une zone de sécurité et d'exclusion miltiaire dans le sud-ouest du pays, le colonel Mukaka a paru surpris de la question : *« Je suis commandant de la place de Kigali. Je ne sais pas ce qui se passe ailleurs*, affirme-t-il. *Dans mon esprit les troupes françaises ont un mandat de l'ONU. Je ne crois pas qu'elles soient au Rwanda pour combattre le FPR »*.

En tout cas après la prise de Kigali son mouvement contrôle maintenant trois des principales villes du pays. Gitarama est tombée depuis longtemps. Butaré a été prise dimanche et Kigali lundi matin. Seules Gisenyi, Kibuyé et Ruhengeri – la ville du président Juvénal Habyarimana, tué le 6 avril – et plus généralement l'ouest du pays sont encore aux mains des forces gouvernementales. Cela signifie que le FPR règne maintenant sur près des trois quarts du Rwanda.

Les rebelles poursuivent leur avancée vers la frontière burundaise au sud et la frontière zaïroise à l'ouest, poussant devant eux des populations civiles hutues et une armée gouvernementale en déroute. L'entrée des uns et des autres au Burundi et au Zaïre pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la stabilité de cette région de l'Afrique. Le pays du maréchal Mobutu est au bord de l'explosion depuis plusieurs années. Il absorberait mal le choc d'affrontements ethniques dans le Kivu, où de nombreux Rwandais – Hutus et Tutsis – sont déjà réfugiés. Le Burundi – qui a perdu deux présidents hutus en six mois – est en proie à de sérieux soubresauts. La minorité tutsie, qui dirigeait le pays d'une main de fer, n'a toujours pas accepté l'idée d'être écartée du pouvoir par les urnes. Elle se réjouit – comme vient de le faire le président ougandais Yoweri Museveni – de voir la minorité tutsie damer le pion à la majorité hutue au Rwanda.

Mais une victoire militaire totale du FPR ne résoudra pas le problème rwandais. Les Tutsis (14 % de la population) ne pourront gouverner qu'en alliance avec les partis hutus modérés ou en instaurant une dictature semblable à celle qui a dirigé le Burundi pendant trente ans. Car si des élections démocratiques sont organisées, rien n'empêchera l'ethnie majoritaire des Hutus (85 % de la population) de revenir bien vite aux affaires.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Différence d'interprétation entre Paris et le FPR

Alain Juppé a estimé, lundi 4 juillet, qu'il n'y avait *« pas d'hostilité de principe à l'action* [de la France] *et en particulier au concept de zone humanitaire sûre »* de la part du Front patriotique rwandais (FPR). Toutefois, la direction du FPR ne paraît pas partager cette interprétation : cette *« zone humanitaire sûre »* que Paris met en place dans le sud-ouest du Rwanda est *« d'ores et déjà vouée à l'échec »*, a affirmé le représentant du FPR en Europe, Jacques Bihozagara. Dénonçant, dans un communiqué, un *« projet de néo-colonisation »*, le responsable du FPR affirme que cette zone constitue *« le dernier retranchement »* de l'armée gouvernementale et des milices face à l'avancée des forces tutsies.

Le ministre français n'en a pas moins déclaré que *« dans les contacts officiels, d'une part avec M. Bihozagara, et sur le terrain par l'intermédiaire de notre émissaire, il n'y a pas l'agressivité que telle ou telle déclaration peut comporter »*. M. Juppé a précisé que la France avait un contact indirect avec le FPR par l'intermédiaire du président ougandais Yoweri Museveni, de retour à Kampala après une visite à Paris la semaine dernière.

M. Bihozagara a renchéri en estimant que l'initiative française *« constitue non seulement une forme de balkanisation du Rwanda sur un modèle ethniquement calculé, mais aussi assure une consolidation des bases arrière de l'armée gouvernementales et des miliciens dont ces zones constituent leur dernier retranchement »*. De son côté, le secrétaire général du FPR, Théogène Rudasingwa, a assuré que ses forces poursuivraient leur avance, malgré l'intervention française. Les Français, a-t-il dit à la BBC *« ont rencontré une réelle résistance, et je pense que les Français savent qu'il s'agit d'une véritable résistance. Il ne s'agit pas de discours en l'air contre les Français. Je pense qu'il s'agit d'un sentiment profond de la part du peuple rwandais »*.

Pourtant, mardi 5 juillet, le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a indiqué, sur France Inter, qu'il ne croyait pas à un *« risque d'affrontement avec le FPR »* et assuré que l'intervention française au Rwanda continuait *« d'être neutre »*. – (AFP.)

AFRIQUE

L'intervention militaire française au Rwanda

« On ne passe plus ! »

Après la prise de Butaré, le Front patriotique rwandais se heurte, dans sa progression vers l'ouest, aux troupes françaises postées à Gikongoro

GIKONGORO
(sud du Rwanda)

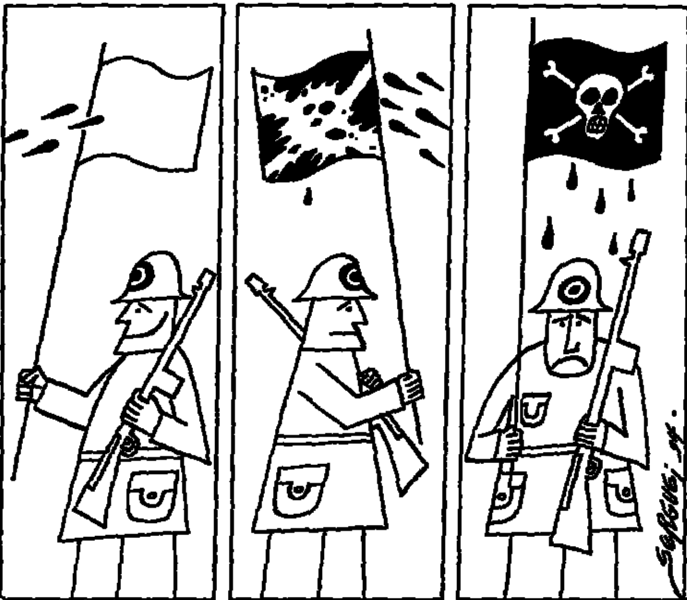
de notre envoyée spéciale

C'est un tournant, le dernier virage avant le *no man's land*. Un gendarme rwandais tient le barrage constitué d'une planche cloutée. Un parachutiste français observe à la jumelle les collines qui se chevauchent doucement en direction de Butaré. Le Front patriotique rwandais (FPR) a pris la ville, dimanche 3 juillet, sans grande résistance. Mais s'il veut continuer sa progression vers l'ouest, il trouvera désormais les troupes françaises devant lui. L'ordre a été donné, lundi 2 juillet, en début d'après-midi, aux soldats du colonel Thibaut, postés à Gikongoro : *« On ne passe plus,* résume le colonel. *Si le FPR vient et menace les populations, nous tirerons sur le FPR. »*

Une jeep française est postée dans le virage, situé à 28 kilomètres de Butaré. Equipée de missiles antichars Milan, elle est garée un peu en retrait du barrage rwandais, mais sa présence consacre une sorte d'alliance objective entre les forces gouvernementales et les soldats de l'opération « Turquoise ». Quelle que soit la raison humanitaire qui est donnée, la France a, de fait, choisi son camp. Elle s'écarte de la neutralité qu'elle tentait d'observer en secourant des populations indifférenciées, et, dans les faits, elle devient sur place une sorte de force d'interposition, mission que le général Lafourcade avait jusque-là réfutée.

Selon le colonel Thibaut, il se trouve *« en face »* quelque deux mille combattants du FPR. Les Français, qui attendent de leur côté le renfort de trois cents légionnaires, sont cent cinquante dans ce qui devient une position stratégique du conflit rwandais.

A Gikongoro, le commandement français est installé dans le village de l'association SOS Enfants, déserté par ses occupants. Au sommet d'une colline, l'endroit domine la campagne vallonnée, plantée de thé, que l'on cultive en terrasses, dans ce pays d'altitude, et que l'on récolte à quelques kilomètres du front, car c'est la saison. De front, il semble d'ailleurs qu'il n'y en ait pas. Rien de fixe ou de rectiligne. Le FPR a encore fait, dimanche, la preuve de sa capacité d'enveloppement et d'apparition subite lorsque, à la sortie ouest de Butaré, militaires français et journalistes se sont trouvés face à des rebelles arrivés d'on ne sait où.



Une armée gouvernementale en déroute

Il était d'ailleurs difficile d'identifier ces combattants du FPR dans la fuite collective de paysans, de militaires en uniforme, de fugitifs ou de déserteurs qui marchaient sans bruit ni panique, comme si le temps était la dernière chose qui leur était comptée.

A l'entrée du PC français de Gikongoro, les « visiteurs » attendent. Trois Russes, épouses de Rwandais, récupérées à Butaré avec leurs enfants, sont en instance d'évacuation par un hélicoptère Puma. L'évêque, Mgr Augustin Misago, réclame des forces françaises *« assez de fermeté pour que cette guerre fratricide qui n'a plus de sens puisse s'arrêter »*.

Les voitures des officiers rwandais qui se présentent au portail sont poliment refoulées. L'armée gouvernementale est dans un état de déroute indescriptible. Certains soldats sont à leur poste mais leur tâche ne consiste souvent qu'à ouvrir et refermer les barrages au passage des véhicules. D'autres, assis à l'arrière de camionnettes bourrées de familles, semblent se replier avec une arme qu'ils ne quittent pas, sans qu'on puisse en discerner l'utilité. A Kigémé, à l'ouest de Gikongoro, une école militaire continue d'officier. Dimanche, les recrues se livraient à une partie de football très disputée, à une cinquantaine de kilomètres d'un front vers lequel, semble-t-il, rien ne les pressait. Lundi, plusieurs centaines d'entre eux effectuaient un jogging épuisant, torse nu, sous le regard de dizaines de militaires blessés, accompagnés de leur famille. Tous semblent se replier sous le parapluie français.

Dans l'après-midi de lundi, les militaires français se sont installés autour de Gikongoro, une ville de commerce où des réfugiés de la première heure se sont reconvertis dans des activités diverses à destination des suivants. Des voitures à haut-parleur de la préfecture sont passées dans les rues pour informer les habitants qu'il n'était plus nécessaire de fuir. Ce qui n'a pas empêché les véhicules administratifs de Butaré de prendre la direction de la frontière.

Les commandos de l'air français protègent un camp de Tutsis et l'armée tient à souligner qu'elle empêche *« qui que ce soit »* de menacer *« toute population civile quelle qu'elle soit »*. Les commandos de marine ont, de leur côté, pris position, avec une vingtaine de véhicules, dans un camp de réfugiés qui accueille quelque 50 000 personnes à Cyanika. Une avancée du FPR les aurait d'autant plus contraintes à un nouvel exode que la plupart d'entre elles viennent de régions où les massacres de Tutsis ont été effroyables. *« C'est toujours une opération humanitaire. Au sens sécuritaire »*, dit le colonel Thibaut.

Sous l'église Notre-Dame-de-la-Paix de Cyanika, les réfugiés ont construit des abris avec des feuilles d'eucalyptus séchées. Certains se sont installées dans des maisons détruites pendant les massacres et dont les fenêtres ont été reconstituées. Trois mois après le début de l'horreur, on peut choisir d'être amnésique. Il suffit de parler, au hasard, à la première victime francophone qui se présente pour que la mémoire se réveille. C'est un brave homme, joyeux, qui a un ami à Lille. Il vient du village de Nyamata, dans le Bugesera, où il était catéchiste, un village dont le seul nom évoque le martyre de centaines de personnes massacrées dans l'église. Cinq mille habitants de Nyamata sont réfugiés dans le camp.

CORINE LESNES

NIGÉRIA : menace de grève générale. – Massivement suivie depuis lundi, la grève lancée par le syndicat des travailleurs du pétrole et du gaz du Nigéria (NUPENG) pourrait s'étendre à l'ensemble des secteurs de l'économie du pays. Dix-sept organisations affiliées à la centrale syndicale nigériane (NLC) ont en effet menacé de déclencher un vaste mouvement de protestation, illimité, contre le régime militaire. Les syndicats veulent forcer ce dernier à céder le pouvoir à Moshood Abiola, principale figure de l'opposition. – (AFP.)

COMMENTAIRE

Solitude et dignité

DEUX lectures sont possibles de l'opération « Turquoise », menée par la France au Rwanda avec l'accord du bout des lèvres du Conseil de sécurité. La première consiste à l'inscrire dans la longue tradition coloniale et post-coloniale française, avec son tryptique militaire, économique et religieux et les rivalités entre les puissances aspirant à étendre leurs empires. La France, héritière de l'hégémonie belge sur l'ancien Ruanda-Urundi, tenterait, sous couvert d'opération humanitaire, de maintenir dans cette région d'Afrique orientale une influence que lui disputerait, par FPR et Tutsis interposés, les Etats issus de l'empire colonial britannique, notamment l'Ouganda de Yoweri Museweni, un dirigeant sur lequel Londres et Washington fondent de grands espoirs. Cette analyse, qui verrait derrière l'actuel drame vécu par les populations rwandaises la cynique répétition de la rivalité franco-britannique de la fin du siècle dernier, peut se nourrir des réactions épidermiques qui se manifestent dans les chancelleries, et qui sont complaisamment relayées par les médias internationaux : *« Regardez ces officiers du FPR, n'est-ce pas bizarre qu'ils ne parlent qu'anglais ? »*, fait-on remarquer à Paris.

Dans la presse britannique, allemande ou américaine, on trouve les échos du soupçon qui pèse sur les véritables intentions de Paris, prenant en main l'opération « Turquoise » dans l'intention d'éviter la déroute totale de ses protégés de Kigali sous couvert d'une action humanitaire aussi tardive qu'unilatérale. Paris n'ayant pu empêcher les massacres perpétrés par les milices hutues favorables au défunt président Juvénal Habyarimana. *« Le déploiement français actuel, que les officiels présentent avec cynisme comme une action humanitaire en réponse à une demande publique d'intervention, s'inscrit davantage dans la lignée de la politique traditionnelle de l'Elysée, destinée à empêcher le FPR de prendre le pouvoir. Les Français ont compris que l'avènement d'un gouvernement civilisé pourrait avoir un effet explosif sur les pays voisins – dans l'instable Zaïre par exemple, où le peuple pourrait être tenté de renverser le président Mobutu par la violence »*, écrit par exemple *The Guardian*.

Kigali et les trois quarts du territoire rwandais étant tombés aux mains de forces du FPR, on continue dans maintes capitales occidentales à regarder d'un œil plus que méfiant le comportement militaire des Français, dont les soldats ont cessé de jouer le rôle d'ONG en uniforme pour reprendre celui de bras armé d'une politique qui vise à éviter que les massacres viennent s'ajouter aux massacres. Ainsi, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, un quotidien allemand dont les prises de positions ne sont jamais très éloignées de celles de la chancellerie de Bonn, note avec scepticisme qu'*« il ne faudra pas attendre longtemps avant que la France ne s'enlise dans le bourbier rwandais, ayant de plus contribué à une partition du pays dont on voit déjà les contours »*.

L'indifférence des nations

En résumé, la France serait, dans l'affaire rwandaise, frappée d'une triple indignité : celle d'avoir perpétué, trois décennies après les indépendances africaines, un « clientélisme » dévastateur pour les droits de l'homme et la prospérité dans son ex-empire ; celle d'avoir armé les exécutants d'un génocide qui vient d'être dénoncé par l'ONU ; enfin, d'avoir mis en place un système permettant aux bourreaux – les miliciens hutus – d'échapper à un châtiment pourtant réclamé dans ces colonnes par Alain Juppé (*le Monde* du 2 juillet).

L'autre lecture, que les autorités françaises tentent avec l'énergie du désespoir de faire prévaloir dans la communauté internationale, est celle d'une opération « Turquoise » engagée dans une quasi-solitude pour mettre fin à l'indifférence des nations face aux massacres les plus horribles ayant eu lieu de mémoire d'homme sur le continent africain. *« Il ne s'agit plus de soutenir untel ou untel,* fait-on valoir au Quai d'Orsay, *mais de faire en sorte que les centaines de milliers de réfugiés qui fuient l'avance des forces du FPR trouvent un refuge protégé des exactions qui ne manqueraient pas d'être commises contre eux. »* On ajoute également que la création, instamment demandée aux Nations unies, d'une zone de sécurité sur le territoire rwandais même est de nature à éviter un afflux de réfugiés dans les pays voisins, le Zaïre et le Burundi. On se défend, naturellement, d'avoir profité d'une opération proclamée « humanitaire » pour « voler » leur victoire totale aux forces du FPR. On fait remarquer qu'au contraire la présence française à la frontière zaïro-rwandaise a coupé l'approvisionnement en armes et en munitions des forces gouvernementales.

Paris, capitale soupçonnée, arrivera-t-elle à persuader ses partenaires que la voie choisie par elle pour mettre fin à un gâchis où sa responsabilité historique, voire sa dignité, est engagée est, sinon la meilleure, du moins la seule possible ? Arrivera-t-on à mettre sur pied cette MINUAR 2 qui devrait permettre la mise sur pied d'une solution politique associant au pouvoir les « ethnies » qui se déchirent aujourd'hui ? Le pari du gouvernement français consistant à être relevé d'ici à la fin du mois de juillet par une force multinationale a peu de chance d'être gagné. Les réticences américaines – Washington marchande en ce moment sur le prix de son appui logistique –, les tergiversations de l'UEO, le peu d'enthousiasme des autres Africains à répondre « présent » à l'appel de François Léotard (*Le Monde* du 4 juillet) font augurer d'une longue période de solitude pour la France au Rwanda.

LUC ROSENZWEIG

REPÈRES

GRÈCE

Le groupe terroriste du 17 novembre a revendiqué l'assassinat d'un diplomate turc

Le groupe terroriste grec du 17-Novembre a revendiqué, dans un tract parvenu lundi soir 4 juillet à une radio-télévision athénienne privée, l'assassinat du diplomate turc Haluk Sipahioglou, le matin même à Athènes (*le Monde* du 5 juillet). Dans ce tract, le groupe assure qu'il a procédé à cette action car la victime *« était responsable de l'extermination ethnique infligée par la Turquie aux peuples chypriote et kurde »*. L'inconnu qui a appelé la chaîne Skai pour revendiquer l'attentat a indiqué qu'il appartenait à un commando du groupe intitulé « Theophilos Georgiadis », du nom du président d'une organisation chypriote d'amis du peuple kurde tué par des inconnus à Chypre le 20 mars 1994. Les autorités grecques ont vivement condamné l'attentat de lundi. Carolos Papoulias, ministre des affaires étrangères d'Athènes, a exprimé le souhait que cet assassinat ne porte pas ombrage *« au processus en cours de normalisation des relations gréco-turques »*, sans exclure que l'attentat de lundi ait précisément visé *« à briser ce processus »*. – (AFP.)

HAÏTI

Le Panama va accueillir 10 000 réfugiés

Le Panama a officiellement accepté d'accueillir 10 000 réfugiés haïtiens, a annoncé, lundi 4 juillet, le président Guillermo Endara. Les réfugiés seront installés sur une île du Pacifique actuellement déserte, et leur camp sera administré par le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) sous la garde de « casques bleus » américains. M. Endara a précisé avoir pris cette décision à la suite d'un entretien téléphonique, dans la nuit de dimanche à lundi, avec le président Bill Clinton. Le nouveau président panaméen, Ernesto Perez, élu en mai 1994 et qui prendra ses fonctions le 1er septembre prochain, a pour sa part estimé que les réfugiés devraient être installés dans des bases américaines de la zone du canal, et a demandé aux Etats-Unis de garantir que le séjour des Haïtiens n'excédera pas un an. – (AFP.)

ITALIE

Le parquet de Rome demande l'arrestation de M. Craxi

Le parquet romain a demandé, lundi 4 juillet, l'arrestation de l'ancien président (socialiste) du conseil italien Bettino Craxi, impliqué dans une affaire de corruption liée à la construction du métro de Rome. M. Craxi, officiellement en convalescence dans sa propriété d'Hammamet, en Tunisie, et qui serait, selon ses médecins, *« intransportable »*, a affirmé que les accusations portées contre lui n'avaient pas *« le moindre fondement »*.

L'ancien dirigeant socialiste fait également partie des trente-deux personnalités politiques et du monde des affaires qui comparaissent à partir de mardi 5 juillet, en compagnie d'anciens patrons du groupe Ferruzzi-Montedison, devant le tribunal correctionnel de Milan pour corruption dans l'affaire Enimont. Il s'agit du plus retentissant des scandales mis au jour par l'enquête *« Mani pulite »* (« Mains propres »). Par ailleurs, lundi à Naples, la police a arrêté quatre-vingt-quatre personnes, dont l'ancien sénateur socialiste Raffaele Russo, lors d'une opération menée contre cinq clans de la Camorra dans la région. – (AFP, Reuter.)

SÉNÉGAL

Le chef de l'opposition a été libéré

La principale figure de l'opposition sénégalaise, Abdoulaye Wade, dirigeant du Parti démocratique (PDS), a été libéré de prison, lundi 4 juillet, en même temps que cinq autres opposants, parmi lesquels M. Landing Savané. Ils avaient été arrêtés à la suite des violentes manifestations du 16 février dernier à Dakar qui avaient fait six morts parmi les forces de l'ordre.

Les cinq hommes faisaient une grève de la faim depuis cinq jours pour protester contre leur détention sans jugement. Toutefois, l'action de la justice à leur encontre *« n'est pas éteinte »*, a précisé le parquet. – (Reuter, AFP.)

YÉMEN

Le CICR craint une catastrophe sanitaire à Aden

Si les bombardements d'Aden se poursuivent, si les deux parties au conflit au Yémen persistent à empêcher toute réparation de la station de pompage d'eau potable de Bir-Nasser, endommagée depuis le 28 juin, ce sera la catastrophe absolue, estime le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En d'autres termes, la population d'Aden – près de 500 000 personnes – mourra de soif, et les pires épidémies sont à craindre. Roland Sider, délégué du CICR au Yémen, a déclaré à son retour à Genève, lundi 4 juillet, que la catastrophe avait déjà commencé à Aden, où il fait 45° à l'ombre. Des réparations peuvent être envisagées à Bir-Nasser. L'eau peut également être acheminée par camions à partir d'une autre station, celle de Cheikh-Othman. Mais pour cela, il est indispensable qu'une trêve humanitaire soit respectée, ce qui n'est pas le cas. De son côté, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) est très préoccupé par le sort de quelque 9 000 réfugiés somalis, dont un grand nombre sont hébergés dans le camp d'Al-Koud, à 50 kilomètres à l'est d'Aden. Le HCR n'est plus en mesure de les secourir ni de les protéger. – (Corresp.)

DIPLOMATIE

La visite de M. Mitterrand en Afrique du Sud

M. Mandela souhaite une coopération privilégiée avec la France dans les affaires du continent

François Mitterrand s'est entretenu en tête à tête, lundi 4 juillet, au Cap, avec son homologue sud-africain avant de s'adresser aux deux chambres du Parlement issues des élections libres d'avril dernier. Le chef de l'Etat a renouvelé l'offre d'un « partenariat » et Nelson Mandela s'est prononcé pour une « coopération » privilégiée avec la France dans les affaires du continent africain.

LE CAP

de nos envoyés spéciaux

M. Mitterrand a voulu être le premier témoin de la nouvelle Afrique du Sud. C'est le mot qu'il a employé pour définir le rôle que Paris entend jouer dans les instances internationales. Ainsi a-t-il longuement pris acte, lundi, devant les deux chambres du Parlement, du chemin parcouru par les Sud-Africains depuis que, sous le coup des sanctions internationales, décidées par l'ONU en 1985, sur proposition française – et la fin de la guerre froide aidant – les anciens dirigeants ont jugé nécessaire de démocratiser le régime.

Honorant l'Afrique du Sud, M. Mitterrand s'est honoré lui-même, insistant sur la part qu'il avait prise dans les relations établies entre M. Mandela et l'ancien président, Frédéric De Klerk, les recevant tour à tour en 1990, puis simultanément en 1992. *« Nous avons ensemble,* a-t-il dit, *rompu le pain de la paix. »* Il a rappelé l'accueil fait au chef du Congrès national africain (ANC), en juin 1990, sur le parvis du Trocadéro, baptisé à cette occasion Esplanade des Droits de l'Homme. Cérémonie *« dont je n'étais pas le metteur en scène »*, a-t-il précisé, rendant ainsi son dû à l'un de ses invités personnels pour ce voyage, Jack Lang, ancien ministre de la culture.

« Je suis venu célébrer avec vous la victoire d'un peuple sur la peur et sur l'intolérance, a déclaré M. Mitterrand. *Les plus belles victoires sont celles que l'on remporte sur soi-même, par lesquelles on s'arrache à la fatalité d'un destin tout tracé. Vous avez administré la preuve que rien n'est inéluctable, surtout pas le malheur. »* Rappelant les *« prophéties »* qui annonçaient que la discrimation raciale ne pourrait déboucher que sur un *« bain de sang »*, il a salué la *« libération sans revanche »* qui est en train de s'accomplir dans ce pays, engagé dans *« une expérience unique sur la surface de la planète »* et porteuse *« d'immenses espoirs, d'abord en Afrique ». « Cette réussite, c'est la vôtre ! »*, a-t-il lancé aux parlementaires de tous les partis.

L'expérience sud-africaine a valeur d'exemple aux yeux de M. Mitterrand, à condition, d'abord, qu'elle demeure exemplaire. Il a insisté sur le corollaire de la *« loi de la majorité »*, qui est de s'imposer *« sans oppression de la minorité ». « Il y a des minorités qui souffrent de cette évolution,* a-t-il dit. *On doit les comprendre, même quand on ne les écoute pas. »* Il faut *« servir ses idées sans oublier que l'on est partie d'un tout ».*

Ces paroles n'ont guère ému les parlementaires du Parti national de M. De Klerk, qui ont accordé à M. Mitterrand de minces applaudissements. Cependant, le soir même, en marge du dîner d'Etat offert par M. Mandela, le général Constand Viljoen, représentant l'extrême droite afrikaner, se disait *« intéressé »* par les propos du président français. Pour sa part, M. De Klerk, éloigné par des engagements en Europe – ce dont il avait exprimé le regret dans une lettre à M. Mitterrand – laissait croire, par son absence, qu'il lui paraissait prématuré de célébrer la réussite de l'aventure à laquelle, avec M. Mandela, il a attaché son nom.

M. Mitterrand n'en pas moins jugé opportun de citer l'Afrique du Sud en exemple à l'Afrique tout entière, cette *« Afrique souffrante »* qu'il n'a pas nommée davantage. Inutile de désigner le Rwanda pour que chacun y pense. Le chef de l'Etat n'en a pas parlé dans son discours au Parlement, non plus qu'au cours de l'entretien, qui l'avait précédé, avec M. Mandela. Interrogé sur le soutien qu'à cet égard le président attendait peut-être de son hôte, M. Mandela a déclaré : *« M. Mitterrand est un dirigeant d'une impeccable intégrité. Je pense que s'il attendait mon soutien il me l'aurait dit. Or il n'a pas été question du Rwanda au cours de notre conversation. »*

M. Mandela s'en tient, à ce sujet, à l'attitude exprimée dans un entretien au *Monde* (daté 3-4 juillet), qui consiste à refuser de prendre position hors du cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Pour autant, il ne critique pas l'initiative française et, s'il rejette toute *« action unilatérale »*, il précise qu'il parle en son nom sans porter de jugement sur ce que *« d'autres »* peuvent faire. En privé pourtant, certains ministres de son gouvernement émettent des doutes sur la pureté des intentions françaises. M. Mandela estime que, pour le moment, il incombe aux présidents *ougandais, tanzanien et zaïrois de* rechercher une solution pacifique au Rwanda, et se dit satisfait de la manière dont ils assument leur mission.

Des moyens et un idéal

Sur ce point au moins, l'offre de « partenariat » renouvelée par M. Mitterrand ne trouve pas d'application concrète. Il est trop tôt pour imaginer une Afrique du Sud mettant à profit son entente avec Paris pour jouer un rôle politique en Afrique centrale et occidentale, et apporter la caution d'une démocratie fraîchement établie sur le continent à la politique africaine de la France. M. Mandela ne refuse, néanmoins, ni l'idée de *« partenariat » – « Notre alliance, aujourd'hui,* [en] *jettera les bases »*, a-t-il dit devant le Parlement – ni la traduction qu'elle pourra recevoir sous la forme de sa participation au prochain sommet franco-africain, en novembre prochain, à Biarritz. Au cours du dîner, le chef de l'Etat sud-africain a évoqué *« la place spéciale qu'occupe la France dans les affaires africaines »*, jugeant *« normale »* la *« coopération »* qui pourrait s'établir entre les deux pays lorsqu'ils traiteront *« des affaires du continent ».*

Saluant en M. Mitterrand, devant les parlementaires, *« l'un des nôtres, un collègue à la recherche de la liberté et du développement de notre peuple »*, M. Mandela a remercié son hôte de l'*« intérêt personnel »* qu'il prend à la *« transition vers la démocratie »* en Afrique du Sud. Il a évoqué, comme l'avait fait avant lui la présidente de l'Assemblée nationale, Frene Ginwala (ANC), le combattant de la Résistance, *dont il a souligné qu'elle fut « le symbole de l'esprit humain, qui ne peut être dompté ».*

Il a observé que la date de son investiture, le 10 mai dernier, correspondait à l'anniversaire de la première élection de M. Mitterrand à la présidence de la République, en 1981. Le parallèle était ainsi établi entre le chef de file de la gauche en France et le dirigeant du mouvement de libération des Noirs d'Afrique du Sud, de deux ans son cadet.

L'élan ainsi donné aux relations franco-sud-africaines devrait trouver à s'appliquer sans tarder à la coopération esquissée par M. Mitterrand. *« La France s'offre à vous,* a-t-il dit, *avec ses moyens mais aussi avec son idéal. »* Pour ce qui est des moyens, Michel Roussin, ministre de la coopération, était présent, comme Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, qui a exposé les grandes lignes de l'appui économique que Paris se propose d'assurer à Pretoria.

La présence de M. Roussin et l'absence d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères – seul compétent, en principe, pour les pays avec lesquels la France n'a pas d'accords de coopération – ont nourri les interrogations. Officiellement retenu par la conférence méditerranéenne d'Alexandrie, lundi, et par les négociations sur la Bosnie, mardi, M. Juppé n'avait-il pas voulu marquer par son absence son mécontentement de voir M. Roussin empiéter sur son domaine ? L'arrivée inopinée, dans la délégation française, de Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, a été comprise comme si Edouard Balladur avait voulu que le Quai d'Orsay soit, malgré tout, représenté dans ce voyage.

GEORGES MARION
et PATRICK JARREAU

Nostalgies parlementaires

LE CAP

de nos envoyés spéciaux

Rien ne sied mieux à François Mitterrand qu'une tribune parlementaire, mais *« une singularité de l'histoire de France »*, comme il l'a expliqué, lundi 4 juillet, devant le Parlement sud-africain, *« veut que le chef de l'Etat n'ait pas accès au Parlement »*. Cela date du 18 brumaire An VIII de la Révolution, date à laquelle Bonaparte avait dispersé les Cinq-Cents sous la menace des baïonnettes. *« Je n'ai pas l'intention d'aller au Parlement français pour y rééditer le coup de Bonaparte,* a précisé le président de la République. *Alors, je me rattrape ailleurs... »*

Le parlementaire que M. Mitterrand a été pendant trente-cinq ans est réapparu devant les députés et les sénateurs réunis au Cap. Devant une assemblée au sein de laquelle le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela est largement majoritaire et qui compte davantage de militants en tous genres que de spécialistes du règlement et des manœuvres de couloirs, il a évoqué avec gourmandise *« les contradictions de la politique quotidienne ». « Vous verrez qu'en fin de compte, cela vaut mieux que tout le reste »*, a-t-il assuré à ses auditeurs, avant de leur souhaiter *« bon courage ! ».*

L'après-midi, la visite du bidonville de Khayelitsha a permis à M. Mitterrand de retrouver son ancien directeur de cabinet, Gilles Ménage, devenu président d'EDF, mais aussi de se souvenir d'une autre facette de sa carrière, celle de président du conseil général de la Nièvre. Au milieu des baraques de tôle ondulée et d'une foule qui débordait sans peine les cordons de police, le président a remis ses pas dans ceux de l'élu local des années 60, promettant la lumière à un hameau déshérité. Il a fait l'éloge des talents oratoires du responsable local de l'ANC, sans oublier le directeur du consortium d'électricité, auquel participe EDF.

Le déjeuner l'avait vu en protecteur des arts et lettres. Entouré d'écrivains tels que Nadine Gordimer, de chanteurs, dont Johnny Clegg, et de professeurs d'université, M. Mitterrand, fidèlement accompagné de Jack Lang, a dû défendre ce dernier contre une menace de « délocalisation ». C'est avec insistance, selon l'ancien ministre de la culture, que plusieurs convives ont réclamé son transfert en Afrique du Sud avec, à la clé, 300 millions de rands...

Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a précisé que la France pourrait peut-être se passer momentanément de Jack Lang, mais sans ligne de crédit afférente. M. Mitterrand s'est demandé s'il en serait de même dans l'hypothèse où le ministre ainsi envoyé en coopération s'appelait Jacques Toubon.

Lundi soir, la nouvelle de la mise en examen de Pierre Suard, PDG d'Alcatel, était parvenue au Cap. Elle assombrissait l'humeur de M. Ménage, qui, la dépêche en main, s'interrogeait, pince-sans-rire : *« Est-il prudent de rentrer en France ? »*

P. J. et G. M.

ASIE

Le Cambodge à la recherche d'un Etat

Aux prises avec la rébellion khmère rouge, la monarchie ne parvient pas à attirer des investissements étrangers

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Depuis la restauration de la monarchie en septembre 1993, l'Assemblée, élue cinq mois plus tôt sous l'égide de l'ONU, n'a adopté que deux lois : le budget de 1994 et un texte sur l'aménagement du territoire. Lors de sa session actuelle, qui s'est ouverte en avril et devra être prolongée en juillet, elle n'a tenu que trois séances plénières. Des projets vitaux (sur l'immigration, le code des investissements, etc.) attendent de lui être présentés. D'autres, tout aussi importants, tel celui concernant la nationalité, n'ont pas encore été soumis à une commission parlementaire.

« J'en ai entendu parler mais c'est la première fois que je vois ce texte », a avoué un membre du gouvernement en lisant, onze jours après son envoi, une lettre co signée par le prince Ranariddh et Hun Sen, premier et second présidents du gouvernement, informant les autorités thaïlandaises, *« au nom du gouvernement royal du Cambodge »*, que la responsabilité des exportations de bois avait été « reversée » au ministère de la défense.

« On n'en a jamais discuté en conseil des ministres », a-t-il dit. Il est vrai que cette instance, qui devrait se réunir chaque semaine, ne le fait qu'une ou deux fois par mois. Cette décision – qui fait de l'armée un petit Etat dans l'Etat, contrevient à la loi de finances et fait fi d'une interdiction des exportations de bois – a provoqué un tollé.

Ainsi donc, dans un Cambodge où une intervention coûteuse et massive de l'ONU n'a pas ramené la paix, jeter les fondations d'un nouvel Etat prend du temps. *« Comment expliquer la présence d'une trentaine de banques alors qu'une demi-douzaine suffirait largement ? Que le prix du terrain à Phnom-Penh est cinq fois ce qu'il devrait être ? »*, s'interroge, pour sa part, Sam Rainsy. Le ministre de l'économie et des finances n'y voit qu'une raison : *« Comme la plupart des transactions se font en liquide et que la corruption est générale, le Cambodge est un paradis pour le blanchiment de l'argent. »*

« Pas de dérapage budgétaire »

Dans un tel contexte, les investissements étrangers n'arrivent qu'au compte-gouttes. Alors que des journaux et des officiels cambodgiens rejettent la responsabilité de cet état de fait sur l'*« image négative »* que la presse étrangère offre du Cambodge, Sam Rainsy avance, pour sa part, cinq raisons : *« L'insécurité physique et économique, y compris la pratique du rançonnement ; le manque d'infrastructure ; le coût élevé des terrains ; la corruption ; l'absence de cadre juridique. »*

Il ajoute : *« La pression fiscale n'y est pour rien : elle est de 6 % au Cambodge, contre 20 % en moyenne dans les pays voisins. »* Le « grand argentier » de Phnom-Penh, qui a doté le Cambodge de sa première loi de finances depuis vingt-quatre ans, estimait néanmoins, fin juin, qu'*« il n'y avait pas encore eu de dérapage budgétaire »*. Mais, observait-il, *« nous devons déjà réviser à la baisse notre objectif de croissance pour 1994, qui était de 7,5 % contre 6 % réalisés l'année précédente ».*

A la suite des revers militaires subis en février et en avril, lorsque les forces royales ont attaqué sans succès les bastions des Khmers rouges sur la frontière thaïlandaise, les co-ministres de la défense nationale n'avaient toujours pas répondu, le 1er juillet, à une requête de députés leur demandant de s'expliquer au moins devant une commission parlementaire.

Depuis, une nouvelle fracture est apparue dans la classe politique entre ceux qui appuient la politique de *« réconciliation nationale »* du roi, réinstallé à Pékin où il suit un traitement contre le cancer, et ceux, majoritaires, qui estiment qu'il n'y a pas de solution politique au conflit cambodgien. Les deux camps mesureront leur influence lorsque l'Assemblée se prononcera, sans doute dès cette semaine, sur un texte déclarant les Khmers rouges hors la loi.

Les cinquante et un députés du PPC (Parti du peuple cambodgien, qui a hérité du régime mis en place sous la protection militaire vietnamienne) se seraient déjà engagés à voter ce texte, que rejetteraient en revanche une dizaine des douze députés du Parti bouddhiste libéral démocrate (PBLD).

Comme une majorité des deux tiers est requise (80 voix sur 120), l'issue du vote dépend donc de l'attitude des 58 élus du Funcinpec, le parti du prince Ranariddh, qui est divisé : Sam Rainsy et le prince Sirivudh, ministre des affaires étrangères et demi-frère du roi, ont fait campagne contre cette loi, alors que le prince Ranariddh, un fils du monarque, est favorable à son adoption.

Comme la composition du gouvernement est la copie de celle du Parlement, la cohésion du cabinet est en jeu. Le prince Sirivudh et Sam Rainsy continuent pourtant, à ce jour, de refuser de dire s'ils démissionneront au cas où les Khmers rouges seraient mis hors la loi. Le second a simplement indiqué qu'il s'alignerait sur l'attitude du premier.

L'échec de la saison touristique

Tandis que la classe politique se déchire, ainsi que l'a encore montré, dimanche 3 juillet, l'équipée sans suite du prince Norodom Chakrapong (*le Monde* du 5 juillet), les Cambodgiens vivent mal la phase « post-onusienne ». Certes, l'essentiel de la population demeure à l'écart d'une guerre sporadique qui a lieu sur la frontière de la Thaïlande et la monarchie peut compter sur l'aide économique de pays ou d'organismes qui entendent toujours maintenir le pays à flot.

De nombreux officiels cambodgiens souhaitent même que des pressions internationales se poursuivent afin de maintenir les espaces de liberté ébauchés sous la présence de l'ONU. *« Donnant donnant : après tout, avec une enveloppe annuelle de près de 1 milliard de dollars, la société mondiale dispose d'un sérieux moyen de pression »*, explique un fonctionnaire international.

Mais, pour les petites gens, y compris à Phnom-Penh, la vie quotidienne – même se nourrir – devient problématique. Le riel a beau être stable, la vie est de plus en plus chère et l'époque de l'argent facile, lorsque 15 000 « bérets bleus » étaient stationnés dans le pays, est révolue. Pendant des semaines, la fermeture, pour des raisons de sécurité, de la frontière avec la Thaïlande a provoqué une hausse des prix dans l'ouest du royaume et privé le Cambodge de recettes de transit avec le Vietnam.

Pour des raisons identiques, la saison touristique a été un échec. L'hôtellerie et la restauration ont d'autant plus mal encaissé le coup que les affaires ne pourront reprendre, si elles le font, qu'avec la fin des pluies en novembre. Enfin, puisque les Khmers rouges refusent tout compromis, une idée, impopulaire, fait son chemin : lever de nouvelles milices pour seconder une armée sortie désorganisée de ses revers du début de l'année et qui, ne pouvant guère compter sur une aide militaire étrangère, commence à vendre « son » bois à des compagnies thaïlandaises.

JEAN-CLAUDE POMONTI

BANGLADESH

Manifestation à Paris en faveur de Taslima Nasreen

Une manifestation en faveur de l'écrivain Taslima Nasreen, menacée de mort par des intégristes musulmans et recherchée par la justice de son pays pour avoir appelé à modifier le Coran (*le Monde* du 5 juillet), a eu lieu, lundi 4 juillet en fin de journée, devant l'ambassade du Bangladesh, square Pétrarque, dans le XVIe arrondissement à Paris.

Une centaine de personnes, en majorité des femmes, ont répondu à l'appel de l'Alliance des femmes pour la démocratie, animée par le député européen Antoinette Fouque, et d'autres groupes féministes. Une banderole reproduisant un fax de l'écrivain a été déployée, dont le texte se terminait par : *« S'il vous plaît, sauvez-moi. »* Les organisateurs ont appelé les manifestants à revenir tous les soirs à 19 h 30, afin d'obtenir des autorités de Dacca que Mme Nasreen puisse quitter son pays en sécurité.

Par ailleurs, le Parlement international des écrivains, à Strasbourg, a invité, par la voix de son président, Salman Rushdie, lui aussi menacé de mort par une *fatwa* émise par des religieux iraniens, à soutenir Taslima Nasreen.

A Dacca, cependant, celle-ci ne s'est pas présentée, lundi, devant la cour qui devait l'entendre sur les charges dressées contre elle. Le juge a donné un mois de plus à la police pour l'arrêter, indique l'agence AP. Par ailleurs, le Jatiya Jubo, un groupe d'extrême droite, a menacé d'assiéger le service d'information des Etats-Unis, accusé d'être favorable à Mme Nasreen. Les autorités ont décidé de protéger les ambassades.

PROCHE-ORIENT

Yasser Arafat dans la chaleur et la liesse de Jéricho

Mardi, dans la « plus vieille cité du monde », le chef de l'OLP a présidé la prestation de serment de l'Autorité palestinienne autonome

JÉRICHO

de notre envoyé spécial

Jéricho se languissait depuis des semaines. Quinze jours au moins que la petite ville était pavoisée de banderoles, d'étendards et de portraits du *« raïs Arafat »* décolorés par un soleil blanc. Le héros de la fête n'arrivait pas. Finalement, après quatre jours d'un imparfait triomphe à Gaza, le voici, l'homme-au- keffieh, visiblement exténué mais heureux, de plus en plus détendu, accessible, touchant. Et de nouveau la magie fonctionne, de nouveau, malgré la maigreur de l'assistance, la liesse, les cris de bonheur, la chaleur, le bain de sueur collective quand le convoi traversera l'oasis sous les acclamations. La scène a un air de déjà-vu.

« Bienvenue à notre président qui arrive comme l'oiseau migrateur dans la tempête », dit joliment une banderole. Yasser Arafat, cette fois et sur la demande d'Israël qui craignait des désordres, a choisi la voie des airs. Un peu plus d'une demi-heure d'hélicoptère au-dessus des territoires occupés, au-dessus, aussi, du territoire national de l'Etat juif. Le chef de l'OLP a fait le voyage entre ses deux enclaves autonomes dans un hélicoptère prêté par l'Egypte, repeint aux couleurs « nationales » palestiniennes et escorté par une petite flottille d'appareils militaires israéliens.

Le gouvernement d'Itzhak Rabin, qui ne recule décidément devant aucun « sacrifice » pour plaire à son nouveau *« partenaire de paix »*, avait proposé de le transporter gracieusement de Gaza, dans l'un des appareils de l'armée. Nabil Chaath, le principal conseiller du président de l'OLP, a souri et poliment décliné. Personne, et surtout pas Israël, n'a intérêt à délégitimer *Abou Ammar* au moment où il vient essayer de renforcer la fragile crédibilité de l'autonomie qui lui a été consentie, *« à titre d'essai »*, sur 10 % des territoires occupés depuis 1967.

« Nous sommes un peuple fort »

Yasser Arafat n'a rien oublié. Tout à l'heure, dans son discours, il rappellera les grandes dates de ce que les Palestiniens appellent encore *« la catastrophe »*. *« 1907, quelqu'un lance la fausse formule d'un peuple sans terre* (les juifs) *pour une terre sans peuple* (la Palestine). *1917, c'est la déclaration Balfour* (les Britanniques promettent un foyer national au peuple juif sur cette terre). *En 1947, c'est le plan de partition, en 1967, toute la Palestine est occupée. Tout cela, nous ne l'oublions pas. On a tenté d'effacer le peuple palestinien de sa terre. On essaie encore mais on n'y parviendra pas, nous sommes un peuple fort et nous le serons d'autant plus que nous serons unis ! »*

Si Gaza est un confetti, Jéricho est une tête d'épingle. S'il subsistait le moindre doute sur ce point, les heures chaudes qui ont précédé l'arrivée du héros mardi matin dans l'enclave ont achevé de les dissiper. Littéralement cernés, d'un côté par la ligne de démarcation jordanienne, de l'autre par les collines de Judée occupées par Israël, les 62 kilomètres carrés autonomes de Jéricho se sont retrouvés dès lundi soir en virtuel état de siège.

Les trois routes nord-sud-ouest qui y conduisent ont été bloquées pendant des heures par des centaines de colons juifs en armes. Barrages de pierres, pneus enflammés, dissémination de clous et grands placards d'insultes envers *« l'assassin et le traître »*, Arafat et Rabin. A la hauteur de Mitzpeh-Jéricho, à quelques kilomètres de l'enclave autonome, il y eut de violentes échauffourées et une bonne dizaine d'interpellations. Les extrémistes avaient également menacé de procéder à un lâcher de ballons et de cerfs-volants pour empêcher l'appareil du chef de l'OLP d'atteindre l'hélipad.

Mais Yasser Arafat s'est posé comme prévu à 8 h 50, heure locale, seul – l'escorte israélienne avait fait demi-tour juste avant d'entrer dans le ciel de Jéricho – et sans encombre majeur. La veille, l'armée, qui s'était pourtant déployée en force, a été plusieurs fois débordée par les colons, au point que des dizaines d'autocars venus de toute la Cisjordanie ont dû désembarquer leurs voyageurs à plus de 10 kilomètres de la ligne d'autonomie.

Plusieurs centaines de Palestiniens, venus d'Hébron, de Naplouse, de Djénine et de toutes les villes occupées, Jérusalem-Est comprise, ont été contraints de traverser les collines de Judée à pied, dans l'aride tiédeur de la soirée. Faute d'hôtel, la plupart d'entre eux ont passé la nuit dehors, dans les mosquées, les rares jardins publics et sur les trottoirs du centre. Grâce à eux pourtant, toute la nuit, Jéricho retrouvera un air de fête orientale qu'on ne lui avait plus vu depuis longtemps – brochettes, tambourins, lâchers de ballons et porteurs d'eau en costume traditionnel.

Mardi matin, au grand dam des notables de l'OLP, qui avaient pourtant soumis aux autorités israéliennes une demande en bonne et due forme pour le laissez-passer de cent vingt autocars supplémentaires, l'armée empêcha leur arrivée. *« C'est un scandale ! »*, tonna Saëb Erakat, natif du lieu et « ministre » des collectivités locales dans le « gouvernement » autonome. Dans son discours, malgré sa voix enrouée, Yasser Arafat ne sera pas moins dur.

« Comment peuvent-ils ainsi bloquer les routes ? Comment peuvent-ils empêcher le peuple palestinien de se déplacer sur sa terre ? Je le redis aux Israéliens : nous avons signé la paix des braves. C'est un engagement auquel nous nous tenons. Mais il ne peut être unilatéral. Aujourd'hui nous sommes témoins d'une violation claire de cet engagement. »

Le résultat fut que moins de cinq mille personnes étaient présentes au terminal d'autocars que l'OLP avait retenu comme enceinte d'accueil officiel pour le « président ». Réception, désormais habituelle, avec les notables du cru et les diplomates occidentaux en poste dans la région, fanfare et garde d'honneur, soixante soldats-policiers en bérets verts. Malgré leur faible nombre, ceux qui sont parvenus à s'approcher du site ont réussi à défoncer les barrières de protection pour se mêler aux officiels, aux journalistes, aux gardes du corps. Joyeuse pagaille.

Jérusalem, objet de toutes les convoitises

Plus tard, quand le *« frère président »* dans son convoi de Mercedes blindées et de Jeeps militaires surchargées d'hommes en armes fera le tour de l'enclave, ils seront beaucoup plus nombreux, le long de la route, à l'acclamer. Yasser Arafat a vu les quatre artères, les deux mosquées, le stade poussiéreux et les petites maisons basses sous les palmiers. Avec un bonheur divers, la ville a bien tenté de se faire belle. Mais avec ses quinze mille résidents, agriculteurs tannés et commerçants madrés, *« la plus vieille cité du monde »*, désert et palmeraie compris, est sans doute apparue aussi étriquée, aussi étouffante.

On le sait maintenant, ce n'est pas dans cette petite bourgade de province à qui il n'est rien arrivé depuis six mille ans que le président de l'OLP a choisi de s'installer. C'est à Gaza, plus explosive, mais aussi plus grande, moins asphyxiante, plus aérée par les vents de la Méditerranée. Nabil Shaath, « ministre » du Plan, l'a expliqué par une formule déjà employée à l'arrivée : *« il vaut mieux que le président s'installe dans la réalité de Gaza plutôt que dans le symbolisme de Jéricho. »*

Ce symbolisme, Yasser Arafat n'a pas manqué d'y faire allusion. Jérusalem, objet de tous les combats et de toutes les convoitises, n'est qu'à 35 km d'ici. *« Jérusalem ! Jérusalem ! Si Dieu le veut, nous irons tous prier à Jérusalem ! Si Dieu le veut, nous bâtirons notre Etat avec Jérusalem pour capitale ! »* Infaillible recette ; la foule exulte.

Un peu plus tard dans la matinée, le *« président de l'Autorité palestinienne »* – son titre officiel pour Israël – a présidé la prestation de serment des « ministres » de son « gouvernement » autonome. Sur les dix-huit nommés, quinze seulement seraient présents. Samir Goshé (travail) a affirmé qu'il n'avait pas encore reçu l'autorisation d'Israël de rentrer en Palestine « autonome », Yasser Abed Rabbo (culture et information) et Ahmed Korei (alias Abou Ala, économie et commerce) sont occupés ailleurs. Une page est tournée, une autre s'ouvre.

PATRICE CLAUDE

La Suisse ouvre un bureau de liaison à Jéricho. – Le département fédéral helvétique des affaires étrangères a annoncé, lundi 4 juillet à Berne, l'ouverture d'un bureau de liaison auprès des autorités palestiniennes à Jéricho. Le bureau sera notamment chargé de la mise en œuvre des projets de la direction de la coopération au développement et à l'aide humanitaire (DDA) du ministère. Le conseil fédéral a déjà débloqué un crédit-cadre sur cinq ans d'un montant de 60 millions de francs suisses pour l'aide à la reconstruction dans les territoires autonomes palestiniens. – *(AFP.)*

IRAN : assassinat d'un pasteur protestant. – Le chef d'une petite communauté protestante iranienne, l'« Eglise évangélique protestante de *Téhéran* », le pasteur Tedhis Mikhailian, a été enlevé et assassiné la semaine dernière par des inconnus, a-t-on appris lundi 4 juillet. Selon certains de ses proches, le pasteur a été tué de deux balles dans la tête et la poitrine. Un responsable de la police a confirmé l'assassinat. Un autre pasteur, Haik Hovsepian, avait été enlevé et assassiné dans des conditions mystérieuses en janvier 1994. – *(AFP.)*

LIBAN : un soldat israélien tué et un autre blessé dans le Sud. – Lors d'attaques au mortier menées par le Hezbollah pro-iranien contre des positions israéliennes au Liban sud, un soldat israélien a été tué et un autre blessé, lundi 4 juillet, a rapporté un officier de la Force intérimaire des Nations unies au *Liban*. A la suite de cette attaque, l'aviation israélienne a mené un raid contre des positions du Hezbollah, sans faire de victime. – *(AFP.)*

EUROPE

ALLEMAGNE

Le SPD accepte le soutien des communistes réformateurs en Saxe-Anhalt

BERLIN

de notre envoyé spécial

Les succès répétés des communistes réformateurs du PDS dans l'est de l'Allemagne entraînent un changement de stratégie du Parti social-démocrate (SPD). Une semaine après les élections régionales en Saxe-Anhalt, les sociaux-démocrates vont entamer, mercredi 6 juillet, des négociations avec les Verts en vue de former, à Magdebourg, la capitale du Land, un gouvernement minoritaire.

Ce gouvernement ne sera viable que s'il est toléré par les communistes réformateurs du Parti du socialisme démocratique. Avec cette initiative contestée, le SPD choisit de ne pas se laisser entraîner dans la logique d'une grande coalition avec les chrétiens-démocrates (CDU) du chancelier Helmut Kohl, à laquelle le résultat des élections semblait le condamner.

Malgré des pertes sensibles, la CDU avait réussi, le 26 juin, à demeurer d'une courte tête le premier parti de la région. Mais aujourd'hui, le chef des sociaux-démocrates de Saxe-Anhalt, Reinhard Höppner, ancien vice-président de l'éphémère première assemblée populaire démocratique de RDA, réclame la direction du gouvernement régional à la place du chrétien-démocrate sortant, Christoph Bergner.

Un modèle strictement régional

Privée de sa majorité en raison de l'effondrement de son partenaire libéral, la formation de M. Kohl exige, en vain, de prendre la tête d'une grande coalition, comme elle en dirige déjà avec le SPD à Berlin et dans le Bade-Wurtemberg. Les partis de droite accusent le SPD de vouloir renouer avec les Verts et les communistes en poursuivant une stratégie de « front populaire ».

La multiplication de grandes coalitions poserait à la longue un problème au Parti social-démocrate, surtout à l'Est. Non seulement le SPD a du mal, dans ce contexte, à affirmer sa différence avec un chancelier Kohl dont la personnalité écrase la scène politique allemande, mais il serait dangereux pour lui de laisser les communistes réformateurs devenir le seul parti d'opposition dans les régions de l'ancienne RDA. Face à ce dilemme, le SPD a donc préféré prendre le risque d'être accusé, pendant la campagne des élections législatives d'octobre, de flirter avec les anciens communistes, une accusation qui pèse lourd dans l'ouest de l'Allemagne.

Bien sûr, les dirigeants sociaux-démocrates ont affirmé qu'il ne pouvait s'agir d'un modèle au niveau fédéral. En revanche, c'est bien d'un changement important d'orientation qu'il s'agit à l'Est, où des élections régionales doivent avoir lieu dans les quatre autres *Länder* à l'automne. Avec près de 20 % des voix en moyenne à l'Est, les communistes, le SED, réformateurs ne peuvent plus être simplement ignorés.

Reinhard Höppner, l'un des fondateurs du SPD de l'Est, a justifié, lundi 4 juillet à Bonn, son attitude par des raisons spécifiques aux nouveaux Länder. Il a souligné que les Verts de l'Est étaient d'anciens dissidents qui s'était battus aux côtés des sociaux-démocrates lors de l'effondrement du Parti communiste en 1989. Quant au PDS, M. Höppner a réaffirmé qu'il n'était pas question d'ouvrir avec lui des négociations de parti à parti. En revanche, il a confirmé que les sociaux-démocrates étaient prêts, à Magdebourg, à travailler au coup par coup avec des élus communistes réformateurs, estimant qu'il y avait, parmi eux, des gens à l'engagement méritoire.

HENRI DE BRESSON

Tandis que les combats se poursuivent

Une nouvelle conférence sur la Bosnie se tient à Genève

Les combats se sont poursuivis entre forces serbes et musulmanes, alors que les ministres des affaires étrangères des membres du « groupe de contact » sur la Bosnie – Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne – devaient se réunir, mardi 5 juillet, à Genève, pour entériner un nouveau plan de partage de la République (le Monde du 5 juillet).

Cependant, les attaques contre les « casques bleus » se sont multipliées depuis quelque temps, la FORPRONU ayant enregistré une quarantaine d'agressions contre ses soldats en une semaine. Dans le sud-est du pays, à Mostar, le HCR a signalé des exactions de la part de miliciens croates contre des Musulmans, qu'ils ont notamment chassés de la partie de la ville sous leur contrôle.

A Sarajevo, les Etats-Unis ont ouvert officiellement, lundi 4 juillet, une ambassade. A cette occasion, l'ambassadeur, Victor Jackovich, a assuré la Fédération croato-musulmane du soutien de son pays. – *(AFP.)*

POLOGNE : Lech Walesa bloque la loi sur l'avortement. – Le président Lech Walesa a mis, lundi 4 juillet, son veto à un amendement à la sévère loi anti-avortement, qui prévoyait la légalisation de l'IVG dans le cas de *« graves difficultés matérielles ou personnelles »* de la mère. L'amendement avait été adopté en juin par la Diète et le Sénat, dominés par les partis de la coalition de gauche au pouvoir. Pour passer outre le veto présidentiel, les partisans de la libéralisation de l'avortement devront recueillir une majorité des deux tiers à la Diète, ce qui est loin d'être évident. – *(AFP.)*

L'armée turque à la reconquête du Sud-Est anatolien

Les militaires sont parvenus à contenir la guérilla des séparatistes kurdes. Mais, s'il n'est pas prolongé par des ouvertures politiques, ce succès sera de courte durée

DIYARBAKIR

de notre envoyée spéciale

Les cafés sont animés, le soir, lorsque les habitants de Diyarbakir, dans le Sud-Est anatolien à majorité kurde de la Turquie, échappent à la chaleur qui les écrase durant le jour. Dans les rues du centre-ville, où les costumes traditionnellement colorés des paysannes kurdes côtoient les tchadors des islamistes et les vêtements à la mode des jeunes filles, les patrouilles de l'armée ne sont plus visibles. Cet air de normalité surprend dans la capitale d'une région à majorité kurde, où plus de 12 000 personnes ont trouvé la mort depuis dix ans.

Mais quelques heures suffisent pour percevoir la tension sous-jacente. Les soldats en uniforme ont été remplacés par des policiers en civils, tout aussi efficaces pour inspirer la crainte de l'Etat turc à la population et assurer un certain degré de sécurité. Et tous les habitants semblent admettre qu'après des mois d'offensives militaires intenses, le pouvoir est parvenu, dans une large mesure, à reprendre le contrôle de Diyarbakir, comme de plusieurs villes de la région. Il peut s'agir d'un simple retrait tactique des combattants séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) : dans les campagnes, ils poursuivent leurs attaques, même si leur nombre a décru considérablement.

Les autorités locales ne cachent pas leur satisfaction. *« Le PKK n'a plus de pouvoir »*, affirme Ahmet Ertürk, l'adjoint du préfet de la région placée sous état d'urgence, qui souligne la difficulté de maîtriser une zone comptant 12 000 agglomérations. *« Bien sûr, on ne peut pas mettre fin aux attaques complètement, ils peuvent lancer une grenade ou poser des mines. Mais nous voulons marginaliser l'organisation. »*

Pour l'Etat turc, la fin – la destruction du PKK et l'obtention d'un niveau acceptable de sécurité – justifie les moyens. Les dégâts matériels, et surtout la souffrance humaine, sont considérables. Les régions montagneuses sont passées au peigne fin, à la recherche de combattants, pour empêcher les militants de réorganiser les réseaux.

Les groupes de droits de l'homme parlent de plus de mille villages détruits ou brûlés ces dernières années. Dans la seule province de Diyarbakir, plus de 160 villages ont été évacués en 1994 et la population de la capitale régionale est passée de 400 000 à près de 1,5 million d'habitants... *« Certains quittent la région volontairement, d'autres sont forcés par le PKK ou veulent échapper aux combats »*, déclare M. Ertürk. Il affirme que le préfet n'a pas fait usage de son pouvoir qui lui permet, légalement, de « déplacer » des villages. Mais les diplomates occidentaux parlent de *« regroupements des villages »* en cours dans certains régions, même s'ils expliquent que l'Etat n'est pas le seul responsable de l'exode, mentionnant aussi les facteurs économiques et plusieurs cas où le PKK a volé des troupeaux, privant les villageois de leur gagne-pain.

« Cette terre est à nous »

Les associations internationales de droits de l'homme, les diplomates et les habitants s'accordent cependant pour affirmer que la répression s'est élargie pour toucher non plus seulement les militants du PKK eux-mêmes, mais tous ceux qui, de près ou de loin, sympathisent avec leur cause. Un procès est en cours actuellement à Diyarbakir contre 16 de leurs avocats. Plus inquiétant encore, 70 personnes ont été tuées et 65 blessées en 1994 dans cette même province, victimes d'*« attaques mystérieuses »*.

La population, qui autrefois s'exprimait haut et fort, garde aujourd'hui le silence. Mais le militantisme kurde n'est pas mort pour autant et resurgira forcément, peut-être dans les agglomérations urbaines, alimenté par le ressentiment des villageois forcés de quitter leurs terres.

« Nous avons déjà dix enfants, nous en ferons d'autres pour le PKK », dit une mère de famille kurde installée dans une maison de boue séchée à Diyarbakir. Deux de ses frères, membres du PKK, sont tombés au combat. Les Turcs *« ne viendront jamais à bout des Kurdes. Cette terre est à nous »*, soutient-elle.

Malgré quelques victoires militaires, la politique du gouvernement est soumise à *« la loi des rendements décroissants »*, estime un diplomate européen. Si elle n'est pas suivie immédiatement par des ouvertures politiques, ce succès sera de courte durée. De plus, même si les forces armées parvenaient à paralyser le PKK dans le Sud-Est anatolien, la Turquie resterait confrontée au problème des attaques contre les sites touristiques, faciles à organiser et qui ont un effet dévastateur sur ce secteur vital de l'économie.

Dans les cercles gouvernementaux, l'idée d'une solution politique au problème kurde n'est pas envisagée. En revanche, il est de plus en plus question d'une révision de la Constitution répressive promulguée en 1982 par le gouvernement militaire, et d'une démocratisation à l'échelle nationale qui pourrait avoir des retombées positives pour les Kurdes. C'est probablement à l'automne, à la fin de la saison des campagnes militaires, que se dessinera la politique du gouvernement.

Saura-t-il consolider politiquement ses succès militaires ? Certains facteurs, comme le coût financier de ces opérations et la pression des Occidentaux, pourraient contribuer à faire pencher la balance en faveur d'une plus grande tolérance. Mais pour l'instant, il n'y a pas lieu d'être trop optimiste. Trop d'occasions ont été manquées au cours des dernières années.

NICOLE POPE

de Jéricho

conquête du Sud-Est

L'organisation de la justice et de la police débattue au Parlement

Les députés RPR réservent un accueil mitigé aux projets de M. Méhaignerie

L'Assemblée nationale a entamé, lundi 4 juillet, l'examen de trois textes – un projet de loi relatif à « l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative », un projet de loi organique relatif au statut de la magistrature et un projet de loi programme sur les moyens affectés à la justice – présentés par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Combattus par l'opposition, ces trois textes ont reçu un accueil mitigé au sein du groupe RPR.

■ SÉCURITÉ : le Sénat, de son côté, devait commencer, mardi 5 juillet, la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité préparé par Charles Pasqua. Ce projet, comme ceux de M. Méhaignerie, ne pourra pas être définitivement adopté avant l'automne, c'est-à-dire à la veille de l'ouverture de la campagne électorale.

« Cela fait deux ans que j'attends », « Je suis déçu de voir la justice abandonner aussi rapidement cette affaire sur un crime aussi abominable », « Nous sommes tristes de ce manque d'information »... Telle est la tonalité du courrier que Pierre Méhaignerie reçoit régulièrement à son ministère. Le garde des sceaux a brandi cette anthologie de l'amertume, *lundi* 4 juillet, lors de la première journée d'examen par l'Assemblée nationale de ses trois projets de loi sur la justice, pour souligner *« l'urgence d'agir »* face à cette *« marée montante »* des contentieux. *« La justice et l'autorité judiciaire de notre pays glissent insidieusement dans le discrédit »*, a enchéri Philippe Houillon (UDF, Val-d'Oise), rapporteur de la commission des lois pour le projet de loi-programme sur les moyens affectés à la justice. Si personne n'a contesté un constat aussi alarmiste, les avis ont nettement divergé, en revanche, sur la pertinence des solutions préconisées par le gouvernement. Les critiques les plus sévères ont, bien sûr, émané des bancs de l'opposition. *« Ces trois textes vont renforcer la justice dans un rôle unique, celui de la répression des infractions et de la mise à l'écart des infracteurs »*, s'est indignée Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), tandis que Jean-Pierre Michel (RL, Haute-Saône) s'en est pris à l'institution des « juges de paix », *ces magistrats non professionnels* que M. Méhaignerie souhaite introduire dans les tribunaux d'instance, en expliquant, non sans férocité, que la fonction de juge *« n'est pas un petit boulot pour notables retraités »*. Les communistes, aussi, n'ont pas été avares de formules assassines, André Gérin (PC, Rhône) reprochant au garde des sceaux de chercher à instaurer à travers les procédures de médiation et de conciliation une *« forme de justice privée, exercée presqu'à titre libéral »*.

« Privilège pour la délinquance en col blanc » ?

Sur les bancs de la majorité, les *députés RPR ont réservé aux textes* de M. Méhaignerie un accueil pour le moins mitigé. S'ils n'iront vraisemblablement pas à l'affrontement, bien que le durcissement des relations entre Jacques Chirac et Edouard Balladur donne des idées à quelques-uns – le ministre de la justice a lui-même convenu, en marge de la séance publique, que *« le débat politique est dans l'air du temps »* –, les députés néogaullistes ne se sont pas privés adresser au garde des sceaux des critiques bien senties.

L'intervention de Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, a été un bon thermomètre des humeurs des députés RPR plus proches de M. Chirac que de M. Balladur. Courtois, M. Mazeaud l'a été en rendant *« hommage »* à M. Méhaignerie pour son souci de *« redonner toute sa place à la justice »*. Ferme, le président de la commission des lois l'a été, tout autant, en assurant qu'il ne voterait en faveur des textes que sous réserve que le ministre d'Etat convainque l'Assemblée que son initiative de moderniser l'appareil judiciaire *« n'est que le premier mouvement d'une bien longue partition qui commence* moderato, *qui devra être jouée* sostenuto *pour s'achever* fortissimo ».

M. Mazeaud a également conditionné son attitude à l'approbation par le ministre d'Etat de certains amendements de la commission des lois, en particulier ceux modifiant le mécanisme de la transaction pénale – en vertu duquel la victime et l'auteur de l'infraction s'accordent sur une indemnité financière proposée par le procureur de la République –, critiqué par nombre de députés comme malmenant le principe d'égalité entre les citoyens. Nicole Catala (RPR, Paris) y a vu ainsi le risque de *« favoriser les délinquants aisés par rapport aux délinquants modestes »*.

Le garde des sceaux a cherché à apaiser les craintes des députés. Défendant l'idée d'instituer un juge de paix, il a invoqué la noblesse de *« l'expérience »*. *« Pourquoi voudrait-on*, s'est-il interrogé, *que le diplôme et le passage par l'Ecole* [nationale de la magistrature] *soient nécessairement supérieurs et préférables à l'expérience, notamment lorsqu'elle a été acquise dans l'exercice d'une profession juridique ? »*.

Il a également tenu à lever les préventions suscitées par la formule de la transaction pénale. Selon lui, il ne s'agira en aucun cas d'un *« privilège »* accordé à *« délinquance en col blanc »*. *« Abus de biens sociaux, escroquerie, trafic d'influence, corruption, sont des infractions qui, de par la peine encourue* [supérieure à trois ans de prison], *se situent hors du champ d'application de la transaction »*. *« La transaction ne se substituera pas*, a-t-il ajouté, *aux poursuites conduisant à des peines privatives de liberté, qui sont les plus graves, mais au classement sans suite »*, cette impuissance tant reprochée à l'institution judiciaire.

FRÉDÉRIC BOBIN

La commission des lois souhaite un contrôle des mises sur écoute des parlementaires

La mise sur écoute téléphonique d'un député ou d'un sénateur par un juge d'instruction est-elle de nature à porter atteinte aux principes de la séparation des pouvoirs et de l'inviolabilité des parlementaires ? Cette interrogation a traversé les bancs de *l'Assemblée nationale après* l'écoute dont a été l'objet Bernard Tapie dans l'affaire du Phocéa. Elle a *conduit la commission des* lois de l'Assemblée à adopter, lundi 4 juillet, un amendement de son président, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), prévoyant qu'un parlementaire ne peut faire l'objet d'écoute téléphonique judiciaire sans que le président de l'assemblée à laquelle il appartient en soit informé par le juge d'instruction, tout comme le bâtonnier doit être informé de la mise sur écoute d'un avocat (article 100 alinéa 7 du code de procédure pénale).

Cet amendement doit être discuté dans le cadre de la discussion des articles des trois projets de loi sur la justice dont l'examen a débuté lundi 4 juillet.

Philippe Séguin, es qualité de président de l'Assemblée nationale, s'était ouvert de cette question auprès ministre de la justice dès février dernier, lorsque Jean-Louis *Borloo, député (RL)* du Nord, avait lui aussi fait l'objet d'écoutes judiciaires dans le *cadre de l'affaire OM-Valenciennes* (*le Monde* du 2 juillet). M. Séguin avait alors suggéré à *Pierre Méhaignerie de modifier* la législation dans le sens préconnisé aujourd'hui par la commission des lois. Le président de l'Assemblée nationale, qui a renouvelé sa demande la semaine dernière, avait alors cru comprendre que cette proposition avait obtenu l'accord du garde des Sceaux. M. Méhaignerie se montre aujourd'hui plus *« réservé »* sur la modification législative proposée, comme il l'a expliqué lui même en commentant l'amendement Mazeaud, car il ne *« veut pas que l'opinion pense qu'il y a deux poids et deux mesures »* en faveur des parlementaires.

C. Ch.

COMMENTAIRE

Quadrillage

PARTICULIÈREMENT attentif, depuis quinze mois, à tenir la balance égale entre police et justice, Edouard Balladur réussit, en ce début de session extraordinaire du Parlement, un exercice *presque parfait de symétrie.* Après plus d'un an d'annonces et de rapports préparatoires, c'est le même jour, ou presque, que deux des projets les plus significatifs du programme électoral de l'actuelle majorité sont enfin soumis *à l'examen des parlementaires* : lundi, les députés ont entamé la discussion sur les trois projets de loi sur la justice défendus par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie ; mardi les sénateurs devaient se plonger dans le projet de loi de programmation et d'orientation sur la sécurité.

Il est vrai que le premier ministre a été échaudé, depuis un an, par les querelles entre la place Bauveau et la place Vendôme. Il avait ainsi été amené à arbitrer, en juin 1993, entre Pierre Méhaignerie, soutenu par Simone Veil, et Charles Pasqua à propos de « l'amendement Marsaud » sur les contrôles d'identité, *adopté par l'Assemblée* nationale dans le cadre du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration. La polémique avait rebondi, à nouveau, au mois d'avril lorsque, à la suite des manifestations de jeunes contre le CIP, le ministre de l'intérieur avait soupçonné *« certains juges »* de chercher à *« tourner la loi »* ; à quoi le ministre de la justice avait immédiatement répliqué en regrettant ces accusations *« inexactes et injustes »*.

Bref, entre le pot de terre judiciaire et le pot de fer sécuritaire, *le premier ministre entend ne pas* faire de jaloux. MM. Méhaignerie et Pasqua, trois jours durant, vont s'exprimer en stéréophonie devant chacune des deux chambres. Chacun a été nanti d'une loi de programmation, s'inscrivant dans le même calendrier qinquennal (1995-1999), mobilisant des efforts budgé*taires comparables (une dizaine* de milliards de francs supplémentaires pour la police, une huitaine pour la justice) et prévoyant dans les deux cas quelque cinq à six mille recrutements de fonctionnaires supplémentaires dans les cinq ans à venir.

Et chacun brandit des ambitions complémentaires : moder*niser et renforcer l'efficacité et le* rendement de l'appareil judiciaire ou policier, et, face à ce que le sénateur (RPR) Paul Masson, rapporteur du projet de loi sur la sécurité au Palais du Luxembourg, appelle la *« délinquance de proximité »*, inventer, d'ici à l'an 2000, une *« justice de proximité » et une police du même* nom.

Les deux ministres d'Etat de gouvernement partagent jusqu'au même handicap : le gouvernement ayant attendu la session extraordinaire pour inscrire ces projets à l'ordre du jour du Parlement, l'un et l'autre ne pourront, au mieux, les faire *adopter en juillet que par l'une* des deux assemblées et devront attendre l'automne pour les boucler définitivement. Cet équilibre presque parfait, autant que ce calendrier à retardement, démontrent, s'il en était besoin, *la volonté du premier ministre :* réaliser, au moment opportun, c'est-à-dire à l'approche de *l'échéance présidentielle, la syn*thèse entre la tentation sécuritaire de sa majorité et les scrupules d'une famille centriste plus soucieuse de ne pas piétiner les libertés individuelles. Bref, quadriller au mieux le terrain électoral.

GÉRARD COURTOIS

Saisi par un maire de la Loire

Le tribunal administratif de Lyon annule le budget de la région Rhône-Alpes

La première chambre du tribunal administratif de Lyon, présidée par Jean-Jacques Chevalier, a annulé, mardi 5 juillet, les délibérations qui adoptaient le budget 1994 du conseil régional Rhône-Alpes. Les magistrats ont donné raison à Gérard Tardy (div.d.) maire de Lorette (Loire), qui contestait l'augmentation de *60 % des recettes fiscales* directes votées au cours de la session de janvier. Le tribunal a *estimé que le conseil régional*, présidé par Charles Millon (UDF-PR), n'avait pas respecté les textes légaux qui prévoient, en cas de modification substantielle des orientations budgétaires, que le conseil économique et social soit consulté à nouveau. Or cette instance avait été appelée à émettre un avis en décembre 1993 sur un projet de budget qui proposait *seulement* une augmentation de 5 %.

Le préfet de région attendait la notification du jugement pour réagir, tandis qu'au conseil régional et au conseil économique et social on envisageait, mardi matin, la possibilité de convoquer les assemblées avant la fin *juillet*.

LANGUE FRANÇAISE : recours devant le Conseil constitutionnel. –Soixante députés dont 55 socialistes, 4 République et Liberté et 1 apparenté communiste, ont saisi, lundi 4 juillet, le Conseil constitutionnel de la loi sur *l'emploi de la langue* française, adoptée, jeudi 30 juin, par le Parlement. Selon ce recours, *certains* articles de la loi sont inconstitutionnels, car ils prétendent *« imposer l'usage d'une véritable « langue officielle » aux administrations et aux simples particuliers »*. Ainsi la loi *« porte une atteinte délibérée et radicale au principe de libre communication des pensées et des opinions, ainsi qu'à la liberté d'entreprendre et à la liberté de commerce et d'industrie »*, estiment les députés signataires du recours.

FAMILLE. Les députés assouplissent le contrôle sur les émissions de télévision.– L'Assemblée nationale a adopté, lundi 4 juillet, le texte de la *commission mixte paritaire* (CMP) sur le projet de loi relatif à la famille ; ce projet devrait être *adopté définitivement* lors d'un ultime examen au Sénat, le 12 juillet. Les députés ont ainsi adopté l'article additionnel introduit *par les sénateurs selon lequel « la famille est une des valeurs essentielles sur lesquelles est fondée la société. C'est sur elle que repose l'avenir de la nation »*. Ils ont également retenu une disposition de compromis pour assurer la prise en compte de l'intérêt de la famille et des enfants dans la politique audiovisuelle. Ecartant la représentation de l'Union nationale des associations familiales à la commission d'avance sur recettes aux œuvres cinématographiques qu'ils avaient introduite en première lecture, ils ont retenu le principe d'un avis du Haut conseil de la population et de la famille lors de l'élaboration des cahiers des charges des sociétés nationales de programme.

DOMAINE PUBLIC : saisine du Conseil constitutionnel.– Une soixantaine de députés (55 PS et apparentés, 5 République et liberté) ont saisi le Conseil constitutionnel du projet de loi sur la constitution de droits réels sur le domaine public, adopté par le Parlement le 30 juin (*le Monde* du 2 juillet). Ce recours invoque, notamment, la violation du principe constitutionnel d'inaliénabilité du domaine public.

Election présidentielle

Une lettre de M. Juppé aux militants RPR

« Il peut y avoir des moments où la motivation fléchit, où le découragement, voire la déception, l'emportent. C'est bien naturel. A d'autres périodes, lorsqu'on partage quelques convictions profondes, il faut savoir balayer les états d'âme et renouveler son engagement ». Ces mots sont signés Alain Juppé. Ils figurent dans une lettre du ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, datée du 30 juin et envoyée aux militants qui ont omis de renouveler leur adhésion au parti néogaulliste. M. Juppé les invite à la mobilisation autour du RPR qui *« doit demeurer la première force politique de France »* et qui *« doit préparer, dès maintenant, l'échéance présidentielle de 1995 »*. *« Chacun d'entre nous doit participer au débat qui précédera cette échéance »*, ajoute-t-il.

Le ministre-secrétaire général souligne que le gouvernement a engagé *« une action de redressement dans les domaines essentiels »*. *« Nous avons agi pour restaurer le rôle de l'Etat à l'intérieur de nos frontières, enrayer la progression du chômage et faire entendre clairement la voix de la France*, écrit M. Juppé, en précisant : *« Dans ces trois domaines des progrès importants ont été réalisés en un an et des résultats significatifs ont été obtenus »*.

Mettant, cependant, l'accent sur *« l'échéance politique essentielle »* que constitue l'élection présidentielle, M. Juppé conclut : *« La disparition des entraves inhérentes à la cohabitation et le jugement que l'ensemble des Françaises et des Français porteront sur l'action du gouvernement permettront au candidat de notre mouvement de faire prendre à la France à l'approche du XXIème siècle un nouveau départ »*. Pour l'immédiat, il assure qu'il veillera *« à maintenir l'unité* [du] *mouvement »*.

Le projet de vente de l'immeuble du PS

Un message politique de M. Emmanuelli

Vendre l'immeuble pour sauver les meubles : la recette de choc proposée par Henri Emmanuelli pour redresser les finances du PS suscite un certain trouble dans les rangs socialistes. La démarche du premier secrétaire, qui touche là à un symbole fort – le lieu des victoires successives de François Mitterrand, le siège aussi d'un parti enfin devenu parti de gouvernement – n'est-elle animée que par un souci d'ordre économique ? *« J'en suis là »*, avait commenté M. Emmanuelli à « 7 sur 7 », comme un hobereau contraint d'abandonner ses tourelles et ses mâchicoulis. S'il précisait ne pas *« vouloir faire le procès de ses prédécesseurs »*, il ne pouvait empêcher le soupçon. Michel Rocard renvoyé à ses doutes pour cause de mauvaise gestion de la chose politique allait-il là aussi devoir subir la critique d'une mauvaise gestion tout court ?

Claude Bartolone, député fabiu*sien de Seine-Saint-Denis*, membre du secrétariat national de la précédente comme de l'actuelle direction a tenté de calmer les esprits, en assurant au cours d'une rencontre avec la presse que *« rien n'était décidé »*, et que M. Emmanuelli avait voulu adresser *« un message fort aux militants pour dire : il y a péril en la demeure. »* André Laignel, maire d'Issoudun et trésorier du parti au moment de l'achat en 1982, pour, dit-il, 60 millions de francs, de l'immeuble de la rue de Solférino, estime pour sa part que M. Emmanuelli a voulu montrer que *« le parti ne s'était pas enrichi, et que les mesures prises au moment de la défaite de mars 1993 n'avaient pas été à la hauteur des enjeux. Le résultat est que le PS aujourd'hui n'a plus les moyens de ses ambitions. »*

L'annonce de la possible mise en vente de l'immeuble, avant même que la crise financière ait fait l'objet d'un débat au cours du bureau national prévu sur ce sujet le 13 juillet serait-elle dès lors plus politique que gestionnaire ? Est-elle même simplement raisonnable alors que le marché de l'immobilier de bureau n'est guère florissant et qu'il est généralement déconseillé de faire savoir que l'on est aux abois lorsqu'on veut conclure une transaction de ce genre ? S'il n'est un mystère pour personne que le financement du PS est à bout de course, rue de Solférino, où l'équipe de l'hebdomadaire *Vendredi*, menacée par de nouvelles mesures d'austérité, avait arrêté le travail en signe de mauvaise humeur et d'inquiétude, on a cru voir des géomètres munis d'instruments de mesure en train d'établir des relevés. Officiellement, il *ne s'agirait que de fantasmes*.

AGATHE LOGEART

Que vaut le siège de la rue de Solférino ?

Aucun acheteur n'avait, lundi 4 juillet, spontanément contacté une des grandes agences de la place de Paris spécialisées dans l'immobilier de bureau pour se déclarer intéressé par le siège du Parti socialiste, 10, rue de Solférino à Paris, depuis que Henri Emmanuelli, son tout nouveau premier secrétaire, a annoncé son intention de *s'en séparer* (*le Monde* du 5 juillet). Aucune grande agence ne s'est non plus, pour le moment, vu confier un mandat de vente. Néanmoins l'affaire intéresse vivement, même si elle laisse perplexe plus d'un spécialiste.

« C'est un très bel hôtel particulier, très bien situé », reconnaît Guillaume Caillou, directeur général associé de Bourdais, mais *« tout dépend de sa surface, de son état, de sa distribution »*. *« C'est une belle entité complète »*, estime aussi Jean-Michel Andrieu, vice président d'Auguste Thouard. *« La demande d'immeubles de cette surface, au-delà de 3 000 m², au centre de Paris dans un quartier, le VIIe arrondissement, qui n'est pas sur-offreur, est forte. »* Selon les deux agences, le Parti socialiste ne devrait guère avoir de difficulté pour trouver des acquéreurs, malgré la crise que traverse encore l'immobilier de bureau à Paris.

Toutefois quelques questions intriguent. La surface d'abord. Y a-t-il réellement 4 000 m² de surface ? Avant une estimation définitive du prix, un bon arpentage de l'hôtel particulier s'impose. Ensuite, la vraie question névralgique pour déterminer le prix de vente du siège est de connaître sa nature juridique. Acheté en 1982 à la *Mutualité française*, l'hôtel particulier de la rue de Solférino a-t-il le statut de local commercial à usage de bureaux, auquel cas il peut accueillir le siège de n'importe quelle entreprise industrielle ou commerciale qui veut se doter d'une adresse, ou bien ne peut-il accueillir que des bureaux administratifs, siège d'association ou de parti politique par exemple ?

Dans la première hypothèse, la moins probable, l'attractivité du siège du Parti socialiste est forte. Partant d'un prix au mètre carré autour de 40 000 francs, la fourchette de prix peut aller de 150 à 200 millions de francs, voire un peu plus, le caractère exceptionnel du site pouvant dans ce cas décider un acquéreur sur *« un coup de cœur »*. Dans la seconde hypothèse, cela limite considérablement à la fois l'usage des locaux, *le nombre d'acquéreurs et le prix* de vente. Une solution crédible passe alors par la vente à un investisseur institutionnel qui en tirerait un placement de rendement, le Parti socialiste vendant les murs *mais restant locataire*.

A. B.-M.

La préparation des municipales

Dans les Yvelines, le RPR est prêt à de nombreuses primaires avec l'UDF

La préparation des élections municipales de juin prochain s'annonce encore plus difficile dans les Yvelines entre le RPR et l'UDF que pour les cantonales de mars dernier. Aussi la fédération du parti néogaulliste estime courir moins de risques à laisser les électeurs arbitrer des primaires à droite qu'à négocier avec son partenaire des unions trop fragiles.

« Nous n'adopterons pas une stratégie consistant à faire des primaires partout, mais nous n'avons aucun intérêt à afficher un objectif d'union à tout prix, sachant que nous n'y arriverons pas. » A un an des élections municipales, le RPR des Yvelines, par la voix de son secrétaire départemental, le député Pierre Bédier, s'attend visiblement à des négociations difficiles avec l'UDF, elle-même en pleine réorganisation depuis que la présidence du conseil général lui a échappé au profit du député RPR, Franck Borotra.

Les plaies des élections cantonales, marquées par des duels sans merci entre les deux composantes de la majorité départementale, sont loin d'être cicatrisées. Et nombre de communes importantes sont en proie à des particularismes locaux et à des conflits de personnes sur lesquels les états-majors politiques n'ont aucune prise. D'où la « prudence » et la « modestie » affichées par le RPR, alors que les négociations entre les deux formations de droite commencent.

Les discussions porteront sur une centaine de communes de plus de trois mille cinq cents habitants soumises au régime du scrutin de liste bloquée, parmi lesquelles une dizaine de villes de trente mille habitants dont le sort sera finalement réglé au plan national. *« Le premier tour d'horizon a pour objet de voir ce qui va bien entre nous afin d'attribuer, dès le mois de septembre, nos premières investitures communes. Mais je doute qu'il y en ait beaucoup »*, explique M. Bédier qui, au fond, ne s'inquiète guère de cette situation : *« S'il y a des primaires dans les villes de moins de trente mille habitants, ce n'est pas si grave. »*

Représailles à droite

Les élus et les militants du RPR n'hésitent pas à annoncer des opérations de représailles contre les maires UDF, ou divers droite, qui ont tenté leur chance aux cantonales, au mépris des accords conclus par les partis. Tel est le cas à Carrières-sur-Seine, dont le maire, proche de l'UDF, Pierre Bourson, s'est maintenu au second tour dans le canton de Houilles, entraînant ainsi la défaite du conseiller général RPR sortant, Alain Mahiet, (également maire de Houilles), au profit de la candidate du Parti communiste. *« Il n'y aura pas de soutien RPR à Pierre Bourson, et si une autre liste se constitue, elle a toutes les chances de bénéficier de notre appui »*, a prévenu clairement M. Bédier. Même cas de figure à Carrières-sous-Poissy, où le RPR local veut absolument remplacer à la mairie Daniel Blervaque, qui a osé se porter candidat contre le conseiller général RPR sortant.

La bataille fait aussi rage à Sartrouville, où le contentieux remonte aux élections législatives : le maire UDF, Laurent Wetzel, est en guerre permanente avec son voisin RPR de Maisons-Laffitte, Jacques Myard, qui lui a soufflé l'investiture officielle et par là même le siège à l'Assemblée nationale. Deuxième ville du département par le nombre d'habitants, Sartrouville est dans la corbeille des négociations nationales. Mais Michel Péricard a déjà réclamé une candidature RPR pour affronter un maire qui, selon lui, ne fait plus l'unanimité au sein de l'UDF dans sa propre ville. Jacques Masdeu-Arus, lui aussi député RPR et président du comité départemental du RPR, se montre cependant plus réservé. *« En aucun cas nous ne pouvons courir le risque de laisser la gauche reprendre Sartrouville. Or aujourd'hui, je ne suis pas sûr que Laurent Wetzel n'y soit pas le meilleur candidat »*, concède-t-il. *« Si l'accord national exclut une primaire à Sartrouville, mais que les élus locaux la veulent, il y en aura »*, se résigne Pierre Bédier.

D'autres villes importantes risquent d'échapper aux décisions des partis, comme Le Vésinet où le maire RPR sortant, Alain Jonemann, doit passer la main. Pas moins de cinq listes se dessinent déjà à droite. Au Chesnay, dont le conseil municipal, paralysé par les conflits, avait été dissous fin 1992, les rivalités de personnes restent incontrôlables.

« Les discussions avec l'UDF sont compliquées par son actuelle désorganisation et ses divisions internes. Dans de nombreux cas, si nous trouvons un accord, ce sera directement avec des militants et des élus locaux soucieux de préserver l'unité de la majorité dans leur commune », conclut Jacques Masdeu-Arus. Pierre Bédier, pour sa part, veut éviter le piège d'accords *« mal ficelés »*, susceptibles d'être remis en cause par l'onde de choc que risque de provoquer la campagne de l'élection présidentielle six semaines avant le premier tour des municipales.

PASCALE SAUVAGE

REPÈRES

HAUTS-DE-SEINE

Démission du maire de Garches

Jacques Gautier (RPR), maire de Garches, vient d'adresser sa démission au préfet des Hauts-de-Seine. Cette décision intervient deux semaines après le décès de son premier adjoint, Marc Prévot, avec qui il dirigeait étroitement la municipalité. M. Gautier devrait être réélu, mardi 5 juillet, lors de la séance du conseil municipal au poste qu'il occupe depuis 1989. A un an des élections municipales, Jacques Gautier veut resserrer les rangs de sa majorité, où des dissensions se manifestent depuis plusieurs mois. Ce *« réaménagement technique »* voulu par le maire de Garches va lui permettre de ne pas reconduire dans leur fonction trois de ses adjoints qui ont déjà perdu leur délégation, Isabelle du Saillant (UDF), sœur de Valéry Giscard d'Estaing, qui avait en charge la culture, Bernard Bornette (RPR), adjoint aux finances, et Guy de Murat, qui s'était vu confier le secteur du logement.

SAINT-DENIS

M. Braouzec lance la campagne électorale

Le maire de Saint-Denis, Patrick Braouzec (communiste contestataire), vient d'adresser à la population une lettre pour informer les habitants de ses intentions pour les élections municipales de juin 1995. Déterminé à continuer *« de faire du neuf à gauche »*, il compte *« construire une nouvelle équipe municipale qui rassemblera sans réserve tous ceux et celles qui sont les principaux acteurs sociaux de la ville »*. Il souhaite que cette équipe soit un collectif représentant les Dyonésiens, *« soudé autour des valeurs fondamentales de solidarité, de justice sociale et d'humanisme et libre aussi d'exprimer une diversité qui enrichit »*. M. Braouzec proposera dès l'automne des rencontres pour évaluer le bilan de son équipe et élaborer un plan de l'action municipale jusqu'en 2001.

URBANISME

L'APUR ouvre ses dossiers

Dans le sixième arrondissement et dans certains quartiers des premier, deuxième, quatrième et huitième arrondissement, plus du quart des appartements sont vacants soit en permanence, soit une bonne partie de l'année. Le phénomène augmente d'un recensement à l'autre. Cette indication préoccupante, en grande partie inexpliquée, figure dans les études sur le logement à Paris que vient de divulguer l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Mis en cause pour son manque de transparence (*le Monde* du 1er juin) l'agence d'urbanisme de la capitale s'est décidée à ouvrir quelques uns de ses dossiers : sur le logement, la population et l'équipement automobile des ménages. Camille Cabana (RPR), adjoint au maire chargé de l'urbanisme, a annoncé la publication au mois d'octobre d'une synthèse sur le parc des bureaux dans la capitale.

CONJONCTURE

Confirmation de la reprise

Les données enregistrées par la préfecture de région, à la fin du mois de mai, semblent confirmer une reprise de l'activité économique dans la région. Premier signal, la production industrielle est toujours en expansion. Le commerce de gros se porte mieux. Enfin les créations d'entreprises sont en hausse dans le secteur des transports et dans celui des services. Le taux de chômage est en baisse, 609 000 demandeurs d'emploi contre 615 000 fin avril, et les offres d'emplois sont en augmentation. Les différents dispositifs en faveur de l'emploi – contrats d'apprentissage, aide au premier emploi, contrats de retour à l'emploi – ne subissent aucun fléchissement et l'objectif régional au titre des contrats emploi-solidarité a été dépassé.

ÉCONOMIE

La région aide les professionnels du bâtiment

Un accord a été signé, lundi 4 juillet, entre le conseil régional et les organisations professionnelles du bâtiment. Cette convention a pour objectif de faire face aux besoins du secteur bâtiment qui embauche environ 15 000 personnes chaque année. Elle veillera également à assurer une meilleure qualification du personnel. La région et les professionnels du bâtiment devraient également se concerter sur l'application des recommandations du schéma directeur, sur les actions en matière foncière, de politique de la ville et en faveur des logements intermédiaires. La construction du Grand Stade et des lycées feront également l'objet d'actions communes, comme devraient être améliorés par cet accord les délais de règlement. Cette convention intervient sept ans après le premier accord entre le conseil régional et les organisations professionnels du bâtiment.

Un rapport du Club capitale économique

Des chefs d'entreprise réclament une « véritable politique des déplacements »

La soixantaine de chefs d'entreprise, regroupés dans le Club capitale économique, créé en 1992 à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, semblent excédés par les atermoiements des autorités régionales sur les choix en matière de transports. Le rapport d'un groupe de travail présidé par Jean-Jacques Augier, président du groupe G 7, présenté lundi 4 juillet, rappelle les risques de paralysie que court la région dans les prochaines années.

Selon ce rapport, alors que les déplacements dans Paris intra-muros et entre la capitale et la banlieue devraient rester stables d'ici à 2015, ce sont les déplacements de banlieue à banlieue qui vont augmenter. Ils doivent passer de 14,4 à 20,8 millions de personnes par jour. Les deux tiers sont assurés par l'automobile et 30 % par les transports en commun.

Le club assure que l'information sur les modes de déplacement, mais aussi sur leur coût, devrait *« responsabiliser les usagers »*. Le stationnement est présenté comme un *« instrument fondamental de régulation du trafic »*. Le rapport propose de moduler les zones de stationnement en fonction du caractère résidentiel des quartiers, avec des mesures fiscales incitatives.

D'après ces chefs d'entreprise, les déplacements dans la région sont *« sous-tarifés »*. Ils rappellent que l'usager des transports en commun ne paie que 37 % du coût réel de son déplacement, et que l'automobiliste ne prend pas en compte l'ensemble de ses frais personnels ou ceux de la collectivité pour la voirie. Le rapport suggère de faire payer l'utilisation des voies routières radiales pour reporter une partie de leur trafic sur les rocades et demande des formules de financement pour construire des autoroutes souterraines.

La promotion des transports en commun

Ce rapport se refuse à *« excommunier l'automobile, dont l'usage est indispensable au développement économique, et qui constitue quasiment le seul mode de déplacement en zone périphérique »*. Il prône la construction de parkings de rabattement et la création de *« transports publics individualisés »*, au premier rang desquels les taxis, ce qui n'étonne guère de la part d'un rapporteur PDG d'une société de taxis. Plus surprenant, ces responsables souhaitent la promotion des transports en commun grâce au réaménagement de l'espace urbain. Ils défendent également la marche à pied et la bicyclette comme *« solutions anti-bouchons »*.

Les responsables demandent que soit accélérée la réforme du Syndicat des transports parisiens (STP), annoncée par le premier ministre. Ce projet avait provoqué une riposte des syndicats de la RATP le 7 avril (*le Monde* du 6 avril) et semble reporté au lendemain de l'élection présidentielle.

CHRISTOPHE DE CHENAY

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 6 juillet.

LES ALLUMÉS DE BEVERLY HILLS. Film américain de Penelope Spheeris, v.o. : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'EAU FROIDE. Film français d'Olivier Assayas : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA. Film américain de Don Bluth, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

POURQUOI MAMAN EST DANS MON LIT ? Film français de Patrick Malakian : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES 3 NINJAS CONTRE-ATTAQUENT. Film américain de Charles T. Kanganis, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MÉDECINE

Craignant la maladie de la « vache folle »

La France et l'Allemagne réclament une interdiction des importations de viande bovine britannique

Après plusieurs semaines d'hésitation, les autorités françaises ont décidé de s'associer à la démarche du gouvernement allemand visant à interdire, dans l'ensemble de l'Union européenne, les importations de viande bovine en provenance du Royaume-Uni. Cette décision, destinée à prévenir le risque – toujours hypothétique – de transmission de l'encéphalopathie bovine spongiforme (ou maladie de la « vache folle ») à l'homme, s'est traduite par l'envoi, le 20 juin, d'une lettre co-signée par Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, et Jean Puech, ministre de l'agriculture, et Horst Seehofer, ministre allemand de la santé, à la Commission de Bruxelles.

Dans l'entourage de Mme Veil, on indique que la France ne souhaite pas que des décisions unilatérales soient prises. En revanche, le gouvernement français désire que des mesures de protection soient prises au niveau européen. Il n'en reste pas moins que, vue de Londres, la position adoptée par Paris est importante : la France est, de loin, le principal importateur européen de viande bovine britannique (en 1993, 192 000 veaux vivants ont été importés en France). La Commission européenne pourrait répondre à la lettre des ministres français dès lundi prochain, lors de la prochaine réunion des experts européens qui aura lieu à Bruxelles le 11 juillet.

Dès le 11 mai, le gouvernement allemand avait fait savoir qu'il soutenait la proposition du ministre fédéral de la santé, Horst Seehofer, d'interdire l'importation de viande de bœuf britannique en provenance de régions où sévit la maladie (*le Monde* du 11 mai). Le gouvernement de Londres avait alors immédiatement fait savoir qu'une telle décision, unilatérale, serait contraire au traité de Rome. Selon les autorités sanitaires allemandes, outre le gouvernement français, les responsables belges, luxembourgeois et hollandais seraient aujourd'hui convaincus de la nécessité d'interdire les importations de viande bovine britannique.

Des maladies indétectables par des tests diagnostiques

Les encéphalopathies subaiguës spongiformes sont des maladies dégénératives du système nerveux central, toujours mortelles, qui touchent aussi bien l'homme que l'animal. Ces maladies sont transmissibles au sein d'une même espèce et, dans certaines conditions, d'une espèce à l'autre. Chez l'homme, il s'agit principalement de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Chez l'animal, ce sont la tremblante du mouton et l'encéphalopathie spongiforme bovine. Induites par des agents transmissibles non conventionnels, appelés « prions », dont la nature reste inconnue, ces maladies sont, pour l'heure, indétectables par des tests diagnostiques. Elle sont en outre caractérisées par une très longue phase de latence clinique (pouvant atteindre jusqu'à trente ans) et par le fait que les procédés habituels de stérilisation semblent inopérants sur le prion. Dans ces conditions, et parce que l'on ne sait pas dans quelle mesure ces agents infectieux pourraient se transmettre de l'animal à l'homme, les autorités sanitaires des différents pays qui importent de la viande bovine anglaise – le cheptel bovin britannique est massivement infecté par cette maladie – semblent aujourd'hui s'acheminer vers une politique de prévention *a priori*. Tout le problème est de savoir s'il n'est pas déjà trop tard, l'épidémie ayant débuté au Royaume-Uni en 1986.

Dans l'entourage de Mme Veil, on indique que l'objectif prioritaire est de ne prendre aucun risque sanitaire. *« Le risque est* a priori *faible, voire inexistant. Mais l'absence de risque n'est pas non plus démontrée. »*

FRANCK NOUCHI

(1) En France, un rapport officiel sur les encéphalopathies subaiguës spongiformes humaines et animales, rédigé sous la direction du professeur Dominique Dormont, a été remis au gouvernement en septembre 1992. Certaines des mesures préconisées dans cet important document n'ont toujours pas été mises en œuvre.

POLICE

Pour appuyer le projet de loi sur la sécurité

Le ministre de l'intérieur et les syndicats policiers ont signé un protocole d'accord

Un « protocole d'accord pour le suivi et l'application » de la loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité a été signé, *lundi 4 juillet*, dans le salon vert de l'hôtel de Beauvau. Le ministre de l'intérieur et les principales organisations syndicales ont apposé leur signature, en présence des directeurs de la police, à ce document sans précédent dans la police nationale.

Au moment où le Sénat va examiner le projet de loi pour la sécurité, les signataires soulignent à quel point *« les objectifs et orientations qui se sont dégagés de la phase de réflexion et d'élaboration du projet de loi, reçoivent l'approbation des organisations syndicales qui adhèrent à ses dispositions et orientations, de nature à améliorer la sécurité des Français et les conditions d'exercice du métier de policier »*. Ce texte de lois devra être décliné en de nombreux décrets d'application.

Aussi les signataires se sont-ils engagés à mettre en place une *« commission du suivi »*. Composée à parité entre l'administration et les syndicats, présidée par le ministre d'Etat, la commission devra veiller à *« l'application de la loi et de l'accord en organisant le dialogue social par la poursuite des négociations et la préparation des décisions réglementaires à venir »*.

E. In.

JUSTICE

Condamné pour son intervention dans l'attribution de marchés publics

Le sénateur Boyer (app. RPR) comparaît devant la cour d'appel de la Réunion

SAINT-DENIS

de notre correspondant

Condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Saint-Denis (la Réunion), le 25 mars (*le Monde* daté 27-28 mars) à quatre ans de prison, dont deux ans ferme et la privation de ses droits civiques pour une période de cinq ans, Eric Boyer, sénateur (app. RPR) et ancien président du conseil général comparaît devant la cour d'appel de Saint-Denis depuis lundi 4 juillet.

Au cours de la première audience, ses avocats, Mes Pierre-Yves Bigaignon, Alex Ursulet et Jacques Vergès, ont cité à comparaître plusieurs témoins dont certains, en détention provisoire en 1993, affirment que des pressions auraient été exercées sur MM. Moutoussamy et Carpaye lors de leur incarcération pour qu'ils rejettent toute la responsabilité de l'affaire sur l'ancien président du conseil général. Cette demande ayant été rejetée par le président de la cour, Me Vergès a déclaré : *« La logique de votre choix nous échappe. Vous refusez d'entendre des témoins qui n'ont pas été entendus. Ceci nous semble être une atteinte à nos droits »*. Me Bigaignon a décidé de se pourvoir en cassation.

Les avocats de M. Boyer ont en outre contesté la composition même de la cour d'appel, déposant une requête en récusation contre un magistrat siégeant au sein de la juridiction qui aurait eu à connaître le dossier en chambre d'accusation lors de l'examen de demandes de mise en liberté déposées par M. Boyer.

Le sénateur, qui vient de subir une intervention chirurgicale à la jambe droite, avait été mis en examen pour corruption dans le cadre de l'affaire dite de la « *billetterie unique* » dont l'objectif était d'informatiser et d'unifier les tarifs d'un GIE de transports en commun sous l'égide du conseil général de la Réunion. Des malversations avaient émaillé la réalisation de ce marché et permis à deux transporteurs, Nicolas Moutoussamy et Samuel Carpaye – conseillers généraux lors de la procédure d'appel d'offres, – de toucher près de 2 millions de francs de pot-de-vin. L'argent avait transité par l'île de Jersey par l'intermédiaire d'un avocat d'affaires parisien, Me François Meynot, avant d'être reversé sur deux comptes bancaires ouverts à la Réunion par les deux transporteurs. MM. Moutoussamy et Carpaye avaient également été condamnés, le 25 mars, à des peines de prison ferme (vingt-quatre mois et trente mois) et à la privation de leurs droits civiques. L'avocat parisien avait été condamné pour sa part à une peine de huit mois de prison avec sursis et à une amende de 100 000 francs.

ALIX DIJOUX

DIFFAMATION : Bernard Tapie *relaxé dans un procès contre un journaliste de l'AFP.* – La sixième chambre correctionnelle du tribunal de Lille a prononcé, lundi 4 juillet, la relaxe de Bernard Tapie, cité en diffamation par le journaliste de l'AFP Christophe Bouchet, mis en cause par le président de l'Olympique de Marseille dans un entretien accordé à *Libération* le 12 juillet 1993 et consacré à l'affaire du match Valenciennes-OM. M. Tapie y dénonçait un *« complot médiatique (...) orchestré par un journaliste, un politique et un procureur »*. Il avait néanmoins été contraint de faire des excuses peu après. Le directeur de *Libération* et l'auteur de l'article ont également *été relaxés*.

L'AFFAIRE DU « PHOCÉA » : Bernard Tapie fait appel de son placement sous contrôle judiciaire. – Le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône a fait appel, lundi 4 juillet, de l'ordonnance du juge d'instruction Eva Joly, qui lui interdit de quitter le territoire français. Ce contrôle judiciaire lui avait été signifié le 29 juin par le juge, à l'issue de sa mise en examen pour abus de biens sociaux, abus de crédit et fraude fiscale, dans le cadre de l'enquête sur la gestion et l'exploitation du *Phocéa*, le yacht de M. Tapie. Le juge l'avait autorisé, à compter du 18 juillet, à se rendre en Belgique, au cas où son mandat de député européen l'exigerait.

ENVIRONNEMENT

En échange de l'achèvement de trois nouveaux réacteurs

Les autorités ukrainiennes se disent prêtes à fermer Tchernobyl

Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, s'est rendu les 3 et 4 juillet à Tchernobyl et à Kiev (Ukraine). Cette visite s'inscrit dans la perspective du sommet du G7, qui se tiendra du 8 au 10 juillet à Naples. Selon M. Barnier, *les autorités ukrainiennes* seraient prêtes à fermer la centrale de Tchernobyl en échange de l'achèvement de trois réacteurs nucléaires d'une autre filière. Les Occidentaux seraient prêts à accorder une aide financière de 1,5 milliard de dollars pour cette opération.

TCHERNOBYL

de notre envoyé spécial

Faut-il fermer Tchernobyl ? Alors que les Occidentaux répondent par l'affirmative et sont prêts à payer le prix pour faire en sorte qu'une catastrophe semblable à celle du 26 avril 1986 ne se reproduise pas, les Ukrainiens semblent moins pressés de fermer la centrale et plus désireux de s'en servir comme monnaie d'échange dans un marchandage qui s'annonce difficile. Mandaté par François Mitterrand et Edouard Balladur pour rendre compte, avant le sommet du G7, de l'*« évolution de la situation à Tchernobyl »*, le ministre de l'environnement, Michel Barnier, aura pu mesurer au cours de sa *visite-éclair* en Ukraine la distance qui reste à parcourir pour rapprocher les points de vue.

Lors du sommet de Corfou, le 25 juin, les Douze ont arrêté le principe d'une *aide de 575 millions* de dollars pour permettre la fermeture de cette centrale. Le sommet des sept pays les plus industrialisés devrait amplifier ce projet, en portant l'aide occidentale à 1,5 milliard de dollars. Une aide qui reste bien en deçà des 14 milliards de dollars réclamés par le président ukrainien Léonide Kravtchouk.

Michel Barnier est le premier ministre français en exercice à s'être rendu à Tchernobyl – Brice Lalonde avait attendu de ne plus être au gouvernement pour visiter la centrale. L'inspection des installations n'a rien dévoilé qu'on ne sache déjà : les tranches 1 et 3 *sont encore en fonctionnement*, tandis que la tranche 2, ravagée dans sa partie non nucléaire par un incendie, est arrêtée depuis 1991. Après sa visite rapide à l'intérieur du sarcophage qui abrite les restes radioactifs de la tranche 4, le ministre est sorti renforcé dans sa conviction de voir Tchernobyl arrêtée *« au plus vite »*.

Une telle fermeture présente pour les Ukrainiens plusieurs inconvénients, aux plans social et énergétique. Sur place, le directeur de la centrale, Sergueï Parchin, a insisté sur la nécessité *« de ne pas couler le bateau sur lequel* (nous) *naviguons »*, et s'est prononcé pour une *« autre voie »* moins coûteuse : améliorer les deux réacteurs restants plutôt que les démanteler. Nombre d'experts occidentaux considèrent qu'une telle opération *« serait au mieux un rafistolage »*.

Incertitudes électorales

Par ailleurs, M. Parchin a insisté sur les difficultés de reclassement des cinq millepersonnes qui assurent actuellement le fonctionnement de la centrale et s'est dit préoccupé par le sort des vingt-cinq millehabitants de la ville-champignon de Slavoutich, construite à une cinquantaine de kilomètres de Tchernobyl pour *loger les personnels et leurs* familles. Cette prise de position s'appuie également sur des considérations économiques : depuis l'éclatement de l'URSS, les prix *des matières premières* – gaz, charbon, pétrole –, achetées en devises fortes à la Russie, ont considérablement augmenté, et avec eux la dépendance énergétique *de l'Ukraine*. Le parc de centrales thermiques classiques, particulièrement ancien, présente un rendement plus faible que celui des installations nucléaires. Ces dernières fournissent le quart de l'électricité et la production de Tchernobyl représente, en équivalent – pétrole, 300 millions de *dollars par an selon la BERD et la* Banque mondiale.

En réponse à ces interrogations, M. Barnier a fait valoir que le plan d'aide occidental répond de manière *« pragmatique, opérationnelle et progressive »* à la nécessité pour l'Ukraine *« de produire elle-même de l'énergie dans des conditions de sûreté garantie »*. S'il était adopté, ce plan permettrait la fermeture de la centrale avant le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. En compensation, d'ici trois ans, trois réacteurs nucléaires supplémentaires, de type VVER (jugés moins dangereux que les RBMK), seraient achevés à Zaporozhe, *Rovno et àKhmelnitski (1)*. Le premier d'entre eux pourrait être terminée, dit-on, dans un délai de six mois.

A l'issue d'entretiens serrés avec Vitali Massol, premier ministre, et Valeri Chmarov, vice-premier ministre chargé du complexe militaro-industriel, ainsi qu'avec le président de la commission parlementaire Tchernobyl, M. Barnier a reçu l'assurance que la centrale de Tchernobyl serait fermée. Reste à savoir à quelle échéance ce *« contrat de partenariat »* sera mis en œuvre et si les responsables ukrainiens seront toujours dans les mêmes dispositions après le second tour de l'élection présidentielle du 10 juillet, qui pourraient porter au pouvoir Léonide Koutchma, dont les intentions dans ce domaine restent encore méconnues.

HERVÉ MORIN

(1) Certains dirigeants ukrainiens souhaiteraient la construction de deux réacteurs supplémentaires à proximité de Slavoutich, non loin de Tchernobyl.

OURS : des plantigrades slovènes dans les Pyrénées. – Le ministère de l'environnement vient de demander aux autorités slovènes de lui céder trois/ou quatre ours bruns, qui devraient être lâchés, au plus tard l'année prochaine, dans la haute *vallée de la Garonne*, près de la commune de Melles (Haute-Garonne). Cette initiative est une conséquence de la charte signée le 31 janvier par le ministre de l'environnement, Michel Barnier. Selon les chercheurs du laboratoire de *biologie des populations d'altitude* de Grenoble (CNRS-université Joseph-Fourier), leur le mode de vie des ours slovènes ressemble à celui des plantigrades pyrénéens, dont il ne resterait que sept ou huit individus côté français, contre un peu moins d'une centaine côté espagnol.

CATASTROPHE : un séisme fait deux morts au Mexique. –Un tremblement de terre de magniude *5,9* sur l'échelle de Richter a secoué, lundi 4 juillet, à 22 h 37 (heure française) la côte est de l'Etat mexicain d'Oaxaca. Ce séisme, selon un premier bilan, a causé la mort de deux ouvriers travaillant sur un chantier de la ville d'Oaxaca. – *(AFP.)*

Une association néerlandaise lance une campagne contre le pentachlorophénol

AMSTERDAM

de notre correspondant

L'usage du pentachlorophénol (PCP) fait actuellement l'objet d'une campagne lancée par plusieurs groupements de défense de l'environnement, dont la puissante Association néerlandaise pour la nature et l'environnement (SNM). Celle-ci vient d'envoyer une missive à la Commission européenne pour réclamer une baisse du pourcentage de PCP toléré dans les produits disponibles en Europe – ce qui revient à une interdiction *quasitotale*. Le PCP est une substance chimique utilisée comme agent de traitement du bois, d'imprégnation des textiles industriels, et comme bactéricide dans le tannage des peaux et l'industrie du papier.

La Cour européenne de justice, qui a été saisie du cas, reconnaît que *« le PCP est toxique pour l'homme par voie buccale, respiratoire et dermique ; il est également très toxique pour l'environnement aquatique »*. C'est pour ces raisons que le PCP est déjà *interdit dans une trentaine de* pays. Dans l'Union européenne, une directive de mars 1991 sur les substances dangereuses précise que le PCP ne peut être utilisé *qu'à une concentration inférieure* à 0,1 %. Des dérogations sont cependant prévues pour les produits de traitement du bois et du textile.

Or l'Allemagne, *suivie par les* Pays-Bas, le Danemark (et aussi l'Autriche et la Suède qui doivent rejoindre l'Union), a adopté des lois bien plus contraignantes (un *maximum de 0,0005 %), revenant* pratiquement à bannir le PCP de son marché. Conformément à ses obligations, Bonn a demandé – et obtenu – l'autorisation d'appli*quer une politique plus sévère que* la directive. La France a contesté cette initiative auprès de la Cour européenne de justice, qui lui a donné raison dans un arrêt du 17 *mai 1994*.

Pour les défenseurs de l'environnement, la cause est entendue : *« La coïncidence entre la plainte française et le fait que Rhône-Poulenc était, jusque ces jours-ci, le principal importateur européen de PCP est tout de même étrange »*, avance Saskia van Gool, toxicologue chez SNM. La firme française vient en effet de décider l'arrêt des importations : *« Cela sera totalement effectif fin 1994 »*, nous a affirmé Frédéric Jacquin, porte-parole du groupe. *Le retrait de Rhône-Poulenc du* marché pourrait donc assouplir la position française.

ALAIN FRANCO

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du 2 juillet 1994

UNE LOI

– n° 94-548 du 1er juillet 1994 relative au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DES DÉCRETS

– n° 94-549 du 30 juin 1994 modifiant le code de la construction et de l'habitation relatif aux subventions de l'Etat pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs aidés mentionnés aux articles *R. 331-1 à R. 331-16 ;*

– du 30 juin 1994 modifiant l'arrêté du 4 janvier 1988 modifié relatif à la subvention de l'Etat pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés et à la subvention de l'Etat au titre de l'acquisition de terrains ou d'immeubles bâtis.

Sont publiés au *Journal officiel* du 3 juillet 1994

UN DÉCRET

– n° 94-550 du 1er juillet 1994 relatif à l'exercice de la médecine par les étudiants en médecine et modifiant le décret n° 94-120 du 4 février 1994 pris pour l'application de l'article L. 359 du code de la santé publique.

DES ARRÊTÉS

– du 1er juillet 1994 relatif aux péages autoroutiers ;

– du 18 mai 1994 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules.

Sont publiés au *Journal officiel* daté 4-5 juillet 1994

UN DÉCRET

– *n° 94-551 du 28 juin 1994* fixant pour l'année 1994 les cotisations du régime de l'allocation de vieillesse des professions libérales.

DES ARRÊTÉS

– du 30 juin 1994 portant nomination au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

La mise en examen

Pierre Suard est poursuivi pour faux, escroquerie et corruption

Le PDG du groupe Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, *a été mis en examen pour* « faux et usage de faux, escroquerie et corruption », lundi soir 4 juillet à Evry (Essonne), par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction. Le magistrat conduit, depuis plus d'un an, une enquête portant à la fois sur d'éventuels « abus de biens sociaux » au détriment d'Alcatel-CIT – en clair, des travaux réalisés aux domiciles personnels de certains de ses responsables et payés par la société – et sur une « escroquerie » au détriment de France Telecom – une manipulation des prix de matériels vendus par Alcatel-CIT à son principal client. M. Suard a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire qui prévoit notamment le versement d'une caution de 1 million de francs.

Au soir d'une journée mouvementée, entre auditions et perquisitions conduites tambour battant en présence de Pierre Suard, le PDG du troisième groupe français *se trouve pris à son tour dans* une tourmente judiciaire qui atteint désormais le sommet d'Alcatel-Alsthom.

Arrivé vers 9 h 30, *lundi 4 juillet*, à l'hôtel de police de Versailles, M. Suard portait un costume gris et une mallette emplie de documents et de factures. Prévenu de sa convocation au milieu de la semaine dernière, le PDG avait eu le temps de peaufiner ses arguments. Tout s'est d'ailleurs passé très convenablement au cours de cette journée. Non seulement l'avocat parisien du PDG, le bâtonnier Guy Danet, avait été préalablement informé d'une probable mesure de garde à vue visant son client, mais les enquêteurs *n'ont eu qu'à se féliciter du* comportement exemplaire de M. Suard – *« Un monsieur d'une parfaite correction, rien à voir avec un Tapie »*, a dit l'un d'eux.

A la brigade financière, le grand patron a d'abord *été entendu pendant* deux heures par les enquêteurs, après avoir été immédiatement placé en garde à vue afin de clarifier le régime juridique de son interrogatoire au cours d'une journée qui s'annonçait longue. Quatre heures durant, le PDG a ensuite accompagné les policiers qui, sillonnant les Hauts-de-Seine et la capitale en voiture, accomplissaient une commission rogatoire datée du 29 juin et visant des faits d'« escroquerie, faux en écriture et corruption ».

L'ancien domicile privé de M. Suard à Boulogne-Billancourt, ainsi que son actuel hôtel particulier de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), ont été visités. Les quatre enquêteurs et le PDG se sont aussi rendus au siège d'Alcatel, rue de la Boétie à Paris (8e), puis dans des locaux possédés par le groupe, rue Emeriau dans le *quinzième arrondissement de la capitale*. Les auditions ont ensuite repris à Versailles, vers 17 heures, tandis que les responsables de la procédure à la brigade financière rédigeaient leurs procès-verbaux remis un peu plus tard au juge d'instruction, M. d'Huy. La journée s'est achevée *au palais de justice* d'Evry où M. Suard a été conduit, vers 23 heures, pour être entendu pendant une heure par le magistrat qui *lui a signifié sa mise en examen* pour « faux et usage de faux, escroquerie et corruption ».

Si les auditions du grand patron ont porté à la fois sur les travaux liés à des installations de sécurité destinées à ses domiciles, elles ont aussi visé les éventuelles manœuvres frauduleuses commises aux dépens de France Telecom. Pourtant, les poursuites engagées contre le PDG ne concernent pas l'éventuel système de « surfacturation » fonctionnant au préjudice de France Telecom *(lire d'autre part)*, précise-t-on tant du côté des sources proches de l'enquête, que de celui de l'avocat parisien de M. Suard, Me Guy Danet. Les poursuites engagées contre le PDG ont donc trait uniquement aux travaux de *sécurité effectués* aux domiciles de M. Suard, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'un des chefs de mise en examen (pour « escroquerie ») retenus par le juge d'instruction.

Brouiller les pistes

D'un montant un peu supérieur à 3 millions de francs, les travaux de sécurité destinés à équiper les domiciles de M. Suard sont donc *au cœur* des actuels ennuis judiciaires du PDG. D'abord, parce qu'ils ont été réglés sur la base de fausses factures correspondant à des travaux d'une autre nature que ceux réalisés et, généralement, libellées à une autre adresse que celle du PDG.

A *quoi* M. Suard a *répondu*, selon son avocat, qu'il n'avait pas suivi le détail de ces opérations. Elles ont été notamment *supervisées par le responsable* de la sécurité d'Alcatel, Claude Monchot. Lui aussi mis en examen dans ce dossier, Claude Monchot a sollicité des entreprises travaillant habituellement pour le groupe. Les opérations ont été menées à bien en coordination avec les commissaires de police compétents pour les domiciles concernés. Le responsable de la sécurité a ensuite décidé, toujours selon le point de vue d'Alcatel, de fractionner les factures de ces travaux afin de brouiller *les pistes. « Pour des raisons de sécurité »*, plaide-t-on à Alcatel, au cas où ces documents seraient découverts par des *personnes mal intentionnées*.

M. Suard a dû notamment s'expliquer sur les travaux d'un montant d'environ 300 000 francs effectués dans son ancien appartement de Boulogne, le reste ayant porté sur l'immeuble particulier de Neuilly. L'ensemble de ces travaux sont *incontestablement* liés à la sécurité des domiciles (caméras, alarmes, blindages de portes et fenêtres), bien que l'enquête *doive encore établir s'il ne* s'est pas agi d'une sécurité comprise « *au sens large* », confie-t-on de source proche de l'enquête.

Au moment des attentats d'Action directe touchant des personnalités du monde de l'industrie dans la deuxième moitié des années 80, le gouvernement avait demandé aux grands patrons français de renforcer leur sécurité. C'est à ce moment-là, a répété M. Suard aux enquêteurs, qu'Alcatel a fait exécuter les travaux aux domiciles de son PDG. Il s'agissait d'une « *recommandation expresse du ministre français chargé de la police* [Robert Pandraud], *quelques jours après l'assassinat de Georges Besse* [le patron de la Régie Renault victime d'Action directe] *en 1986* », avait-il déjà affirmé, le 25 mai, dans un message à tous les salariés du groupe Alcatel-Alsthom. Des menaces prises d'autant plus au sérieux que le groupe a dernièrement acquis une dimension industrielle en matière de défense et de nucléaire.

Dernier problème : les chantiers ouverts, entre 1990 et 1993, à Boulogne puis Neuilly, n'avaient pas été autorisés préalablement par une *délibération* du conseil d'administration d'Alcatel. S'agissant des « *travaux de sécurité* », M. Suard a répété aux enquêteurs que ces opérations étaient « *liées à la fonction* » qu'il occupe. Il est normal, à ses yeux, que « *ces dépenses, comme les autres dépenses de sécurité*, [soient] *prises en charge par le groupe.* » Ce n'est que le 1er décembre 1993, une fois les travaux accomplis et après l'ouverture d'une information judiciaire à Evry, que la commission des mandataires sociaux d'Alcatel-Alsthom a validé ces dépenses *a posteriori*.

Moyennant le versement d'une caution de 100 000 francs, dont 10 000 francs au titre des garanties de représentation et 90 000 francs en garantie pour d'éventuelles amendes, M. Suard a finalement été libéré mardi peu après minuit. Une remise en liberté assortie d'un contrôle judiciaire qui prévoit, outre la caution, que le PDG d'Alcatel-Alsthom ne pourra rencontrer ni les autres personnes mises en examen – dont plusieurs dirigeants d'Alcatel-CIT – ni les fournisseurs habituels du groupe concernés par les poursuites visant M. Suard.

ERICH INCIYAN

Le versant principal de l'affaire

Une « arnaque » au détriment de France Telecom

Les relations entre le premier groupe français du secteur privé et son client principal, France Telecom, émanation du secteur public, sont au cœur de l'autre affaire Alcatel, qui a conduit le juge d'instruction *Jean-Marie d'Huy a enquêter* sur des faits *d'« escroqueries pour manœuvres frauduleuses au préjudice de France Telecom »*. Le PDG du groupe Alcatel Alsthom, Pierre Suard, a également été questionné par le magistrat sur ce versant du dossier.

Le point de départ de l'affaire *est une figure désormais* classique : licencié après la mise à jour de détournements de fonds au sein de *la société* Alcatel-CIT, puis mis en examen, l'ancien directeur financier du département Transmissions de cette société, José Corral, qui a passé plusieurs mois en prison, a révélé l'existence d'un système de « surfacturation » au préjudice de France Telecom, dont le corollaire est une dissimulation d'actifs d'au moins 100 millions de francs (*le Monde* du 17 mai).

José Corral, également responsable de l'informatique *financière, affirme avoir mis en* place une double comptabilité au moyen de logiciels truqués, *qui majoraient automatiquement* les prix de revient et permettaient ainsi de surfacturer *les équipements vendus à* France Telecom : centraux téléphoniques, câblages sous-*marins, etc. Les bénéfices* étaient discrètement reversés dans les caisses du groupe. Un *rapport d'expertise judiciaire daté du 11 février concluait à la* réalité d'une *« comptabilité parallèle »* ayant permis de dégager des marges *« plus proches de 30 % que des 8 % généralement admis dans l'administration »* en matière de marchés publics. Le même rapport indiquait *qu'« une telle discordance ne pouvait échapper à un gestionnaire avisé »* et évoquait *« des profits excédentaires dégagés de 1989 à 1992 »* (*le Monde* du 26 juin).

Deux hauts responsables du groupe avaient déjà été mis en examen pour escroquerie par le juge d'Huy dans ce même volet de l'affaire Alcatel, que le complice présumé de José *Corral, Antoine Léal, désigne* sous le nom d'*« arnaque des Télécoms »* : Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT, et Jacques Imbert, directeur général adjoint chargé de la stratégie et du développement d'Alcatel-Alsthom. Ces mises en cause montrent à l'évidence que le juge ne souscrit pas totalement à la thèse d'une *« arnaque »* montée par le seul José Corral, mais qu'il s'interroge sur la passivité des *services financiers* d'Alcatel, voire de France Telecom. Commandée par les *deux sociétés, une expertise* privée avait estimé, en 1993, le préjudice subi par France Telecom *« entre 48,6 et 76,7 millions de francs »*. En novembre de la même année, Alcatel *avait donc consenti un « dédommagement »* de 62,6 millions de francs, en *contrepartie d'une promesse* : celle de n'engager aucune poursuite.

H. G.

CLÉS/ *La garde à vue*

■ **Témoin ou gardé à vue.** Les officiers de police judiciaire (OPJ) *voulant retenir une personne* dans le cadre d'une information judiciaire n'ont que deux possibilités. Soit la personne est entendue *comme simple témoin*, pour une déposition qui ne peut excéder une durée de quatre heures. Soit cette personne, *pour les* nécessités de l'enquête et à supposer que des éléments à charge existent à son encontre, est placée *en garde à vue pour une période* maximale de vingt-quatre heures, qui ne peut être renouvelée *que sur autorisation écrite du* parquet.

■ **Des protections juridiques.** Placée sous la surveillance des magistrats, la garde à vue *s'accompagne* de protections juridiques (assistance d'un avocat au bout de la vingtième heure, examen médical, *notamment*).

■ **370 000 gardes à vue par an.** 371 709 mesures de garde à vue ont été prises en France, en 1992, par des OPJ. 47 % des gardes à vue concernaient des vols, 7 % des infractions économiques et financières.

■ **Les perquisitions.** Le juge d'instruction délivre aux OPJ des commissions rogatoires pour *procéder à tout acte d'information*, et notamment à toute perquisition, qu'il juge nécessaire. Quand une perquisition a lieu dans un domicile particulier, l'occupant des lieux y assiste en général, mais il est aussi d'usage *de le placer en garde à vue, dans* la mesure où des éléments à charge sont retenus contre lui.

Alcatel : des attaques « dénuées de tout fondement »

Alcatel Alsthom a publié, mardi 5 juillet, un communiqué précisant qu'à *« la suite de la mise en examen de M. Pierre Suard, président-directeur général d'Alcatel Alsthom, le groupe tient à préciser les points suivants :*

1/ Contrairement aux accusations répandues récemment dans les médias, cette mise en examen ne concerne ni les abus de biens sociaux, ni une malversation à l'encontre de France Telecom.

2/ Cette mise en examen porte exclusivement sur des dépenses nécessaires à la sécurité du président et liées à sa fonction. Ces dépenses ont été officiellement recommandées par les pouvoirs publics et entérinées par le Conseil d'administration d'Alcatel Alsthom, qui a précisé que les attaques dont le président a été l'objet à ce propos sont dénuées de tout fondement.

3/ M. Suard confirme entièrement les propos relatifs à cette affaire tenus lors de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 1994.

4/ Enfin, les dirigeants du groupe Alcatel Alsthom réitèrent leur entier soutien et leur pleine confiance à leur président. »

CLÉS/ *Le troisième groupe français*

■ **Chiffres.** Avec 156 milliards de francs de chiffres d'affaires l'an dernier, Alcatel Alsthom (ex-*Compagnie générale d'électricité*) et ses 200 000 salariés, se classe au troisième rang des groupes français, derrière Elf-Aquitaine et Renault. *Mais*, en terme de capitalisation boursière (120 milliards de francs), il se *classe au deuxième rang derrière* le groupe pétrolier, et même au premier en terme de profits (7,1 milliards). 72 % de l'activité est réalisée en Europe.

■ **Activités.** Alsthom est le numéro un mondial des équipements de télécommunications et l'un des premiers dans l'énergie et les *transports*. La branche télécommunications (centraux, câbles, terminaux), pèse les deux-tiers des ventes : 75,4 milliards de francs pour les télécommunications, 34 milliards pour les câbles. L'énergie-transport dont le fleuron est le TGV, en représente 51,3 milliards.

■ **Médias.** Le groupe dirigé par Pierre Suard *s'est récemment* diversifié dans les médias. Après avoir pris le contrôle de *l'Express et racheté en partie le groupe* CEP, il a également pris le contrôle du *Point*, de *Courrier International* et détient 49 % de Radio-Nostalgie. Intéressé par le développement du multimédia, il *a racheté la première chaîne* câblée suisse, Rediffusion (600 000 abonnés). Les rumeurs *le donnent régulièrement* candidat au rachat du *Figaro*.

COMMENTAIRE

Le marché de la loi

LA France, nouvelle Italie ? *Annonçant sur six colonnes à* la « une » la garde à vue du PDG d'Alcatel, le *Financial Times* du *5 juillet publie le même jour une* longue enquête sur l'affaire Tapie, ainsi conclue : *« Cette affaire renforce l'impression que la France ressemble à l'Italie en matière de corruption. »* Il y a un mois, le *Wall Street Journal* du 7 juin développait la même thèse *en consacrant sa fort prisée* première colonne de « une » à une enquête sur la corruption française, ainsi titrée : « Tandis que les scandales se développent, certains en France craignent que celle-ci ne devienne l'Italie ». Au même moment, Thierry Jean-Pierre, *magistrat reconverti en* politicien néolibéral aux côtés du financier de haut vol Jimmy Goldsmith, diffusait son *Livre noir de la corruption*, accréditant ce scénario de politique-fiction : *« Dans trois, quatre ou cinq ans, la corruption sera tellement généralisée que, comme en Italie, les premières investigations des juges bouleverseront l'échiquier politique. »*

Le pronostic se réaliserait-il plus tôt que *prévu ? Le fait est* que, depuis deux mois, les politiques ont cédé la place aux patrons en première ligne de la chronique à répétition des *« affaires ». Affaire Schneider* avec la courte incarcération en Belgique de Didier Pineau-Valencienne, affaire Alcatel avec la garde à vue et la mise en examen *de Pierre Suard, et peut-être*, demain, les affaires Générale des eaux et Lyonnaise des eaux que M. Jean-Pierre a appelées de ses vœux en visant, de façon *transparente dans son Livre noir*, ces deux groupes incontournables auprès des collectivités locales. Le capitalisme français se sent brusquement atteint au cœur. Les cours chutent, *la Bourse tangue*, l'encadrement s'inquiète et les « establishments » se *solidarisent*.

Les politiques, qui se sentaient plutôt isolés face aux juges, se portent au secours des patrons attaqués. Au patriotisme de parti succède le patriotisme d'entreprise. Ces articles gourmands de la presse financière anglo-*saxonne ne cacheraient-ils pas* un assaut en règle contre l'économie française ? Mettre en cause la *responsabilité des patrons qui* les dirigent reviendrait à déstabiliser les entreprises et leurs salariés. Et s'en prendre aux grands groupes français, ce serait attaquer *la France, tout simplement*. C'est ainsi qu'on vit hier, à de rares exceptions près, les principales figures patronales pétitionner dans l'urgence en faveur de M. Pineau-Valencienne. Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, deux ministres du gouvernement Balladur, *Alain Madelin et Gérard* Longuet, volent au secours de M. Suard, non sans quelque impudeur. Car, après tout, la droite n'était pas la dernière à critiquer *la gauche quand celle-ci, au pouvoir*, s'en prenait au zèle des juges à son encontre. Il est vrai que les dirigeants du Parti républicain se sentent plus que d'autres *concernés, puisqu'une* enquête préliminaire est en cours sur leur financement politique. Il est vrai aussi que M. Longuet peut plaider la constance : trésorier *du PR, il vote sans rechigner* la loi d'amnistie de 1990...

Nécessaire remise en ordre

Or ce sont ces contre-attaques qui, à force de se répéter, sous la *droite comme sous la gauche*, dans le monde politique comme dans le monde économique, qui risquent d'entraîner la France dans une dérive à l'italienne. Ce *que la Péninsule paye au prix fort* – celui du berlusconisme libéral allié aux néofascistes nationalistes –, *c'est son retard à affronter* la corruption qui minait, lentement mais sûrement, la Première République. La corruption hexagonale n'a pas encore atteint une *semblable cote d'alerte*. Mais elle existe, diagnostiquée à l'initiative du défunt Pierre Bérégovoy en *1992, dans un mélange de capitalisme* à la française – où de grands groupes se sont construits sous l'aile protectrice de l'État et du politique non sans *confusion des genres* – et de spéculation achamée et enjouée des années 80 – où se croisent délits d'initiés et *recours aux paradis* fiscaux et sociétés *off-shore*. Tant que les pendules n'auront pas été remises *à l'heure*, tant que le ménage n'aura pas été fait, tant *que l'éthique n'aura pas repris* ses droits en politique comme en économie, tant surtout que les dirigeants marqueront quelque réticence à cette nécessaire *remise en ordre, populisme* et poujadisme se nourriront de cet inlassable feuilleton.

« L'éclosion d'affaires où est engagée la responsabilité des mandataires sociaux est un signe de santé du capitalisme, de sa vertu essentielle qui réside dans son caractère contestable », écrit le sociologue Elie Cohen dans le dossier que consacre *le Monde des débats* de juillet-août aux « affaires ». Durant la décennie 80, *qui leur fut hautement profitable*, les patrons ont su rétablir leur image et défendre vertement leurs *prérogatives, imposant* à leurs salariés des sacrifices au nom de la crise et *de la* dure loi du marché. Aujourd'hui que la crise est toujours là, c'est le *marché de la loi qui s'impose soudain* à eux. Il est permis, comme dans n'importe quelle autre affaire *judiciaire, de s'interroger sur* les excès de la procédure pénale française, ce secret de l'instruction qui *n'en* est pas un, ces mises en examen médiatiques et *tardives, etc. Mais ce ne saurait* être un prétexte pour échapper à la loi commune qui est, justement, le respect des lois.

EDWY PLENEL

du PDG d'Alcatel Alsthom

Un « empereur » nationaliste et ombrageux

Le silence pour preuve de sérénité, l'indifférence affichée pour faire taire les ennemis du groupe... Jusqu'à sa mise en examen, lundi 4 juillet, Pierre Suard, patron d'Alcatel-Alsthom, s'est refusé à donner prise. Pas ou très peu de commentaires publics sur l'« affaire », les livraisons de matériel surfacturé à France Telecom, les travaux effectués dans *ses domiciles* personnels et payés par sa société. Une façade imperturbable opposée aux suspicions, polémiques et critiques. Des explications réservées aux salariés, par une lettre et lors d'un *récent comité de* groupe, l'un des rares auxquels Pierre Suard ait tenu à assister. De la sobriété et, sans doute, comme le souligne un de ses collaborateurs, *« beaucoup de colère et de mépris »* pour une agitation derrière laquelle ses proches ne voient que campagne de diffamation.

Diffamation, attaques... Alcatel-Alsthom se voit de longue date comme une vraie forteresse. Non seulement parce que le siège, rue La Boétie à Paris, a des allures de coffre-fort, protégé du monde extérieur par un sas de sécurité et des agents derrière des vitres renforcées. Mais aussi parce que le monde, selon Pierre Suard, semble relativement simple. Il se divise en deux catégories, les « ennemis » qu'il faut combattre, les « amis » dont on exige un engagement absolu. *« Pierre Suard, c'est l'empereur. Un chef de cercle. Il est extrêmement fidèle vis-à-vis des siens. Il exige une loyauté totale en retour. Qu'un coup dur arrive, on serre les rangs. Personne ne bronche »*, commente un ancien haut fonctionnaire.

Effectivement. Personne ne bronche. Surtout pas les cadres du groupe, chez lesquels ce genre d'affaires se règle en famille. Et très peu les salariés, dont la fibre vindicative n'a jamais été encouragée. *« Les gens s'interrogent, sont un peu choqués. Sans plus »*, expliquait récemment un délégué CFDT. Certains s'emportent contre *l'« acharnement »* dont serait victime Alcatel-Alsthom. Mais, au final, le ton reste modéré.

Peu de commentaires. En déplacement fréquent à l'étranger ces dernières semaines, Pierre Suard s'est quand même tenu régulièrement informé des développements de l'affaire. *« Confiant »* mais de plus en plus *« agacé »*, ombrageux, montrant des signes certains d'énervement. Au point, par exemple, d'annuler des pages de publicité, lorsque des articles parus dans la presse lui ont paru par trop défavorables.

Lorsque Pierre Suard, à l'époque directeur général d'Alcatel-CIT, succède à Georges Pébereau rue La Boétie, siège de l'ancienne CGE, il prend la direction d'une entreprise à part dans le monde des affaires. A l'époque, la CGE, future Alcatel-Alsthom, n'est pas encore un groupe. Plutôt un holding dont les différentes filiales gérées en baronnies font leur chiffre d'affaires essentiellement sur le marché français, dont les contrats dépendent en grande partie des commandes publiques. Être PDG de la CGE suppose des talents de diplomate, un certain entregent, une *pratique et une connaissance* aiguisée des cabinets ministériels.

Patron de choc

Ce profil a été magnifié par le grand patron de la Compagnie générale d'électricité, Ambroise Roux, un proche de Georges Pompidou, expert *« ès relations incestueuses »* entre Etat et *industrie, qui quitte la rue La* Boétie au moment de la nationalisation de la vénérable maison par les socialistes en 1982. Comme l'a raconté par la suite Stéphane Denis dans *le Roman de l'argent* (1), *l'ancien patron* de la CGE, face à un CNPF dont il fut l'un des piliers et jugé trop timoré politiquement, n'aura de cesse de préparer *via* l'Association française des entreprises *privées (AFEP), aux notamment,* par exemple, d'un Jean-Marc Vernes, une vaine restauration.

Pierre Suard, qui aura soixante ans en novembre, n'appartient pas à cette génération. L'évolution des affaires – internationalisation, ouverture des marchés protégés – a rendu impossible le retour à certaines pratiques du pompidolisme triomphant. X-Ponts – la voie royale à la CGE –, il n'a effectué que deux brefs passages dans un cabinet ministériel. Chargé de mission, de 1966 à 1968, auprès de Michel Debré, alors ministre de l'économie et des finances, où il s'occupe des transports, il y croise Jean-Yves Haberer, à l'époque conseiller technique, futur patron du Crédit lyonnais. Sans pour autant que se créent de liens particuliers.

La rencontre importante a eu lieu quelques années avant. Tout juste diplômé, il rentre au ministère des travaux publics et côtoie un autre X-Ponts, Jacques Raiman. Leurs parcours seront parallèles. Après un séjour aux Etats-Unis, Jacques Raiman intégrera la CGE, deux ans avant Pierre Suard, parrainé par Georges Pébereau, alors simple directeur de branche de la CGE, pour y développer une activité de services informatiques. C'est Jacques Raiman, aujourd'hui PDG de GSI, un ami très proche d'Edouard Balladur, qui lui permettra d'entretenir des relations nourries avec l'actuel premier ministre.

Des relations nourries... Les deux hommes se sont appréciés mutuellement. Pour autant, de



ses passages dans *les ministères*, de la fréquentation des milieux UDR, puis RPR, Pierre Suard n'a jamais gardé de fidélité absolue. *« Il se méfie des politiques »*, commente un proche. *Ses parrains et mentors ont été* davantage des patrons, qu'il s'agisse de Pierre Donnatieu Cotte aux Aéroports de Paris, de Roger Schulz et, dans une certaine mesure, de Georges Pébereau à la CGE.

Nationaliste, Pierre Suard revendique un libéralisme vigilant, sans naïveté. Parfois brutal dans l'affirmation de ses principes, il n'hésite pas à faire des *déclarations qui sentent bon le* poujadisme. *« En plein Paris, on trouve des emplois ! Mais les gens les refusent pour continuer à toucher leurs droits à l'ANPE »*, déclarait-il, en janvier 1987, à *l'Express*. L'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981 lui fera prendre la plume et écrire un article virulent dans le bulletin interne de la CGE, nationalisée. Il y sauvera de justesse son poste. Plus militant qu'homme de réseaux, Pierre Suard n'a jamais fait mystère de ses convictions politiques, lesquelles sont de droite et plutôt musclées.

Ce Savoyard, qui a côtoyé sur les bancs de Polytechnique Marcel Roulet, actuel président de France Telecom, est avant tout un ingénieur. *« Imagine-t-on PDG plus absorbé dans son système industriel, plus immergé dans son monde d'appels d'offres, de restructurations d'usines, de procédures de contrôle interne, de crédits commerciaux ? »*, s'interroge un ancien haut fonctionnaire. *Ce profil perçu comme « besogneux », un « peu terne »*, lui a valu, en 1986, d'être décrit comme un patron de transition, voire comme le *« factotum »* d'Ambroise Roux.

Un homme sous influence ? Pas vraiment. M. Roux l'apprendra à ses dépens, qui, revenu à la tête de la Générale occidentale, rachetée en 1987 à Jimmy Goldsmith, sera poussé fermement à *la retraite un an plus tard*. Un patron de choc ? Certainement.

Entré à la CGE en 1976, *via* les Câbles de Lyon, il restructure, sans ménagements, sans états d'âme, cette filiale qui végétait pour en faire l'une des toutes premières entreprises du secteur. Directeur général de CIT-Alcatel en 1984, il procède à la fusion des télécommunications de Thomson (dont sont issus Pierre Guichet et Jacques Imbert, aujourd'hui mis en examen) avec celles de la CGE.

Etre le premier

De même, après le départ de Georges Pébereau, initiateur, en 1986, du rachat des activités télécommunications d'ITT Europe, il réorganise, n'hésite pas à faire un grand ménage dans les filiales (notamment en Espagne), avec habilité mais aussi une extrême fermeté. *« Il a serré les boulons à mort, a multiplié les rationalisations de sites »*, commente, admiratif, un bon spécialiste du secteur.

Certes, Pierre Suard n'a pas l'entregent intrigant d'un Ambroise Roux, le brillant d'un Georges Pébereau, mais ses objectifs sont clairs. Il veut être le premier. Le numéro un mondial dans les activités développées par Alcatel-Alsthom. Le premier des PDG. Il ne dédaigne pas de faire sentir sa force. *« Suard n'a jamais voulu traiter avec le cabinet »*, raconte un *ancien conseiller de* Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'industrie et du commerce extérieur. *« Pour lui, les dossiers se discutaient avec le ministre et avec lui seul. »* Abrupt, ce comportement lui vaut encore d'assez solides inimitiés. Les relations publiques ne sont pas son fort. *« Il est brusque mais par timidité »*, explique rituellement Françoise Sampermans, qui préside aux destinées de *l'Express* et du *Point*, hebdomadaires dont Pierre Suard a pris le contrôle – *« par civisme »*, *« parce que la France a besoin d'une presse forte qui ne tombe pas dans les mains d'intérêts étrangers »*.

Homme de pouvoir ? Il l'est. *« Seulement à l'intérieur du groupe et pour Alcatel-Alsthom »*, précisait Pierre Suard l'an passé. Un groupe dirigé avec un curieux mélange de grande délégation et d'extrême autorité. Inaccessible, peu à l'aise dans les mondanités – il ne dîne, ni ne sort –, Pierre Suard s'appuie à l'intérieur du groupe sur une équipe restreinte de fidèles. Là où Georges Pébereau aimait les « staffs » démesurés, il cultive le principe de la garde rapprochée. *« Ceux qui sont restés ont totalement adhéré au système »*, explique Françoise Sampermans.

Un système qui, aujourd'hui, connaît sa première difficulté majeure. L'« affaire » des travaux *personnels, celle de la surfacturation* de matériel à France Telecom touchent un point ultra-sensible de la culture Suard : la rigueur de gestion. *« Lorsque Suard a été nommé à la tête de la CGE*, explique un haut fonctionnaire, *il a averti ses collaborateurs. Leurs salaires seraient substantiels. Mais pas question d'avantages en nature. »* Pas d'appartements de fonction, un parc automobile réduit au minimum. La recette a été appliquée à *l'Express*, où, en 1993, le comité de direction a dû se faire aux nouvelles règles appliquées aux véhicules mis à sa disposition. Pierre Suard, c'est avéré, n'est pas un amateur de décorum. Voilà qu'on lui demande des explications sur des dépenses effectuées dans ses appartements. Il est en porte-à-faux.

L'affaire embarrasse, enfin, car, *depuis l'arrivée d'Edouard* Balladur au pouvoir, le groupe fait tout pour se faire oublier. Rien n'énerve plus l'entourage de Pierre Suard que de rappeler que le chef du gouvernement a *été patron de deux filiales* du groupe du temps de la CGE. Que les deux hommes se connaissent. Edouard Balladur avait été *« très mortifié »* par les attaques contre les noyaux durs, lors des privatisations de 1986-1987. Des attaques qui s'étaient déclenchées à l'occasion de la composition du tour de table de la CGE. Le dénoyautage de la Compagnie générale d'électricité n'avait-il pas été la principale motivation de l'assaut donné, quelque temps plus tard, sur la Société générale, avec l'approbation de Pierre Bérégovoy ?

A Matignon, comme au ministère *de l'industrie, on adopte le* profil bas. *« Derrière Suard, on veut atteindre Balladur »*, plaide-t-on chez Alcatel Alsthom comme dans les milieux du gouvernement. Pierre Suard, qui a *traité l'affaire par le mépris*, pourra-t-il rester sur la réserve ? Désormais, rares sont ceux qui le pensent.

CAROLINE MONNOT

(1) Albin Michel.

Les réactions dans les milieux économiques et politiques

La Bourse réagit mal

Avec un un recul de 35,7 % depuis le début de l'année, le titre Alcatel Alsthom affiche la cinquième plus forte baisse annuelle de la Bourse de Paris depuis le 31 décembre 1993. Mais une telle chute, après deux années où les actionnaires – qui avaient en 1987 souscrit à 290 francs – ont engrangé des plus-values substantielles et régulières (21 % en 1992, 22 % en 1993) ne s'est pas faite en une seule séance.

Le premier avertissement fut consécutif à des déclarations de Pierre Suard aux *Echos*, le 12 janvier, selon lesquelles le bénéfice net du groupe devait baisser par rapport à l'année précédente. Ces déclarations faisaient perdre 12,2 % au titre. En mars, la hausse des taux aux Etats-Unis, et la désaffection qu'elle entraîna chez les investisseurs étrangers intervenant à Paris pesa à nouveau sur le titre. L'annonce, en mai, de la mise en examen de deux cadres d'Alcatel CIT (*le Monde* du 6 mai), puis celle de la garde à vue de Pierre Suard, lundi 4 juillet, a accentué la chute. Le titre a terminé la séance à 541 francs. Mardi 5 juillet, il se reprenait sensiblement dès l'ouverture en gagnant 3,5 % pour 261 000 actions échangées.

Le « Financial Times » et le « Wall Street Journal » s'interrogent sur la corruption en France

La garde à vue et la mise en examen de Pierre Suard, le patron d'Alcatel-Alsthom, font la une du *Financial Times* et du *Wall Street Journal*, mardi 5 juillet. *« Le patron d'Alcatel interrogé sur l'utilisation de fonds »*, annonce le premier, qui réserve six colonnes à l'affaire. *« Pierre Suard entendu par la police sur ses dépenses »*, indique le second. Le *Financial Times*, quotidien britannique et le *Wall Street Journal* américain, font l'opinion des investisseurs sur les deux plus grandes places financières mondiales, la City de Londres pour le premier, la Bourse de New-York pour le second, deux places où sont traités les titres Alcatel-Alsthom.

« Pierre Suard est l'un des plus importants patrons de groupe industriel français », expliquent les deux quotidiens qui, pour donner toute la mesure de l'événement, rapprochent le dossier Alcatel de la série d'affaires qui ont secoué les grandes entreprises françaises. Le *Wall Street Journal* le présente comme le *« dernier scandale en date qui ébranle la place de Paris »*. Pour le *Financial Times*, qui rappelle les démêlés récents de Didier Pineau-Valencienne avec la justice belge, c'est *« un camouflet de plus infligé à l'establishement industriel français »*.

Un « activisme » inédit

Le quotidien britannique revient par ailleurs, très largement, dans une page intérieure, sur les affaires reprochées à Bernard Tapie. Des affaires, indique le journal londonien, qui ont ouvert une boite de Pandore et suscitent beaucoup d'interrogations sur la corruption en France. S'impose peu à peu l'idée que l'ampleur des malversations en France est comparable à ce que l'on a pu découvrir en Italie, affirme le *Financial Times*, sans pour autant trancher. En tout cas, indique-t-il, police et magistrature font preuve aujourd'hui en France d'un *« activisme »* inédit, en faisant référence précisément à la mise en examen de M. Suard.

▶ *Lire page 16 « Dans la presse »*.

M. Longuet juge « navrant qu'on puisse ternir l'image du groupe »

PÉKIN

de notre envoyé spécial

« Ça devient un métier dangereux. » Ce président de grande entreprise française présent dans la délégation des 120 dirigeants qui accompagnent le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, en Chine cette semaine, n'a pas le goût à plaisanter. La communauté patronale s'est montrée atterrée, mardi 5 juillet au matin à Pékin, lorsqu'elle a appris la mise en garde à vue de Pierre Suard. A l'hôtel China World, la question monopolise vite la conversation. *« Nos concurrents ne manqueront pas d'utiliser les ambiguïtés de la procédure à leur propre profit*, a déclaré pour sa part M. Longuet. *Dans l'énergie, les télécommunications et le ferroviaire ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu. »* Le ministre de l'industrie a ajouté : *« Je trouve navrant qu'on puisse ternir l'image du groupe Alcatel au travers de son patron. »*

Un dirigeant s'offusque de *« la disproportion entre les faits et la démarche qui est d'ordre punitive »*. Les perquisitions chez le patron d'Alcatel sont qualifiées d'*« enfantines »*.*« Un grand patron n'est pas assez naïf pour garder des secrets chez lui »*, confesse en haussant les épaules un PDG qui s'étonne : *« Suard réclamait depuis un an à être entendu. Pourquoi cette garde à vue ? »* Beaucoup reprochent surtout la médiatisation des « affaires » et la presse est accusée au passage.

Le débat s'engage rapidement sur le rôle et la responsabilité des PDG. *« Ils doivent être tenus comme comptables de tout »*, selon un dirigeant d'entreprise informatique. *« C'est impossible de tout savoir »*, lui rétorque un patron d'une très grande société. Pierre Suard apparaît à tous comme *« exemplaire »* et *« au-dessus de tout soupçon »* de ce point de vue.

Les conséquences de mises en cause de grandes entreprises françaises (Schneider, les compagnies des eaux, Alcatel) semblent à tous *« avoir des répercussions catastrophiques à l'étranger »*. *« Nous apparaissons comme un pays de coquins, une république bananière »*, déplore un PDG d'un grand groupe internationalisé. *« D'autres pays, comme l'Allemagne, font bien pire et pourtant gardent le silence chez eux. Ils ne seront pas les derniers à utiliser nos troubles judiciaires contre nous auprès de clients étrangers. »*

E. L. B.

ALAIN MADELIN : sa protection était indispensable. – Le ministre des entreprises et du développement économique, Alain Madelin, s'est déclaré, lundi 4 juillet, *« extrêmement surpris »*, sur France-Info, des suites judiciaires données aux travaux de sécurité effectués par Pierre Suard, à son domicile, *aux frais de la société*. Pour M. Madelin, *« il s'agit là de dépenses liées à la fonction ; ce ne sont pas des dépenses de luxe ; ce ne sont pas des dépenses de confort »*. *« Je souhaiterais qu'il puisse en être tenu compte »*, a-t-il ajouté.

PIERRE MÉHAIGNERIE : pas de commentaire. - Le ministre de la justice s'est refusé à tout commentaire, lundi 4 juillet, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, sur le placement en garde à vue de Pierre Suard.

ROBERT PANDRAUD : la nécessaire sécurité des grands patrons. – L'ancien ministre délégué chargé de la sécurité dans le gouvernement de Jacques Chirac de 1986 à 1988 s'est expliqué, lundi soir au micro de RTL, sur les conseils qu'il avait donnés aux patrons français après l'assassinat par des militants d'Action directe de Georges Besse et du général Audran : *« J'ai (...) organisé une réunion où étaient présents de nombreux chefs d'entreprise et je leur ai dit qu'il fallait qu'ils se protègent eux-mêmes. Je leur ai dit qu'il fallait qu'ils changent fréquemment d'itinéraires et d'horaires fixes, qu'ils prennent des mesures de sécurité à leur domicile et dans leur bureau et que, s'ils voulaient des protections humaines, qu'ils s'adressent à des sociétés de protection. »*

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL



Le rêve américain s'est envolé : l'équipe des Etats-Unis a été éliminée de la Coupe du monde, logiquement battue par le Brésil (1-0) à San-Francisco, lundi 4 juillet. Déception tempérée : en atteignant les huitièmes de finale, la sélection américaine avait rempli son contrat. Dans l'autre demi-finale disputée lundi à Orlando, les Pays-Bas ont battu l'Eire (2-0).

■ QUARTS DE FINALE. Le Brésil et les Pays-Bas se rencontreront donc en quarts de finale. La composition des derniers quarts de finale devait se jouer mardi 5 juillet au cours des rencontres Nigéria-Italie à Boston et Bulgarie-Mexique à New-York.

■ OPÉRA. Placido Domingo assistait au match entre les Etats-Unis et le Brésil. Pour le ténor italien, l'opéra et le football ont en commun de pouvoir être appréciés *« sans comprendre »*. Luciano Pavarotti et Placido Domingo donneront un concert exceptionnel au cours de la Coupe du monde.

Des paris à la Bourse d'Amsterdam

A la Bourse d'Amsterdam, une enquête officielle a été ouverte. Motif : le personnel et les commissionnaires auraient parié de grosses sommes sur le résultat de la Coupe du monde. Les enjeux auraient atteint plusieurs dizaines de milliers de florins (1 florin = 3,1 francs). Les paris porteraient sur le nom de l'équipe championne ou le nombre de buts marqués. Plus loufoque, certains placeraient leur argent sur le nombre de joueurs quittant le terrain sur un brancard ou sur celui des cartons jaunes. *« Le règlement interdit formellement au personnel de placer de l'argent sur autre chose que les produits cotés. Si la rumeur est avérée, les sanctions tomberont »*, promet un porte-parole. – *(Corresp.)*

HUITIÈMES DE FINALE : Brésil-Etats-Unis (1-0)

Le 4-juillet du « soccer »

SAN FRANCISCO
de notre envoyé spécial

L'Amérique s'était préparée à sa manière. Elle avait déployé ses bannières étoilées, sorti ses fusées de feux d'artifice, garni ses paniers de pique-nique. L'événement étant d'importance, le calendrier du soccer et celui de la tradition avaient même uni leurs efforts : un huitième de finale Brésil-Etats-Unis le lundi 4 juillet, jour de l'indépendance, des parades et des réunions familiales ! Les joueurs américains ne pouvaient rêver date plus symbolique. Ce jour-là plus que tout autre, le pays est ouvert aux réjouissances cocardières, enclin à toutes les célébrations.

Pour peu qu'on lui montre la voie, avec drapeaux et confettis, il paraissait disposé à s'amouracher définitivement du soccer. En novice appliquée, l'Amérique s'était pomponnée comme une midinette un soir de premier bal. La chaîne de télévision ABC s'attendait à battre son record d'audience pour un match de soccer. La presse de San Francisco insistait sur le *« plus grand événement de l'histoire du sport américain »*. Le président Bill Clinton lui-même allait suivre la partie en famille, à Camp David. Samedi soir, il avait téléphoné aux joueurs et proclamé leur aventure cause nationale : *« Nous sommes très fiers de vous. Votre pays est fier de vous. Ma fille aime le soccer et m'aide à comprendre ce que je vois... »*

Un destin d'immigré courageux

« Comprendre », c'était bien le maître-mot de ce jour de fête et de foot. Il fallait que le grand public, attiré par la victoire du premier tour contre la Colombie (2-1, *le Monde* du 24 juin), « comprenne » et adopte ce sport au-delà de la World Cup. Qu'il « comprenne » aussi qu'une sélection comme celle des Etats-Unis, même entraînée depuis un an et demi à la façon d'un commando, ne saurait rêver trop longtemps. Quand arrive le second tour, lorsque chaque match devient une question de survie, donc de calcul et d'expérience, il se trouve toujours un ou deux joueurs d'exception pour envoyer les audacieux au cimetière des prétentieux. Lundi, les Américains l'ont « compris » avec les Brésiliens Romario et Bebeto.

Sans ce duo de petits bruns, le Brésil ne serait rien. Rien qu'une équipe quelconque tirant gloriole d'un passé lointain pour mieux entretenir une illusion d'éternité. Sans ses deux attaquants, elle aurait moins de génie que la Roumanie, moins d'avenir que le Nigéria, moins de hargne que les Etats-Unis. Mais ils sont là, Bebeto, de La Corogne, et Romario, de Barcelone.

Soixante-treize minutes durant, les Américains ont cru pouvoir les maîtriser à leur manière, l'œil vigilant et le pied ferme. Leur entraîneur, Bora Milutinovic, tacticien qui a trop voyagé pour se laisser piéger, avait donné de strictes consignes de calfeutrage : cinq défenseurs, quatre milieux de terrain, pratiquement pas d'espace entre les lignes. Les téléspectateurs de l'Oklahoma ou de l'Arkansas ont peut-être eu du mal à saisir la subtilité de cette stratégie, mais il n'y avait guère d'autre solution pour dissuader les Brésiliens d'être trop brésiliens.

Soixante-treize minutes durant, le public du stade de Stanford s'est donc inventé des raisons de croire en ces onze gaillards qu'il avait vu la main sur le cœur et la larme à l'œil au moment des hymnes. Il s'est inventé des arguments pour espérer qu'Ernie Stewart, seul attaquant envoyé au front, pourrait inscrire le but de la victoire. Il a même cru que Thomas Dooley, un défenseur soudain saisi d'envies offensives, y parviendrait sur un tir croisé, en début de match (12e).

Le public s'est également surpris à crier son admiration pour ces joueurs devenus familiers depuis leurs prestations du premier tour : Alexis Lalas, le rocker rouquin, Marcelo Balboa, le libero chevelu, ou encore Fernando Clavijo, le vétéran (trente-sept ans). Un cas, ce Clavijo : son histoire semble avoir été écrite pour être racontée un 4 juillet, au rendez-vous du soccer et de l'Histoire. Comme la plupart des internationaux, il est né à bonne distance de l'université de Stanford. En fait, il a grandi en Urugnay. Mais c'est aux Etats-Unis qu'il est entré clandestinement avec sa femme, en 1979.

Joueur de football professionnel dans son pays, il est devenu balayeur à New-York avant d'être enrôlé par un club local qui allait lui dénicher un emploi de serveur dans un restaurant. Un serveur en situation irrégulière qui craignait les visites de l'inspection du travail. En 1987, alors qu'il avait été transféré dans une équipe de San Francisco, il obtenait enfin la nationalité américaine. *« En écoutant notre hymne, j'aurai des frissons et je pleurerai »*, avait-il promis au pays conquis par son destin d'immigré courageux.

Clavijo, Lalas, Balboa... Tous voulaient donc faire de ce 218e anniversaire de l'indépendance une date doublement mémorable. Ils n'y mirent guère de technique, mais du cœur et un peu de talent. Le public n'en attendait pas moins, lui qui a tant à apprendre qu'il s'extasie quand son équipe gagne vingt mètres de terrain et obtient une touche.

Le raid de Romario

Tout aurait été pour le mieux s'il n'y avait eu cette fameuse soixante-treizième minute de jeu, celle où tout a basculé : l'aventure américaine, la tactique de « Bora » et l'avenir du Brésil. Lassé d'avoir trop piétiné devant les barricades adverses, un peu honteux d'avoir tiré une fois sur le poteau (45e) et gâché une belle occasion de but (58e), Romario s'est décidé à réagir, à secouer cette équipe brésilienne, réduite à dix après l'expulsion de Leonardo à la 44e minute (coup de coude au visage de l'Américain Tab Ramos, qui a dû être hospitalisé) par l'arbitre français, JoëlQuiniou.

L'attaquant du FC Barcelone a réagi en grand joueur. Il est allé chercher ce ballon que ni ses milieux de terrain, ni ses défenseurs ne semblaient capables de remonter assez vite vers les avants postes. Il est allé se servir lui-même, aux abords du rond central, comme on remonte un seau d'eau d'un puits presque tari. Il est ensuite parti droit devant, ondulant entre les maillots américains rouge et blanc, qui tombaient à ses côtés sans pouvoir l'intercepter.

Parvenu à destination, à distance raisonnable du but de Tony Meola, il a offert à Bebeto le privilège du geste final. Une passe sur la droite et le joueur de La Corogne n'a plus eu qu'à croiser son tir pour tromper le gardien américain. En quinze secondes, le temps d'un raid de Romario et d'un but de son compère, le Brésil venait de montrer aux Etats-Unis ce qu'il leur manque pour espérer progresser : un joueur, « le » joueur, en mesure de masquer les faiblesses de son équipe, de compenser ses moments d'impuissance.

L'Amérique, consciente de la supériorité de l'adversaire, a donc rangé les drapeaux du soccer pour garder ceux de la tradition. Elle a retrouvé ses parades, ses confettis, ses matches de base-ball et son président qui cherche à *« comprendre »*. Il reste à savoir si, après la World Cup, elle donnera raison à Bora Milutinovic quand il promet désormais un *« grand avenir au soccer »*.

PHILIPPE BROUSSARD

PROLONGATIONS

Boston entre deux défaites

BOSTON
de notre envoyé spécial

Mauvaise journée pour Boston. Dans la salle du Purple Shamrock, l'un des bars irlandais de la ville, des dizaines d'habitants s'étaient rassemblés devant les écrans de télévision pour se lancer dans le marathon de leur vie. Deux matches de *soccer*, deux équipes, deux raisons de vibrer pour un sport que quelques-uns ne fréquentent que depuis quinze jours. Et deux déconvenues le jour où l'Amérique soude ses particularismes par une fête nationale.

Il y a d'abord eu cette équipe vêtue de vert et blanc, comme celle de basketteurs locaux, les Celtics. Des Irlandais, comme les ancêtres de tous ceux qui les fixent sur l'écran. Mais l'Irlande du football, décidément, déçoit. Il avait déjà fallu accepter l'affront du tirage au sort du premier tour, qui avait envoyé la formation de Jacky Charlton jouer à New-York, sans accorder une rencontre à la terre où les immigrants ont posé pied en premier. Il faut maintenant subir les fautes défensives de joueurs mal à l'aise à Orlando, dans l'air poisseux de Floride. *« S'ils avaient joué ici, avec notre climat sain et nos cris, ils auraient été sûrs de se qualifier pour les quarts de finale »*, soupire un quadragénaire en maillot vert. Ceux qui ne supportent pas d'avoir vu perdre l'équipe du cœur s'en vont. Les autres restent pour pousser l'équipe de la nation. Ils ont reçu le renfort de jeunes avec casquette et bannière étoilée. Et tout le monde se retranche derrière les verres de Guinness. Toute la salle entre en résistance aux cris de *« USA, USA »*. Les Américains, férus de gestes défensifs, acclament chaque tacle des équipiers d'Alexis Lalas. Ils apprécieraient encore plus s'ils maîtrisaient les subtilités de la règle du hors-jeu. Mais elle échappe encore à la plupart de ces convertis trop récents. Ainsi, lorsqu'un Brésilien s'en va seul marquer, il leur faut deux minutes pour cesser de se désespérer et constater que le score sur l'écran n'a pas évolué. Hélas, le même miracle ne se reproduira pas avec le Brésilien suivant. Le camp retranché a cédé.

Boston des Irlandais d'Amérique vient de concéder sa deuxième défaite d'affilée. La cité est cernée par une déception de chaque côté de l'Atlantique. Le feu d'artifice au-dessus de la ville ancienne n'aura l'éclat que d'une fête annuelle. Il ne célébrera pas les nouveaux exploits des aventuriers du ballon rond.

J. Fe.

Le point

Huitièmes de finale

- 3 juillet, à Los Angeles — ROUMANIE 3 – ARGENTINE 2 — 22 h 30, TF1 et Eurosport
- 3 juillet, à Dallas — ARABIE-S. 1 – SUEDE 3 — 19 h, France 2 et Eurosport
- 4 juillet, à Orlando — PAYS-BAS 2 – EIRE 0 — 18 h, TF1 et Eurosport
- 4 juillet, à San-Francisco — BRESIL 1 – ETATS-UNIS 0 — 21 h 30, France 3 et Eurosport
- 5 juillet, à New-York — MEXIQUE – BULGARIE — 22 h 30, TF1 et Eurosport
- 2 juillet, à Chicago — ALLEMAGNE 3 – BELGIQUE 2 — 19 h, TF1 et Eurosport
- 2 juillet, à Washington — ESPAGNE 3 – SUISSE 0 — 22 h 30, France 3 et Eurosport
- 5 juillet, à Boston — NIGERIA – ITALIE — 19 h, France 2 et Eurosport

Quarts de finale

- 10 juillet, à San-Francisco — ROUMANIE – SUEDE — 21 h 30, France 3 et Eurosport
- 9 juillet, à Dallas — PAYS-BAS – BRESIL — 21 h 30, TF1 et Eurosport
- 10 juillet, à New-York — ALLEMAGNE — 18 h, TF1 et Eurosport
- 9 juillet, à Boston — ESPAGNE — 18 h, France 2 et Eurosport

HUITIÈMES DE FINALE : Pays-Bas - Eire (2-0)

Les adieux de l'Irlandais honoraire

ORLANDO

de notre envoyé spécial

Entre deux bouffées de son gros cigare, Jack Charlton envoyait des gerbes de fleurs aux vainqueurs néerlandais : *« Quitte à être éliminés, je suis content que ce soit par eux. »* Il a aimé leur football. *« J'aime aussi leur musique »*, ajoutait-il, en désignant malicieusement les flonflons cuivrés qui résonnaient hors de la salle de presse. *« Ce soir, les supporters irlandais et néerlandais feront une grande fête ensemble. Ce sera une soirée sans problèmes. »* Quelques minutes après la défaite, pas une trace d'amertume, pas un soupçon de regret. Déçus, mais pas abattus. L'aventure s'est-elle arrêtée, cette année, en huitième de finale? Qu'importe, il y aura quand même de quoi raconter, car l'aventure américaine ne s'annonçait pas aisée pour cette équipe vieillissante.

L'Irlande restera éternellement reconnaissante à cet Anglais de cinquante-neuf ans pour l'ensemble de ses bienfaits. Selon un récent sondage, il est l'homme le plus populaire d'Irlande. Sans crainte du sacrilège, certains affirment que la cote de ce protestant y est à peine inférieure à celle du pape. A son arrivée en février 1986, le football n'était qu'un sport subalterne dans ce pays de rugby et de football gaélique. A peine cinquante mille licenciés pour une fédération sans le sou. Aujourd'hui, le nombre de footballeurs a presque doublé (quatre-vingt-dix mille) et des sponsors solides sont venus au secours de la victoire. Avec « Big Jack », l'Eire a en effet connu la joie d'une qualification aux championnats d'Europe en 1988 – où elle obtint une victoire historique sur l'Angleterre –, puis deux phases finales de Coupe du monde. L'apogée de l'ère Charlton restera le quart de finale perdu de justesse, en 1990, face à l'Italie.

Les Irlandais ont définitivement adopté cet homme qui leur ressemble. Lorsqu'il fut condamné à une amende de 15 000 dollars pour ses écarts de conduite et de langage contre le Mexique le 25 juin dernier, une collecte spontanée dans les pubs de Dublin à Cork a permis de récolter 150 000 dollars en moins d'une semaine. Les Irlandais croyaient sans doute que Charlton devrait payer de sa poche. Or, s'il n'est pas avare, il ne gaspille pas. En Irlande, il propose souvent de payer restaurants et hôtels avec un chèque, quasi certain que celui-ci ne sera pas encaissé, mais prestement mis sous verre et fixé au mur de l'établissement. La FIFA n'acceptant pas les chèques, l'amende sera réglée par la fédération irlandaise et la somme recueillie par cette sorte de « jackython » affectée à des œuvres de charité.

Passionné de pêche au saumon, fine gâchette et amateur de Guinness, Jack Charlton est chez lui en Irlande où il possède une maison depuis deux ans. De même qu'il donne des conseils aux pêcheurs novices le long des rivières, cet homme semble professer des idées simples sur le football. Il vient de mettre sur le marché une cassette vidéo intitulée : *Jack Charlton, l'Irlandais honoraire raconte tout...* Gageons que le document est de courte durée. Car sa conception du football n'exige pas de longs développements théoriques. Le bon vieux *kick and rush* a conservé ses vertus à ses yeux, malgré l'éclosion dans les rangs irlandais de talents plus techniques comme le milieu de terrain de Manchester United Roy Keane ou le jeune défenseur de Leeds United Gary Kelly.

Entre professionnels sérieux

Malheureusement, pour s'adonner avec bonheur à cet exercice exigeant, il faut avoir de bonnes jambes. Le premier but néerlandais a montré les limites actuelles de la bande à Charlton. Sur une passe en retrait approximative de Terry Phelan, Marc Overmars, le feu follet d'Ajax Amterdam, a pris toute la défense de vitesse pour offrir la balle de but à Dennis Bergkamp (11e). Pendant cette première mi-temps, tous les duels ont tourné à l'avantage des Néerlandais. Paul McGrath, fidèle grognard des campagnes passées, n'arrivait pas à compenser par sa science du placement les trahisons de son corps meurtri, son épaule douloureuse, ses genoux couturés. Et en l'absence de Niall Quinn, *blessé*, et de Tony Cascarino, à peine convalescent, *où envoyer les rares* balles d'attaque? L'Irlande manquait de grands gabarits en pointe, ces paratonnerres qui attirent tous les ballons tombés du ciel.

Pat Bonner, l'autre glorieux vétéran ayant offert le second but sur un tir anodin de Wim Jonk (41e), il ne restait plus qu'à espérer l'improbable. A-t-on déjà vu des Irlandais marquer trois buts en une seule mi-temps? Trahis par leurs propres erreurs plus que battus par des Néerlandais encore peu convaincants, les Irlandais quittent la Coupe du monde. Avec eux, c'est un état d'esprit qui disparaît. Finies les conférences de presse décontractées et drôles, émaillées de jeux de mots et de farces de potache. Finies les séances d'entraînement ouvertes à tous, gaies comme des parties de campagne. Reverra-t-on entre deux matches des joueurs et un entraîneur partager sans façon une ou deux pintes de bière avec des supporters au bar de leur hôtel?

Le football va enfin se retrouver entre professionnels sérieux, tel Dick Advocaat, le sélectionneur néerlandais. Terne sosie de Napoléon, il aime à ensevelir ses finesses stratégiques sous une épaisse langue de bois. Et quelques pieux mensonges. Pendant tout le week-end, par exemple, il a donné la migraine aux journalistes spécialisés, les lançant volontairement sur la fausse piste d'un nouveau dispositif tactique pour son équipe. Les Pays-Bas allaient changer de doctrine, passer du 4-3-3 ou du 3-4-3 au 4-4-2. Bigre! Pour mieux entourer de mystère ce bouleversement annoncé, le dernier entraînement fut annulé sans préavis ni explication. Ces pauvres manœuvres ne suffiront pas face au Brésil dont il ne faudra pas attendre les mêmes libéralités que celles prodiguées par la défense irlandaise.

JEAN-JACQUES BOZONNET





CYCLISME

La deuxième étape du 81e Tour de France

Le crépuscule des rouleurs de fond

Le Néerlandais Jean-Paul Van Poppel a gagné lundi 4 juillet la deuxième étape du Tour de France, entre Roubaix et Boulogne-sur-Mer. Le Britannique Chris Boardman conserve le maillot jaune.

BOULOGNE-SUR-MER

de notre envoyé spécial

Ouf! A voir Djamalidine Abdoujaparov, le vainqueur du sprint dramatique de la veille, osciller sur son vélo à quelques dizaines de mètres de la ligne d'arrivée, frôler ses concurrents, puis lever la main pour insulter un autre coureur, quel spectateur n'a-t-il pas imaginé, lundi 4 juillet, à Boulogne-sur-Mer, qu'une nouvelle catastrophe pouvait se produire? Aucun sans doute. Et pourtant. Le Néerlandais Jean-Paul Van Poppel, qui l'emporte d'un cheveu sur l'Allemand Olav Ludwig, lui, avouait sereinement qu'il n'y avait pas pensé, à cette chute de dimanche : *« Il y en a tellement qu'on n'y fait plus attention. »* C'est la loi du genre : les artistes travaillent sans filet.

Si Jacky Durand, le champion de France, a levé la main en direction d'un autre coureur, le Néo-Zélandais Stephan Swart, ce n'était pas pour l'insulter, mais pour le remercier d'avoir roulé en sa compagnie près de cent dix kilomètres, jusqu'à leur absorption par un peloton vorace. Encore une loi du genre : si les artistes acceptent bien une première partie à leur spectacle, manière d'amuser la galerie et de laisser s'exprimer de jeunes talents, ils tolèrent de moins en moins que ces impudents aillent jusqu'au bout de leurs rêves : la victoire d'étape. *« Les bons de sortie se font de plus en plus rares »*, ironise le directeur sportif de l'équipe Castorama, Cyrille Guimard.

Ce qui marque peut-être la fin d'une époque, celle de ces « rouleurs », bataves très souvent, qui parvenaient à fausser compagnie au gros de la troupe pour caracoler *« tous derrière et lui devant »* pendant des dizaines, voire des centaines de kilomètres. A chaque époque ses plaisirs et ses héros : le flash de l'emballage final a remplacé la solitude du rouleur de fond.

Un lieu de révolte

A quand la révolte des gueux, de plus en plus privés de possibilités d'évasion? Ce n'est pourtant pas cette région du Nord, que les coureurs viennent de traverser, qui manquerait d'exemples. Celui-ci, entre mille : la première attaque de ce Tour de France fut portée à Douai, là où, précisément, eut lieu la « Révolte des ongles bleus ». Ulcérés par la dureté de leur condition, les ouvriers d'une fabrique d'étoffe bleue, la spécialité de la ville, menèrent un des premiers mouvements sociaux connus.

C'était en 1280. Le vélo n'existait pas encore et, quelques dizaines d'années auparavant, à quelques dizaines de kilomètres de là, Philippe Auguste terrassait, à Bouvines, le roi d'Angleterre. Au sprint?

JOSÉ-ALAIN FRALON

RÉSULTATS

Deuxième étape (Roubaix-Boulogne-sur-Mer, 203,5 km) : 1. J.-P. Van Poppel (P-B) en 5 h 05 min 40 s (moyenne : 39,9 km/h); 2. O. Ludwig (All.); 3. S. Martinello (Ita.); 4. F. Simon (Fra.); 5. J. Museeuw (Bel.); 6. D. Abdoujaparov (Ouz.); 7. L. Desbiens (Fra.); 8. A. Edo (Esp.); 9. F. Fontanelli (Ita.); 10. A. Tchmil (Rus.) tous *dans le même temps que le vainqueur*; etc.

Classement général : 1. C. Boardman (G-B) en 10 h 59 min 45 s; 2. M. Indurain (Esp.) à 15 s; 3. T. Rominger (Sui.) à 19 s; 4. O. Ludwig (All.) à 20 s; 5. D. Abdoujaparov (Ouz.) à 21 s; 6. A. Zülle (Sui.) à 22 s; 7. J. Museeuw (Bel.) à 23 s; 8. A. De Las Cuevas (Fra.) à 24 s; 9. T. Marie (Fra.) à 29 s; 10. E. Seigneur (Fra.) à 30 s; etc.

Un entretien avec les professeurs André Van Steirteghem et Paul Devroey

« La micro-injection du spermatozoïde est une révolution du traitement de la stérilité masculine »

L'équipe que dirigent à l'université libre de Bruxelles les professeurs André Van Steirteghem et Paul Devroey a, en deux ans, réussi à codifier et à développer la technique de la micro-injection du spermatozoïde au sein du cytoplasme de l'ovocyte. Cette équipe dispose aujourd'hui, avec 350 naissances, des meilleurs résultats mondiaux. Après la première naissance d'un enfant ainsi conçu en France (« le Monde » daté 26-27 juin), les deux spécialistes commentent la portée médicale et éthique de ce nouveau traitement de l'hypofertilité et de la stérilité masculines.



André Van Steirteghem (à gauche) et Paul Devroey

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

« Comment en êtes-vous arrivés à mettre en œuvre, puis à développer, la technique de l'injection d'un spermatozoïde au sein du cytoplasme de l'ovocyte ?

André Van Steirteghem. – Nous avons débuté très tôt, au sein de l'université libre de Bruxelles, une activité d'assistance médicalisée à la procréation. Et, au début des années 80, de fécondation *in vitro*. L'an dernier, nous avons effectué plus de 2 000 ponctions d'ovocytes. Nous étions, comme les autres équipes à travers le monde, confrontés aux problèmes des hypofertilités et des stérilités masculines vis-à-vis desquelles la fécondation *in vitro* classique est impuissante.

C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans la micro-injection d'un spermatozoïde par voie mécanique. Dans un premier temps, comme d'autres, nous avons pratiqué la technique dite SUZI *(subzonal insemination)* qui consiste à placer quelques spermatozoïdes sous la membrane pellucide en espérant que l'un d'entre eux, et un seul, réussira la fécondation. A la fin de l'année 1990, nous avons commencé à avoir quelques succès de l'ordre de 15 à 20 %. C'était certes intéressant, mais pas grandiose.

– Comment êtes-vous passés à la technique de l'ICSI* (intracytoplasmic sperm injection) *?

A. V. S. – Par hasard. Lorsque vous cherchez à placer des spermatozoïdes sous la zone pellucide, il peut arriver que vous lésiez la membrane de l'ovocyte et que vous placiez un spermatozoïde en son sein. C'est ce qui s'est passé en 1991 et nous avons alors observé que la fécondation était réussie, que l'embryon se développait rapidement. Cette nouvelle technique nous est apparue pouvoir être utilisée lorsque le SUZI ne donnait pas de résultats et que nous disposions d'un grand nombre d'ovocytes. Nous avons également rapidement appris à réduire les taux de lésion de l'ovocyte, de 30 % à 15 % puis à 10 % des ovocytes injectés. Nous avons ainsi eu les premières grossesses après ICSI, puis les premières naissances. Et nous avons publié nos premiers résultats en juillet 1992 dans *The Lancet*.

Puis, au mois d'août 1992, nous n'avons plus eu recours qu'à l'ICSI. Tout ensuite est allé très vite. Ainsi, en 1993, nous avons injecté 10 529 ovocytes correspondant à 993 cycles de traitement féminin. 9 936 de ces ovocytes, soit plus de 88 %, ont pu être correctement injectés. Deux tiers des ovocytes intacts étaient normalement fécondés, et, parmi eux, 75 % ont donné des embryons. Compte tenu des risques de grossesse multiples, nous ne transférons que deux embryons à chaque tentative. Les autres sont conservés par congélation. Au total, toujours pour l'année 1993, nous avons eu 35 % de grossesses et 26 % des 993 cycles de traitement se sont achevés par des naissances. Nos résultats cumulés au 15 juin dernier font état de 750 grossesses et de 350 naissances. Pour résumer, nous réussissons avec cette technique à féconder 65 % des ovocytes et nous obtenons des taux de succès équivalents à ceux de la fécondation *in vitro* classique alors même que nous utilisons des spermes de très mauvaise qualité et naturellement inféconds.

– Vous n'avez pas eu peur de donner naissance à des enfants anormaux ?

A. V. S. – Oui, bien évidemment. Les couples concernés étaient informés des risques potentiels les concernant. Nous avons effectué une surveillance très étroite à partir notamment de l'examen chromosomique (caryotype) effectué durant la grossesse par amniosynthèse ou par biopsie de villosité chorionique. Et, compte tenu de la normalité des résultats, nous avons décidé de continuer. J'ajoute que nous avons eu dès le départ – et que nous avons toujours – le souci majeur d'étudier le possible impact de cette technique sur les enfants ainsi conçus. Outre la surveillance prénatale du patrimoine chromosomique que nous proposons de manière systématique aux parents (qui ne l'acceptent que dans 60 % des cas), nous avons mis en place une surveillance étroite multidisciplinaire et répétée des enfants ainsi conçus.

– Différentes rumeurs circulent toutefois dans les milieux spécialisés sur la fréquence anormalement élevée de malformations des enfants que vous concevez. Qu'en est-il ?

A. V. S. – Nous avons rapporté il y a quelques jours les résultats de la plus large étude jamais réalisée comparant les enfants conçus après ICSI aux enfants conçus par fécondation *in vitro* classique *(le Monde* daté 3-4 juillet). Il n'y a aucune différence. Quant aux malformations, nos chiffres sont transparents. Nous avons jusqu'à présent un taux de malformations majeures (anencéphalie, fente palatine, fente labiale, anomalies des extrémités) compris entre 2 et 3 %, c'est-à-dire équivalent à ce qui est observé en dehors de toute assistance médicale à la procréation.

– Il n'en reste pas moins que vous réalisez vos micro-injections avec des spermatozoïdes qui naturellement n'auraient pas été capables de féconder un ovocyte. N'y a-t-il pas là un risque potentiellement important pour l'enfant à naître ?

Paul Devroey. – C'est bien évidemment l'une des questions essentielles. Or nous découvrons aujourd'hui, aussi dérangeant que cela puisse être, qu'il n'y a pas de lien entre le patrimoine génétique du spermatozoïde et son apparence, entre son génotype et son phénotype. Les critères généralement retenus jusqu'à présent pour qualifier la normalité d'un sperme (nombre de spermatozoïdes, vitesse et morphologie) ne décrivent que l'apparence, le « vêtement », du spermatozoïde. Nous découvrons que cette apparence n'est pas l'essentiel. Nous observons qu'un spermatozoïde naturellement non fécondant peut avec l'ICSI le devenir et permettre la naissance d'enfants normaux.

– L'ICSI conduit du même coup à remettre en cause de nombreux concepts jusqu'ici non discutés de la physiologie masculine de la reproduction. Avez-vous théorisé ces nouvelles données ?

P. D. – Des publications sont sous presse, mais la somme des questions soulevées est telle que nous sommes bien loin d'avoir épuisé le sujet. Nous savons déjà que la fécondation est possible avec des spermatozoïdes totalement immobiles mais aussi avec des spermatozoïdes ayant été prélevés par l'intermédiaire d'une biopsie au niveau des testicules ou de l'épididyme lorsqu'une anomalie structurelle les empêche de sortir. Certains envisagent déjà des ICSI avec des spermatides, cellules situées en amont de la spermatogénèse, juste après la méiose.

» Une chose apparaît d'ores et déjà essentielle avec la maîtrise croissante de cette technique et sa diffusion internationale à laquelle nous participons activement en dehors de toute considération financière : bientôt, lorsque, dans un couple, la femme sera fertile, on pourra presque toujours permettre à ce couple d'avoir un enfant qui sera « biologiquement sain ». En d'autres termes, la micro-injection de spermatozoïdes est une révolution du traitement de la stérilité masculine. Les bouleversements à attendre sont considérables. On peut d'ores et déjà prédire la quasi-disparition de l'insémination artificielle avec donneurs, celle des banques de sperme et des CECOS. C'est la mort annoncée de l'infertilité masculine. Allons plus loin : s'il le souhaite, demain, chaque être humain doit pouvoir utiliser son propre matériel génétique pour sa reproduction. Toute l'andrologie classique, tous les tests diagnostics, tout l'arsenal médicamenteux ou chirurgical (fort peu efficace au demeurant) dont nous disposons va exploser.

– On comprend sans mal votre enthousiasme. Avez-vous néanmoins conscience, avec l'ICSI, de briser un symbole, de « violer » l'ovule ?

P. D. – Quel symbole ? L'insémination artificielle avec donneur, développée depuis vingt ans et le recours à un sperme étranger, c'était aussi un symbole, et un symbole très négatif. La fécondation *in vitro*, qui impose de prélever des ovocytes et de recueillir les cellules sexuelles mâles et femelles en dehors du corps de la femme, c'est aussi un symbole. A nos yeux, l'ICSI n'est que la continuation de la maîtrise exercée à des fins médicales sur la fonction de reproduction.

– Vous ne pouvez tout de même pas nier qu'il y a là une rupture avec tous les risques que cela comporte.

P. D. – Nous sommes d'accord : c'est une étape tout à fait importante. Avec l'ICSI, nous entrons pour la première fois dans la cellule sexuelle, ce qui implique de prendre toutes les précautions.

– En France, les pouvoirs publics sont muets face aux interrogations formulées par les équipes spécialisées. Etes-vous partisans d'encadrer cette nouvelle pratique ?

A. V. S. – Nous avons eu pour notre part l'aval des comités d'éthique de notre université et celui du Comité national belge pour la recherche. Il est clair à nos yeux que tout le monde ne peut pas mettre en œuvre cette technique. Elle impose un certain nombre de conditions techniques et un savoir-faire. Elle réclame également une éthique, qu'il s'agisse de l'information des futurs parents ou de son utilisation à des fins strictement thérapeutiques. Nous sommes quant à nous favorables à l'utilisation de l'ICSI pour prévenir les maladies génétiques liées à l'X mais pas pour la détermination du sexe de l'enfant à naître pour des raisons de convenance personnelle. Nous avons, d'autre part, le sentiment que certains responsables français, très critiques vis-à-vis de l'ICSI, oublient que cette technique a, contrairement à ce qu'ils affirment, fait l'objet de nombreuses expérimentations sur l'animal.

» Nous avons enfin l'impression de nous trouver, quinze ans plus tard, dans la même situation que celle des pionniers de la fécondation *in vitro*. On leur avait dit qu'ils allaient créer des monstres. Ce ne fut pas le cas. De nombreuses autres techniques invasives ont au fil du temps été mises en œuvre dans le champ de l'assistance médicale à la procréation, qu'il s'agisse de la congélation-décongélation des embryons ou de la stimulation hormonale de la fonction ovarienne. La rigueur et la transparence à laquelle nous nous attachons n'ont pas toujours été la règle, la France faisant il est vrai exception avec ses registres de procréation médicalement assistée. Nous n'avons pas le sentiment d'être des apprentis sorciers.

Propos recueillis par **JEAN-YVES NAU**

L'arbre qui rend fou

En Colombie, une substance tirée du « Datura arborea » provoque des ravages sanitaires et alimente la violence urbaine

BOGOTA

de notre correspondante

LA légende veut que les Espagnols qui découvrirent et envahirent la savane de Bogota au XVII[e] siècle le surnommèrent l'*« arbre qui rend fou »*. Le *Datura arborea*, arbre de taille moyenne, aux impressionnantes fleurs blanches en forme de campanile, recouvrait alors la place conquise. Qui se reposait un moment à l'ombre de ses feuilles devenait, dit-on, invariablement fou.

Aujourd'hui, le « borrachero », comme on l'appelle vulgairement, continue de rendre fou. Dans les années 70, les délinquants colombiens ont découvert que d'une partie de ses fruits on pouvait extraire un alcaloïde assez commun mais qui, bien utilisé, devenait un poison terrifiant et criminel, une arme idéale qui hypnotise et fait perdre la mémoire : la scopolamine (ou hyoscine). Depuis, la « burundunga », le nom commun donné hier, ici, à cette drogue et à toutes ses variantes, a fait son chemin. Il y a deux mois, un sénateur et son épouse ont, une nuit durant, sous l'emprise de la « burundunga », vidé de leur contenu leurs comptes en banque en s'arrêtant à chaque distributeur pour le remettre à une bande de malfaiteurs. Puis, ils ont ouvert leur appartement et ont offert leurs biens les plus précieux... C'est l'histoire la plus banale des victimes de ce nouveau genre de délinquance.

Chaque week-end, quinze à vingt patients arrivent en urgence à l'hôpital Kennedy de Bogota, drogués, ne se souvenant absolument pas de ce qui a pu leur arriver et, le plus souvent, dépouillés de leur argent et de leurs bijoux, voire violés. Le poison qu'on leur a fait ingurgiter, fabriqué à base de scopolamine et/ou à base de benzodiazépine, une substance chimique aux effets similaires à doses élevées, est une véritable spécialité colombienne qui n'a, étrangement, jamais ou rarement dépassé ses frontières.

« La drogue idéale »

« On nous a signalé quelques cas isolés au Venezuela et une histoire dans un aéroport espagnol, mais les responsables étaient un couple colombien », remarque le docteur Camillo Uribe, de la clinique de toxicologie de Bogota. La « burundunga » serait responsable, selon le docteur Uribe, de plus de 80 % des cas d'intoxication qui arrivent en urgence dans les hôpitaux colombiens. *« C'est la drogue idéale : la victime accepte de faire ce qu'on veut d'elle, puis ne se souvient ni des faits ni des agresseurs. C'est une hypnose chimique parfaite qui peut entraîner tous les délits, notamment le viol et les abus sexuels, qui sont les plus courants, mais aussi d'autres crimes plus effrayants. Car certains l'utilisent comme un sérum de vérité comparable au penthotal, expérimenté pendant la seconde guerre mondiale »*, constate le docteur Uribe. L'expert n'a pas besoin de fouiller longtemps dans sa mémoire pour relater l'histoire de quelques-uns de ses patients.

Ainsi cette jeune Américaine, rentrée, désemparée, un lundi chez elle, persuadée que le week-end venait à peine de commencer. Examinée à l'hôpital, il s'est avéré qu'elle avait été violée par au moins sept personnes différentes. Elle ne se souvenait plus de rien. Ou encore ce diplomate célèbre dont on perd la trace un vendredi soir, après qu'il a été boire un verre dans un club huppé de la capitale. Il est retrouvé le mardi suivant, arrêté par la police des douanes à l'aéroport de Santiago du Chili, en compagnie d'une femme qu'il ne connaît pas, porteur de 2 kilos de cocaïne.

La scopolamine, alcaloïde voisin de l'atropine, que l'on trouve dans plusieurs plantes de la famille des solanacées, et notamment les daturas, agit directement sur le système nerveux central. En bloquant la neurotransmission, elle empêche les phénomènes de mémorisation. Son effet sur le cerveau est comparable à celui d'une coupure de courant sur un ordinateur : *toutes les données en train d'être enregistrées sont définitivement perdues*. Ce n'est pas une amnésie banale mais une séquelle irréversible, une amnésie lacunaire antérograde. La scopolamine est utilisée en médecine et entre, notamment, dans la composition de certains médicaments antispasmodiques.

Selon le docteur Uribe, *« une nouvelle burundunga »*, apparue en 1985, semble avoir été préparée par des *« chimistes émérites »*. Elle résulterait d'un mélange de scopolamine et de benzodiazépine (une substance synthétique que l'on retrouve dans la composition de nombreux tranquillisants, comme le lorazépam ou le clonazépam). L'effet obtenu paraît optimal : la personne perd sa volonté, reste éveillée et tout à fait tranquille.

Cent quarante plaintes par mois

Le docteur Tizo, de l'Institut de médecine légale, où sont analysées les quelque cent quarante plaintes qui sont déposées chaque mois à Bogota, ajoute que les délinquants n'hésitent pas, aujourd'hui, à utiliser de la benzodiazépine pure. *« Depuis quelques années, la benzodiazépine remplace la scopolamine. Cette substance est, en effet, bien plus facile à trouver que la scopolamine puisqu'on la trouve en pharmacie dans plus de quinze médicaments. De plus, elle produit des effets similaires à la scopolamine quand le taux dépasse 2 milligrammes : une amnésie lacunaire, une somnolence qui n'empêche pas la victime d'entendre ce qu'on lui dit et de faire ce qu'on lui demande, comme par exemple de signer un chèque ou de donner ses clés. En quinze minutes, la victime est à la merci de son agresseur. De plus, la benzodiazépine n'a pas les conséquences mortelles que peut avoir la scopolamine. »*

Qu'elle soit composée de scopolamine (substance naturelle) ou de benzodiazépine (substance chimique), la « burundunga » doit de toute façon être administrée oralement pour produire son effet. Elle prend la forme d'une poudre blanche ou jaune qui a la propriété de se dissoudre parfaitement dans les liquides et de rester inodore et sans saveur. Des analyses de sang et d'urine permettent de prouver que l'une ou l'autre de ces drogues sont présentes dans l'organisme pendant environ trois jours après la prise. *« La benzodiazépine ne laisse aucune séquelle, si ce n'est psychologique*, estime le docteur Tizo, *et la seule thérapie consiste à se reposer et à boire beaucoup pour l'éliminer. »*

La scopolamine a, elle, des conséquences médicales plus graves. *« Si le poison n'est pas traité, des troubles psychiatriques importants peuvent surgir quatre ou cinq mois après ; il existe un seul antidote : la physostigmine. On dit communément que la scopolamine rend fou. Les malades se plaignent souvent ensuite d'être sujets à une grande émotivité et de pleurer pour n'importe quoi »*, affirme encore le docteur Uribe.

Pour éviter de se retrouver sous l'emprise de la « burundunga », les Colombiens n'ont qu'une solution : se méfier de toute personne inconnue qui leur propose à boire ou à manger. La plupart des cas surviennent dans des établissements nocturnes ou lors de manifestations publiques. Le département de toxicologie de l'Institut de médecine légale expose dans une vitrine toutes les « pièces à conviction » : bonbons, chewing-gums ou chocolat portant des traces de poison, bouteille de rhum ou d'aguardiente (l'alcool local) troublée par une légère poudre, canette de Coca-Cola encore scellée mais dont l'examen révèle un fin poinçon par lequel a été introduite la substance.

Dans la cour de l'Institut s'épanouit un magnifique *Datura arborea*. L'*« arbre qui rend fou »* pousse toujours en Colombie et dans les montagnes d'Amérique du Sud. Les animaux évitent toujours de se retrouver sous ses branches, comme les paysans, qui ne profitent jamais de son ombre pour faire la sieste. En Equateur, des cultures intensives, destinées à l'industrie pharmaceutique, existent déjà depuis quelques années et seraient à l'origine d'un trafic à destination de la Colombie.

ANNE PROENZA

ARTS

Un Vélasquez incertain

Suite de la première page

Du « cercle de Vélasquez » ne saurait signifier ni de Vélasquez, ni « attribué à Vélasquez », pas même « de l'atelier de Vélasquez », mais d'une périphérie plus extérieure et énigmatique.

Charles Bailly n'en décide pas moins d'acheter la toile, se fiant à son œil et sa conviction. Là, première surprise : pour l'emporter, il doit surenchérir sur un collectionneur parisien très largement au-dessus des estimations, puisque la mise à prix est à 150 000 francs et que le marteau tombe quand cette somme a été multipliée par 120 ! Du coup, l'heureuse découverte, l'excellente spéculation se change en opération à risque, car le marchand engage dans l'affaire un investissement considérable qu'il lui faut désormais faire convenablement fructifier.

Que s'est-il passé ensuite pendant quatre ans ? La toile a été radiographiée, puis nettoyée à Londres, réentoilée par un spécialiste travaillant d'ordinaire pour le compte de la National Gallery et restaurée discrètement. Autant de travaux de remise en état parfaitement habituels, destinés à rendre à *l'Immaculée Conception* sa splendeur d'origine – sa supposée splendeur en tout cas. C'est alors, à en croire l'étude publiée par Sotheby's à l'occasion de la vente, que *« l'évidence de la responsabilité de Vélasquez est confirmée au-delà de tout doute raisonnable »*. Plaisante expression. Qu'est-ce qu'un *« doute raisonnable »* ? Ceux qui doutent toujours de l'attribution auraient-ils donc perdu l'esprit ? Car il y en a, et la toile s'est trouvée depuis quelques semaines jetée au centre d'une polémique d'historiens.

Du côté des partisans de l'attribution à Vélasquez, les experts de Sotheby's, naturellement, et Jonathan Brown, professeur à l'université de New-York et biographe du peintre, qui s'est déclaré convaincu. Selon eux, il s'agirait d'une toile de jeunesse, exécutée entre 1618 et 1623, à Séville, par le peintre, âgé d'à peine vingt ans et tout juste sorti de l'atelier de Pacheco où il a accompli sa formation. Il semble par ailleurs que José Lopez-Rey, auteur du catalogue raisonné du maître espagnol, aurait décidé d'inclure *l'Immaculée Conception* dans son corpus peu avant sa mort. Mais des assurances de ce type, quasi posthumes, ne sauraient évidemment suffire à un acquéreur.

Face aux partisans, des historiens, non moins renommés, ont pris position contre l'attribution à Vélasquez, à commencer par les spécialistes espagnols qui ont pu voir la toile lors de son exposition à Madrid, le 6 juin dernier. Alfonso Perez Sanchez, auteur d'une étude sur le caravagisme espagnol – et donc les débuts de Vélasquez – et ancien directeur du Prado, l'a déclarée de la main d'Alonso Cano, compagnon d'atelier de Vélasquez, affirmant que plusieurs éléments, du visage à la composition et au coloris, étaient caractéristiques de Cano. Francisco Calvo Serraller, autre ancien directeur du Prado a, quant à lui, accusé Sotheby's de chercher à doper la vente par une attribution flatteuse. Ce serait peu dire que ces déclarations tranchées n'ont pas troublé les préparatifs de la vente. Le *Financial Times* daté 2-3 juillet a exprimé quant à lui son scepticisme et, peu suspect de cultiver le spectaculaire, a pu écrire sans exagération que la controverse *« fait rage »* à Londres.

En France, où la toile a séjourné depuis le siècle dernier et d'où elle a été transférée en Grande-Bretagne par M. Bailly, nul ne semble à l'inverse pressé de prendre position. Les conservateurs du Musée du Louvre se retranchent derrière une obligation de réserve qui leur interdirait de dire quoi que ce soit qui pourrait affecter le déroulement des enchères. Ce scrupule est assez commode. On sait cependant que l'un d'entre eux au moins – et l'un des plus éminents – a examiné l'œuvre à Paris et qu'il n'a pas jugé nécessaire d'en entraver l'exportation. Or il ne fait aucun doute qu'un beau Vélasquez n'aurait pas été mal venu au Louvre, dont les collections espagnoles ne sont pas les mieux fournies et les plus brillantes du musée. Faudrait-il donc comprendre son silence comme un symptôme de scepticisme ? Le mutisme des historiens de l'art, universitaires, spécialistes d'art ibérique, n'est pas beaucoup plus encourageant.

Seconde bizarrerie

Il est également permis de s'interroger sur la procédure choisie par Charles Bailly. Marchand renommé ayant sa galerie quai Voltaire, il a choisi néanmoins, à rebours des habitudes du commerce, de s'en remettre à Sotheby's et à ses commissaires-priseurs. Souci de publicité bien comprise, volonté d'afficher sa compétence, comme on le dit ? Il se peut. Mais l'explication paraît un rien naïve aux observateurs du marché, tentés d'en imaginer d'autres, moins flatteuses. Le tableau se serait-il par hasard révélé plus difficile à vendre que prévu ?

Hypothèses que tout cela, dira-t-on. Mais l'attribution à Vélasquez, pour peu qu'on l'examine dans le détail de ses arguments, n'est guère moins hypothétique. La démonstration conduite par les experts de Sotheby's et avalisée par Jonathan Brown repose en effet sur un raisonnement purement stylistique. Rien n'est connu de l'histoire du tableau, ni sa provenance en Espagne, ni sa destination première – quelque établissement de piété sans doute –, ni son itinéraire jusqu'à Paris, où il apparaît pour la première fois de façon documentée en 1870. Il ne porte évidemment, par le plus grand des malheurs, ni date ni signature. C'est là le plus pur et le plus difficile des cas en matière d'attribution, celui où les archives ne servent à rien, celui où le jugement personnel ne peut manquer d'intervenir. L'expert, l'historien, l'amateur n'ont donc que leurs yeux pour juger.

Ce qu'ils voient est, sans conteste, une œuvre du siècle en bon état de conservation. Elle traite d'un sujet religieux dont le succès à Séville dans les années 1610 est attesté par de nombreux indices, sermons, images pieuses, toiles de Pacheco pour la cathédrale et l'église Saint-Laurent. Quand le pape Paul V se déclare en faveur de l'Immaculée Conception en 1617, sa décision ne fait guère qu'avaliser un mouvement de dévotion déjà développé ; elle ne le crée pas. Les éléments iconographiques répandus sur la toile correspondent à cette mode : les mains jointes, le visage entouré d'un cercle d'étoiles blanches, la figure céleste aux pieds posés sur un globe lumineux d'apparence lunaire, la présence à l'arrière-plan de quelques éléments de paysage, se retrouvent dans toutes les images qu'a suscitées le dogme.



L'« Immaculée Conception » vrai ou faux Vélasquez ?

D.R.

Mais pourquoi alors Vélasquez ? Parce que la toile se caractérise par un clair-obscur très accentué, bel exemple de caravagisme exacerbé, et parce qu'il existe, dans les collections de la National Gallery de Londres, une *Immaculée Conception*, celle-ci assurément de la main du peintre. La comparaison est jugée convaincante par l'auteur de l'étude qu'a publiée Sotheby's avant la vente. Les différences éclatent cependant au premier regard : d'un côté – l'œuvre à vendre – une Vierge statique, au visage immobile et peu expressif, drapée dans un manteau qui retombe en plis lourds ; de l'autre, une Vierge à la tête tournée vers la droite, à l'expression de compassion fort accentuée par le regard et la bouche, vêtue d'un drapé chiffonné et d'une cape flottante. D'un côté encore, des nuages diaphanes et mous, de l'autre des nuées denses, mouvantes, aux blancs et gris infiniment variés et tracés d'une touche dense et agitée. Autrement dit : d'une part, une image de dévotion assez près du stéréotype, de l'autre une variation douée de présence et de sentiment. Un Cano et un Vélasquez, par exemple ?

Si l'on veut s'en tenir à l'attribution annoncée par le vendeur, il faut impérativement supposer que Vélasquez aurait exécuté, dans un laps de temps assez bref – deux ou trois ans – deux versions si différentes du même thème qu'il se serait en somme « fait la main » sur ce motif et que la toile redécouverte ne serait, dans cette histoire d'apprentissage, que le premier coup d'essai et fort peu un coup de maître. Ou, autre solution, qu'il aurait, après une version naturaliste, expérimenté une figure de la Vierge moins naturelle, corrigée, idéalisée, préfiguration de celle qu'il a figurée plus tard, par exemple dans le *Couronnement de la Vierge* du Prado. Entre les deux hypothèses, il serait absurde de prétendre se prononcer. Tout au plus peut-on observer que la question est d'autant plus délicate qu'il s'agit dans les deux cas d'une œuvre de jeunesse, exécutée dans une période où l'on peut croire que ni la manière ni les références n'ont été encore déterminées par l'auteur. Il oscille – il oscillerait plutôt – entre différentes façons, passablement contradictoires.

Reste une seconde bizarrerie, qui tient à l'exécution elle-même de cette *Immaculée Conception* décidément rétive à l'analyse. Elle a été peinte avec légèreté, la matière en est mince, la manière retenue et appliquée – comme celle d'un Alonso Cano, il est vrai. Les Vélasquez de cette même période sévillanne se caractérisent à l'inverse par une matière plus épaisse, un geste plus accentué et libre, des empâtements voluptueusement écrasés sur la toile. Pour trouver, dans son œuvre, un style fluide comparable à celui que le nettoyage a révélé, il faut s'intéresser à des toiles plus tardives. Mais alors, ni la composition, ni le clair-obscur, ni le chromatisme ne correspondent plus et le problème n'est pas résolu davantage.

Peut-il l'être ? A moins de quelque découverte miraculeuse et improbable, lettre de commande, compte d'une confrérie, *l'Immaculée Conception* du « cercle de Vélasquez », cercle large ou étroit, risque fort de demeurer un petit mystère offert aux amateurs de discussions sans fin. Aux acquéreurs potentiels de choisir désormais et de savoir quel prix ils peuvent accepter de payer pour s'offrir une énigme de l'histoire de l'art.

PHILIPPE DAGEN

Le Musée Pouchkine de Moscou *refuse toute restitution de collections allemandes.* - Dans *le Journal des arts* de juillet-août, la directrice du Musée Pouchkine de Moscou, Irina Antonova, affirme qu'elle est fermement opposée à toute restitution à l'Allemagne d'œuvres d'art saisies pendant la guerre. Selon Mme Antonova, ces œuvres sont désormais *« propriété de la Russie »*. Il s'agit de *« dédommagement, d'œuvres saisies en raison des préjudices et destructions apportées aux œuvres d'art et aux musées russes pendant la guerre »*, ajoute-t-elle. En février, le ministre russe de la culture, Evgueni Sidorov, avait indiqué que des pourparlers étaient en cours sur la restitution des œuvres d'art confisquées par les Soviétiques en Allemagne et avait prôné *« un processus de restitution réciproque »*.

CINÉMA

Une « star » ambiguë

Les exploitants de cinéma lancent une campagne promotionnelle d'été, sur le thème « Au cinéma, la star, c'est vous ».

La Fédération nationale des cinémas français, qui regroupe la majorité des exploitants de salles, cherche à convaincre le public d'aller voir des films, à l'aide d'un slogan *« Au cinéma, la star, c'est vous »*. Petit film projeté sur les grands écrans, affiches et messages radio sont les armes de cette opération, destinée à combattre la traditionnelle baisse de fréquentation durant la période estivale.

La mise en valeur des efforts effectués dans de nombreuses salles pour améliorer le confort, la qualité d'écoute et de vision du spectateur est le message sous-jacent de cette campagne publicitaire. Face à la concurrence de la télévision, il s'agit de rappeler le caractère collectif et magique de la vision d'un film dans une salle de cinéma. Ironie : c'est la voix de Frédéric Mitterrand, identifié comme l'ami et le laudateur des stars à la télévision, qui énonce le slogan à la fin du spot publicitaire.

« La star, c'est vous » (le spectateur) illustre bien les glissements effectués par le cinéma dans l'imaginaire collectif. Jadis, la star, c'était... la star, justement. Mais, c'est connu, il n'y a plus de stars. Depuis le début des années 70, depuis la mise en place des multisalles et la valorisation culturelle du cinéma, la star, c'est le film lui-même. Faire désormais du spectateur la star du cinéma dit l'épuisement de la technique promotionnelle précédente. Et ce ne sont pas les sorties annoncées en juillet et début août (une avalanche de titres directement issus des fonds de tiroirs hollywoodiens) qui pouvaient jouer un rôle de prestige – heureusement, il reste les reprises. On ne peut se départir de l'idée que, tant que la politique de distribution (dont les exploitants sont largement responsables) durant cette période de l'année ne changera pas, les meilleures campagnes publicitaires n'auront qu'un effet limité.

JEAN-MICHEL FRODON

MUSIQUES

JEAN-LUC PONTY, STANLEY CLARKE ET AL DI MEOLA au Festival de Montreux

Les « super-groupes » ou la gloire de perfection

MONTREUX
de notre envoyé spécial

Si c'était du football, on verrait ceci. L'hiver, un producteur constituerait la plus grande équipe de tous les temps. Ce serait un trio : Pelé, Maradona et Platini. Le producteur le vendrait clés en main aux stades les plus fortunés. Les trois joueurs en bermuda et canotier se lanceraient avec grâce un de ces petits ballons que le marchand nous gonflait quand on achetait du nougat. Chaque touche serait acclamée. A la fin, quand le ballon s'envole très haut, il y aurait comme une ovation.

Les « super-groupes », ces réunions exceptionnelles qui tiennent le temps d'un été, donnent souvent cette impression. Selon la loi des probabilités, il arrive aussi que la musique vienne : comme un rappel, un accident, ou une chance inévitable. Cette saison – notamment ce lundi 4 juillet à Montreux –, le trio en question est composé de musiciens incontestables Jean-Luc Ponty (violon), Al Di Meola (guitare) et Stanley Clarke (contrebasse).

Leurs carrières sont impressionnantes, leurs techniques émouvantes, leurs perfections parfaites. Le trio s'intitule, selon les places où il se produit, le Great Meeting (la grande rencontre), plus sobrement The Great Trio, ou plus savamment, le Sacre des cordes – en anglais, il y a une délicieuse équivoque, *string, spring* –, ou le Sacre du printemps.

Les compositions s'enchaînent, simples : soit les déclinaisons d'harmonie, pas bien loin de cette base de quatre accords qu'on appelle « anatole » ; soit des espèces de bourrées modernistes à tendance folk synthétisé ; soit, encore, des prouesses : Al Di Meola joue de bout en bout comme un essayeur. Il serait l'essayeur chargé de montrer toutes les possibilités de l'instrument à son inventeur, Dieu en personne. Stanley Clarke, plus rapide sur le manche de la contrebasse qu'un guitariste flamenco, plus juste qu'un diapason, joue tout avec une terrible exactitude scientifique et métaphysique. On reconnaît la patte de Ron Hubbard, qu'il célèbre sur ses pochettes de disques. Il est l'un de ces grands musiciens à transcrire directement les leçons de l'Eglise de scientologie en musique. A la perfection. Nombre de musiciens de cette classe (ceux dont on se réjouit généralement qu'*« ils dépassent le cercle ordinaire des amateurs de jazz »*) ont à voir avec cette affaire. Stanley Clarke commet, au cours du concert, sept fois le même solo, non sans un vrai talent d'ailleurs, et la septième enthousiasme autant que la première. Le public des « super-groupes » est très constant.

Au fond, le plus aventureux est le violoniste Jean-Luc Ponty. Plus *soucieux de démarquer l'aventure* que de ses effets de perfection, sauf *dans le solo absolu qui lui est* imparti. Car, selon le rite, le concert *est cassé en son milieu par trois* démonstrations solitaires et successives. *Question de production et* d'arrangement avec le ciel.

Force intérieure

En musique, la perfection, comme la virtuosité et la facilité, ne se négocie pas sans souci. Ou on la change en rage de jouer (Sonny Rollins), ou on s'en évade avec une violence voulue : c'est la voie que semble avoir choisie un Birelli Lagrène. Notons au passage qu'à deux reprises, peut-être trois, le temps de seize mesures, le Grand Trio a rejoint un mouvement intime, une force intérieure, s'est abandonné à l'élan dont il est évidemment capable, mais que tout concourt à barrer. Ce furent deux fois, peut-être trois, seize mesures de musique improvisée. C'est énorme.

Notons encore que, dans un grand souci de pudeur, par une sorte de jansénisme scientologique, il n'y a pas, une heure durant, la moindre fumerolle sur scène, aucune de ces brumes enchanteresses qui font croire à l'éventualité de l'au-delà. Un tel groupe suscite, évidemment, de l'illusion. On l'attend. On aime trop les musiciens, plus que la musique parfois *(cet amour qu'on appelle le jazz)* pour passer à côté. Et on l'attend *sur la scène de Montreux, parce* que l'illusion – comme à la Maestranza *de Séville ou dans une* taverne de blues à Chicago – est plus forte qu'ailleurs. Imaginons les trois mêmes en répétition, ou pour rien, pour jouer, le rêve serait parfait. C'est de changer cette intimité en spectacle qui perturbe. Le Festival de Montreux réussit souvent ce tour de prestidigitation. De même qu'il a réussi son ouverture avec Stephan Eicher, Tzigane au chevrotement délicat, et les sonneurs de cloches de Challaïwaïgger. De même qu'il a réussi, avec une bande de Brésiliens, ligués comme leurs footballeurs. Mais le Brésil, c'est une autre question, énigmatique, joue à Montreux comme à la maison.

FRANCIS MARMANDE

MUSIQUES

La sortie d'un album enregistré en concert

La remarquable longévité de Leonard Cohen

Parce qu'il a longtemps personnifié l'archétype du chanteur folk intimiste, on imagine mal Leonard Cohen autrement qu'accompagné par l'austérité sèche d'une guitare. En 1988 et 1993 pourtant, lors de ses deux dernières tournées, le chanteur canadien s'était entouré d'un groupe d'une dizaine de musiciens donnant à ses concerts des allures de grand récital. Un nouvel album, *Leonard Cohen Live in Concert*, propose une sélection de titres enregistrés en public (cinq morceaux de la tournée 1988, huit de celle de 1993) pour le deuxième disque *« en concert »* (le précédent *Live Songs* était sorti en 1973) de sa carrière.

Si, avec le temps, certains de ses confrères – son ami Bob Dylan, par exemple – se sont rapprochés du rock, Leonard Cohen a préféré confier ses textes au savoir-faire décoratif d'instrumentistes soigneux, capables d'enluminer ses chansons sans trop s'y impliquer. La propreté des sons frôle parfois le conformisme des orchestres de variétés, mais la beauté des chœurs féminins, l'évocation mélancolique de ses origines juives d'Europe de l'Est (le violon de Bob Furgo) étoffent joliment son rigorisme originel.

La voix de Leonard Cohen, plus profonde et sépulcrale avec l'âge et les cigarettes, semble prendre plaisir à déguster chacun des mots qui ont fait de lui, depuis trente ans, un des grands poètes contemporains. Le chanteur théorise en souriant sur ses réinterprétations. *« La qualité des tournées dépend des vins bus chaque jour. Il convient de commencer par un vin pas trop ambitieux, comme un Mouton-Cadet, puis d'élever le niveau et la quantité. La plupart des titres extraits des concerts de 1993 portent l'empreinte d'un Château-Latour 82. Certains vins vous font partir très loin, permettent de vous noyer dans les yeux de votre partenaire ou de faire totalement corps avec une chanson. »*

Pour cet existentialiste affable, le désespoir ne manque ni d'humour ni de distinction. Plus de la moitié des morceaux choisis pour ce disque ont dépassé les vingt ans. Comment chanter aujourd'hui les douleurs d'hier ? *« J'entre dans mes chansons avec anxiété. C'est parfois dur de trouver la porte pour y pénétrer. Le vin m'aide à cela. Il ne faut pas essayer de les dominer mais se livrer à elles. En entrant sur scène, je pense souvent ceux qui vont mourir te saluent.* Ces compositions, jardins secrets au contenu fortement autobiographique, gardent une vérité au-delà des circonstances qui ont présidé à leur écriture. *« Toutes ces chansons sont liées à des événements spécifiques,* explique-t-il, *mais je ne crois pas que ces détails aient beaucoup d'importance, seule a toujours compté l'urgence de l'écriture, le besoin impérieux d'ordonner notre chaos intérieur, de donner une signification à un monde qui n'en a pas. »*

Exilé sur une île grecque

La longévité remarquable de cet élégant sexagénaire en impose autant que la beauté préservée de ses tout premiers enregistrements. Dès 1967, les chansons du Canadien semblaient des œuvres de maturité. Peut-être parce qu'avant qu'on connaisse sa voix, Leonard Cohen fut aimé pour ses poèmes et ses romans (*The Favourite Game*, *les Perdants*). La musique, pourtant, fut sa première passion. *« J'avais fait des disques tardivement,* se souvient-il, *mais à 16 ans je jouais déjà au lycée, dans un groupe de country, les Buckskin Boys. C'est en collectionnant les chansons folk et des country and western que j'ai commencé à m'intéresser au texte et plus tard à la poésie. Le premier poète que j'ai aimé fut Federico Garcia Lorca ».*

Etudiant, il entre en littérature sans cesser de gratter sa guitare. Exilé sur une île grecque, il devient une figure-culte de l'intelligentsia sans pouvoir correctement vivre de sa plume. Auteur d'un poème mis en musique, *Suzanne*, dont Judy Collins fait un hymne populaire, il décide, en 1966, de se risquer sur les planches. *« J'avais assisté aux succès de Dylan et de Joan Baez. La musique que j'aimais s'était popularisée. Des impératifs financiers m'ont poussé à tenter ma chance. »*

Associé à la scène folk, Leonard Cohen se singularisera des tendances de l'époque. *« Je n'aimais pas la rhétorique gauchiste. Ma mère avait fui la Russie. Je savais que ce n'était pas exactement le paradis des travailleurs. L'Amérique avait accueilli mes parents et j'avais du mal à m'identifier à des slogans qui appelaient à sa destruction. Dans* Story of Isaac, *j'ai écrit « homme de paix, homme de guerre, les paons font la roue », il y a de la vanité des deux côtés. »*

Autre idéologie, le compositeur de *Bird on The Wire* préférera un pessimisme introspectif, utilisant un vocabulaire volontiers mystique pour décrire ses doutes, ses désirs et ses échecs amoureux. *« J'ai été très influencé par Frankie Lane,* reconnaît-il, *un chanteur d'origine italienne, de la génération de Frank Sinatra et Tony Bennett, mais scandaleusement sous-estimé. Il était à la croisée des grandes ballades et de l'intensité du rock. Contrairement aux crooners, son chant était très vulnérable, comme obsédé par la mort. Des chansons comme* Black Lace, Swamp Girl *ou* Jezebel *étaient d'un érotisme très noir. »*

Spécimen unique dont la cruelle lucidité a inspiré des artistes de plusieurs générations (il y a deux ans la compilation *I'm your fan* lui rendait hommage et à la rentrée, pour son soixantième anniversaire, des vedettes comme Sting et Elton John enregistreront ses chansons), Leonard Cohen creuse toujours le même sillon. *« La qualité d'un répertoire ne dépend pas de la quantité des sujets abordés mais de la profondeur à laquelle on est capable de creuser. Les plus grands ont trois ou quatre chansons qu'ils réécrivent encore et encore. Je n'en ai qu'une ou deux ».*

Cette persistance est aussi celle d'un travailleur maniaque, capable de passer une année sur quelques vers, élaguant sans cesse, hanté par la simplicité de la forme. Vingt-sept ans ont été nécessaires à la réalisation de ses onze albums. A présent, il vit son goût du dépouillement dans un monastère zen, perché à 2 000 mètres d'altitude une montagne de la Sierra Madre. Ne craint-il pas d'atteindre, dans la méditation et le recueillement, une sagesse qui le rendrait stérile ? *« Arrivera ce qui arrivera. J'observe simplement que mes meilleurs amis, le poète Irving Layton, qui a 83 ans, et mon vieux professeur, un moine de 87 ans, sont de plus en plus vifs et passionnants. Et puis, je trouve les femmes chaque jour plus belles. Elles sont une source continuelle d'inspiration. La route qui descend du monastère est très dangereuse, mais la nuit s'il le faut je peux conduire très vite. »*

STÉPHANE DAVET

▶ Leonard Cohen Live in Concert : 1 CD Columbia, 477 171-2.

Mort de la chanteuse américaine Marion Williams

La chanteuse américaine de gospel Marion Williams est morte le 2 juillet des suites d'une maladie cardio-vasculaire à Philadelphie (Pennsylvanie). Elle avait soixante-six ans.

Marion Williams, originaire de Miami, chantait le gospel depuis son enfance avec une expressivité, un sens du tragique qui en avaient fait une des grandes interprètes des chants de la tradition évangélique des Noirs américains. Le trompettiste Wynton Marsalis avait, dans son dernier enregistrement, convié la chanteuse à interpréter un des thèmes d'un projet consacré à la liturgie des églises baptistes. C'est son chant en extase, mêlé à la profonde connaissance du blues, que Marion Williams était venue alors apporter.

« Je chante pour le Seigneur, et cela me suffit », aimait répéter cette reine du gospel, profondément religieuse. Invitée régulièrement en Europe (notamment en Union soviétique) et en Afrique, Marion Williams s'était également produite à plusieurs reprises au Carnegie Hall de New-York. Elle avait dirigé l'ensemble vocal Stars of Faith et avait enregistré une douzaine d'albums sous son nom. C'est surtout dans les églises que l'art de Marion Williams trouvait tout son impact, à l'instar d'une Mahalia Jackson.

Dotée d'une large tessiture, elle possédait une voix vibrante, un contrôle de la respiration, et se révélait particulièrement efficace sur des changements rythmiques. Dans les années soixante, elle avait élargi son répertoire en interprétant notamment des chansons de Bob Dylan.

Sy. S.

Devant le Congrès

Le groupe Pearl Jam dénonce les prix exorbitants des concerts aux Etats-Unis

NEW-YORK
correspondance

Jeff Ament et Stone Gossard, membres du groupe « grunge » Pearl Jam, témoignaient, jeudi 30 juin, devant une sous-commission de la Chambre des représentants, pour dénoncer le *« monopole »* de l'organisateur de concerts Ticketmaster qui, disent-ils, gonfle artificiellement les prix des billets pour les concerts publics, au point de décourager leurs fans.

Ticketmaster est une organisation au réseau informatisé à l'échelon national qui vend des places pour des spectacles de théâtre, des concerts publics et des rencontres sportives. Cette vente se fait hors guichets : par téléphone, correspondance, agences de voyages et points de vente. Ce service implique une surcharge. Si les tarifs varient d'un Etat à l'autre (sinon d'événement à l'autre),cette majoration avoisine les 10 % du prix du billet

Pearl Jam a toujours imposé un prix d'entrée inférieur à 20 dollars. Question de principe, disent-ils : ils se rappellent trop leur frustration lorsque, encore fauchés, ils ne pouvaient assister à des concerts de rock. Préparant sa tournée d'été, le groupe fixait un plafond de 18 dollars (la surcharge devant être alors d'un dollar et 80 cents). Ticketmaster, disent-ils, ayant substantiellement accru leur pourcentage ou refusant d'en démordre, Pearl Jam décidait alors de prendre lui-même en mains la vente de ses billets.

Dans un mémorandum adressé en mai dernier au département de la justice, le groupe dénonce le *« monopole »* de Ticketmaster et l'accuse de l'avoir fait pratiquement interdire des arènes ou stades où ont lieu des concerts. La justice déterminera, après enquête, s'il y a de la part de l'organisme infraction à la loi anti trust.

Certains voient dans l'attaque de Pearl Jam une croisade d'un romantisme propre à la jeunesse, d'autres une astuce de marketing : leurs chansons *Ten* et *Vs* figurent sur les charts. Ayant par ailleurs refusé tout vidéo-clip, peaufineant ainsi son image anti-establishment, le groupe devait bien trouver quelque chose pour préparer la sortie du nouvel album, prévue en août prochain. Toujours est-il que l'industrie de la musique et du disque suit l'affrontement de près – le groupe R E M se serait par exemple déjà rangé dans le camp de Pearl Jam.

HENRI BÉHAR

Le conseil d'administration de l'Opéra de Paris approuve le plan social. – Le conseil d'administration de l'Opéra national de Paris (ONP), réuni le 4juillet sous la présidence de Jean-Pierre Leclerc, a approuvé le projet de plan social du directeur Jean-Paul Cluzel qui prévoit cent dix-neufsuppressions de postes. Ce plan, dévoilé le 2 mai et qui a entraîné des grèves à l'ONP et des annulations de spectacles, a été rejeté par le comité d'entreprise. Il ne pourra être mis en œuvre qu'après la décision, le 8 juillet, du tribunal de Paris, saisi par les syndicats de l'Opéra qui contestent la validité du processus entamé.

En raison de difficultés financières

Philippe Tesson suspend la parution du « Quotidien »

Philippe Tesson a annoncé, lundi 4 juillet, qu'il suspendait la parution du « Quotidien », après son numéro du 5 juillet, à titre « conservatoire », en raison des « difficultés rencontrées dans son exploitation ». Une assemblée générale des actionnaires se réunira le 18 juillet pour statuer sur le sort du « Quotidien ».

Mourir à vingt ans ? Il y a un peu plus d'un mois, *le Quotidien* fêtait son anniversaire dans un numéro spécial où Dominique Jamet saluait son *« cher et vieux journal »*, né le 4 avril 1974. *« On n'attendra pas le quarantième anniversaire du* Quotidien *ni même la fin du siècle pour en reparler, c'est promis »*, écrivait-il dans ce supplément publié le 31 mai. On n'a pas attendu si longtemps en effet pour en reparler, juste ce numéro 4 554 du 5 juillet qui sera peut-être le dernier *Quotidien*.

« Il n'y aura plus de Quotidien *à partir de demain et jusqu'à nouvel ordre. Il risque bien de ne plus jamais y avoir de* Quotidien, *pas plus que de nouvel ordre »*, écrit Philippe Tesson en « une » de ce numéro du 5 juillet. Le directeur a annoncé, lundi 4 juillet en fin d'après-midi, au cours d'un comité d'entreprise, la suspension de la parution de son journal, à titre *« conservatoire »*, en raison des *« difficultés rencontrées dans son exploitation »*. Une assemblée générale des actionnaires se réunira le 18 juillet pour statuer sur le sort du *Quotidien*.

Philippe Tesson invoque trois raisons à sa décision : une recapitalisation insuffisante, l'échec de la baisse du prix de vente et la récession publicitaire. En mars, il avait bouclé un tour de table lui permettant une augmentation de capital de 73 millions de francs grâce à l'entrée à hauteur de 20 % du GAN (1). Ces fonds, accompagnés d'une aide de l'Etat de 25 millions, ont permis le lancement d'une nouvelle formule du journal, le 22 mars. Mais il manquait encore les 22 millions supplémentaires qui étaient nécessaires au développement du journal, et notamment à son informatisation, prévue pour cet automne.

Au printemps, *le Quotidien de Paris* est devenu *le Quotidien*, et son prix de vente est passé de 6 à 4 francs, pour concurrencer *Info-Matin* et *Aujourd'hui*, l'édition nationale du *Parisien*, respectivement à 3 francs et à 3,50 francs. *« Quelle leçon !*, s'exclame aujourd'hui Philippe Tesson. *Ce fut une énorme erreur. »* Pour réussir, il aurait fallu doubler le nombre de lecteurs. Selon la direction, aux 30 000 fidèles du *Quotidien* ne se sont ajoutés que 10 000 curieux supplémentaires, qui se sont éloignés au fil des mois.

Cet échec est à l'origine du divorce entre Philippe Tesson et Philippe Ramond, directeur général du titre et initiateur de la baisse du prix. Ancien du groupe Hersant, Philippe Ramond avait rejoint l'équipe de direction du *Quotidien* au début de l'année. L'annonce de son départ, évoqué par Philippe Tesson, il y a une quinzaine de jours, avait relancé les rumeurs, nourries par les difficultés financières, sur la fin du *Quotidien*.

Une mort annoncée

La mort du *Quotidien* a déjà été tellement annoncée que certains finissaient par ne plus y croire. Le 29 avril 1993, Philippe Tesson avouait qu'il était à la veille *« de suspendre* le Quotidien de Paris *»* ; un an après, il lançait une nouvelle formule, et écrivait : « Le Quotidien *renaît.* » Le 28 juin 1978, le journal titrait Le dernier *Quotidien* avant de reparaître dix-sept mois plus tard. Philippe Tesson écrivait alors : *« Tout le monde le sait :* le Quotidien de Paris *est » depuis qu'il existe, dans une situation financière difficile. »* Les tentatives de rachat par Jimmy Goldsmith puis par le groupe Bouygues ont échoué, et le journal continuait à survivre, vaille que vaille. Sa fragilité semblait éternelle.

« La surprise n'a pas été totale », reconnaissait, lundi 4 juillet, un rédacteur en chef, mais *« les gens ont quand même été surpris »*. Cela a confirmé les rumeurs, mais *« beaucoup pensaient que* Philippe Tesson *allait trouver une solution miracle »*. Pour d'autres, *« le pari n'est pas perdu. C'est un pari fou, mais Philippe Tesson les a toujours gagnés »*.

A soixante-six ans, après avoir tenu son journal à bout de bras – moralement et financièrement (2) –, Philippe Tesson a-t-il encore envie de jouer ? *« Je ne dépose pas mon bilan et je prends en charge le passif »*, commente-t-il. Lequel s'élèverait à une trentaine de millions de francs de déficit bancaire, auquel il convient d'ajouter un endettement à moyen et long terme équivalent. Un non-dépôt de bilan peut-il ouvrir la voie à un repreneur ? Mais qui voudra s'y risquer dans le paysage d'une presse sous-capitalisée où presque tous les journaux sont à la recherche d'argent frais ? Si un tour de table se boucle, il y a peu de chances que Philippe Tesson conserve sa majorité. Il l'avoue dans son article du 5 juillet : *« Peut-être, au-delà de nous-même,* le Quotidien *survivra-t-il à cette épreuve. » « Au-delà de nous-même »*, c'est-à-dire sans Philippe Tesson.

Journaliste d'opinion

Le Quotidien peut-il exister sans lui ? *« En cas de reprise, ce ne sera plus son journal,* commente un rédacteur en chef, *ce sera la fin d'une aventure. »* Celle-ci a donc commencé en avril 1974 sur les ruines d'un *Combat* essoufflé. Philippe Tesson, rédacteur en chef depuis 1960, quitte le prestigieux quotidien et part fonder son nouveau journal avec beaucoup d'anciens de *Combat*, qui mourra au mois d'août.

Pendant vingt ans à la tête de ce journal antigiscardien puis farouchement antimitterrandien, Philippe Tesson aura incarné un journalisme d'opinion, engagé sans être servile : *« Je ne suis pas assez antiballadurien pour plaire à Chirac et pas assez antichiraquien pour plaire à Balladur »*, sourit-il aujourd'hui. Philippe Tesson ne croit guère que, le 18 juillet, les actionnaires apporteront les 22 millions qui lui manquent. Le directeur sera sans doute autorisé à engager une procédure de licenciement du personnel et à attendre un éventuel repreneur. A moins que ce nouvel effet de dramatisation, dont cet amateur de théâtre a maintes fois joué, ne lui permette encore de sauver son titre.

« Je ne suis pas très contemporain »

« Je ne suis pas très contemporain », nous confiait-il lundi soir. Journaliste, il est l'un des derniers représentants – jusqu'à l'irritation parfois – de ces éditorialistes d'information politique et générale qui ont fait les beaux jours de la presse française depuis la fin du dix-neuvième siècle. Patron, il est resté un artisan – un peu brouillon – qui avoue n'avoir *« aucune prétention capitalistique »*, quand la presse est une industrie de plus en plus faite par des industriels.

Dans son éditorial de ce « dernier » numéro, il semble regretter les investissements du printemps : *« Nous aurions dû continuer à faire ce journal « en famille », pour nos lecteurs de toujours, ceux qui nous sont restés fidèles à travers les accidents de notre vie commune. C'est vers eux que vont aujourd'hui nos pensées. Ils sont d'autres nous-même. Les retrouverons-nous jamais ? »* Philippe Tesson a continué à s'adresser à ses « autres lui-même », fussent-ils de moins en moins nombreux et de plus en plus difficiles à atteindre *« dans le paysage ingrat de la presse d'aujourd'hui »*.

ALAIN SALLES

(1) Philippe Tesson et sa femme possèdent 65 % du capital, le GAN 20 %, le reste se répartissant entre divers actionnaires, comme le banquier Jean-Marc Vernes, une filiale de la BNP, David de Rothschild et la Société des bateaux-mouches.

(2) Notamment grâce à l'apport du *Quotidien du médecin*, qu'il a fondé avec sa femme, Marie-Claude Tesson-Millet, en 1971.

DANS LA PRESSE

M. Suard en garde à vue

Les Échos (Nicolas Beytout) : « Avec le besoin de morale s'accroît l'obligation de transparence. Cette mutation sera certainement difficile. D'abord parce que la vie des affaires a souvent besoin du secret pour prospérer. Ensuite, parce que l'inflation des lois et règlements rend de plus en plus fréquentes les occasions de fauter, en même temps que l'éclatement des frontières, la multiplication des actionnaires, l'accélération des communications accroissent à l'infini les intérêts à agir. »

La Tribune (Didier Pourquery) : « Certains y verront un crime de lèse-« establishment ». D'autres, un complot destiné à salir les entreprises françaises. Une chose est sûre : dans la concurrence féroce que se livrent aujourd'hui les grandes multinationales, ces gardes à vue, mises en cause et autres mises en examen affaiblissent l'image des groupes de notre pays. Faut-il pour autant retenir le bras de la justice ? Trop tard. »

Le Quotidien (Philippe Tesson) : « L'institution [judiciaire] semble paradoxalement aussi fragile que ses représentants se montrent friands d'exemplarité. On ignore quels crimes a commis M. Pierre Suard. Mais on doute fort qu'ils soient à la mesure de l'opprobre spectaculaire auquel l'expose un juge, sans doute jaloux des exploits commis par son confrère belge aux dépens de M. Pineau-Valencienne. »

InfoMatin (Marc Jézégabel) : « Si les partis politiques traditionnels ne se sont pas effondrés de ce côté des Alpes, ils sont largement discrédités. Et les chefs d'entreprise, jusque-là intouchables, ne sont plus épargnés. Dans des proportions moindres, l'espace existe donc comme en Italie. Dès lors, les juges n'ont aucune raison de ne pas l'occuper. »

L'Humanité (Charles Silvestre) : « MM. Pineau-Valencienne et Suard se sont construit des images d'hommes de rigueur. Mais on voit ce qu'il en est de cette « rigueur », en haut, quand la toute-puissance de l'argent confère un droit de vie ou de mort, en bas, sur les hommes et le bien social ! »

Libération (Blandine Hennion) : « Le magistrat d'Evry sait qu'il joue serré, dans une instruction à haut risque qui implique le patron le mieux payé de France. La personnalité de Pierre Suard fait de cette affaire un dossier explosif, directement suivi par Matignon. A deux reprises, le parquet a d'ailleurs tenté de contrarier le travail du juge d'instruction. »

France-Inter (Jean-Marc Sylvestre) : « Convocation, garde à vue, mise en examen, médiatisation extrême, disproportion totale entre le fond et la forme (...). Des mésaventures qui obligent, bien sûr, à s'interroger sur la façon dont travaille un président d'entreprise, mais qui obligent aussi à s'interroger sur la façon dont travaillent les juges d'instruction et l'ensemble de l'appareil judiciaire. »

La mise en œuvre de la loi quinquennale sur l'emploi

Les partenaires sociaux concluent un accord global sur la formation professionnelle

Le patronat a abouti aux petites heures du mardi 5 juillet à un accord global sur la formation professionnelle que FO et la CFDT ont d'ores et déjà décidé de signer. Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, s'est déclaré satisfait.

■ CLIMAT SOCIAL. La CGT devait être reçue mardi 5 juillet par le premier ministre, dans le cadre d'une concertation qu'Edouard Balladur entamera ce même jour avec les partenaires sociaux et qu'il achèvera jeudi 7 juillet. Avant cette rencontre, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, s'explique dans un entretien au « Monde » sur le climat social, le chômage, les changements dans la société et dans le salariat en France et les difficultés du syndicalisme.

Au terme d'une séance de négociations, ouverte à 15 heures lundi 4 juillet, le patronat – CNPF, Confédération générale des PME (CGPME) et Union professionnelle des artisans (UPA) – a abouti aux petites heures du mardi 5 juillet à un accord global avec plusieurs syndicats sur la formation professionnelle. *« Nous sommes arrivés à conclusion avec huit jours d'avance sur notre planning »*, a déclaré, d'autant plus satisfait Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF.

Engagée depuis des mois, rendue nécessaire par la mise en œuvre de la loi quinquennale sur l'emploi, cette discussion avait traîné et avait été prise dans la tourmente de l'affaire du CIP (contrat d'insertion professionnelle), les syndicats et le patronat devant trouver à leur tour une solution pour l'insertion des jeunes les moins formés. Une date limite avait été fixée au 12 juillet, et Michel Giraud, ministre du travail, avait fait savoir qu'en cas d'échec, il arrêterait lui-même à la rentrée des dispositions qui seraient intégrées dans le projet de loi sur la formation professionnelle prévu pour la session parlementaire d'automne.

L'accord devrait être signé par la CFDT et FO. La CFTC et la CFE-CGC ont *« réservé »*, leur réponse qui sera soumise à la consultation de leurs instances respectives. Seule la CGT a émis un avis *« négatif »* d'emblée.

Dans ce texte – un avenant à l'accord du 3 juillet 1991 qui laisse une large place à des accords dans les branches professionnelles, sont formalisées des dispositions arrêtées lors des précédentes rencontres. Le système de collecte des fonds de la formation professionnelle sera simplifié, le nombre d'organismes étant réduit. En lieu et place des OMA (organismes mutualisateurs agréés) seront créés des OPCA (organismes paritaires de collecte agréés) chargés de percevoir une partie des sommes prévues pour la formation des jeunes, et plus ou moins gérés sous le contrôle des partenaires sociaux.

Deux autres questions devaient être traitées, qui constituaient l'essentiel des difficultés de cette négociation. La constitution d'un dispositif de *« capital-temps formation »* d'une part, prévu par la loi quinquennale, dont il est dit qu'il sera financé par la moitié de la contribution versée par les entreprises au titre du congé individuel de formation (CIF) moins utilisé qu'on le croyait. La définition d'une filière cohérente de formation des jeunes, d'autre part, la même loi quinquennale accordant un rôle prépondérant aux entreprises pour l'insertion professionnelle.

Compte tenu du précédent du CIP, c'est ce point qui posait le plus problème. Il a été précisé que l'apprentissage constituait une formation initiale débouchant sur un diplôme, tandis que le contrat de qualification, que le gouvernement souhaitait à l'origine voir fusionner, appartenait à la formation continue et ne se concluait pas nécessairement par un diplôme. Alors que les pouvoirs publics ont privilégié les exonérations de charges, les signataires souhaitent leur substituer des primes qui seraient portées à 15 000 ou 30 000 francs pour développer l'apprentissage.

Le contrat d'adaptation et le contrat d'orientation, qui étaient regroupés dans le CIP, conserveront leurs spécificités. Le premier donnera lieu à des exonérations de charges et le deuxième verrait le nombre d'heures de formation passer de 32 heures par mois à 52 heures pendant les trois premiers mois, puis à 104 heures pendant les trois suivants.

A. Le.

Un entretien avec le secrétaire général de la CGT

Louis Viannet : « La division fait prendre du retard au mouvement social »

« Après le regain de mobilisation de l'automne dans le secteur public et les manifestations anti-CIP du printemps, le mouvement syndical paraît être retombé dans la léthargie...

– Le mouvement social n'évolue jamais selon des règles mathématiques ni de manière uniforme. Le vent qui s'est levé à l'automne et a pris une certaine ampleur lors des manifestations contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP), notamment avec la journée CGT du 12 mars, n'a effectivement pas pu se maintenir avec la même dynamique. Pour autant, la situation ne s'est pas modifiée en profondeur. Les clignotants habituels confirment que le mécontentement et l'inquiétude restent profonds. Il y a un véritable fossé entre la tonalité des discours officiels et ce que nous percevons de la réalité.



Une dégradation de la situation

» Nous sommes en présence d'une société française qui est tirée vers le bas, mais cela n'est pas forcément facteur de mobilisation. Au contraire, une chape de plomb pèse fortement sur la réflexion et le comportement des salariés, nourrit tous les doutes, toutes les hésitations qui peuvent exister sur l'efficacité de l'action collective et, donc, sur l'intérêt de s'y engager. Le poids du chômage sur toute la vie du pays est une réalité sans précédent, et cette dégradation du tissu social enlève toute signification réelle aux indicateurs tels qu'ils étaient utilisés jusqu'alors. On ne prête pas assez d'attention à la partie immergée de l'iceberg du chômage et notamment à l'augmentation réelle qui dépasse tois cent millesur l'année –, à la progression du chômage de longue durée, à l'explosion du chômage chez les moins de vingt-cinq ans. De plus, lorsque l'on est dans une situation où trois quarts des embauches réalisées sont à temps partiel ou à statut précaire, chiffrer le pouvoir d'achat par rapport au schéma classique d'emploi à temps plein et à contrat à durée indéterminée n'a plus de signification.

» Mais cela peut très vite déboucher sur un climat de mobilisation beaucoup plus important car les capacités de rassemblement et de mobilisation sont toujours présentes. Hélas, la division syndicale et le fait que l'on reste encore en deçà de ce qu'il faudrait pour galvaniser les énergies font prendre du retard au mouvement social.

– Que comptez-vous faire ? – Le syndicalisme va devoir prendre des responsabilités pour être capable de peser sur certaines décisions dont les caractéristiques – qu'il s'agisse des salaires ou de la protection sociale – vont dans le sens d'une dégradation de la situation. Au passage, je suis effaré que le premier ministre continus d'affirmer avec une superbe que rien n'autorise qu'abaisser les charges et empêcher les hausses de salaires est favorable à l'emploi. Au contraire, le chômage continue à augmenter. D'ailleurs, le refus net du patronat de s'engager dans toute contrepartie en matière de création d'emplois est l'illustration la plus vivante et la plus concrète que l'abaissement des charges ne débouche sur rien. Les entreprises embauchent si elles en ont besoin.

– Lors des élections européennes, la CGT est apparue beaucoup moins présente que lors du référendum sur le traité de Maastricht.

– Maastricht était un référendum dans lequel la CGT, en tant que syndicat, se considérait comme impliquée. En revanche, lors des élections européennes, il s'agissait de choisir entre les différentes forces politiques. La confédération a fait connaître sa position sur l'Europe et sur les enjeux de ce scrutin. Beaucoup de nos organisations ont fait de même, surtout celles - comme la fédération de l'énergie ou des PTT - qui sont les plus concernées par les décisions européennes.

– C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu, cette fois, de « dérapages » politiques au sein de la CGT ?

– Je pense vraiment que la position que nous avons adoptée, dès avant les élections législatives, rappelant que la CGT ne donnera pas de consigne de vote, est maintenant appréhendée comme quelque chose permettant de faciliter l'expression du syndicat sur les problèmes posés. Les débats que nous avons pu avoir à l'occasion de ces élections européennes ont été beaucoup plus sereins et poussés que si le débat s'était déroulé autour d'une prise de position en faveur de telle ou telle liste.

– Quand pensez-vous pouvoir adhérer à la Confédération européenne des syndicats (CES), une démarche actuellement bloquée par les autres centrales françaises ?

– Sur cette question, il faut dépasser les querelles de chapelle. L'Europe va allègrement vers les vingt millions de chômeurs et le poids des réalités économiques et sociales de l'Europe ne peut plus être ignoré par le monde syndical. A partir de là, le problème de l'adhésion de la CGT est devenu incontournable. Je ne veux pas dire que les dirigeants de la CES seront forcés de nous accepter. Je pense simplement qu'il s'agit d'une donnée qui ne pourra plus être simplement évacuée. Faut-il un syndicalisme rassembleur, avec une organisation régionale européenne qui permette à tous les syndicats, quelle que soit leur approche, de se retrouver ensemble ou faut-il en rester à un syndicalisme entretenant des clivages ?

– Est-il indispensable d'adhérer à une organisation dont, visiblement, vous constatez le manque d'efficacité ? Considérez-vous que la CES ne sera efficace que si la CGT en est membre ?

– Nous voulons vraiment adhérer à la CES, il y va de l'intérêt des salariés. Mais le fait de ne pas y être ne nous empêchera pas de prendre des initiatives au niveau des groupes et des branches pour favoriser le développement d'initiatives communes ou convergentes.

» A la CES, on nous dit que notre adhésion passe par un accord des autres centrales françaises. Or la plupart des organisations européennes considèrent que l'on ne pourra pas construire un syndicalisme vraiment offensif en Europe sans que le syndicalisme français soit présent avec sa capacité maximale de mobilisation. Un objectif difficile à atteindre sans la CGT...

Forum syndical international

– Ne pensez-vous pas que, si la CGT quittait la Fédération syndicale mondiale (FSM) créée par l'ex-bloc communiste, cela faciliterait les choses ?

– Nous sommes décidés à tout faire pour que la FSM joue un rôle dynamique pour le renouveau du syndicalisme international. Mais nous sommes réalistes. Si d'aventure il s'avérait que cet objectif ne peut pas être atteint, nous en tirerions les conséquences. Il faut savoir que beaucoup d'organisations non adhérentes de la FSM considèrent qu'il serait néfaste que la FSM disparaisse et souhaitent que nous réussissions à la transformer afin de jouer un rôle positif dans l'effort de renouveau. Notre proposition d'organisation, sous l'égide de l'ONU, d'un forum syndical international dans la perspective du Sommet social mondial relève de la même préoccupation de renouveau. Cela dit, je ne vois pas pourquoi l'appartenance à la FSM constituerait un obstacle à notre adhésion.

Investir les déserts syndicaux

– Depuis le 44e congrès de la CGT, début 1992, on n'a guère vu s'opérer de changements spectaculaires. Quel sera l'objet de votre prochain congrès, en décembre 1995 ?

– Je crois que le prochain congrès affirmera la capacité de la CGT à intégrer les changements qui interviennent dans le monde du travail et, en particulier, dans la composition du salariat et dans l'apparition des nouvelles formes d'emploi, qui posent des questions totalement nouvelles.

» Le syndicalisme ne doit pas se réduire à n'être que l'expression de salariés qui ont encore quelque chose à défendre. La société n'est plus à deux vitesses mais à plusieurs vitesses. Notre responsabilité est de faire en sorte qu'elle ne trouve pas un prolongement dans un syndicalisme à plusieurs vitesses. C'est pourquoi nous avons multiplié par quatre nos comités de chômeurs et que nous devons également nous préoccuper des travailleurs à statut précaire, en situation professionnelle instable qui n'ont pas le réflexe de se syndiquer et que les syndicats n'ont pas le réflexe de syndiquer. Heureusement, cela commence à changer.

» Nous allons également mettre l'accent sur la nécessité d'investir les immenses déserts syndicaux, un problème qu'il serait suicidaire d'aborder en termes de concurrence entre organisations. Tous syndicats réunis, nous ne regroupons même pas 10 % des salariés, et ces salariés se trouvent dans les mêmes secteurs ! Le tout dans un environnement largement antisyndical.

– A quelles innovations ces changements vont-ils vous conduire pour la préparation de votre congrès ?

– Pour la préparation de notre prochain congrès, nous allons, dans un premier temps, organiser toute une série de débats avec nos sections syndicales, afin de discuter des questions qu'elles considèrent comme décisives pour le devenir de la CGT, du syndicalisme et de l'action collective. A partir de cela, nous élaborerons un projet de document d'orientation qui retournera en débat devant les sections syndicales.

– Comment évoluent les effectifs de la CGT ?

– 1993 a fait apparaître un très sérieux ralentissement de la baisse des effectifs, limitée aux alentours de 4 %. La tendance n'est pas encore à la remontée. Depuis octobre 1993, et le regain de combativité que nous avons pu observer, nos organisations perçoivent un mieux et nos résultats aux élections professionnelles ne sont pas mauvais. Il y a donc toutes raisons de considérer que 1994 amorcera un tournant. »

Propos recueillis par **MICHEL NOBLECOURT** et **JEAN-MICHEL NORMAND**

ENTREPRISES

Début de la normalisation commerciale entre Paris et Pékin

La France projette de conclure avec la Chine pour 5 milliards de francs de contrats

PEKIN

de notre envoyé spécial

A l'occasion de la visite officielle d'une semaine qu'il effectue en Chine, Gérard Longuet, le ministre de l'industrie, des PTT et du commerce extérieur, a signé à Pékin, lundi 4 juillet, avec Mme Wu Yi, ministre du commerce extérieur, une série de contrats et surtout de projets de contrats qui marque le tout début de la réouverture du marché chinois aux entreprises françaises. La visite du ministre français en Chine à la suite de celle de M. Balladur en avril, correspond à la volonté du gouvernement français de « *normaliser* » les relations entre les deux pays. Elles avaient été « *refroidies* » les deux années précédentes après l'affaire des ventes d'armes françaises à Taïwan. Le ministre français a été reçu par le président de la République, Jiang Zemin, ce qui est interprété positivement par la délégation française. M. Jiang doit venir en visite officielle à Paris à la rentrée.

Mme Wu, qui a estimé à 1 000 milliards de dollars le total des importations que devrait réaliser son pays en l'an 2000, a invité les entreprises françaises à écarter tout « *romantisme* » et à présenter de « *bons projets* ». Ce discours réaliste, sinon dur, a rappelé aux 120 dirigeants français membres de la délégation qu'ils ne sont pas les seuls à faire leur cour aux Chinois.



Néanmoins une série de protocoles a été conclue. Ils vont du doublement de la centrale électrique de Lonhuang par GEC-Alsthom (1,8 milliard de francs) à la construction de cinq usines de traitement des eaux par Degrémont, en passant par la livraison de matériel téléphonique par la SAT ou l'importation de sérum par la PMI Franche-Comté Sérum.

D'autre projets moins avancés ont donné lieu à des protocoles d'intention comme la construction d'un métro à Quingdao, dans la province du Shangdong. « *Nous sommes à nouveau* persona grata », selon Pierre Bilger, directeur général de GEC-Alsthom, qui se réjouit de son éventuelle entrée sur le marché des métros chinois après les échecs initialement subis à Pékin, Shanghaï et Canton.

De son côté, l'Aérospatiale a proposé une collaboration multiple, en particulier dans les satellites, à ses homologues. Enfin, les sociétés Saint-Gobain, Alcatel, PMI ACI (informatique) ou encore Plan Créatif (design) ont annoncé des projets de sociétés communes avec des entreprises chinoises.

Ces projets, additionnés pour l'occasion, sont loin d'être tous achevés. Au total ils représenteraient 5 milliards de francs sur plusieurs années. La France a mis à la disposition des exportateurs un protocole financier de 600 millions de francs.

Mme Wu a affirmé que la Chine reprendra ses achats de céréales françaises, ce qui est « *le signe le plus positif* », selon M. Longuet car il était inattendu.

ÉRIC LE BOUCHER

Forte hausse des échanges entre Bonn et Pékin

Une quarantaine de contrats et déclarations d'intention pour un montant évalué à 3,5 milliards de dollars (19 milliards de francs) doivent être paraphés à l'occasion de la première visite officielle, en Allemagne, du premier ministre chinois Li Peng, qui a débuté lundi 4 juillet. Siemens a notamment décroché un contrat d'environ 1 milliard de dollars pour la construction d'une centrale électrique à Hanfeng.

« *La République populaire de Chine compte parmi les centres de croissance les plus dynamiques du monde* », a déclaré, en ouverture d'une conférence économique, le chancelier Helmut Kohl avant d'ajouter que « *le gouvernement allemand allait s'engager auprès de ses partenaires européens pour encourager le commerce avec la Chine* ». Le volume des échanges entre l'Allemagne et la Chine a augmenté de 41 % au cours du premier trimestre 1994 par rapport à la même période de 1993.

TGV-EST : enquête publique.- L'enquête publique pour la construction du TGV Est-européen sera ouverte le 16 septembre et close le 2 novembre, ont indiqué lundi 4 juillet à Metz les responsables La ligne TGV-Est pourrait ainsi être déclarée d'utilité publique au cours du premier trimestre 1996, ont ajouté les deux responsables qui présentaient la procédure et son calendrier.

REPÈRES

CONJONCTURE

La production industrielle française a augmenté de 2,1 % en avril

La production industrielle française hors BTP a progressé, en données corrigées des variations saisonnières, de 2,1 % en avril par rapport à mars. Cette hausse est imputable pour une bonne part à la production d'énergie, qui a augmenté de 9,4 %.

La production manufacturière s'est raffermie (+ 0,5 %) grâce au secteur de l'automobile et du matériel de transport terrestre. Tendance identique pour la production dans le secteur du BTP et celui des biens intermédiaires (+ 0,5 %). Le secteur des biens de consommation enregistre, lui, un léger repli (- 0,3 %) alors que la production dans le secteur des biens d'équipement professionnel se stabilise depuis le début de l'année.

AGRICULTURE

La réduction des subventions va peser sur les pays en développement

La réduction des subventions à l'exportation prévue par l'acte final du Cycle de l'Uruguay risque de pénaliser les pays en développement (PED) importateurs nets de produits alimentaires, estime l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans son rapport 1993-94 sur les produits de base publié lundi 4 juillet. Pour compenser ces effets négatifs de la libéralisation des échanges mondiaux, « *l'assistance spéciale promise* [par les pays riches] *devra être fournie généreusement* », a indiqué Jacques Diouf, directeur général de la FAO. « *Dans le secteur agricole*, a-t-il ajouté, [les PED] *ne devraient guère faire de profits car ils sont tributaires de quelques produits tropicaux pour leurs exportations, et le coût de leurs importations de produits alimentaires a toutes chances d'augmenter.* »

ALLEMAGNE

Démission de quatre dirigeants de la Deutsche Bank

Bien que le rapport d'audit commandé par la Deutsche Bank sur les prêts accordés par cette dernière à l'entrepreneur immobilier Schneider, qui a pris la fuite en avril en laissant une ardoise de 5 milliards de deutschemarks (*le Monde* du 28 avril), prouve qu'il n'y a pas eu de « *conduite malhonnête* » de la part du personnel de la banque, celle-ci a procédé à des changements internes. Deux membres du directoire de la Deutsche Centralbodenkredit AG, la filiale hypothécaire de la Deutsche Bank qui avait accordé la majorité des prêts, ont remis leur démission et deux responsables des filiales de Baden-Baden et de Mannheim ont également démissionné (les premiers prêts accordés à Jürgen Schneider l'avaient été par le biais de ces deux filiales).

MONNAIES

L'Allemagne relativise les problèmes du dollar

La vulnérabilité du dollar vis-à-vis du yen constitue un dossier bilatéral entre Washington et Tokyo, a indiqué, lundi 4 juillet, Gert Haller, secrétaire d'Etat allemand aux finances et conseiller personnel du chancelier Helmut Kohl pour le G7 qui se déroulera à Naples du 8 au 10 juillet. « *C'est surtout la conséquence de la situation difficile que traversent les deux pays quant à leurs relations commerciales* », a-t-il déclaré.

« *Je n'ai pas compris l'agitation à propos de la parité du dollar vis-à-vis des devises européennes* », a souligné M. Haller, pour qui une parité de 1,60 deutschemark pour un dollar « *correspond à la moyenne à long terme* ». La question de la faiblesse récente du dollar sera probablement évoquée dans le cadre des discussions du G7 sur l'état général de l'économie, a ajouté M. Haller, mais « *cela dépendra de l'évolution des marchés financiers* ».

La bataille pour la présidence du CNPF

Jean Gandois briguerait la succession de François Perigot

A moins d'un ultime coup de théâtre, Jean Gandois, PDGde Pechiney, qui n'a plus d'espoir d'engager la privatisation de son groupe avant la fin de son mandat en mai 1995, devrait annoncer, mercredi 6 juillet, sa candidature à la succession de François Perigot à la présidence du CNPF. C'est le 13 décembre que les 535 membres de l'assemblée générale du CNPF éliront le nouveau président. Jean-Louis Giral, président de Desquenne et Giral, a de son côté confirmé, dans une lettre-programme en date du 24 juin, sa candidature à la tête du patronat (« le Monde » du 29 juin).

Jean Gandois va donc sauter le pas. Après plusieurs mois de réflexion et d'hésitations, après avoir longtemps caressé l'espoir qu'un rapprochement de Pechiney avec la Compagnie nationale du Rhône, liée à EDF, lui permettrait de conduire la privatisation de son groupe, M. Gandois, soixante-quatre ans, va briguer la présidence du CNPF. Président de Pechiney, mais aussi du sidérurgiste belge Cockerill Sambre, administrateur d'une quinzaine d'entreprises, il va devoir mettre les bouchées doubles pour rattraper son retard sur son concurrent. Jean-Louis Giral, qui, depuis des mois, laboure le terrain, fait la cour aux 535 membres de l'assemblée générale du CNPF, en cultivant son double avantage d'homme de l'intérieur – il a été vice- président du patronat pendant dix ans – et d'entrepreneur proche des aspirations des PME.

« *Si on votait demain*, souligne un haut dirigeant du patronat, *il serait battu, car il n'a pas fait campagne. Mais Jean Gandois a de bonnes chances de rattraper son retard à condition qu'il ne s'occupe pas seulement de ceux dont les votes lui sont acquis.* ». En clair, conseil lui est donné de « travailler » Paris en juillet et la province en septembre afin de réunir le maximum d'atouts avant le 17 octobre, date à laquelle le conseil exécutif du CNPF doit désigner « son » candidat, son choix ayant de fortes chances d'être ensuite entériné par l'assemblée générale. Pour l'heure, les grandes fédérations patronales, en commençant par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), présidée par son ami Arnaud Leenhardt, lui semblent acquises. « *L'industrie est à 75 % pour Gandois* », note un proche des milieux patronaux. Le commerce serait plus partagé tandis qu'une partie de l'assurance, à l'instar de Claude Bébéar, PDG d'Axa, le soutient. Mais plus qu'une guerre d'appareils – M. Giral, ancien président de la Fédération nationale des travaux publics, n'étant pas ici aussi dénué de soutiens –, la bataille risque de se jouer sur l'image, les profils et les projets des deux concurrents.

A cinquante-neuf ans, M. Giral est un battant, libéral et praticien de la négociation sociale. Opposant à Maastricht, critique vis- à-vis de la politique du franc fort et souvent acide dans ses appréciations sur la politique d'Edouard Balladur, il souffre d'une image très politique, mais il est loin de faire l'unanimité au sein du RPR et même chez les amis de Jacques Chirac dont il se dit proche. M. Giral a pris soin d'indiquer qu'il démissionnerait de ses mandats de conseiller de Paris et de conseiller régional (RPR) d'Ile-de-France.

Patron charismatique, libéral social, conscient de la responsabilité sociale des entreprises, M. Gandois assimile volontiers une politique de dévaluation à une « *politique de laxisme et de facilité* ». Ayant noué de bonnes relations tant avec M. Balladur qu'avec M. Chirac, il a sans doute plus d'amitiés à gauche que son concurrent et avait fait de Martine Aubry un directeur général adjoint de Pechiney avant qu'elle devienne ministre du travail.

Deux profils deux projets

Mais c'est aussi lui qui a démissionné avec éclat, en 1982, de la présidence de Rhône-Poulenc pour ne pas avoir à assumer sa nationalisation... Déjà aujourd'hui, certains lui reprochent de vouloir conserver la présidence de Cockerill Sambre, alors que la question de sa succession chez Pechiney ne semble pas encore avoir été réglée.

La succession de M. Perigot va donc se jouer entre deux fortes personnalités, aux profils contrastés, mais toutes deux soucieuses de leur indépendance et de leur volonté de donner un rôle plus important à un CNPF jugé affaibli et surtout absent dans le débat économique et social. M. Giral est sur ce point très net dans sa lettre du 24 juin, où il prétend donner « *un souffle nouveau patronat* ». « *Le CNPF*, écrit-il, *doit accroître son audience et sa légitimité, privilégier l'action plutôt que la réaction, devenir une véritable force de propositions* ». Si M. Giral est plus précis dans son programme, étant candidat depuis huit mois, M. Gandois ne fait pas entendre sur ce point une musique très différente. Le 27 mars, à « L'heure de vérité » sur France 2, il avait, lui aussi, suggéré une sorte d'aggiornamento : « *Nous venons de passer d'une époque où le rôle principal du président du CNPF était d'apaiser. (...) Maintenant, nous changeons ; le rôle du président du CNPF, il va redevenir ce qu'était le rôle du président Ceyrac et qu'il a très bien conduit, qui était de proposer* », avec comme objectif de défendre « *une politique pour l'entreprise* ». « *Cela va réveiller une maison qui était en traind de s'endormir* », commente déjà avec gourmandise un dirigeant patronal. En souhaitant que le débat reste sur « *les hauteurs* »...

MICHEL NOBLECOURT

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TAITTINGER

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de TAITTINGER qui s'est tenue à Reims le 20 juin 1994, sous la présidence de Monsieur Claude TAITTINGER, a approuvé les comptes de l'exercice 1993 ainsi que les différentes résolutions qui ont été soumises à son approbation par le Conseil d'administration.

Le dividende, coupon net 21 F + crédit d'impôt 10,50 F, soit 31,50 F, sera payable aux actionnaires ainsi qu'aux titulaires de certificats d'investissement à compter du 22 juillet 1994.

Au cours de son allocution, le Président a procédé à une analyse de la situation champenoise et mis en lumière les phénomènes qui expliquent la crise de la Profession et la diminution des marges bénéficiaires des entreprises.

Le Président a cependant noté comme un fait positif le goût des consommateurs pour le champagne qui ne se dément pas et qui se traduit même par une augmentation des ventes en volume avec une progression, en ce qui concerne le CHAMPAGNE TAITTINGER, de 8 % après cinq mois d'exercice.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire a été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé les propositions du Conseil d'administration de renouveler l'autorisation qui lui avait été accordée d'augmenter le Capital de la Société et de procéder, si la nécessité s'en faisait sentir, à des opérations financières de différentes natures.



VIE DES ENTREPRISES

Signature d'un accord pour l'emploi

Le Crédit lyonnais mise sur le temps partiel

Juste avant la trêve estivale, et pour clôturer un premier semestre social plutôt agité, ponctué notamment par trois appels à la grève, la direction du Crédit lyonnais a signé, lundi 4 juillet, avec un seul de ses six partenaires sociaux – le SNB-CGC –, un accord social pour l'emploi. Corollaire du plan d'amélioration de la productivité qui doit se traduire par la suppression de 3 800 emplois en trois ans et dont les syndicats contestent les fondements économiques, cet accord, qui est valable jusqu'au 31 mars 1995, s'accompagne d'un engagement de la direction sur la même période de ne procéder à aucun licenciement. Qualifié par la direction du Crédit lyonnais de *« cocktail de mesures à la fois classiques et complètes que l'on retrouve dans tous les plans sociaux »*, plus ou moins situé dans la droite ligne de la loi quinquennale sur l'emploi, cet accord privilégie toutefois des pistes nouvelles pour la banque. *« Tout poste de travail au Crédit Lyonnais peut être occupé à temps partiel »*, explique Joseph Musseau, directeur général adjoint chargé des ressources humaines. 8,5 % des effectifs (et surtout du personnel féminin) de la banque travaillent actuellement à temps partiel. L'objectif est de doubler, si possible, ce nombre en trois ans, et de passer à 17 % du personnel à temps partiel. Pour ce faire, la direction du Crédit lyonnais compte sur la palette des mesures souples offertes (mi-temps classique, 4/5e, travail à temps scolaire, etc) et sur la prime liée au passage à temps partiel, variable suivant le choix retenu par le salarié.

L'accord comprend aussi un dispositif important concernant l'aide à la création d'entreprises, avec l'ouverture d'antennes emploi dans les grande directions de région (jusqu'à cinq personnes pour l'antenne d'Ile-de-France) et l'aide de plusieurs cabinets extérieurs. Préretraites progressives (1 300 salariés du Crédit lyonnais ont 55 ans et plus) et TRILD (temps réduit indemnisé de longue durée) (TRILD) font aussi partie du cocktail. La banque n'aura toutefois pas recours au TRILD avant le 1er janvier 1995. Le coût global du plan social pour l'emploi s'élève à 250 millions de francs (100 000 francs minimum pour chaque départ négocié) sur les trois ans, pour des économies de masses salariales de l'ordre d'un milliard de francs.

A. B.-M.

Alors que le groupe a perdu 3,03 milliards de francs en 1993

Alain Gomez est reconduit à la tête de Thomson SA

Epilogue d'un feuilleton de plusieurs semaines, le décret reconduisant Alain Gomez au conseil d'administration de Thomson SA est paru, mardi 5 juillet, au *Journal Officiel*. Les conseils d'administrations du groupe et de sa filiale de défense, Thomson-CSF, qui devaient se tenir successivement le même jour pour approuver les comptes des deux entreprises, pourront donc proposer sa reconduction à la tête du groupe au conseil des ministres, ce qui pourrait être fait dès mercredi.

Cette reconduction à l'arrachée, obtenue au terme de douze années de mandats n'a été permise que par le vote au Parlement d'un amendement à la loi de démocratisation du secteur public interdisant à un administrateur d'effectuer plus de trois mandats successifs, intervient dans un contexte difficile pour le groupe, « plombé » par les pertes du Crédit Lyonnais dont CSF est actionnaire à hauteur de 21,56 %. Les comptes présenté mardi aux conseils d'administration font apparaître une perte nette (part du groupe) de 2,305 milliards de francs pour Thomson-CSF pour un chiffre d'affaires de 34,291 milliards de francs, pertes un peu supérieures à ce qui était attendu.

En 1992, le groupe d'électronique de défense avait encore gagné, malgré une baisse de 35 % de ses profits, 1,5 milliards de francs. L'an dernier, en revanche, Thomson-CSF a dû intégrer dans ses comptes sa quote-part (1,4 milliard de francs) des pertes du Crédit Lyonnais et provisionner 1,77 milliard de francs pour garantir l'opération de *« defaesance »* de la banque (le transfert de plus de 40 milliards de francs de créances douteuses dans une structure *ad hoc)*. Opération dont les commissaires aux comptes ont mis plusieurs semaines à évaluer les conséquences, entraînant le report à plusieurs reprise de la publication des comptes.

Endetté (ses frais financiers se sont élevés à 1,628 milliards) et déjà frappé par les pertes de son autre filiale TCE, le groupe Thomson SA a enregistré lui, un déficit (part de groupe) de 3,03 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 67,505 milliards.

P.-A. G.

Restructuration dans la malterie et les farines

Soufflet rachète le groupe Pantin

Le groupe privé Soufflet (meunerie, malterie, négoce de céréales), dont le siège est à Nogent-sur-Seine, a annoncé lundi 4 juillet qu'il avait racheté à la famille Haegel 89,74 % du capital de la Société meunière de gestion et de participation. La SMGP est le holding qui contrôle le groupe meunier Pantin. De la sorte, Soufflet va devenir le numéro un français du secteur devant les Grands Moulins de Paris, qui sont dans l'orbite du groupe Bouygues, et qui ne se sont jamais déclarés intéressés par le rachat de leur concurrent.

Le groupe Pantin cherchait depuis plusieurs mois à se séparer de ses filiales spécialisées dans la farine et le malt (fait à partir de l'orge germée et destiné à la fabrication de la bière). Ex-Grands Moulins de Pantin, le groupe Pantin avait affiché une perte nette (part du groupe) de 92 millions de francs en 1992 mais la situation s'était légèrement redressée l'an dernier (perte ramenée à 30 millions de francs).

Dans l'attente du prochain dépôt d'un projet d'offre publique d'achat (OPA), la Société des Bourses françaises a décidé, indique-t-elle dans un communiqué, de *« suspendre la cotation des actions des sociétés Groupe Pantin, Société française de meunerie et Malteries franco-belges sur le marché officiel au comptant dès le 4 juillet et jusqu'à nouvel avis »*.

Grande puissance céréalière, la France est notamment le premier exportateur mondial de malt (essentiellement vers l'Allemagne) et compte pour 30 % dans les échanges mondiaux de ce produit. Réunie récemment sous la présidence de Michel Soufflet, la Chambre syndicale de la malterie française, examinant les conséquences des accords du GATT et de la politique agricole commune (qui prévoit une baisse de 30 % du prix des céréales en trois ans), a demandé que le malt, qui est un produit transformé, *« ne soit pas touché par la réduction de 21 % des volumes des exportations subventionnées »*. Outre Soufflet et Malteries franco-belges (Pantin), les principaux malteurs en France sont Cargill (groupe américain), les Grandes Malteries modernes et les deux coopératives Malteries franco-suisses et Malteurope.

F. Gr.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACTIVITÉ

IKEA (ameublement) est autorisé à créer sa propre banque. – Ikea, le géant suédois du meuble, vient d'obtenir l'autorisation de l'Institut suédois d'inspection financière d'ouvrir sa propre banque, Ikano Bank. En plus de comptes d'épargne, la banque proposera à ses clients des prêts de faibles montants mais ne délivrera pas de carte pour distributeur automatique de billets. Elle aura une agence dans la ville d'Aelmhult (sud de la Suède), dans les magasins Ikea et dans d'autres magasins liés à Ikea. Dutch Ikea Capital BV et ICAF Nederland BV, qui détiennent 98 % de la banque danoise Den Koebenhavnske Bank, sont à l'origine de la demande de création d'Ikano Bank.

DÉSACCORD

EURALAIR : *rupture du contrat d'affrètement avec Air France.* – Le groupe Air France a décidé de ne pas renouveler fin mars 1995 l'accord d'affrètement qui le lie depuis 1983 à Euralair, a annoncé le PDG de cette compagnie, Alexandre Couvelaire. Pour compenser la perte de ce contrat portant sur environ la moitié de son chiffre d'affaires (780 millions de francs en 1993), Euralair prévoit notamment de développer sa liaison vers Madrid qu'elle assure au départ d'Orly grâce à un accord avec le réseau de distribution Halcon Viajes et avec sa filiale aérienne Air Europa.

ACQUISITION

MINIT COLORS rachète Flash One. –Minit France, numéro un européen sur le marché du Minilab (développement sur place et rapide de photos), vient de racheter la chaîne Flash One (40 millions de francs de chiffre d'affaires). Cette opération permet à la filiale française du groupe Minit International (2,97 milliards de francs de chiffre d'affaires) de compléter son réseau (essentiellement implanté dans les centres commerciaux) par un ensemble de points de vente situés en centre ville : Flash One dispose en effet de 8 magasins en propre, d'un laboratoire centre et de 18 magasins franchisés. A la suite de cette opération, Minit se trouve à la tête d'un ensemble de 90 magasins en France (sur un total de 230 en Europe).

COOPÉRATION

BULL ET SYSECA (Thomson) *créent une société commune dans le génie logiciel.* – Le groupe informatique Bull et la société de services informatiques Syseca (filiale de Thomson-CSF), ont annoncé le lancement d'une société commune d'édition de logiciels de gestion, baptisée Transtar, qui commercialisera des logiciels déjà développés par les deux groupes publics. Opérationnelle immédiatement, Transtar est dotée d'un capital de 2 millions de francs, détenu à 65 % par Bull et 35 % par Syseca, a indiqué Pierre Sevray, président du joint-venture et directeur des produits logiciels chez Bull-OSF.

RÉSULTATS

SERIBO (transformation du bois) : bénéfice net (part du groupe) de 5,4 millions de francs en 1993. – Le groupe Seribo, spécialisé dans l'ingénierie et la transformation du bois, a enregistré un résultat net (part du groupe) de 5,4 millions de francs en 1993, après une perte nette de 49,5 millions au cours de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 53 % à 1,66 milliard de francs, contre 1,09 milliard l'exercice précédent. Pour 1994, le groupe prévoit un bon niveau d'activité et la poursuite de l'amélioration des résultats, du fait de la reprise du marché des panneaux de particules et de la bonne tenue des activités ingénierie et meubles. Conforme à la politique de recentrage du groupe, la cession de 85 % de MDF Aquitaine, contribuera à la poursuite du désendettement du groupe.

VILLEROY & BOCH *a enregistré des pertes nettes de 22 millions de deutschemarks en 1993.* – Le groupe allemand Villeroy et Boch (arts de la table, installations sanitaires, carrelages), a essuyé une perte nette consolidée de 22 millions de deutschemarks (-75 millions de francs) en 1993, contre un bénéfice de 37,6 milions en 1992. Le résultat d'exploitation était en recul de 10 %, à 89,9 millions de deutschemarks. Les ventes du groupe ont reculé de 2,5 % en 1993, à 1,665 milliard de deutschemarks.

SOCIAL

SNCF : *un bilan-formation pour chaque agent*. – D'ici à juillet 1995, chaque agent de la SNCF devra avoir eu un entretien individuel de formation (EIF) assorti d'un bilan écrit, aux termes du deuxième accord collectif triennal (1994-1997) sur la formation que l'entreprise vient de signer avec six fédérations de cheminots sur sept, à l'exception de la CGT. Le précédent accord, sur la période 1990-1994, avait introduit le principe de l'EIF : 56 % des salariés y ont eu accès au cours des trois dernières années. Le nouvel accord introduit l'obligation d'un bilan écrit que la hiérarchie devra adresser à l'agent dans le mois suivant l'entretien.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Selon un arrêt en date du 17 mai 1994, les chambres commerciales réunies de la cour d'appel de Versailles, statuant sur renvoi de la Cour de cassation,

- ont jugé la société FRANCE 3 coupable d'abus de position dominante par la pratique de prix anticoncurrentiels, et de dénigrement,
- l'ont condamnée à payer une somme de 100 000 F à titre de dommages et intérêts, à chacune des trois organisations professionnelles suivantes ; le Syndicat national de la vidéo communication (SNVC), le Syndicat des producteurs de programmes audiovisuels (SPPA), l'Union syndicale des producteurs de programmes audiovisuels (USPA).

La position dominante de FRANCE 3 résulte de ce qu'elle « dispose de la redevance, c'est-à-dire d'une source de financement particulière, inconnue dans le monde des sociétés commerciales ordinaires ».

L'abus de position dominante est constitué par des « prix nettement cassés » dans le marché des productions audiovisuelles institutionnelles non destinées à l'antenne de FRANCE 3 ; de même, constitue « un dénigrement collectif », un film sur vidéocassette diffusé par la chaîne, « visant à jeter le discrédit sur les producteurs et les prestataires de services audiovisuels ».

Pour extrait Me Renaud CATHALA, avocat à la cour d'appel de Paris.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 5 juillet ↓ Poursuite du recul

Pour la quatrième séance consécutive, la Bourse de Paris cédait du terrain mardi matin, se retrouvant ainsi à ses plus bas niveaux de l'année dans le sillage des marchés obligataires une nouvelle fois déprimé.

En hausse de 0,53 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 perdait très vite de l'altitude et perdait 0,32 % à 1 860,27 points. Le montant des échanges était gonflé par les importantes transactions touchant le titre Alcatel-Alsthom. 1,1 milliard de francs a été traité sur le marché à règlement mensuel dont près du tiers pour Alcatel-Alsthom. Déstabilisé la veille par la chute spectaculaire de ce titre, le marché réagissait à la forte baisse du MATIF peu après l'ouverture. Le contrat notionnel échéance septembre recule de 0,90 % à 114,20. Le Bund allemand cédait près de 0,50 %.

Les opérateurs attendent cette semaine des décisions importantes en provenance des Etats-Unis où se réunissait mardi l'Open Market de la Reserve Fédérale. Une nouvelle hausse des taux à court terme américains n'était pas à exclure. Jeudi se réunit le conseil de la Bundesbank. Enfin à la fin de la semaine, se tient le sommet du G7 à Naples.

En France la production manufacturière a augmenté de 0,5 % en avril selon les statistiques de l'INSEE grâce notamment au secteur automobile. Mais cette nouvelle encourageante ne parvient pas à enrayer le mouvement baissier.

HONGKONG
Accor va s'introduire sur le second marché

La division Asie-Pacifique du groupe hôtelier français Accor prévoit de lever 3,5 millions de dollars en entrant mercredi 6 juillet sur le second marché de la Bourse de Hongkong. L'entrée au second marché de la Bourse de Hongkong se fera sous forme de placement de 5 millions d'actions. Cette opération portera le total général émis d'Accor Asia Pacific à plus de 446 millions de titres, la majorité étant détenue par Accor SA, qui exploite 2 200 hôtels à travers le monde.

La société AAPC Ltd, basée à Sydney où elle intervient sur le marché boursier sous l'identité d'Accor Asia Pacific, compte utiliser ces fonds pour financer son programme d'expansion dans la région, en particulier en Chine.

« Nous avons l'intention de construire de nouveaux hôtels ou de restaurer des constructions existantes en Chine à très grande échelle », a déclaré Robert Molinari, co-président d'AAPC. Accor gère déjà deux hôtels à Shanghaï et un troisième à Pékin, aux enseignes de ses filiales Novotel et Sofitel, et prévoit cinq autres ouvertures dans d'importants centres provinciaux. Le groupe étudie également huit projets au Vietnam, où il est copropriétaire et gérant du Sofitel Métropole d'Hanoï.

Accor compte 64 établissements en Asie-Pacifique, dont 40 en Australie, pour un total de 10 375 chambres. Ce capital devrait passer à 72 et 14 374 selon le programme mentionné par le bulletin édité pour l'entrée au second marché de Hongkong.

Le grand éventail de filiales d'Accor, depuis les 5-étoiles Sofitel jusqu'à la Formule 1 économique, donne au groupe la flexibilité nécessaire à des projets variés, a expliqué David Baffsky, co-président d'AAPC. *« Nous prévoyons une réelle croissance (...) dans les gammes économique et moyenne »*, a-t-il souligné.

NEW-YORK, 4 juillet Clos

Tous les marchés financiers et boursiers ont chômé lundi 4 juillet en raison de la célébration de l'*Independence Day*.

LONDRES, 5 juillet ↑ Vive hausse

La bourse de Londres a nettement progressé lundi, au premier jour d'une semaine incertaine qui pourrait être marquée par une remontée des taux d'intérêt américains et par une nouvelle baisse des taux allemands. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 34 points (+1,2 %) à 2 970,4 points. Avec 482 millions d'actions échangées contre 517,1 millions vendredi 1er juillet, l'activité a été faible, notamment en raison de la fermeture de Wall Street pour la fête nationale américaine.

Enterprise Oil a continué à faire parler de lui, perdant 9,5 pence à 389 pence sur des commentaires négatifs après l'échec de son OPA sur son concurrent Lasmo. En revanche, Lasmo s'est apprécié de 3 pence à 139 pence.

VALEURS	Cours du 1er juillet	Cours du 4 juillet
Allied Lyons	5,46	5,44
BP	3,91	3,95
BTR	3,58	3,63
Cadbury	4,30	4,30
Glaxo	5,46	5,53
GUS	5,59	5,58
ICI	7,89	7,91
Reuters	4,28	4,46
RTZ	8,28	8,34
Shell	6,83	6,90
Unilever	9,65	9,65

TOKYO, 5 juillet ↑ Regain

La reprise du dollar contre le yen a été favorablement ressentie sur le marché et a encouragé des achats de valeurs vedettes et de titres du matériel électrique orientés vers l'exportation. Profitant de ces perspectives favorables, l'indice Nikkei a gagné 202,44 points, soit 0,98 %, à 20 834,37 points.

Le ministère japonais des Finances a autorisé mardi deux nouvelles banques commerciales à se doter de leur propre maison de titres, accélérant ainsi la disparition des cloisonnements existant traditionnellement au Japon entre les différents métiers de la finance. Asahi Bank va créer une filiale spécialisée du nom de Asahi Securities, qui sera capitalisée 35 milliards de yens (1,9 milliard de francs), et Yasuda Trust and Banking va pour sa part consacrer 20 milliards de yens (1,1 milliard de francs) à sa nouvelle filiale Yasuda Trust Securities.

VALEURS	Cours du 4 juillet	Cours du 5 juillet
Bridgestone	1 620	1 650
Canon	1 720	1 750
Fuji Bank	2 280	2 290
Honda Motors	1 750	1 780
Matsushita Electric	1 910	1 950
Mitsubishi Heavy	808	877
Sony Corp.	6 040	6 270
Toyota Motors	2 190	2 190

CHANGES

Dollar : 5,4371 ↓

Mardi 5 juillet, le dollar se redressait légèrement à l'ouverture du marché des changes parisien à 5,4695 francs, contre 5,4685 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Il baissait ensuite, s'échangeant à 5,4371 francs. Le deutschemark variait peu à 3,4248 francs, contre 3,4243 francs *lundi soir (cours Banque de France).*

FRANCFORT	4 juillet	5 juillet
Dollar (en DM)	1,5978	1,5868
TOKYO	**4 juillet**	**5 juillet**
Dollar (en yens)	98,67	99,50

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (5 juillet) .... 5 5/16 % - 5 7/16 %

New-York (4 juillet) .... clos

BOURSES

PARIS

	1er juillet	4 juillet
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 872,86	1 866,18
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 302,84	1 298,99
Indice SBF 250	1 268,47	1 265,36

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	1er juillet	4 juillet
Industrielles	3 646,50	clos

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	1er juillet	4 juillet
100 valeurs	2 936,40	2 970,40
30 valeurs	2 295,30	2 324,80

FRANCFORT

	1er juillet	4 juillet
Dax	2 036,52	2 054,40

TOKYO

	4 juillet	5 juillet
Nikkei Dow Jones	20 631,93	20 834,37
Indice général	1 673,63	1 683,49

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4720	5,4740	5,4813	5,4848
Yen (100)	5,4995	5,5071	5,5479	5,5576
Ecu	6,5565	6,5617	6,5492	6,5574
Deutschemark	3,4253	3,4277	3,4300	3,4336
Franc suisse	4,0744	4,0790	4,0855	4,0932
Lire italienne(1000)	3,4627	3,4662	3,4372	3,4425
Livre sterling	8,4143	8,4212	8,4236	8,4340
Peseta (100)	4,1628	4,1660	4,1383	4,1433

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 1/2	4 5/8	4 3/4	4 7/8	5 3/16	5 5/16
Yen (100)	1 15/16	2 1/16	2	2 1/8	2 1/16	2 3/16
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 13/16	6 15/16	6 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	4 7/8	5	4 15/16	5 1/16
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 5/16	4 7/16
Lire italienne(1000)	8	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/2	8 3/4
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 9/16	7 13/16	7 3/4	8	7 7/8	8 1/8
Franc français	5 3/8	5 1/2	5 1/2	5 5/8	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont *communiqués* en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,37 % (1859,21)

Règlement mensuel

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Obligations

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 4 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 04/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4845	5,4585	5,20	5,80
Ecu	6,5585	6,5560	—	—
Allemagne (100 dm)	342,7800	342,4300	328	352
Belgique (100 F)	16,6350	16,6180	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,6100	305,3300	292	314
Italie (1000 lires)	3,4475	3,4585	3,28	3,75
Danemark (100 krd)	87,3100	87,2780	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,3185	8,3100	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4215	8,4120	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2735	2,2715	2,10	2,65
Suisse (100 f)	408,8400	408,2500	392	415
Suède (100 krs)	70,0700	70,0400	66	76
Norvège (100 k)	78,5200	78,4200	74	83
Autriche (100 sch)	48,7280	48,6820	46,90	50
Espagne (100 pes)	4,1525	4,1555	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3300	3,3250	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,9749	3,9456	3,75	4,25
Japon (100 yens)	5,5054	5,5210	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 04/07
Or fin (kilo en barre)	68600	68000
Or fin (en lingot)	68500	68100
Napoléon (20f)	395	392
Pièce Fr (10 f)	311	—
Pièce Suisse (20 f)	393	395
Pièce Latine (20 f)	394	395
Souverain	502	498
Pièce 20 dollars	2540	2580
Pièce 10 dollars	1280	1290
Pièce 5 dollars	685	—
Pièce 50 pesos	2545	2540
Pièce 10 florins	412	411

Matif (Marché à terme international de France)

4 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 38 236

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	113,26	115,10	114,04
Précédent	113,12	114,74	113,86

CAC 40 A TERME
Volume : 10 496

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	1883	1889	1898
Précédent	1866	1874	1882

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

ÉDUCATION

Après des licenciements

Nouvelle polémique à l'institution Saint-Jacques de Joigny

Licenciement économique ou règlement de comptes ? La polémique rebondit au collège Saint-Jacques de Joigny (Yonne), après le *licenciement, le 13 juin, de trois membres du personnel qui avaient soutenu, dans son différend avec* les autorités religieuses et l'organisme gestionnaire de l'établissement, l'ancienne directrice, Françoise Caballé, elle-même licenciée le 3 mars. Mme Caballé estime que son éviction est due à son refus de se conformer aux consignes de silence concernant l'« affaire *Gauzi* », du nom de son prédécesseur, *inculpé en juin 1992 pour* « *attentats* à la pudeur *sur* mineur de moins de quinze ans ». Une partie des personnels et une association de parents d'élèves dissidente lui avaient témoigné leur soutien, allant jusqu'à manifester, le 7 mars, devant l'archevêché à Auxerre. La présidente de l'association de parents d'élèves dissidente, Annie-France Van Dorsselaer, aurait adressé, dès le mois d'avril, une lettre à l'inspecteur du travail le prévenant d'éventuelles *« mesures de rétorsion »*.

Sœur Marie-Louise Leplat, directrice diocésaine et directrice par intérim de l'établissement, assure pour sa part que des licenciements avaient été envisagés de longue date par l'OGEC, mais seulement en raison des difficultés financières que connaît l'établissement. *« Nous avons été contraints,* explique-t-elle, *de recourir à des licenciements économiques pour les postes les moins indispensables, en lien avec l'inspection du travail. »* Le fait que ces postes – standardiste, infirmière et surveillant – aient été occupés par des supporters de Mme Caballé est, selon elle, une *« pure coïncidence »*. Cette version est contestée par les intéressés. Jean-François Favre, nommé en décembre 1992 surveillant, chargé de l'internat, par Mme Caballé, y voit une conséquence directe de ses *« relations cordiales »* avec l'ex-directrice. Il envisage de porter l'affaire devant les prud'hommes.

H. M.

BASQUE : les vingt-cinq ans des écoles Ikastolas. – Créé en mars 1969 à Bayonne à l'initiative de parents d'élèves, le mouvement *Seaska* (« le berceau » en langue basque) a fêté, samedi 2 juillet à Bayonne, le vingt-cinquième anniversaire de ses écoles (*Ikastolas*) qui scolarisent désormais, de la maternelle à la terminale, 1 257 élèves. Privées, mais non confessionnelles, ces écoles bilingues ont signé diverses conventions avec l'éducation nationale qui, depuis novembre 1989, prend en charge les salaires des enseignants. Des négociations sont toujours en cours quant à la formation et à l'ancienneté des professeurs. – *(Corresp.)*

Le Monde

Édité par la SARL le Monde
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

CARNET

Naissances

– Paris. Londres.

Brigitte et Jean MASSOT
sont heureux d'annoncer la naissance de *leur premier petit-fils*

Antoine,

chez
Sylvain et Sophie,
le 3 juillet 1994.

Denise et Maurice VIEUX
laissent à leurs petits-enfants
Camille et Arthur
la joie d'annoncer la naissance, le 30 juin 1994, à Béziers, de leur petit frère

Edouard,

chez
Arnaud et Fabienne.

34290 Montblanc.

– Il était 22 h 37 quand

Laure

est arrivée. *C'était le 14 juin 1994.*

Caroline,
sa grande sœur,
Brigitte et François,
ses parents,
lui souhaitent un beau parcours sur terre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Brigitte, *Caroline, Laure* et *François* MAURICE,
72, rue Rémont,
78000 Versailles.

– Les familles SKIKDI, *OURDJINI et BOUARGUE*

ont la joie d'annoncer que
Najet et Chérif
sont les heureux parents de

Haris,

né le 3 juillet 1994.

Mme Yvonne MICHEL-HANFF
est heureuse de *faire part* de la naissance de ses douzième et treizième arrière-petits-enfants,

Olivier,

fils de
Ludovic et Patricia MICHEL
et frère de
Sidonie,

né le 16 mai 1994.

Sarah,

fille de
Alain et Sylvia BERMOND,

née le 30 juin 1994.

21, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

Décès

– Toulon. Paris. Le Lavandou.

M. Hubert Auriol et Mme,
née Jacqueline Villar,
Son frère Laurent,
Séverine, sa sœur jumelle,
Les familles Auriol, Alech, et Hennebelle,
font part du décès accidentel de

Guillaume AURIOL,

survenu à l'âge de vingt-quatre ans.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Georges du Cap-Brun à Toulon, le mercredi 6 juillet 1994, à 14 h 30.

– Lilly Breivik,
son épouse,
Eli-Anne Breivik-Vieux,
Leif-Egil et Bertil Breivik,
ses enfants
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Erling BREIVIK,

survenu à Aalesund (Norvège), le 3 juillet 1994.

– Ses élèves,
Et amis des facultés des lettres d'Alger et de Montpellier,
ont la tristesse de faire part du décès de

Emilienne DEMOUGEOT,
professeur émérite d'histoire ancienne
à l'université Paul-Valéry,

à *Montpellier, le 19 juin 1994.*

– Yvonne Dubois,
son épouse,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques DUBOIS,

le 28 juin 1994.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la chapelle de l'hôpital Richaud à Versailles, l'inhumation à Sériers (Cantal).

– *Marie-Clotilde Hubert,*
Etienne-Alain et Nicole Hubert,
Albert et Flora Hubert,
Claude et Laurence Doubinsky,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et son arrière-petite-fille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, survenu le 1er juillet 1994, à Paris, à l'âge de *quatre-vingt-douze* ans, de

Jean HUBERT,
professeur honoraire
à l'Ecole des Chartes,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques seront célébrées à Ardentes (Indre), le mercredi 6 juillet et seront suivies de l'inhumation dans la chapelle familiale.

147, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.
104, boulevard Arago,
75014 Paris.
53, avenue de la Forêt-Noire,
67000 Strasbourg.
22, rue Marceau,
37000 Tours.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
ont le regret de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le vendredi 1er juillet 1994, de

M. Jean HUBERT,
membre de l'Académie
des inscriptions et belles-lettres,
professeur honoraire
à l'Ecole des Chartes,
à l'*Ecole pratique des hautes études,*
à l'Ecole nationale d'administration
et aux Archives nationales,
président honoraire
de la société des antiquaires de France,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945.

[Né le 12 juin 1902, Jean Hubert était archiviste-paléographe. Il occupa à ce titre de nombreux postes officiels et enseigna l'archéologie du Moyen-Age. Jean Hubert a publié de nombreuses études historiques, des mémoires et articles, en particulier sur l'histoire de l'archéologie du Moyen-Age et sur celle de la topographie urbaine.]

– Conformément aux vœux de

M. Marcel KOURORIEZ,

décédé le 1er juillet 1994, à l'âge de soixante-six ans, et respectant sa volonté, son corps a été légué à la faculté de médecine de Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sa femme,
Ses enfants,
Et sa petite-fille.

– Les familles Lauf et Soubeiran,
font part du décès de

M. Paul LAUF,

survenu à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 6 juillet 1994, à 14 heures, en l'église Saint-Paul, 90, boulevard Barbès, à *Paris-18e*.

– M. Lucien Mazenod,
son époux,
Et M. Jean Mazenod,
son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucienne MAZENOD,
née Le Corre,

survenu *le 23 juin 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.*

L'inhumation a eu lieu le 1er juillet, dans la plus stricte intimité, au cimetière de Montmartre.

Lucien Mazenod,
70, rue de l'Assomption,
75016 Paris.
Jean Mazenod,
21, *rue de Sèvres,*
75006 Paris.

– M. Bruno Pétin,
Isabelle et Sophie,
M. et Mme *Marie-Ange Jan,*
Mme Victor Pétin,
Les familles Pétin et Jan,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Anne-Marie PÉTIN,
née Jan,

survenu le 4 juillet 1994, à l'âge de quarante-quatre ans.

La *cérémonie religieuse sera célébrée* le vendredi 8 juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine *(Hauts-de-Seine)*.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons à la recherche sur le cancer.

31, *rue du Château,*
92200 Neuilly-sur-Seine.
1, rue Bellanger,
92200 Neuilly-sur-Seine.
46, *rue de Bellevue,*
92100 Boulogne.

Anniversaires

– Il fut modeste, il fut discret.

Il y a sept ans, le 7 juillet 1987,

René GÉRARD,
ancien international de football,

nous quittait.

« Heureux les cœurs purs car ils verront Dieu. »
Mathieu, chap. V.

Puissent tous ceux qui l'ont connu, admiré et aimé avoir une pensée émue pour lui.

– *Il y a six ans, le 4 juillet 1988*

André GESKIS,

quittait les siens.

Tous ceux qui l'*ont connu* et *aimé* auront une affectueuse et tendre pensée pour lui.

Michel Bruce,
9, *rue Valentin-Haüy,*
75015 Paris.

– Il y a deux ans, le 3 juillet 1992, nous quittait

Jacques JOLY.

Marie-Jeanne Joly,
Constance Joly,
Sven Heed,
Emmanuelle Genevois,
rappellent son souvenir à ceux qui l'ont aimé.

– En ce douzième anniversaire de la mort de

Edouard LABIN.

Nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu, joignant à sa mémoire *celle de ses deux frères*

Armand LABIN,
Emile LABIN,

décédés en 1956 et 1974,

et celle de leurs parents,

Saniel et Charlotte LABIN,

disparus en 1953 et 1957.

Souvenirs

– A la mémoire de

Andrée BORREL,
« Denise », vingt-cinq ans,
Vera LEIGH,
« Simone »,
Sonia OLSCHANESKI,
vingt ans,
Diana ROWDEN,
« Paulette »,

agents du SOE section « F », résistantes, assassinées d'une piqûre par les nazis *le 6 juillet 1944, au camp de* Natzweiler-Struthof, *et brûlées au crématoirs.*

Communications diverses

– *La rafle du Vel'd'Hiv autour du* film *Belleville-Drancy par Grenelle,* de A. Queemand et H. Ostrowiecki. Témoignages et débats au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 7 juillet *1994, à 20 h 30.*

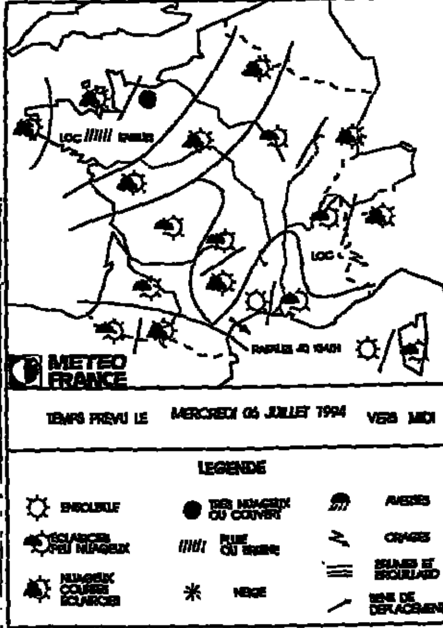
Soutenances de thèses

– M. Wang Dongliang a soutenu une thèse en sciences du langage intitulée : *« Les signes et les mutations, pour une étude sémiotique du Grand Commentaire du Yijing »*, à l'université Paris-VIII, le 1er juillet 1994. Il a obtenu la mention « très honorable » avec félicitations. Le jury était *composé des professeurs Jean-Claude* Coquet, directeur de la thèse, Ian McMorran, Jacques Neefs, Léon Vandermeersch.

– *« Le rituel civique à Corfou pendant la domination vénitienne : les cérémonies publiques (XIVe-XVIIIe siècle) »*, thèse de M. Aliki Nikiforou-Testone, soutenance à l'université Paris-I-*Sorbonne*, mardi 5 juillet 1994, 14 h 30, salle 113, galerie J.-B.-Dumas ; directeur Pr Spyros Asdrachas.

– Le 30 juin 1994, à l'université *Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis,* Dominique Odry a obtenu le doctorat en sciences de l'éducation pour sa thèse : « Logiques et discours de l'évaluateur : contribution à une définition *du champ théorique* de l'évaluation ». Le jury, composé de J. Ardoino, E. Bautier, G. Berger, G. Figari, lui a attribué la mention « très honorable » et ses félicitations.

MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : très nuageux au Nord-Ouest, éclaircies ailleurs. – Le matin, le temps sera couvert sur la Bretagne, avec quelques pluies faibles intermittentes. Des pays-de-Loire au Nord-Pas-de-Calais, les nuages seront abondants avec quelques gouttes en fin de matinée. *Du Poitou à l'Ile-de-France jusqu'aux régions* Centre et Nord-Est, les nuages et les éclaircies alterneront. En Aquitaine, le soleil fera de belles apparitions, mais au pied des Pyrénées, le temps sera couvert. Des Alpes au pourtour méditerranéen, il fera beau.

L'après-midi, au nord d'une ligne La Rochelle-Paris, le temps sera très nuageux. Des Pyrénées au Massif central jusqu'au Nord-Est, le soleil sera assez généreux malgré des passages nuageux. Sur le Sud-Est, le soleil prédominera. Il fera plus frais avec 21 à 24 degrés au Nord et 25 à 30 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

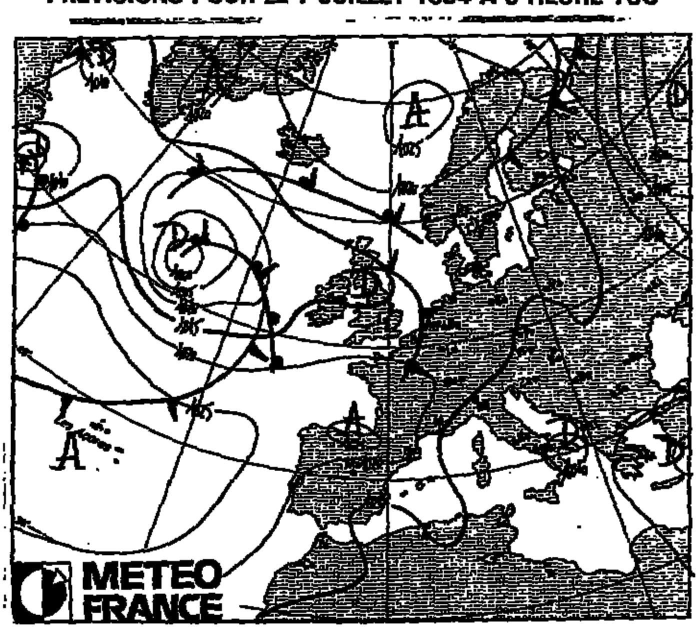
TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	30/18
BIARRITZ	23/18
BORDEAUX	30/16
BOURGES	32/19
BREST	21/16
CAEN	25/15
CHERBOURG	19/14
CLERMONT-FER.	33/17
DIJON	33/20
GRENOBLE	36/18
LILLE	29/19
LIMOGES	28/18
LYON, BRON	34/20
MARSEILLE	33/21
NANCY, ESSEY	34/20
NANTES	27/15
NICE	28/21
PARIS-MONTS	32/23
PAU	29/17
PERPIGNAN	28/21
POINTE-A-PITRE	32/26
RENNES	29/16
ST-ETIENNE	35/19
STRASBOURG	34/21
TOULOUSE	34/21
TOURS	30/16
ÉTRANGER	
ALGER	42/22
AMSTERDAM	25/15
ATHÈNES	34/23
BANGKOK	35/27
BARCELONE	31/22
BELGRADE	31/17
BERLIN	31/17
BRUXELLES	29/19
COPENHAGUE	23/13
DAKAR	28/23
GENÈVE	34/19
ISTANBUL	29/20
JÉRUSALEM	30/17
LE CAIRE	37/23
LISBONNE	29/18
LONDRES	28/17
LOS ANGELES	23/17
LUXEMBOURG	33/22
MADRID	36/19
MARRAKECH	45/24
MEXICO	26/11
MILAN	31/21
MONTRÉAL	24/12
MOSCOU	20/15
NAIROBI	18/13
NEW-DELHI	32/28
NEW-YORK	28/22
PALMA-DE-MAJ.	39/18
PÉKIN	27/21
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	31/19
HONGKONG	32/25
SÉVILLE	41/22
SINGAPOUR	29/21
STOCKHOLM	28/12
SYDNEY	19/ 8
TOKYO	36/27
TUNIS	37/22
VARSOVIE	26/13
VENISE	31/24
VIENNE	31/17

Valeurs extrêmes relevées entre le 04-07-994 à 8 heures TUC et le 05-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 7 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6337

HORIZONTALEMENT

I. Rendez-vous d'affaires. – II. Agent employé aux recouvrements. Terre. – III. Possessif. Plus que partis. – IV. Forme de devoir. Qui a subi une greffe à l'œil. – V. Croisait le fil quand il avait envie d'en découdre. – VI. La fin d'une époque. De nos jours, ils seraient plutôt collants (inversé). – VII. Il lui arriva sans doute de coucher sous les ponts. Pronom. – VIII. Trop lourd bagage pour un âne. – IX. Façons d'exprimer silencieusement son mécontentement. – X. D'un auxiliaire. Cri antique. – XI. Sont réfractaires.

VERTICALEMENT

1. Son seul avantage, c'est de céder. On peut le clouer avec une bonne pointe. – 2. *Eventuellement employée en vue d'un calfeutrage. Faite* par un coureur en vue d'atteindre son objectif. – 3. Ne fait que passer. Une affaire de maître pour un sujet instruit. – 4. Symbole. Grimpeur pyrénéen. – 5. Pourvus de dons en nature. Plus visibles. – 6. D'un auxiliaire. Eau courante. – 7. *Œuvres pour la reproduction.* Dans les *Alpes-Maritimes.* – 8. Qui fait supposer la qualité à défaut de la quantité. Munies d'un plan de vol. – 9. Imposant quand ils sont grands.

Solution du problème n° 6336

Horizontalement

I. Mémoire. – II. Ecarteras. – III. Notées. Mu. – IV. En. Mites. – V. Eole. Sas. – VI. SM. Ti. – VII. Espiègle. – VIII. Serrait. – IX. Alène. See. – X. *Io.* Ni. Un. – XI. Richelieu.

Verticalement

1. *Menées.* Pair. – 2. *Econome.* Loi. – 3. Mat. SSE. – 4. Ore. Eupen. – 5. Item. Irène. – 6. Résister. Il. – 7. Er. Taïgas. – 8. Ames. Lieue. – 9. Esus. Détenu.

GUY BROUTY

MARDI 5 JUILLET

TF 1

14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Extrême limite.**
16.50 **Club Dorothée vacances.** Harry et les Henderson ; Drôle de vie ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Premiers baisers.**
18.50 **Série : Hélène et les garçons.**
19.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
20.00 **Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique et Météo.**
20.55 **Cinéma : Sup de fric.** □ Film français de Christian Gion (1992). Avec Jean Poiret, Anthony Delon, Cris Campion.
22.25 **Sport : Football.** Coupe du monde (8e de finale) : Mexique-Bulgarie, en direct de New-York ; A 23.20, mi-temps et Tiercé ; A 23.35, 2e mi-temps.
0.30 **Série : Super-force.**
1.05 **Journal et Météo.**
1.20 **Magazine : Reportages.** Les Femmes aux bijoux, de Jane Lagier et Jean-Claude Bruzzi (rediff.).
1.50 **TF1 nuit** (et à 2.50, 3.50).

FRANCE 2

13.45 **Magazine : En attendant le tour.**
14.10 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Calais-Eurotunnel, 3e étape, course contre la montre par équipe (66,5 km).
16.20 **Magazine : Vélo club.**
17.15 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
18.05 **Série : Goal.**
18.40 **Magazine : Coupe du monde de football.**
19.05 **Sport : Football.** Coupe du monde (8e de finale) : Nigéria-Italie, en direct de Boston ; A 19.50, mi-temps ; A 20.05, 2e mi-temps.
21.00 **Journal, Météo et Journal des courses.**
21.40 **Cinéma : Calme blanc.** ■ Film américain de Phillip Noyce (1989). Avec Sam Neill, Nicole Kidman, Billy Zane.
23.20 **Théâtre : Coiffure pour dames.** Pièce de Robert Harling, mise en scène de Stéphane Hillel, avec Marthe Villalonga, Françoise Christophe. *Le salon de coiffure est le lieu de rencontre des femmes d'un village.*
1.10 **Journal, Météo et Journal des courses.**

FRANCE 3

14.00 **Documentaire : Les Derniers Chiens sauvages.**
14.50 **Série : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40e à l'ombre.** Présenté par Vincent Perrot, en direct de Bénodet. Invité : Richard Gotainer.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Journal du Tour.**
20.40 **Tout le sport.** Spécial Coupe du monde de football.
20.55 **Spectacle : Magie.** Présenté par Vincent Perrot. Invité : David Copperfield, qui réalise plusieurs numéros.
22.10 **Documentaire : 1944, la France libérée.** 3. La joie et les larmes, de Denis Chegaray. Historien : Jean-Pierre Benamou. *La Libération vue par les Normands.*
23.10 **Journal et Météo.**
23.40 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault. Les Gaietés de la musique : l'opérette. Airs de Rossini, Offenbach, Delibes, Lecocq, Hahn, Varney, Audran, par Isabelle Vernet, soprano, Michel Trempont, baryton, accompagnés par l'Orchestre de Bretagne.
0.40 **Série : Capitaine Furillo.**
1.30 **Musique : Cadran lunaire.** *La Mer*, de Debussy, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. : Riccardo Muti.

CANAL PLUS

13.30 **Cinéma : Samba Traoré.** ■■ Film franco-burkinabé d'Idrissa Ouedraogo (1992). Avec Bakary Sangara, Mariam Kaba, Abdoulaye Koumboudri. *Une fable qui commence en polar.*
14.50 **Magazine : 24 heures.** Présenté par Erik Gilbert (rediff.).
15.45 **Cinéma : Storyville.** ■ Film américain de Mark Frost (1992). Avec James Spader, Joanne Whalley-Kilmer, Jason Robards. *Le premier long métrage du coscénariste de la série « Twin Peaks ».*
17.35 **Canaille peluche.** Baby Folies ; Crypte Show.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.25 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.30 **Série animée : Les Simpson.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.55 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.** Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 **Cinéma : Une étrangère parmi nous.** ■ Film américain de Sidney Lumet (1992). Avec Melanie Griffith, Eric Thal, John Pankow. *La confrontation de deux univers.*
22.20 **Flash d'informations.**
22.25 **Cinéma : Hollywood Mistress.** ■ Film américain de Barry Primus (1991). Avec Robert Wuhl, Robert De Niro, Danny Aiello (v.o.). *Satire anecdotique des mœurs du monde hollywoodien du cinéma.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Cinéma : Oublier Palerme.** ■■ Film italien de Francesco Rosi (1989). Avec James Belushi, Mimi Rogers, Carolina Rosi (v.o., rediff.).
18.40 **Court métrage : Graines au vent.** De Paul Carpita (rediff.).
19.00 **Série : Hale and Pace.**
19.30 **Documentaire : Le Monde des années 50.** De Dieter Franck. 5. Le monde en mutation. *L'émigration vers la Palestine, que les Britanniques ont tenté de freiner, conduit à la création d'Israël après la seconde guerre mondiale.*
20.25 **Cinq minutes sur l'Europe.** Le rêve de Dornier.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Daniel Leconte. Les sentinelles de Sarajevo.
21.45 ▶ **Soirée thématique : L'Algérie.** 2. L'enjeu.
21.46 **Entretien.** Plateau animé par Pierre-André Boutang, avec Alain Joxe, Jean-Christophe Rufin et M. Steinbach (et à 23.00 et 0.10).
21.50 **Documentaire : Islamisme, le nouvel ennemi ?** De Karim Miské.
23.20 **Documentaire : Au nom d'Allah.** De David Carr-Brown et Pascal Dupont.
0.20 **Documentaire : Les Théoriciens de l'islam.** De Karim Miské (30 min).

M 6

20.35 **Magazine : Fan club.** Vanessa Paradis.
20.45 ▶ **Série : Highlander.** Les Gueteurs ; Le Dernier Rendez-vous. Avec Adrian Paul.
22.35 **Téléfilm : Un détective pas comme les autres.** De John Llewellyn Moxey, avec Barnard Hugues, Michael McGuire. *Des cadavres disparaissent avant l'arrivée de la police.*
0.20 **Six minutes première heure.**
0.30 **Mes années clip.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel science.** Les Quasi-cristaux.
21.30 **Grand angle.** Salin-de-Giraud, les travailleurs du sel (rediff).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** L'Envol. 1. Rêves et bricoles.
0.55 **Du jour au lendemain.** Avec Catherine Maubon (Michel Leiris, en marge de l'autobiographie).
0.50 **Coda.** Si tous les enfants du monde (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de Saint-Michel de Fribourg) : Panikhida, requiem orthodoxe du 17e siècle, par le Chœur du Patriarchat orthodoxe russe de Moscou, dir. : Anatoly Gridenko.
22.30 **Concert** (donné le 27 juillet 1993 lors des Semaines Bach d'Ansbach) : Sonate pour violon et clavier nº 3 en mi majeur BWV 1016, Partita pour violon seul nº 2 en ré mineur BWV 1004, Sonate pour viole de gambe et clavier nº 2 en ré majeur BWV 1028, Sonate pour violon et basse continue nº 3 en mi mineur BWV 1023, de Bach, par le Trio Sonarie (Monica Huggett, violon, Sarah Cunningham, viole de gambe, Gary Cooper, clavecin).

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Emploi, économie, sécurité sociale, salaires : l'état de la France », avec Marc Blondel (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Crimes et cartons rouges

On imaginait *Jalna*, le feuilleton de l'été de France 2, compatible avec Brésil-Etats-Unis. Un rebondissement prévisible toutes les dix minutes, cela devait laisser le temps de s'attarder devant le match, sur la chaîne voisine. D'autant que le ressort dramatique du second épisode semblait assez simple : Meg pardonnerait-elle à Maurice de l'avoir plantée au beau milieu de l'église au jour supposé de leur mariage, et de s'être enfui en Europe après avoir révélé aux deux familles sa paternité secrète avec une sauvageonne ? *Jalna* est ce genre d'objet télévisuel qui nécessite moins une attention permanente que des vérifications périodiques : les choses se déroulent-elles vraiment comme tout laisse supposer qu'elles vont se dérouler ? En l'occurrence, cinq minutes suffirent à comprendre que Maurice avait beau être revenu du Chemin des Dames lieutenant, et décoré, aux yeux de Meg, il était transparent. Il ne lui restait plus qu'à rejoindre la – vaste – demeure familiale, et à s'y abîmer dans l'alcool et le chagrin.

Ce prévisible naufrage laissait le temps d'une escapade à San-Francisco, où l'intrigue n'était pas moins angoissante : la petite chèvre américaine tiendrait-elle ses deux mi-temps devant le méchant loup brésilien ? Dans l'immédiat, un homme, un seul, dominait la partie : l'arbitre français, M. Quiniou. Sagesse, clairvoyance, sang-froid : sur le terrain, comprit-on rapidement, seul le ballon – français aussi – pouvait rivaliser d'excellence avec lui. Ainsi ce carton rouge à Leonardo : remarquable décision. « *Les problèmes, il faut les prendre au départ* », émit pourtant le commentateur Eric Cantona. Que voulait-il dire ? Sous-entendait-il que M. Quiniou n'avait pas pris « le problème au départ » ? Trois fois, cinq fois, on revit la faute de Leonardo : elle faisait aussi peu de doute que celle de Maurice. Elle appelait le carton comme Maurice la vindicte de Meg.

Mais revenus à *Jalna*, on s'était laissé irrémédiablement distancer. Entre Meg et Maurice, cela ne s'arrangeait pas. Et les choses se précisaient entre le frère de Meg – par ailleurs ami de Maurice – et une jeune jockey rousse providentielle déjà aperçue quelque part : ah oui, elle jouait une juge, sur TF 1, l'autre soir. Le renfort des meilleurs magazines de programmes fut pourtant nécessaire pour reconstituer la seconde mi-temps de l'épisode : désespérant de fléchir Meg, la fille – illégitime – de Maurice voulait marier papa avec la jeune jockey, sans savoir qu'elle était déjà mariée avec son frère – en fait, ce n'était pas son frère – et convoitée par le frère de Meg – frère authentique, lui, et ami de Maurice au demeurant. Mais le faux frère, surprenant Maurice et l'écuyère, croyait à une nouvelle faute, et sortait un carton rouge à sa – fausse – sœur. On eut comme une envie, à cet instant, de reprendre le problème au départ...

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 6 JUILLET

TF 1

6.00 **Série : Intrigues.**
6.30 **Série : Passions.**
6.58 **Météo** (et à 7.13, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club mini été.** Cococinel.
7.20 **Disney Club été.**
8.30 **Club Dorothée vacances.**
11.35 **Jeu : Une famille en or.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo, Tout compte fait et Météo des plages.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Extrême limite.**
16.50 **Club Dorothée vacances.** Harry et les Henderson ; Parker Lewis ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Premiers baisers.**
18.50 **Série : Hélène et les garçons.**
19.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
20.00 **Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique et Météo.**
20.55 **Série : Columbo.** En toute amitié, de Ben Gazzara, avec Peter Falk, Michael McGuire. *Un homme procure un alibi à un mari qui a tué sa femme. Mais le service ne sera pas gratuit.*
22.40 **Divertissement : Coucou, c'est nous !**
23.45 **Documentaire : Embarquement porte nº 1.** Vienne.
0.15 **Clip : 3 000 scénarios contre un virus.**
0.20 **Série : Super-force.**
1.10 **Journal et Météo.**
1.15 **Feuilleton : Cités à la dérive** (5e épisode).
2.10 **TF1 nuit** (et à 3.10, 3.45, 4.10, 4.40).
2.15 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 4.20). Un jour ici ou le mystère de la migration ; Le marlin rayé du Mexique.
3.15 **Documentaire : L'Aventure des plantes.** Le roi de la forêt.
3.50 **Série : Mésaventures.**
4.45 **Musique.**
5.05 **Documentaire : Histoire de la vie.**

FRANCE 2

5.50 **Dessin animé.**
6.00 **Feuilleton : Monsieur Belvédère.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Série : Un couvert pour deux.**
9.50 **Dessin animé : Les Enfants du Mundial.**
10.10 **Hanna Barbera Dingue Dong.**
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.20).
12.20 **Jeu : Que le meilleur gagne.**
12.55 **Météo** (et à 13.35).
15.59 **Journal et Bourse.**
13.40 **INC.**
13.45 **Magazine : En attendant le Tour.**
14.55 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Douvres-Brighton, 4e étape (204 km).
17.10 **Magazine : Vélo club.**
17.55 **Série : Goal.**
18.25 **Série : Mac Gyver.**
19.15 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.35).
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.55).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
21.00 **Téléfilm : Fantôme sur l'oreiller.** De Pierre Mondy, avec Marie-Anne Chazel, Christian Clavier. *Comédie d'après une pièce d'Alan Ayckbourn.*
22.40 **Magazine : De quoi j'ai l'air.** Présenté par Gérard Holtz et Sonia Dubois. Thème : Fou ou sage ? Invités : Fiona Gélin, Roger Hanin, Catherine Destivelle.
23.50 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.10 **Feuilleton : Heimat.** D'Edgar Reitz, avec Marita Breuer, Dieter Schaad (1er épisode).
1.05 **Courts métrages : Histoires courtes.** Ousmane Sow, sculpteur d'Afrique, de Yolande Josèphe ; F. X. Messerschmidt, de Marino Vegliano.
2.10 **Emissions religieuses** (rediff.).
3.10 **Documentaire : Urti.** Le Réveil des criquets.
3.25 **Dessin animé.**
4.05 **24 heures d'info.**
4.20 **Documentaire : Un jour dans la vie d'un enfant, Aïcha.**
4.55 **Sport : Cyclisme.** Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour les petits loups.**
8.00 **Les Minikeums.**
10.40 **Continentales d'été.** Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.) ; A 11.05, Golden Girls ; A 11.30, Les meilleurs moments des émissions en néerlandais et en norvégien de l'année.
11.40 **La Cuisine des mousquetaires.**
11.58 **Flash d'informations.**
12.03 **Magazine : Autour du Tour.** En direct de Douvres. Grand témoin : Jane Birkin. Invités : Louis Blériot, James Overton, Mme Win Watefiled.
12.45 **Journal.**
13.00 **Série : Happy Days.**
13.30 **Série : Bizarre, bizarre.**
14.00 **Documentaire : Madagascar, l'île aux fantômes.**
14.50 **Feuilleton : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40e à l'ombre.** Présenté par Vincent Perrot, en direct de Bénodet.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Journal du Tour.**
20.35 **Tout le sport.** Coupe du monde de football.
20.55 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Dialogue Nelson Mandela-François Mitterrand. Emission spéciale enregistrée au Cap le 4 juillet.
22.20 **Journal et Météo.**
22.40 **Jeux de la francophonie.** Cérémonie d'ouverture, commentée par Sylvain Augier. Spectacle sur le thème sport et culture. Mise en scène de Yannis Kokkos, musique de Jean-Claude Petit, textes d'Etienne Roda-Gil, chorégraphie de Jean Gaudin. Avec Manu Dibango, Doudou N'Diaye Rose, Nicole Croisille, Fabienne Thibeault, Victor Lazlo, Janiece Jamison, etc.
0.15 **Série : Capitaine Furillo.**
1.05 **Musique : Cadran lunaire.** *Concerto en fa* (allegro agitato), de Gershwin, par l'Orchestre de Montpellier, dir. : Karl Anton Rickenbacher ; sol. : Geffrey Swan, piano.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

6.59 **Pin-up** (et à 7.23, 12.29, 0.34).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.24 **La Coccinelle de Gotlib** (et à 18.59).
7.25 **Canaille peluche.** Le Tourbillon noir ; Il était une fois les découvreurs ; Chipie & Clyde.
8.25 **Série animée : Les Simpson.**
8.50 **Cinéma : Les Plus Belles Escroqueries du monde.** ■ Film franco-italo-japonais de Jean-Luc Godard, Ugo Gregoretti, Roman Polanski, Hiromichi Horikawa et Claude Chabrol (1963). Avec Jean Seberg, Charles Denner, Nicole Karen.
11.00 **Surprises.**
11.15 **Cinéma : Mathieu l'astucieux.** ■ Film d'animation hongrois d'Attila Dargay (1976).

— *En clair jusqu'à 13.30* —

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 ▶ **Documentaire : Forains, enfants de la fête.** De Didier Sallustro.
13.30 **Téléfilm : Secret militaire.** De Marc Evans, avec Maggie O'Neill, Christopher Eccleston.
15.30 **Surprises.**
15.40 **Téléfilm : Liaisons étrangères.** De Jim O'Brien, avec Joanne Woodward, Brian Dennehy.
17.15 **Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.** 14. Les trucages numériques.
17.35 **Canaille peluche.** Baby Folies ; Crypte Show.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.25 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.30 **Série animée : Les Simpson.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.55 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.** Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 **Le Journal du cinéma du mercredi.** Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 **Cinéma : Doc Hollywood.** □ Film américain de Michael Caton-Jones (1991). Avec Michael J. Fox, Julie Warner, Barnard Hughes.
22.35 **Flash d'informations.**
22.45 **Cinéma : Boomerang.** □ Film américain de Reginald Hudlin (1992). Avec Eddie Murphy, Robin Givens, Halle Berry (v.o.). *Comédie plutôt morne.*
0.35 **Cinéma : Papa est en voyage d'affaires.** ■■ Film yougoslave d'Emir Kusturica (1985). Avec Moreno de Bartolli, Mike Manojlovic, Mirjana Karanovic (v.o.). *Chronique familiale dans la Yougoslavie de Tito.*
2.45 **Surprises.**

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Série : Belphégor.** De Claude Barma, avec Juliette Gréco (rediff.).
17.25 **Magazine : Transit.** Les sentinelles de Sarajevo (rediff.).
18.30 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. L'année géopolitique (rediff.).
18.40 **Courts-métrages : Rock vidéos.** D'Aki Kaurismäki (rediff.).
19.00 **Série : Le Petit Vampire.** De Christian Görlitz, avec Jan Steilen.
19.30 **Magazine : Mégamix.** Présenté par Martin Meissonnier. Rap et islam (rediff.).
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Musica : Paul Bowles à Tanger.** La curiosité nous mène autour du monde, de José Montes-Baquer. *L'écrivain* (Un thé au Sahara) *et compositeur américain dans sa maison de Tanger au Maroc.*
21.50 **Musique : Danses de l'Amérique du Sud.** Impressions fantastiques, d'Hans Helfritz ; Danses boliviennes, d'Hans Helfritz, avec Bennet Lerner, piano ; Danses de l'Amérique du Sud, de Paul Bowles, avec Bennet Lerner, piano.
22.15 **Documentaire : Dagarvani.** De Renuka George. *Au rythme d'une journée indienne, un portrait de Wasifuddin Dagar et de son oncle Zahiruddin, deux des grands interprètes de la musique dhrupad.*
23.15 ▶ **Cinéma : Trois pages d'un journal.** ■■■ Film allemand de Georg Wilhelm Pabst (1929). Avec Louise Brooks, Fritz Rasp, Joseph Rovensky (muet, 90 min).

M 6

7.00 **M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 **Les Matins de Marie** (et à 8.05).
9.05 **M 6 Boutique.** Télé-achat.
9.20 **Boulevard des clips** (et à 10.05, 1.15, 6.00).
11.05 **Série : Campus Show.**
11.30 **Série : Lassie.**
12.05 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.30 **Téléfilm : Bergerac, le revers de la médaille.** De Peter Ellis, avec John Nettles, Terence Alexander.
15.00 **Série : Cosmos 99.**
16.35 **Magazine : Fax'O** (et 4.45). Les Eurockéennes de Belfort.
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Classe mannequin.**
18.00 **Série : Un flic dans la Mafia.**
19.00 **Série : Pour l'amour du risque.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6** (et à 1.10).
20.50 **Divertissement : Coupe du monde de la séduction.** Présenté par Laurent Boyer. *Six couples en compétition.*
22.30 **Série : Amours secrètes.** Plaisir sans histoire ; Accidents ; Auto érotica, de Zalman King.
0.00 **Les clips les plus Love.** Madonna, Massive, Vanessa Paradis, Zazie, George Michael, Prince, Rolling Stones, Jean-François Coen, Shabba Ranks, Mylène Farmer, Guesh Patti, Chris Isaak, Pet Shop Boys, Jil Caplan, Salt'n Pepper, INXS.
1.00 **Six minutes première heure.**
2.30 **Rediffusions.** Musimage ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Tire ta langue.** La Langue à Léo, avec Robert Horville, Louis-Jean Calvet et Catherine Ribeiro.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** Chris de Stoop.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** L'Envol. 2. Perdre terre.
0.55 **Du jour au lendemain.** Avec Jean-Didier Urbain (Sur la plage).
0.50 **Coda.** Si tous les enfants du monde (3).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **France-Musique l'été.** Concert (donné le 14 juillet 1993 lors de l'Eté de Kissingen) : Sinfonia en sol majeur, Concerto pour deux violons, deux violoncelles et cordes en sol majeur, de Vivaldi ; Concerto pour deux hautbois, cordes et continuo op. 9, d'Albinoni ; Concerto grosso en si bémol mineur op. 6, de Haendel ; Concerto pour cordes en sol mineur, Concerto pour deux violoncelles et cordes en sol mineur, de Vivaldi ; Concerto grosso en si bémol majeur op. 3, de Haendel, par The English Concert, dir. et clavecin Trevor Pinnock.
21.00 **Concert** (donné le 12 juin 1993 à Toronto) : Israël en Egypte, de Haendel, par le Chœur de chambre de Stuttgart et le National Arts Center Orchestra, dir. Frieder Bernius.
0.05 **Akousma.** Par Christian Zanesi. Vers la lumière, de Garcia ; Jazz, d'après Matisse, de Redolfi ; Feuilleton : la Divine Comédie, d'après Dante ; Les Quatre Saisons (l'Eté), de Schwarz.

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

La privatisation de Solférino

C'EST dur pour tout le monde ! Ainsi le Parti socialiste saisi par la crise. Le voilà comme qui dirait tenté de vendre les bijoux de famille, de privatiser Rue de Solférino. La crise des vocations, le reflux des militances, un moindre indice de performance aux élections, tout cela conduit à un constat d'évidence : les finances socialistes ont du vague à l'âme. Il faudra y remédier d'urgence

Le PS envisage donc de vendre son siège social. Comme une vulgaire entreprise en difficulté. Bien sûr, plaie d'argent n'est pas mortelle, pas même pour les partis politiques. Mais elle est gênante, plus même : révélatrice. Voici une organisation qui se flattait, il y a peu, d'être « le plus grand parti de France ». Elle l'était. Et la voilà envisageant de réaliser son actif immobilier pour boucler les fins de mois. Cela confirme qu'elle ne l'est plus.

C'est dire l'ampleur de la marche arrière. La panne d'idées précédait, d'une certaine manière, la panne sèche financière. Et les commentateurs politiques annonçant à l'envi que le PS ne cessait de perdre son crédit dans l'opinion ne croyaient pas si bien dire. Crédit est mort et les lendemains de comptes ne sont pas radieux.

Par chance pour lui, le PS au temps de sa splendeur avait fait un placement de parti de famille. Ainsi qu'il était indiqué hier dans *le Monde*, la Mutualité française avait consenti à vendre au PS l'immeuble de la rue de Solférino à « un prix d'ami ». Quelques dizaines de millions de francs, semble-t-il, alors que le même bâtiment aujourd'hui est évalué à environ 300 millions de francs. L'affaire, financièrement, était plutôt bonne qui aura permis aux socialistes de faire de la spéculation immobilière sans le savoir. Ou sans se l'avouer.

Politiquement, ce fut peut-être une autre affaire. Le Parti socialiste en s'installant, en 1980, rue de Solférino ne faisait pas que quitter la place du Palais-Bourbon et un statut de locataire. Il s'installait, en propriétaire, à un jet de pierre de l'Assemblée nationale où il se sentait comme chez lui. Dans ses meubles, dans sa France.

Certes, la victoire autorise le confort. Et le confort n'est pas un privilège de droite. Mais ce faisant, le PS s'ancrait symboliquement dans les beaux quartiers, assez loin de son électorat, de son « peuple de gauche », très loin de l'antique et économe cité Malesherbes, sous Pigalle. Dans cet hôtel particulier dont la géographie tourmentée, la multiplicité des recoins annonçaient assez bien les guerres de tendances à venir, le PS se serait ainsi enfermé, presque emmuré vivant. Et il en sortirait aujourd'hui pauvre comme Job. Maigre consolation, cela tendrait à prouver que le PS, quoi qu'on ait dit, ne s'est pas enrichi au pouvoir.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Ex-Yougoslavie : « Embargo sur l'embargo », par Milos Vasic ; Rwanda : « La bataille de la vie », par Harlem Désir, Didier Lecomte, Claude Soussi et Fodé Sylla ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Plus jamais ça » *(page 2)*.

ETRANGER

Le Cambodge à la recherche d'un Etat

La restauration de la monarchie en septembre 1993 n'a pas apporté la paix et la stabilité espérées. Incapable de venir à bout de la rébellion khmère rouge, l'Etat trouve difficilement ses marques et la classe politique se déchire *(page 5)*.

Yasser Arafat dans la chaleur de Jéricho

Le chef de l'OLP a présidé la prestation de serment de l'Autorité palestinienne autonome *(page 6)*.

POLITIQUE

Les députés RPR réservent un accueil mitigé aux projets de M. Méhaignerie

Présentant devant l'Assemblée nationale ses trois projets de loi sur l'organisation de la justice, le garde des Sceaux n'a obtenu qu'un soutien du bout des lèvres du RPR, qui souhaite notamment amender le volet relatif à la transaction pénale *(page 7)*.

SCIENCES MÉDECINE

Rencontre avec les professeurs André Van Steirteghem et Paul Devroey

« La micro-injection du spermatozoïde est une révolution du traitement de la stérilité masculine », affirment les deux spécialistes, qui commentent la portée médicale et éthique de ce nouveau traitement *(page 14)*.

SOCIÉTÉ

Les autorités ukrainiennes se disent prêtes à fermer Tchernobyl

A l'issue d'une visite de la centrale ukrainienne, Michel Barnier a reçu l'assurance que la centrale serait fermée. Les autorités de Kiev demandent en contrepartie que les Occidentaux aident à l'achèvement de trois nouveaux réacteurs nucléaires *(page 9)*.

COMMUNICATION

Philippe Tesson suspend la parution du « Quotidien »

Le numéro 4554 du 5 juillet sera peut-être le dernier *Quotidien*. Confronté à de nouvelles difficultés financières et à l'échec du plan de relance, Philippe Tesson a annoncé lundi 4 juillet la suspension de la parution du journal *(page 16)*.

ECONOMIE

Un entretien avec Louis Viannet

« La division syndicale fait prendre du retard au mouvement social », estime le secrétaire général de la CGT, qui s'explique également sur le climat social, le chômage et les changements dans la société et le salariat en France *(page 17)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Arts et spectacles

Le Festival d'Avignon ouvre le 8 juillet dans la Cour d'honneur avec *Andromaque* d'Euripide, mis en scène par Jacques Lassalle. « Arts et spectacles » propose un supplément spécial de seize pages consacré à l'ensemble des programmes.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XIV.

Le numéro du « Monde » daté mardi 5 juillet 1994 a été tiré à 463 664 exemplaires

La visite du président Clinton en Lettonie et en Pologne

Washington manifeste un intérêt nouveau pour les pays de la zone baltique

Avant d'aller au sommet du G 7 qui commence vendredi 8 juillet à Naples, le président Bill Clinton se rendra, mercredi 6 et jeudi 7 juillet, à Riga et à Varsovie. Il s'agit, pour les Etats-Unis, de montrer *qu'ils sont un peu moins « russo-centristes »* et accordent davantage d'attention aux pays de l'ancien bloc soviétique, lesquels redoutent un réveil de « l'impérialisme russe ».

WASHINGTON

de notre correspondante

Le président Clinton, qui ne dédaignera pas une éclaircie, aussi modeste soit-elle, sur le front de la politique étrangère, arrive cette semaine en Europe de l'Est dans un climat nettement plus serein que celui qui entourait sa dernière visite dans la région, il y a six mois.

Il y a six mois, la Russie traversait une période mouvementée qui venait de culminer avec les élections de décembre 1993 et la consécration du phénomène Jirinovski. Boris Eltsine et les réformes économiques paraissaient plus incertains que jamais, et les pays voisins, très inquiets des menaces qu'ils voyaient déjà peser sur leur indépendance fraîchement acquise, exigeaient d'intégrer l'OTAN toutes affaires cessantes. A Washington, MM. Kissinger, Brzezinski et l'ensemble des experts que compte la capitale fédérale redoublaient de critiques sur l'approche « russo-centriste » de la diplomatie américaine qui, avait-on de bonnes raisons de penser, amenait l'administration Clinton à accepter le diktat de Moscou sur l'adhésion des pays d'Europe centrale à l'OTAN. Le « partenariat pour la paix », conçu comme une sorte de salle d'attente de l'alliance occidentale, était dénoncé comme une approche timorée des problèmes de sécurité posés par la disparition du pacte de Varsovie, et Strobe Talbott, le gourou de la politique russe de cette administration, passait pour avoir de la Russie une obsession quasi maladive.

En réalité, ébranlés par les élections russes, Bill Clinton et son équipe étaient déjà en train d'amorcer, en janvier, une révision de cette approche, en même temps que, lors de son passage à Prague, le président américain cherchait à rassurer les dirigeants des pays du groupe de Visegrad (1). Les Russes, involontairement, confortèrent cette évolution lorsque, en février et mars, quelques différends éclatèrent avec les Américains, sur la Bosnie et le Proche-Orient essentiellement : lorsque Andreï Kozyrev, le chef de la diplomatie russe, haussa le ton dans les colonnes du *New York Times* sur le thème *« la Russie est toujours une superpuissance »*, il encouragea sans doute le nouveau secrétaire américain à la défense, William Perry, à recommander le maintien des capacités américaines de défense et à définir la Russie comme *« partenaire et rivale »*.

« Regarder vers l'Ouest avec confiance »

Parallèlement, la relative stabilisation de la situation en Russie permit à l'administration américaine de porter son attention ailleurs. Richard Schifter, un ancien de l'administration Bush, a été chargé cette année de piloter de la Maison Blanche aux divers ministères la politique à l'égard de l'Europe centrale – une fonction nouvelle. *« En 1993,* reconnaît un haut responsable de l'administration, *les événements eux-mêmes nous ont contraints à nous concentrer très fortement sur la Russie : Eltsine était assiégé, il fallait établir la fermeté de l'appui occidental aux réformes. Au fur et à mesure que la situation en Russie s'est améliorée, nous avons pu élargir nos efforts aux autres Républiques ex-soviétiques et à l'Europe centrale. »* Cela concerne, en priorité, les pays baltes et les pays de Visegrad. Pour marquer cette priorité, M. Clinton se rend d'abord à Riga, le 6 juillet, où, premier président américain à fouler le sol d'un Etat balte, il rencontrera les trois présidents des petites Républiques baltes. La Lettonie a réussi à signer en avril avec Moscou un accord sur le retrait des troupes russes, et M. Clinton y prononcera un discours sans équivoque sur l'attachement des Etats-Unis à l'indépendance des Baltes.

L'exercice polonais, le lendemain, sera sans doute un peu moins aisé. Certes, le plus polonais des Américains, Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller du président Carter pour la sécurité, a préparé le terrain à Bill Clinton en saluant son *« réajustement »* à l'Est dans un retentissant satisfecit décerné, la semaine dernière, dans le *New York Times*. Certes, Tony Lake, qui occupe auprès de M. Clinton les mêmes fonctions que celles que remplissait M. Brzezinski auprès de Jimmy Carter, souligne que le président vient montrer aux pays d'Europe centrale et orientale qu'ils peuvent désormais *« regarder vers l'Ouest avec confiance, plutôt que vers l'Est avec inquiétude »*. *« Nous ne voyons pas,* poursuit Tony Lake, *l'Europe centrale comme une zone grise entre l'Est et l'Ouest. »* C'est mieux, sans doute, que le refus de *« tirer un trait »* entre l'Est et l'Ouest, formulé en janvier par M. Clinton pour justifier le « partenariat pour la paix », auquel la Russie vient d'ailleurs de se joindre. Mais concrètement, les Polonais souhaitent davantage. Ce qu'ils voudraient, c'est que les pays de Visegrad bénéficient d'une « voie rapide » d'accès à l'OTAN. Or, devant la Diète cette semaine, M. Clinton ne devrait pas leur offrir grand-chose de plus que des manœuvres militaires conjointes à l'automne et un *« fonds social »*, assez vague pour tenter d'adoucir les rigueurs de la transition économique.

Car s'ils ont pris conscience de l'importance de la consolidation de la démocratie et de l'économie de marché en Europe centrale, les Etats-Unis ont aussi pris la mesure depuis le début de l'année du facteur d'instabilité potentiel que représente l'Ukraine, seul pays d'Europe à ne pas avoir vraiment amorcé de réforme économique. Entre la Russie et la Pologne, l'Ukraine, reconnaît-on à la Maison Blanche, est devenue une *« priorité stratégique majeure de l'Occident »*.

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie.

Mort de l'ancien champion de tennis Lewis Hoad

L'ancien champion de tennis australien Lewis Alan Hoad, qui souffrait de leucémie, est décédé dimanche 3 juillet d'une crise cardiaque près de Marbella, en Espagne, où il dirigeait un camp d'entraînement. Il était âgé de 59 ans. « Le tennis a perdu une de ses légendes », a déclaré Brian Tobin, président de la Fédération internationale de tennis en annonçant ce décès à Londres.

Né le 23 novembre 1934, Hoad n'a pas encore 19 ans quand, en compagnie de son compatriote Ken Rosewall, plus vieux de 21 jours, il signe son premier grand exploit, enlever le *challenge round* de la Coupe Davis 1953 aux dépens des Etats-Unis. Formé par le « magicien » Harry Hopman, Hoad, qui avait une forte stature, frappait des coups d'une puissance inouïe pour l'époque.

En 1956, il gagne successivement les Internationaux d'Australie en battant Rosewall, de Roland-Garros contre le Suédois Sven Davidson et de Wimbledon encore face à Rosewall. Ce dernier privera toutefois Hoad du grand chelem – que seul l'Américain Donald Budge a réussi jusqu'alors (1938) – en battant son compatriote en finale de Forest Hill. Cela ne nuira pas à l'amitié des deux hommes qui, en double, s'imposeront trois fois dans les championnats de Wimbledon (1953, 1955, 1956), les Internationaux d'Australie (1953, 1956, 1957) et une fois à Roland-Garros (1953) et à Forest Hill (1956).

En 1957, Hoad conserve le titre de Wimbledon au terme d'une des finales les plus fulgurantes de l'histoire des championnats britanniques en ne laissant que cinq jeux à son compatriote Ashley Cooper. Alors qu'il n'a pas 24 ans, il décide d'adopter le statut professionnel. Des blessures à répétition au dos perturbent la suite de sa carrière et l'empêchent de revenir sur le circuit en 1968 lorsque les professionnels sont autorisés à concourir avec les amateurs.

Précurseur, sans le savoir, du tennis des cogneurs modernes, Hoad s'est occupé pendant trente ans d'un camp d'entraînement dans le sud de l'Espagne en compagnie de son épouse Jenny. Il laissera le souvenir d'un formidable joueur de Coupe Davis : il a remporté 17 des 21 matches disputés pour l'Australie.

A. G.

Record de l'Atlantique à la voile en solitaire

La folle semaine de Laurent Bourgnon

Laurent Bourgnon a pulvérisé, mardi 5 juillet, le record de traversée de l'Atlantique à la voile en solitaire à bord du trimaran *Primagaz*. Le navigateur franco-suisse, qui a effectué la traversée en 7 jours 2 h 34 min 42 s, entre New-York et le cap Lizard (Grande-Bretagne), améliore de plus de deux jours le record établi en 1990 par la Française Florence Arthaud en 9 jours 21 heures.

L'homme était pressé, assurément, puisqu'il s'agissait d'un record. Depuis son départ de New-York, lundi 27 juin, au début de la nuit, Laurent Bourgnon avait tout d'abord dû slalomer entre les icebergs, dans la brume, à 23 nœuds de moyenne. Un hors-d'œuvre. Le pire l'attendait. L'adversaire le plus redouté des skippers pressés : le calme blanc. Celui qui apprend la patience à ceux qui n'en ont plus. Laurent Bourgnon a vu revenir la brise nord-ouest avec espoir. Samedi, *Primagaz*, le trimaran de 18,28 mètres, filait à nouveau à 23 nœuds, porté par des vents de 20 à 25 nœuds, pour maintenir une vitesse supérieure à 20 nœuds lundi avant de franchir l'arrivée du cap Lizard.

Il est blond et jeune – vingt-huit ans. On le surnomme le petit dauphin ou l'homme poisson, sans doute en raison de cette incroyable capacité d'adaptation aux éléments. Lui conforte plutôt sa réputation de fonceur, passionné de vitesse et de glisse. Un équilibriste des mers, aussi, le genre d'homme capable de terminer une course avec des voiles pleines de raccrocs, des flotteurs éventrés. Skipper au long court, Laurent Bourgnon apparaît comme un fin régatier, un finisseur. Au milieu du mois de juin, il a remporté la Transat en double en devançant Loïck Peyron d'une petite heure et demie, après plus de neuf jours d'une course d'une rare intensité.

Franco-suisse, né dans les alpages de La-Chaux-de-Fond, le nouveau détenteur du record de la traversée de l'Atlantique a quitté le pays sans mer pour découvrir l'océan à quatre ans. Il effectue sa première traversée de l'Atlantique avec ses parents et boucle un tour du monde à seize ans. Sur terre, il se passionne pour des études de construction mécanique.

Il se révèle au monde de la voile en 1986 quand il remporte la traversée de l'Atlantique en Hobbie-Cat : vingt-deux jours de mer à bord d'un esquif de plage de 5,40 mètres... L'année suivante, il termine deuxième de la mini-Transat. A bord d'un voilier de série, un Coco, il a devancé tous les meilleurs prototypes du moment. Le style Bourgnon vient de naître : pour alléger le bateau et aller toujours plus vite, il n'a embarqué que des pilules nutritives en guise de ravitaillement, coupé en deux le manche de sa brosse à dents.

Un capitaine redoutable et perfectionniste

Benjamin de la solitaire du *Figaro* en 1988, il souffle la victoire à Alain Gautier dans les derniers milles de la dernière manche. En 1989, il fait son entrée parmi les grands avec un vieux catamaran. Deux démâtages, un chavirage, puis une poutre cassée ne l'empêchent pas de terminer la Transat en double. En terminant troisième de la Route du rhum, en 1990, l'homme prend vraiment du galon. Celui que l'on avait tout d'abord pris pour un risque-tout est, en fait, un capitaine redoutable de perfectionnisme, il se distingue par l'approche professionnelle de son sport. A la veille de La Baule-Dakar, en 1991, il se fait météorologue en suivant des stages. Il doit une bonne partie de sa victoire, alors, au fait d'avoir déjoué les pièges de l'anticyclone des Açores, prenant dès le départ 35 milles d'avance sur les autres vieux briscards et caracolant, pendant toute la course, en tête des multicoques malgré la rupture d'un flotteur. Laurent Bourgnon s'est aussi entouré de médecins toulousains pour apprendre les limites de sa résistance et gérer ses temps de repos, sommeil – quatre heures vingt par jour – et relaxation.

Depuis trois ans, il multiplie les succès. Premier de la traversée en équipage Québec-Saint-Malo en 1992 sur *Primagaz*, où il devance d'un souffle Florence Arthaud – celle à qui il vient de ravir le record de l'Atlantique –, Laurent Bourgnon étonne encore par sa capacité à utiliser au mieux son bateau, un trimaran qui dispose, *a priori*, d'un potentiel de vitesse sensiblement inférieur, aux allures portantes, à celles des maxi-catamarans, mais qui révèle les progrès des navigateurs et de l'architecture navale. Deuxième de la Course de l'Europe et de la Route du café en 1993, il est devenu, en décembre, champion du monde des skippers de course au large. Installé à Carnac, il va « revisiter » son trimaran avec pour prochain objectif la Route du rhum, l'épreuve reine de la saison, qui partira de Saint-Malo le 6 novembre.

BÉNÉDICTE MATHIEU

INITIATIVES

Sièges sociaux : un symbole

Ces lieux de pouvoir ont longtemps été à l'image de leurs entreprises. Mais les temps changent



Illustrations : MARIE BERTRAND

DE tout temps, le siège social en a toujours dit long sur l'entreprise. Modeste ou prestigieux, vieillot ou *futuriste, il exprime plus* que l'image que l'entreprise veut donner d'elle-même. Son âme ou, justement, son insignifiance. Quiconque passe à Reims ou à Epernay sera surpris soit par la grandiloquence dont se parent de célèbres maisons de champagne, soit par le caractère désuet de certaines installations, sans rapport avec la renommée du nom.

Aujourd'hui, une mutation, elle aussi *significative*, semble se produire. Les patrons, à quelques rares exceptions près, n'attachent plus autant d'importance à cette vitrine que constituait le siège social. Ils manifestent, le plus souvent, des goûts apparemment modestes vis-à-vis de l'*extérieur, voire souhaitent une* relative banalisation de cette antre du pouvoir. Sous l'effet d'une nouvelle tendance, ils préfèrent se réfugier au sein de tours anonymes, mais modernes, dont ils n'occupent parfois que quelques étages, comme tel ou tel holding discret. A Paris, ils manifestent une prédilection pour le quartier de la Défense, où ils se perdent dans la masse, quand ils ne décident pas, au *terme de déménagements successifs*, de s'installer dans des banlieues de plus en plus lointaines qui nécessiteront, pour les visiteurs, l'étude de plans d'accès aux contours mystérieux.

A cela, plusieurs explications viennent à l'esprit. Le *temps n'est plus aux démonstrations orgueilleuses* de sa puissance, réelle ou supposée. Avec l'évolution technologique, les entreprises se soucient moins des apparences ou de leur ego que de leur fonctionnalité. D'où le succès des plateaux techniques et les transferts *pour faciliter le câblage et la liaison avec les outils* modernes de communication.

Puis, surtout, il y a la crise, qui rogne les ambitions. Après tout, les gestionnaires considèrent que des investissements plus stratégiques se justifient davantage, et ils prônent souvent la modestie. Quand l'entreprise connaît des difficultés ou qu'elle lutte pour sa survie, les dépenses de prestige sont proscrites. Il arrive même que, pour persuader tout son personnel de la dureté des temps, un employeur se fasse l'adepte de conditions de travail spartiates. Pour l'exemple ! Ce qui n'interdit pas une certaine ostentation, comme dans le cas de Jean-Marie Descarpentries depuis qu'il est à la tête de Bull. Symboliquement, et pour être au diapason de la piètre santé du groupe, l'état-major campe dans les anciens baraquements du SHAPE, construits à l'époque de la présence des troupes américaines en France au sein de l'OTAN. Le même patron s'était déjà signalé, quand il était à la tête de Carnauld Metalbox, en emmenant tous ses cadres pour un séminaire de réflexion dans le désert. Autres temps, autres mœurs...

Mais, plus sérieusement, il se pourrait également que les mutations en cours annoncent le déclin du siège social en tant que tel. Quand on parle de l'avènement possible de l'entreprise virtuelle, il devient manifeste que les attributs du pouvoir peuvent se diluer. Sans aller jusque-là, les travaux de l'équipe de Bernard Bruhnes consultants (« le Monde Initiatives » du *22 juin) tendent à démontrer que l'organisation du* travail qui se dessine limite l'importance numérique de ces sièges ou qu'elle en détermine une autre fonction. Ce qui s'est passé pour IBM-Europe est à cet égard tout à fait éclairant, et tend à se reproduire ailleurs.

DE ce point de vue, la réalisation pharaonique du chef-d'œuvre de Francis Bouygues, qui a voulu installer son groupe dans *Challenger*, à Saint-Quentin-en-Yvelines, restera comme une affirmation anachronique d'une volonté d'en imposer. Mais il est vrai qu'on ne pouvait pas attendre autre chose du numéro un mondial du bâtiment, dont la mégalomanie coïncide si bien avec son objet social, la munificence des lieux servant de démonstration éclatante et incontestable d'un savoir-faire.

Le reste appartiendrait au passé ou témoignerait d'une splendeur oubliée. Des entreprises performantes à l'histoire prestigieuse se maintiennent dans des locaux qui proclament encore leur vénérable tradition, des sièges des grandes banques à ces rocs que sont Schlumberger, multinationale attachée à son berceau de la rue Saint-Dominique, à la sévérité toute protestante, ou L'Air liquide, dont l'inaltérable réussite se marie bien avec l'allure de son immeuble des années 30 du quai d'Orsay. Plus touchant : au cœur du Paris haussmannien, l'hôtel particulier construit spécialement pour les éditions Calmann-Lévy exhale le parfum des livres jusque dans le moindre recoin. *Aujourd'hui encore, le plus modeste des visiteurs reste* saisi d'émotion devant la nef du magasin couverte de rayons et dominée par une horloge. L'esprit souffle, intact.

D'hier manifestement, mais au bout du compte moderne, le bureau de François Michelin, au rez-de-chaussée, à droite, dans la cour de la manufacture de pneumatiques, reste un endroit mythique, parce que plus imaginé que vu. A Clermont-Ferrand, chacun sait que « François » y vit en moine, refusant toutes les facilités du monde. Et c'est le service de presse qui finit par révéler que le PDG du premier groupe mondial de la spécialité y travaille sur une chaise en bois. Plus qu'un symbole, une ascèse d'une autre époque et pourtant tellement conforme au rejet actuel des oripeaux. La preuve, ambiguë, pourrait être également trouvée dans le déplacement du ministère des finances des ors du Second Empire de la rue de Rivoli au gigantesque navire de Bercy. Après avoir résisté, pour des raisons de grandeur, les fonctionnaires de cet Etat dans l'Etat se sont finalement faits à leur nouvelle demeure. Parce qu'ils se la sont appropriée et qu'il en ont fait le centre de toutes les décisions. A nouveau.

Alain Lebaube

DOSSIER ● Sièges sociaux : un symbole

Campagne pour les économies

Des hauteurs de la Défense aux terrains de Louveciennes, Bull se restructure à l'horizontale

LES herbes folles ont entièrement recouvert la piste de sports en terre battue. Dans certains des baraquements, le lierre s'est fait maître des lieux. Ici, depuis l'après-guerre, la nature s'arrange fort bien des caprices des hommes. En 1948, c'est l'OTAN qui construisit ce camp de Louveciennes pour y abriter le SHAPE (Supreme Headquarters Allied Powers in Europe) ; Eisenhower y installa même son bureau. En 1966, le choix gaulliste de rester membre de l'Alliance atlantique tout en se retirant de l'organisation militaire chasse les forces alliées en Belgique. Bull, ou plutôt à l'époque CII, récupère les locaux. Près de 2 500 salariés, en majorité des commerciaux, viennent y travailler.

En 1990, le groupe se rend acquéreur des 62 bâtiments et des 24 hectares de terrain... pour mieux les abandonner au profit de la tour Bull de la Défense, ne laissant sur place qu'une petite troupe. Aujourd'hui, Louveciennes reprend du galon. Un changement radical décidé en décembre 1993 par Jean-Marie Descarpentries, le nouveau président de Bull, qui transporte l'entreprise des trente-deux étages et cinq sous-sols au cœur d'un quartier d'affaires à une structure pavillonnaire perdue au milieu de larges étendues vertes.

Les lapins, uniques habitants fidèles du plateau, peuvent désormais observer les ouvriers des services généraux entrer en action. Pas de gros travaux, juste les quelques rafraîchissements nécessaires, les câbles à passer, les réseaux à connecter. Chaque baraquement est toiletté. A la fin de l'année, 2 600 salariés seront définitivement installés. Deux par bureau, à quelques exceptions près, soit 10 mètres carrés en moyenne par personne contre 12 mètres carrés à la tour de la Défense.

Élimination des coûts non salariaux

Actuellement, 900 personnes sont déjà sur place à vivre la différence : les fenêtres sont ouvertes, il n'y a plus de climatisation, et, comme dans tout baraquement, il fait chaud en été et froid en hiver. Mais, surtout, les locaux sont plats et « horizontaux » comme le nouvel organigramme prêché par tous les gourous du management. Tout un programme !

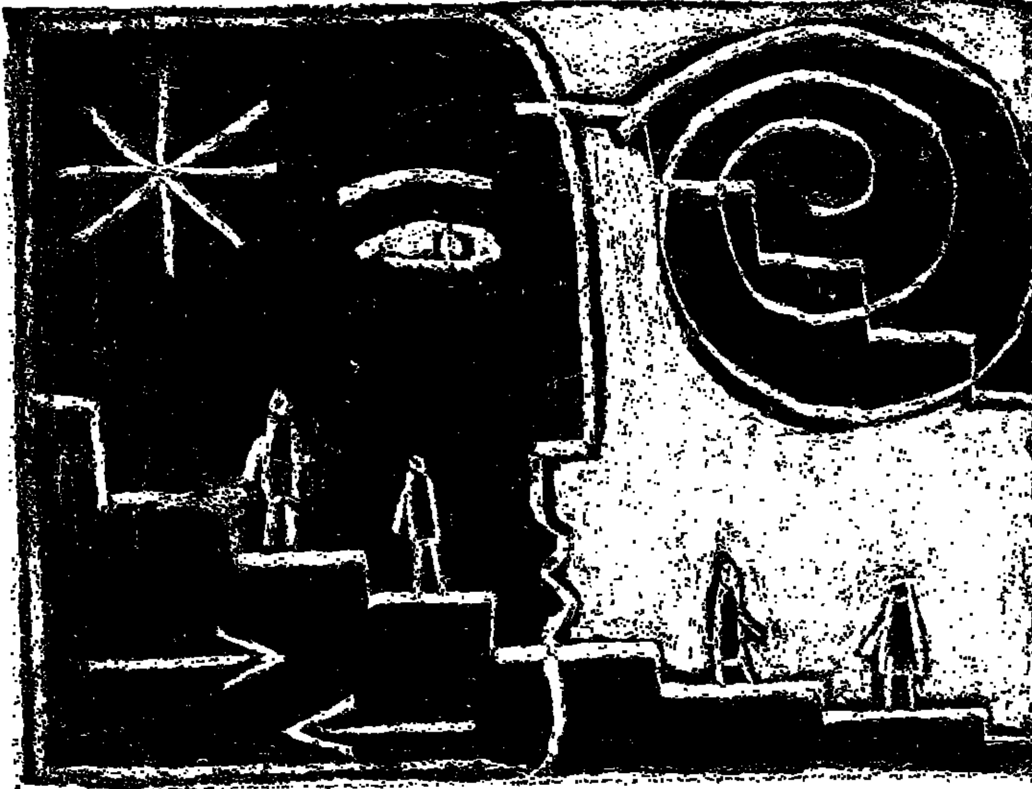
« Un peu de marche à pied suffit pour dynamiser son réseau. Pour la première fois, explique Anne-Catherine Lumbroso, chargée de la communication interne chez Bull, des services réunis se parlent autrement que par mail box. »

Jean-Marie Descarpentries et son staff ont été les premiers à quitter le building parisien. Ils seront suivis, notamment, par la direction industrielle, Bull Overseas et Bull Europe. Le transfert sera définitif d'ici à six mois, délai nécessaire au réaménagement complet des sites du groupe industriel en Ile-de-France. Objectif, rassembler le personnel dans les locaux dont Bull est propriétaire : Louveciennes, mais aussi Les Clayes, une partie de Massy et Saint-Ouen. Les deux principaux loyers qui alourdissent les charges fixes du groupe (la tour de la Défense et le site de Val-de-Fontenay) devront disparaître. Car l'opération Louveciennes se veut le symbole de la rupture avec le passé déficitaire de l'entreprise publique. Jean-Marie Descarpentries a défini de nouvelles priorités dont la réduction « rapide et impitoyable » de tous les coûts non salariaux, « non utiles aux clients », fait partie. Montant des économies annoncé : 500 millions de francs qui permettrait au coût de fonctionnement de passer, en principe, de 870 millions de francs annuels à 370 millions.

Rien n'est encore définitivement joué. Bull est tenu de payer à la SARI, propriétaire de la tour de la Défense, un loyer de 124 millions de francs par an jusqu'à fin 1999, à moins de trouver elle-même un nouveau locataire qui prenne le relais... rappelle Gérard Allary, secrétaire CFDT du comité central d'entreprise de Bull. Autre réalité : les difficultés rencontrées lors du transfert géographique des salariés ont donné lieu à l'élaboration d'un cahier de revendications interétablissements « dont l'essentiel des éléments reste à négocier avec la direction », insiste Gérard Allary. Enfin, à Massy, sur 1 150 salariés concernés par le chambardement, 80 ont refusé de suivre leur entreprise, la majorité d'entre eux ayant opté pour un départ volontaire avec prime.

Les 2 000 salariés encore en poste dans la tour de la Défense devraient bientôt recevoir individuellement une notification concernant leur transfert à Louveciennes. La situation actuelle de l'emploi devrait largement influencer leur décision, bien au-delà de tout symbole.

Marie-Béatrice Baudet



Splendeur du passé

Calmann-Lévy se situe dans un lieu hors du temps, au cœur du Paris artistique et intellectuel

PARIS, rue Auber : piétons, bus, automobiles, cars de tourisme... C'est l'agitation et le vacarme habituels. A l'angle de la rue Scribe et face à la masse imposante de l'Opéra s'ouvre une petite rue privée derrière un haut porche et une grille. Surprise : là règne le calme, presque le silence. A quelques mètres sur la gauche, un hôtel particulier tranche sur les immeubles voisins par son architecture élégante. S'agit-il d'une demeure privée ? On pense plutôt à un théâtre car, inséré dans les constructions voisines, le bâtiment n'a que peu de fenêtres, et la ruelle dessert aussi le Théâtre Edouard-VII, l'Athénée-Louis-Jouvet et l'Olympia.

Mais non. Encore une fois, c'est la surprise : il s'agit d'une entreprise. Et cela depuis toujours ou, du moins, depuis que le quartier a été entièrement remodelé sous l'impulsion du baron Haussmann. Cet édifice avec tympan et colonnes, à deux pas de l'Opéra, est le siège dont se dotèrent, vers la fin des années 1860, les éditions Calmann-Lévy.

Et que l'on n'imagine pas un simple ensemble de bureaux : pendant près d'un siècle, jusque dans les années 1950, les ouvrages parus sous le célèbre intitulé ont été imprimés ici. Dans des ateliers installés en sous-sol... De toute évidence, Michel et Kalmus Lévy, qui avaient créé cette société quelque trente ans plus tôt, tenaient à marquer l'appartenance de leur activité au monde de la culture plus qu'à celui de l'industrie ou même de l'économie.

Une économie qu'ils ne négligeaient pas pour autant. Fils d'un colporteur alsacien chassé par les guerres napoléoniennes, ils avaient démarré sans ressources, et ce n'est évidemment que parce qu'ils avaient brillamment réussi qu'ils pouvaient s'installer en ce lieu de prestige dont Jean-Etienne Cohen-Séat, l'actuel PDG, rappelle qu'il était « l'épicentre de la vie parisienne de l'époque » (discret coup de chapeau à Meilhac et Halévy, deux auteurs maison), et sur une rive droite « qui concentrait alors l'activité littéraire et artistique, les cafés, les théâtres... ».

Depuis lors, Paris a beaucoup évolué. A la fin du XIX[e] siècle, les maisons d'édition ont choisi la rive gauche, mais, si cette dernière est devenue le principal foyer de la vie intellectuelle, le quartier de l'Opéra occupe toujours une place importante : « Nous avons eu longtemps le Monde pour voisin, glisse avec un sourire Jean-Etienne Cohen-Séat, et maintenant qu'il a déménagé rue Falguière, le métro nous y mène en neuf stations. Pour Libération il en suffit de cinq. On est au Café de Flore en trois stations et à quelques minutes de marche de la rue Dauphine. Avec le RER, on est près du Nouvel Observateur, de Paris-Match ou de la Sorbonne... Que souhaiter de plus ? »

Becs de gaz et verrière

Il n'est donc pas question de déménager. D'autant que si la société d'édition n'est pas propriétaire de ses murs, ceux-ci restent entre les mains des descendants des fondateurs qui semblent tenir à ce que la maison créée par leurs ancêtres ne se coupe pas de son ancrage historique. On a d'ailleurs toujours eu le culte de la continuité dans cette famille : « Je ne suis que le quatrième président en cent cinquante-huit ans. Et le premier étranger, souligne l'actuel PDG, successeur de Robert Calmann-Lévy, fils de Gaston, lui-même fils de Kalmus. Personne avant mon arrivée n'avait éprouvé le besoin de modifier quoi que ce soit. Le chauffage central n'a été installé que très tardivement et mon prédécesseur l'avait refusé dans son bureau, lui préférant longtemps un poêle qu'on allumait chaque matin et à son arrivée... »

Si les ateliers ont disparu des sous-sols, on voit encore dans le plancher du rez-de-chaussée les rails sur lesquels circulaient les wagonnets qui faisaient la navette entre l'imprimerie, la librairie et l'extérieur.

Les becs de gaz et les téléphones à cornet utilisés dans les temps anciens sont encore fixés aux murs. « Quand j'ai envisagé de prendre la direction de cette maison et que j'ai découvert tout cela, j'ai pensé qu'il serait difficile de la faire évoluer. Eh bien, non ! Ce cadre et l'atmosphère de calme, de lenteur, de douceur qui règnent ici se sont révélés être des atouts majeurs. D'abord pour nous attacher auteurs et collaborateurs : on ne vient pas chez Calmann-Lévy comme en un lieu banal. Ensuite parce que l'édition est un métier lent : quand on essaie de presser le pas on suscite souvent des catastrophes. » Jean-Etienne Cohen-Séat admet quelques inconvénients pratiques : n'ayant que très peu de fenêtres, l'immeuble reçoit son éclairage d'une sorte de cour centrale sous verrière dont le bas constitue la librairie et sur laquelle donnent deux étages de bureaux reliés entre eux par une sorte de balcon-corridor. Sous cette verrière et dans des structures faites pour l'essentiel de bois, de fer et de verre, à la mode de l'époque haussmannienne, il fait très chaud l'été et l'on dépense beaucoup en chauffage l'hiver. Mais tout le monde voit tout le monde et l'on s'y sent un peu comme dans un village. Autre avantage pratique : « Nous sommes tellement gâtés en matière de transports en commun qu'il n'y a pas de voiture chez Calmann-Lévy, pas la moindre voiture de fonction... Nous n'en avons pas besoin, et nous nous enorgueillissons de n'en pas avoir ! »

Mais qu'on n'y voie pas un refus de la modernité et de tout mouvement. C'est une jeune équipe qui entoure l'actuel PDG et la gestion de la société a été transformée : « En matière d'informatique, de traitement de texte, de communication (...), nous n'avons rien à envier à personne ; mais nous faisons en sorte que cela ne se voie pas... »

Marie-Claude Betbeder

Au bonheur des employés...

Le plus grand siège social d'Europe est à l'image du groupe Bouygues : gigantesque et tentaculaire

CONSTRUCTION aux formes blanches incurvées et symétriques, plantée au beau milieu de 30 hectares de terrain, le siège social du groupe Bouygues a les allures irréelles d'un décor de théâtre. Certains ont cru même déceler dans cette architecture néo-classique de l'Américain Kevin Roche une réplique du château de Versailles, situé, il est vrai, non loin de Saint-Quentin-en-Yvelines. Un modèle qu'on ne revendique pas ici, par crainte peut-être de faire de Francis Bouygues, initiateur et coconcepteur du projet, un mégalomane. Le plus grand siège social européen, baptisé Challenger, en impose. Tout comme le groupe Bouygues lui-même, numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, engagé, depuis plusieurs années, dans la diversification de ses activités : communication (TF 1), télécommunications et services aux collectivités. Bouygues, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 60,2 milliards de francs en 1993, emploie quelque 90 000 collaborateurs dans le monde.

Instrument de la compétitivité du groupe, symbole de ses compétences, Challenger, qui a coûté 1 milliard de francs, en est l'élément fédérateur. Si chacune des sociétés qui, depuis 1988, a rejoint le siège social a gardé son identité propre, sa raison sociale et son logo, toutes cependant se retrouvent au sein d'une même culture. « D'une même famille », dirait Kevin Roche, qui n'a pas hésité à écrire : « Bouygues m'est apparu comme une famille, c'est pourquoi son siège à la structure d'une maison avec de grands espaces destinés au travail, mais aussi à la communication donnant aux hommes les conditions pour être heureux. »

Une maison qui manque tout de même d'un peu d'intimité... Beauté froide et irréelle du béton et du verre réfléchissant à l'extérieur, hyperfonctionnalité à l'intérieur, l'ensemble, vitrine du savoir-faire Bouygues, illustre plus la notion de « challenge », de défi, que revendique à l'envi le groupe que la chaleur d'une famille.

1 900 mouvements de postes par an

Devant l'entrée du bâtiment principal, deux reproductions des Chevaux de Marly en béton architectonique blanc, de fabrication maison, et pour lesquels le groupe verse une redevance au ministère de la culture, accueillent le visiteur. A l'intérieur, un vaste atrium central, véritable plaque tournante de Challenger, favorise la circulation vers les ailes de bureaux, les self-services, la cafétéria, les boutiques ainsi que vers les services : banque, assurance, salon de coiffure. Les sous-sols abritent un auditorium de 150 places, une salle polyvalente de 600 places et un gymnase (1 200 adhérents). Deux vastes escaliers bordés de jardinières relient les trois étages, tandis que deux ascenseurs panoramiques desservent tous les niveaux.

Les trois étages de bureaux ont été aménagés en espaces paysagés afin de favoriser « la convivialité ». Seuls les directeurs généraux du groupe Bouygues bénéficient d'un bureau privé. Tous les autres managers partagent le quotidien de leurs troupes. La grande mobilité des structures permet une adaptation permanente à l'évolution du groupe. On recense, en moyenne, 1900 mouvements de poste par an. Les conditions de travail se veulent confortables.

Ainsi, chaque poste de travail se trouve à moins de 8 mètres d'une fenêtre pour bénéficier d'un maximum d'éclairage naturel. Si les technologies de pointe ont été utilisées dans la construction du bâtiment, il en va de même pour l'informatique. Challenger est ce que l'on appelle un « bâtiment intelligent ». Il est doté d'une gestion technique centralisée : un ordinateur contrôle l'électricité, la climatisation, la sécurité... Les postes de travail sont équipés d'une messagerie électronique et d'outils bureautiques adaptés aux utilisateurs. Un réseau local permet aux 2 900 utilisateurs de communiquer instantanément sans dépendre d'un système central. Dans la vie quotidienne, il y a sans doute des ratés, reconnaît Georges Ajaca, du service de communication du groupe, « mais, lorsque les collaborateurs parlent de Challenger, même s'ils n'ont pas participé directement aux travaux, ils disent : nous avons construit Challenger ». A croire que l'on vit à Challenger au paradis de l'esprit d'entreprise. A moins que ce ne soit dans le Meilleur des mondes, façon Aldous Huxley reconverti dans le BTP...

Catherine Leroy

u passé

un lieu hors du temps, que et intellectuel

Marie-Claude Betz

s employés...

DOSSIER • Sièges sociaux : un symbole

Vont-ils devenir faméliques ?

Naguère image de la puissance d'une société, ils connaissent des économies drastiques

LES sièges sociaux vont-ils perdre leur rôle régalien et tutélaire ? Ne deviendront-ils un jour qu'une simple « façade » de sociétés dont les noms seront supportés par des campagnes publicitaires, comme l'évoque Thierry Breton dans son livre *la Fin des illusions*, à propos du travail à distance (1) ? Commence-t-on à voir naître ce que certains nomment déjà les « friches du tertiaire » : 4,5 millions de mètres carrés de bureaux vides et durablement « plombés » à Paris et en Ile-de-France.

La conjonction de plusieurs facteurs conduit à un amaigrissement physique des sièges. A les rendre « faméliques », dit-on. L'allégement des coûts locatifs ou d'acquisition est devenu aujourd'hui une obsession pour la plupart des entreprises. La flambée de l'immobilier de bureaux à Paris a eu pour conséquence une délocalisation vers la périphérie de la capitale. *« L'heure étant à la réduction des frais généraux, le luxe ostentatoire n'est plus de mise*, souligne Claude Heurteux, président du cabinet Auguste Thouard. *Les sièges évoluent vers plus de dépouillement, ce qui correspond à la rigueur ambiante. »*

Bien qu'elle ait avantage, de par sa fonction, à vanter les mérites du travail à distance, la compagnie IBM a bien compris cette incidence immobilière. *« L'usage du télétravail nous permet d'optimiser l'occupation des locaux – en moyenne 18 mètres carrés par personne – en mettant un bureau banalisé pour quatre professionnels mobiles »*, annonçait en 1993 Claude Andreuzza, président du directoire d'IBM France.

Michel Giraud, en sa qualité de président du conseil général d'Ile-de-France, croyait pouvoir annoncer dans le magazine interne d'IBM que *« les économies d'espaces pouvaient être évaluées de 40 % à 60 % grâce au télétravail »*, et que *« les avantages* [du travail à distance] *sont évidents, qu'on les apprécie du point du vue de l'entreprise ou du salarié. »*

A cette comptabilité des mètres carrés – qui permet de mieux comprendre l'une des raisons pour lesquelles le travail hors siège est encouragé – s'ajoutent les tendances « manageuriales » du moment : essaimage, externalisation de services entiers, fonctionnels reversés dans les centres de production, apparition en France du *reengineering*, qui peut concerner l'entreprise jusqu'aux directions générales, etc. (2).

Services fonctionnels réduits à l'extrême

« Les services opérationnels, usines pour l'industrie, ou succursales pour les banques, deviennent de plus en plus des pôles de décision complets, constate Bernard Brunhes, président du cabinet du même nom. *Cela signifie que les services fonctionnels se réduisent à l'extrême, et que les sièges sociaux se vident* (3). » Illustration presque caricaturale de ce constat : le siège d'IBM Europe qui a employé jusqu'à deux mille personnes et n'en emploie plus que cent quatre-vingt-six.

Se dirige-t-on vers de nouvelles formes d'organisation qui provoqueraient un éclatement des quartiers généraux en de multiples télébureaux ou, comme cela se pratique aux Etats-Unis, des sièges nomades se déplaçant d'un Etat à l'autre afin de soutenir la *notoriété d'une activité*, ? Ce serait beaucoup anticiper. *« Certes, certains sièges étaient devenus de véritables administrations*, observe Eric Beaudoin, conseil en organisation au cabinet Moa. *D'où la tendance actuelle à leur allégement. Il reste qu'ils concentreront toujours la matière grise et la décision. Ils seront de plus petite taille, plus souples et plus nerveux, davantage réactifs, et joueront un rôle de veille accru. »*

« Pendant des années, nous avons réfléchi quant à la typologie des immeubles, à l'intelligence des bâtiments comme à leur flexibilité, note de son côté Michel Klotchoff, directeur des études du cabinet Auguste Thouard. *Depuis peu, nous nous interrogeons davantage sur l'organisation du travail. Et ce, à l'intérieur des sièges. »*

En d'autres termes, si la pérennité même du siège n'est pas remise en cause, l'heure de la reconfiguration a sonné.

Jean Ménanteau

(1) Plon 1992.

(2) « Le Monde Initiatives » du 29 juin 1994.

(3) « Le Monde Initiatives » du 22 juin 1994.

François et sa chaise en bois

A Clermont-Ferrand, dans les usines Michelin, leader mondial du pneu, l'ostentation n'est pas de mise

FRANÇOIS MICHELIN a un bureau *« tout petit, sans aucun standing »* et s'assied sur un *« siège en bois »*. C'est la direction de la communication de la Manufacture française de pneumatiques Michelin qui l'affirme, et personne d'autre, car très peu de monde pénètre dans son bureau de Clermont-Ferrand. Dure, dure la vie du premier fabricant mondial de pneus !

La conjoncture économique actuelle n'est pour rien dans l'austérité de ce décor. *« François »*, comme on l'appelle dans les ateliers, a toujours été allergique à tout signe extérieur de richesse. Ne jamais attirer l'attention, c'est sa règle. Ses salariés le disent *« simple »* et *« discret »*. *« Un peu pingre »*, ajoutent les mauvaises langues.

Certains se souviennent, ou bien ont entendu parler, du temps où il venait à l'usine de Clermont dans sa vieille 2 CV. Aujourd'hui, suivi par une voiture d'escorte, semble-t-il, il conduit une Citroën BX. Pas vraiment du très haut de gamme. Un employé s'amuse de l'avoir vu venir *« travailler à pied, son journal sous le bras, en costume gris »*. Un autre raconte qu'il a été vu à la caisse d'un supermarché, un paquet de petits Lu à la main. Un homme simple, puisqu'on vous le dit.

Les détails concernant son *bureau sont très rares*. Visible de la place des Carmes, où se situe l'entrée de l'usine, il serait au rez-de-chaussée d'un vieux bâtiment. Vitres opaques, fenêtres à barreaux, les secrets sont bien gardés. On y accède en poussant *« une vieille porte en bois qui aurait besoin d'un bon coup de peinture »*, diagnostique une salariée. Ensuite, on arrive devant une porte vitrée dotée d'un interphone. N'entre pas qui veut. Une chose est sûre : François Michelin a fait installer une petite cuisine dans son bureau. A quoi sert-elle ? *« C'est peut-être pour les invités »*, suppose un salarié. A moins que le patron ne redoute d'*« être séquestré »*, ironise un délégué.

De la sobriété avant toute chose

Les syndicalistes ont bien sur cet endroit quelques souvenirs, certes très lointains. *« On y a débarqué en 1967 avec des ouvriers pour un problème de salaires*, se souvient Daniel Mathieu, secrétaire CGT du CCE, qui n'y est pas retourné depuis. *C'était une pièce assez grande, pas moderne. Les peintures commençaient à avoir de l'âge. »* Michelle Lamy-Bobier, secrétaire adjointe de la CFDT Michelin-Clermont, y est allée pour la dernière fois en 1977, accompagnée elle aussi de salariés : *« Le décor était rustique, les murs sombres. Il y avait une longue table en bois, je crois. Pas de moquette »*. La couleur d'ensemble de la pièce était bleue. Du même bleu que celui des tenues de travail qui l'avaient envahie.

« On nous a toujours affirmé que son bureau était modeste, raconte une employée qui n'y est jamais allée en vingt ans de maison. *Si c'est vrai c'est dommage. Pour un leader mondial amené à recevoir des visiteurs il faudrait un décor à la hauteur. »*

Qu'elle ne s'inquiète pas, les invités sont reçus dans des *« salons »*. *« Des salons très sobres »*, précise la direction de la communication, pour rassurer. *« J'imagine que son bureau doit être assez vaste, avec une belle table en acajou, juste un téléphone, une bibliothèque et de la moquette*, se dit un salarié. *Mais surtout, je pense qu'il a la climatisation. Car si nous on souffre dans nos ateliers avec 28° dès 13 heures, je ne crois pas que ce soit son cas. »* Un de ses collègues ne le verrait pas *« dans un bureau grand style »*. *« Il n'y a sûrement pas de superflu. C'est l'esprit maison : acheter l'indispensable, pas plus. » « Au moins*, ajoute Daniel Mathieu, *on ne peut pas l'accuser d'être dispendieux quand il y a un plan social. »* Justement, Michelin vient d'annoncer son septième depuis 1983, qui supprimera 1 170 emplois d'ici fin 1995. *« C'est notre avenir qui nous préoccupe*, résume une salariée. *Son bureau, je m'en moque éperdument. Par contre, j'aimerais bien lui causer. »*

Francine Aizicovici

Le « space planner »

A la recherche de gains de surface pour faire des économies, les entreprises ont recours à des spécialistes

A mi-chemin entre le conseil en organisation et l'architecte d'intérieur, le « space planner » a fait son apparition dans la décennie 80. *Spécialiste de la réflexion sur* l'aménagement des espaces de bureaux, il gravite autour des grandes entreprises pour les aider à optimiser les postes de travail de chaque salarié et réduire la place perdue. Concept venu tout droit des pays anglo-saxons, où le « space management » est en vogue depuis près de vingt ans, son développement en France a partie liée avec la crise économique et la nécessité pour la majorité des grandes entreprises de réduire leurs coûts fixes. Etranglées par l'augmentation des loyers au début des années 90, elles ont cherché à diminuer le nombre de mètres carrés occupés et ont fait appel à des spécialistes pour les aider. A Paris, sept ou huit cabinets se partagent ce nouveau marché.

Créé en 1986 par une architecte, Lucy Bakly, et un diplômé de l'ESSEC, Richard Galland, le cabinet Majorelle est l'un d'entre eux. Il a travaillé pour de grands groupes industriels ou de services comme Esso (transfert du siège à Rueil), la Société générale, Digital Equipment, Arthur Andersen, etc. Actuellement, dans les grands chantiers en cours de réalisation auxquels il participe, se trouve le déménagement des activités de la Société générale de Paris à la Défense, prévu pour 1998, avec la réunion sur un seul site de presque toutes les unités que la banque possède dans le quartier Haussmann-Opéra, à l'exception du siège. Pour étudier la faisabilité du transfert et opérer des simulations grandeur nature, le cabinet a recours à la CAO (création assistée par ordinateur). Par ce procédé souple, il peut projeter l'organisation de la société dans le nouvel immeuble, et apporter des modifications à la demande.

Abaisser les frais fixes

« L'aménagement des espaces de bureaux est devenu un sujet hyper-sensible dans les entreprises », explique Richard Galland. Ballottées par plusieurs modes, les entreprises ont cru tout d'abord découvrir le remède miracle : passer des bureaux en espace clos à des bureaux ouverts ou semi-ouverts permettrait de faire des économies de frais fixes de l'ordre de 20 % à 30 %. Mais, dans cette évolution, elles n'ont pas suffisamment pris en compte les rythmes de travail, au risque de les casser. Depuis elles ont affiné leur demande pour concilier le souci de rentabilité et le maintien de l'efficacité des postes de travail. C'est à ce niveau que se situe l'apport du « space planner », dont l'intervention est plus complémentaire que concurrente de celle de l'architecte.

Mais constate, amusée, une salariée dont tout le service a été déménagé dans le cadre d'une expérience de ce type : *« L'imagination du salarié reste prodigieuse. Il existe toujours un décalage fort entre le plan initial et la réalité. Les concepteurs ont tout prévu sauf l'imprévisible. Ce qui compte, c'est que l'ambiance de travail née de la nouvelle réorganisation soit bonne. Si c'est le cas, c'est réussi, et on le sent très vite. »*

Enfin, le « space planner » intervient aussi dans les expériences de télétravail, de bureau partagé ou virtuel, de dépersonnalisation du poste de travail qui sont poursuivies pour certaines populations de salariés (ingénieurs commerciaux, technico-commerciaux) dont la particularité est de passer la plus grande partie de leur temps au contact avec la clientèle, comme dans l'informatique ou la radiotéléphonie. Il s'agit alors de faire accepter la remise en cause d'un « dogme » : un salarié, un poste de travail. Vaste programme...

Alain Beuve-Méry

ECHOS

Les universités d'été de « *Partage* »

■ Le mensuel *« Partage »*, dirigé par Maurice Pagat, organise deux universités d'été à Thiviers (Dordogne) dans l'ancien couvent Saint-Paul. La première se tiendra du 18 au 31 juillet 1994 et sera consacrée à un bilan critique des politiques de l'emploi et des initiatives prises depuis dix ans par les associations de chômeurs, *d'aide et de solidarité* avec les chômeurs, etc. Elle s'adresse plus particulièrement à tous ceux qui se préoccupent des problèmes du chômage et de l'emploi, soit dans le domaine professionnel (organisme public et parapublic), soit dans les réseaux associatifs. La seconde université, se tiendra du 1er au 14 septembre. Son thème : « La place et la signification du travail et du temps libéré dans la société post-industrielle. Prospective et utopie. »

▶ « Partage », 54, rue des Entrepôts, 93400 Saint-Ouen. Tél. : (1) 47-37-74-76.

Un demandeur d'emploi, une entreprise

■ Sous l'impulsion d'IDEE (*Institut pour le développement* de l'entreprise dans son environnement), association créée en 1991, qui regroupe des chefs d'entreprise et des experts, une nouvelle campagne nationale, « Un demandeur d'emploi, une entreprise », sera menée en 1994 sur le modèle de celle lancée l'an passé. Des cadres volontaires dans des entreprises partenaires parrainent des demandeurs d'emploi de longue durée pour faciliter leur réinsertion professionnelle. Ils les reçoivent pour les guider dans leur recherche d'emploi. Le bilan de l'opération 1993 s'est traduit par 600 contrats de retour à l'emploi (CRE) réalisés par l'IDEE à Paris. *L'objectif pour la présente* campagne est de doubler le recours à cette mesure.

▶ IDEE, 57, avenue Marceau, 75116 Paris. Tél. : (1) 40-70-10-01.

SOCIAL

Turbulences hôtelières

Dans plusieurs hôtels de luxe parisiens, la justice est amenée à trancher entre personnels et directions

LE feuilleton de l'hôtel Concorde La Fayette continue. Le 13 janvier 1994, le conseil des prud'hommes de Paris a considéré que 26 salariés, représentés par la CGT (syndicat majoritaire dans l'hôtel), avaient fait l'objet de licenciements « *sans cause réelle et sérieuse* ». La direction avait invoqué notamment la crise hôtelière pour justifier sa nouvelle politique des salaires.

L'affaire remonte à mars 1991, au moment où la direction de l'hôtel Concorde La Fayette à Paris dénonce un accord qui permettait de rémunérer au pourcentage du chiffre d'affaires le personnel en contact avec la clientèle, une application de la loi dite Godart. Un nouvel accord, signé par la CFDT, FO, la CFTC et la CGC, instaure alors une rémunération au fixe entraînant une diminution de 30 %, voire 40 %, par rapport aux revenus antérieurs. Une centaine de salariés, qui ont refusé les nouvelles conditions, sont alors licenciés en juin 1992, tandis qu'une vingtaine d'autres conservent leurs postes : ce sont principalement des délégués CGT, FO et CFTC, dont l'administration du travail empêche le licenciement. Depuis cette date, personnel et direction se retrouvent régulièrement devant les tribunaux.

La crise hôtelière est-elle le véritable motif ? On est fondé à en douter : « *Aucun chiffre, aucun document comptable ne viennent démontrer l'existence de difficultés économiques réelles* », souligne le jugement du conseil des prud'hommes. Il s'agit d'une « *réforme structurelle* » destinée à « *améliorer la rentabilité de l'entreprise et à réaliser des économies, alors [qu'elle] pouvait continuer à assumer la charge des salaires au pourcentage* », poursuit-il. De plus, pour Manuel de Carvalho, avocat de la CFTC, « *l'argument de la direction est infondé. La loi Godart a justement pour but de pallier les éventuelles difficultés financières de l'entreprise, puisque les salaires varient en fonction du chiffre d'affaires* ».

Condamnée à verser aux salariés des dommages et intérêts pour licenciement abusif, la direction doit aussi rembourser aux ASSEDIC six mois d'allocations par personne licenciée, soit un total de 5 millions de francs, selon la CGT. Le jugement prud'homal « *confirme qu'en l'absence de difficultés économiques, on ne peut pas licencier les personnes qui refusent de baisser leur salaire* », conclut avec satisfaction Claude Lévy, responsable de l'union locale CGT du 17e arrondissement de Paris.

Quant à la direction du Concorde La Fayette, elle a décidé de faire appel. « *Nous avons fait faire un rapport d'expert qui démontre que, dans les hôtels de cette catégorie, la rémunération au pourcentage n'est plus viable* », explique Brigitte Funel, avocate de la direction, qui, toutefois, n'a pas répondu à nos demandes de lire ce rapport. « *Nous voulons uniformiser le mode de rémunération*, ajoute l'avocate, *et nous irons jusqu'au bout.* »

Affaire dans l'affaire

Le Concorde La Fayette risque pourtant de connaître la même issue que celle d'un autre membre du groupe Taittinger : la Cour de cassation a condamné la direction du Concorde Saint-Lazare le 23 juin 1993, estimant que le licenciement de dix-huit salariés ne se justifiait pas pour des raisons économiques.

Mais le feuilleton hôtelier se révèle une affaire dans l'affaire. La CGT, estimant n'avoir pas été convoquée régulièrement aux réunions de négociations portant sur l'accord de mars 1991 pose la question de sa validité à la justice depuis trois ans. De plus, les délégués qui l'avaient parafé ont été désavoués par leurs syndicats. En juin 1992, la cour d'appel de Paris confirme l'annulation de l'accord. La direction doit verser des rappels de salaires aux personnes licenciées et à celles qui avaient accepté la baisse. Total de la facture : 20 millions de francs, selon la CGT. En réalité, ce sera moins. Un étrange ballet a envahi l'hôtel juste après qu'a été rendu l'arrêt. « *Pendant trois jours, on a vu des cadres supérieurs courir dans les couloirs derrière les salariés pour leur faire signer une transaction, sous la menace de licenciement, afin qu'ils renoncent à réclamer leur dû* », raconte la CGT.

Le 1er juin 1994, coup de théâtre : la Cour de cassation casse partiellement l'arrêt de la cour d'appel, estimant que la CGT a bien été convoquée aux négociations, et renvoie les parties devant la cour d'appel de Versailles. Assistera-t-on à un nouveau retournement de situation ? C'est ce qu'espère la CGT, qui détient entre ses mains un nouvel atout : un jugement définitif du tribunal correctionnel du 3 février 1994 (1) qui condamne la direction pour entrave au fonctionnement du comité d'établissement et du comité central d'entreprise qui n'ont été ni consultés ni informés sur la nouvelle politique des salaires et les licenciements économiques collectifs. Nul ne sait ce qu'il ressortira de cet imbroglio juridique, mais une chose est sûre : le feuilleton des pratiques sociales dans les hôtels de luxe a de fortes chances de s'enrichir de nouveaux épisodes.

L'enjeu dépasse le Concorde La Fayette. Le passage au fixe avec baisse des salaires s'est en effet developpé dans d'autres grands hôtels parisiens. La cour d'appel a condamné la direction du Commodore pour licenciement abusif le 14 juin, tandis que la direction du George-V négocie actuellement un accord avec les syndicats. Enfin, d'autres affaires similaires, au Ritz, au Méridien Etoile, ou encore au Prince de Galles (*le Monde*, 19 août 1993), se déroulent depuis plusieurs années devant les tribunaux.

F. A.

(1) Le jugement du tribunal correctionnel n'était pas encore rendu au moment où se réunissait la Cour de cassation.

TRIBUNE

L'avenir du capital temps-formation

par Pierre Déjean

LA loi quinquennale est une mère assez déroutante. Elle a accouché d'un enfant mort-né : le trop fameux CIP. Elle présente maintenant à nos yeux étonnés un bébé apparement très sage : un capital temps-formation dont tout salarié pourra bénéficier au cours de sa vie professionnelle. Personne ne conteste sa légitimité et il a même fait l'objet d'un consensus plutôt rare à l'heure actuelle. Parlementaires et partenaires sociaux se sont en effet accordés pour reconnaître le caractère novateur de cette mesure.

Cet accueil consensuel est de bon augure, mais il ne signifie pas pour autant que l'avenir de ce nouveau droit soit sans nuages. Le législateur a posé les principes essentiels de cette mesure, mais c'est aux partenaires sociaux de lui donner corps. Le capital temps fait donc partie des éléments que les partenaires sociaux négocient actuellement dans la perspective d'un accord global sur la formation prévu pour le mois de juillet. Ils vont se heurter à des difficultés sur deux plans : celui de la nature même du capital temps et de ses effets attendus sur l'emploi, et celui de sa mise en œuvre concrète.

Le législateur semble à première vue indiquer une voie facile aux négociateurs sur la question de la nature du capital temps-formation : il ouvre droit à un nombre minimal annuel de journées de formation pour suivre, durant le temps de travail, des actions de formation incluses dans le plan de formation de l'entreprise. C'est un régime qui, dans son principe, a bien des similitudes avec le congé payé. Cependant, la loi complique immédiatement ce schéma : le salarié doit pouvoir bénéficier du capital temps tout au long de sa vie professionnelle et les partenaires sociaux sont invités à négocier les modalités de son transfert d'une entreprise à l'autre.

Le capital temps est d'abord un droit qui s'acquiert dans l'entreprise. Mais déjà à ce niveau les problèmes surgissent. Si l'on examine la pratique des départs en formation dans les entreprises, on constate l'existence de cinq types de cas : le salarié peut être en formation à l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de formation, suivre une formation à son initiative dans le cadre de ce même plan, réaliser une formation dont il partage le coût avec son employeur (co-investissement formation), être en congé de formation rémunéré ou non. Face à ces situations concrètes, une question se pose : le capital temps va-t-il réglementer la demande individuelle dans le plan, ou est-il un droit nouveau se rapprochant plutôt dans sa nature du congé individuel de formation ?

Les premières informations dont on dispose font apparaître que les partenaires sociaux souhaitent que le capital temps soit un outil pour réglementer la demande individuelle dans le plan de formation, il peut aider à son developpement dans les entreprises qui ne pratiquent que le départ en formation à la seule initiative de l'employeur.

Le législateur a certainement pensé à autre chose en instituant le capital temps formation. Il s'agirait d'un droit nouveau ayant pour but d'aider les salariés à se prémunir contre les risques de licenciement, en permettant une adaptation des qualifications aux mutations technologiques. Il concourrait également à la réduction du temps de travail. C'est certainement cette orientation que les partenaires sociaux avaient en tête en prévoyant, dans le cadre de la négociation actuellement en cours, que les accords de branche devraient définir des publics prioritaires.

Il est permis d'avoir quelques doutes en ces domaines. L'effet préventif en matière de licenciements suppose d'abord que l'on se place dans une optique d'anticipation, intégrant le capital temps dans un processus de gestion prévisionnelle des emplois de l'entreprise. Concrètement, cette condition risque de ne pas toujours être réalisée, car les entreprises sont souvent conduites à gérer l'urgence face aux mutations technologiques. Le capital temps n'est ensuite un outil de prévention que dans le cas des licenciements induits par la mutation technologique, ce qui restreint notablement la portée de cette mesure.

Le capital temps augmente le temps de formation et réduit d'autant la durée du travail. En ce sens il fait partie des mesures qui doivent concourir à la réduction du temps de travail. On voit cependant mal comment cette mesure serait créatrice d'emploi, puisque le salarié ne se trouve que temporairement sous le statut du capital temps. De plus, lorsque le capital temps, intégré dans le plan social, prépare à terme un départ définitif, le poste en partie libéré ne sera pas maintenu.

Le capital temps serait réellement créateur d'emploi dans la seule hypothèse où le salarié travaillerait régulièrement à temps partiel et serait en formation le reste de son temps. Mais c'est supposer que puisse s'installer une situation définitive dans l'entreprise là où les partenaires ne veulent voir qu'un état temporaire.

Le capital temps a peut-être des effets plus positifs à long terme, car il s'appuie plus sur le concept de vie professionnelle que sur celui de présence dans l'entreprise. Les débats parlementaires se sont développés autour de cette question fondamentale : le capital temps peut-il être un des outils contribuant à modifier en profondeur la conception du travail dans la société ? La vie active pourrait être constituée d'une alternance travail-formation et ne pas se réduire au simple temps de travail.

Si l'on traduit ce débat de politique sociale en termes juridiques, la question se ramène évidemment à la possibilité d'aménager des transferts d'une entreprise à une autre. La négociation collective interprofessionnelle ne peut pas réglementer cette question. Elle devrait être relayée sur ce point par des négociations de branche.

De nombreuses incertitudes planent sur la nature du capital temps-formation. Les partenaires sociaux devront les lever. Les choix qu'ils font dans le cadre de la négociation en cours sont lourds de conséquences.

La première question qui se pose à eux est de savoir si la création du capital temps aboutira à l'augmentation de la participation de 1,5 % pour la formation. Cette orientation n'est pas concevable, compte tenu des difficultés de trésorerie que connaissent actuellement les entreprises, aussi les partenaires sociaux ne l'ont pas retenue

Ce premier choix effectué, un second apparaît. Le capital temps réglemente la demande individuelle dans le plan de formation. Les négociateurs pourraient donc jouer la logique du congé payé, afin d'organiser financièrement le capital temps. Le salarié aurait droit à un certain nombre de journées annuelles payées sur le plan de formation. Cette technique s'oppose trait pour trait à celle du congé individuel de formation. Celui-ci s'analyse en effet comme un droit à l'absence pour formation, assorti d'une possibilité de prise en charge par des organismes mutualisateurs (FONGECIF ou Fonds d'assurance formation). En cas de licenciement, le salarié aurait droit à des indemnités capital temps, comme il a droit à des indemnités de congés payés.

Ce système aurait des inconvénients importants. Sa base financière serait très exiguë, car attachée au seul plan de formation de l'entreprise. De plus, la part libre du plan de formation risquerait d'être considérablement réduite. Enfin le transfert du capital temps n'aurait pas de base financière cohérente. La mutualisation semble une solution bien plus positive. Car les partenaires sociaux se donnent les moyens de créer un système de nature à favoriser la mobilité salariale. Cependant, le refus d'augmenter la cotisation de 1,5 % les conduit à diminuer la cotisation de 0,2 % destiné au congé individuel de formation.

Le système qui se dessine serait le suivant : des organismes paritaires collecteurs (OPCA) seraient créées dans le cadre de la réforme globale de la mutualisation. Ils seraient articulés avec le Fonds d'assurance formation, lorsque ceux-ci existent déjà dans une branche professionnelle, et collecteraient pour leur compte la participation plan de formation des entreprises de la branche. Ils collecteraient en plus la cotisation destinée aux formations alternées des jeunes. Ils pourraient également recevoir le 0,15 % versé par les entreprises de moins de dix salariés.

Enfin, ils recevraient une participation spécifique capital temps (un peu moins de la moitié de la cotisation destinée au congé individuel de formation). Le FONGECIF recevrait une cotisation CIF minorée, mais elle proviendrait de toutes les entreprises. Les Fonds d'assurance formation perdent donc la gestion du congé de formation, mais, en tant qu'OPCA, gardent celle du capital temps.

Les partenaires ont donc fait le choix de donner au congé de formation une nature essentiellement interprofessionnelle. Ce choix se justifie si l'on considère que la libre initiative du salarié en ce domaine implique logiquement une organisation interprofessionnelle. Mais il condamne le congé formation à terme car les demandes vont affluer de toutes les branches vers le FONGECIF, alors que la cotisation des entreprises sera réduite. Au mieux, le FONGECIF sera condamné à une politique draconienne de priorités.

Inversement, le capital temps semble lié à la branche professionnelle. Cette orientation a des avantages certains. Elle permet d'introduire des demandes individuelles dans le plan sans craindre une amputation sur les sommes destinées aux formations décidées par l'employeur. Cette amputation aurait eu des effets néfastes dans des entreprises qui acceptent l'intégration des demandes individuelles dans leurs plans après concertation au sein du comité d'entreprise ou de la commission formation, car elle aurait risqué de bousculer des situations de consensus progressivement acquises. De plus, c'est seulement dans un système lié aux branches que la négociation sur les transferts des effets du capital temps d'une entreprise à une autre sera possible.

Cependant, certaines entreprises ne sont pas liées à un Fond d'assurance formation et cotisent au FONGECIF. Il est nécessaire de prévoir pour elles la possibilité de cotiser à un OPCA interprofessionnel qui, comme le FONGECIF, aura une assise financière bien réduite.

Globalement, la base financière de la nouvelle organisation congé formation capital temps telle qu'elle apparaît en l'état actuel des négociations est étroite. Des files d'attentes risquent de se créer pour le capital temps et pour le congé de formation, entamant gravement la crédibilité de tout le système. Il serait donc nécessaire de prévoir des financements complémentaires publics, pour assurer un certain équilibre du régime. Par convention, l'Etat pourrait alors participer à l'effort que les négociateurs feraient en faveur du capital temps. Il se pencherait ainsi à nouveau sur le berceau du bébé laissé en nourrice chez les partenaires sociaux.

▶ Pierre Déjean est maître de conférences à l'université des sciences sociales de Toulouse.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
-75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Autres pays Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

407 MQ 01 PP. Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde ARTS et SPECTACLES

LE MONDE DES CADRES

GROUPE CPR

CONTROLEUR DES RISQUES

Nous sommes un important Groupe bancaire, intervenant majeur sur les marchés (Taux d'intérêt, change, actions,...). Nous poursuivons notre développement centré sur 3 métiers :

- *Gestion pour compte propre*
- *Intermédiation*
- *Gestion pour compte de tiers*

Nous recherchons un

Au sein de l'équipe du Contrôle de Gestion, vous participerez à la définition des méthodes d'allocation des ressources (capital, risques, liquidités...) et à la mise en application de celles-ci notamment en ce qui concerne les limites d'engagement des centres d'activité du Groupe. Vous serez responsable de leur adéquation.

De formation scientifique, vous possédez environ 3 ans d'expérience en finance de marchés (contrôle des risques, salle des marchés, recherche et développement...).

Vous avez un bon sens relationnel et de grandes capacités de travail et d'analyse.

Bonnes connaissances de l'anglais.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 6S546 à OCBF - 7, rue de Madrid - 75008 PARIS.

EURO RSCG CARRIÈRES

,...& Ailleurs.

Une grande figure mondiale du conseil, 2 000 consultants pluridisciplinaires en Europe, 150 consultants en Marketing, une clientèle de qualité dans tous les secteurs de l'économie.

CONSULTANTS EN MARKETING



Dans le conseil en marketing, chaque mission exige une approche différente, porte sur des domaines variés : stratégie de distribution, étude de positionnement, *amélioration de la performance* commerciale, organisation de la force de vente, partenariat fournisseurs-*distributeurs, systèmes marketing* et vente, benchmarking service clientèle.

La nature des missions que nous vous proposons va vous permettre d'apporter votre savoir-faire dans des contextes *variés où chaque* client et chacun de ses problèmes ont leurs spécificités.

Vous maîtrisez certaines techniques de *recherche car vous savez quand les* appliquer. **Vous avez acquis une expérience pratique de gestion *opérationnelle du marketing et des* ventes, de 3 à 6 ans environ, en entreprise et/ou dans le conseil.**

Chez PRICE WATERHOUSE, vous allez vous investir dans un environnement stimulant au sein d'équipes européennes pluridisciplinaires, qui servent les plus grandes entreprises multinationales, françaises et étrangères.

Vous êtes diplômé(e)s de l'une de nos meilleures Ecoles de Commerce ou *Universités* : **HEC, ESSEC, SUP DE CO, SCIENCES PO, DAUPHINE, MBA** option marketing.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature + photo sous la *réf. MK E3 à Catherine Verdier-Crassous.* **PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS,** 34 place des Corolles, Tour AIG, 92908 Paris La Défense 2 (Courbevoie).

Price Waterhouse Management Consultants



LBW - Photo : Stock Image



Dans le cadre de son développement l'ESIEE - AMIENS (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique)

RECRUTE :

• LE RESPONSABLE DE LA FILIÈRE ÉLECTROTECHNIQUE

Véritable chef d'entreprise au sein de l'Ecole, par délégation du Directeur : il assure l'organisation pédagogique des deux dernières années de spécialisation et l'animation des enseignants. Il est responsable des investissements et du budget de fonctionnement. Il assure personnellement les divers contacts nationaux et internationaux avec le milieu industriel et universitaire afin de développer des relations de partenariat.

Profil recherché : Ingénieur ou docteur, 35 à 40 ans, expérience réussie de formateur dans l'enseignement supérieur *complétée par une expérience du milieu industriel.* Large spectre dans les métiers de l'électrotechnique, décidé à s'investir dans un projet motivant. Pratique de l'Anglais.

Adressez votre dossier de candidature complet à :

ESIEE AMIENS,
14, Quai de la Somme
B.P. 100
80083 AMIENS CEDEX 2

La Direction Générale des Etudes de la Banque de France *recrute à Paris, un*

TRADUCTEUR ANGLOPHONE

POUR SON SERVICE DE TRADUCTION

Intégré à une équipe de huit personnes, ce cadre, recruté sous contrat *à durée indéterminée, a pour principale mission de traduire en* **anglais** des documents de nature économique, financière, monétaire ou juridique.

Ressortissant d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, le candidat (H/F), âgé d'environ 25 à 38 ans et de langue maternelle *anglaise, maîtrise parfaitement le français et, si possible, une* troisième langue européenne.

*Diplômé d'études supérieures en traduction d'une université anglo-*saxonne ou d'un autre établissement français ou étranger (ESIT, ISIT, ISTI, ETI...) et/ou justifiant d'une pratique confirmée de la traduction dans une institution financière ou dans une organisation internationale *économique ou financière, il possède en outre une solide culture économique et de bonnes connaissances sur les structures et les* mécanismes monétaires et financiers français et internationaux.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV détaillé, photo et rémunération actuelle à : Banque de France - 56-1508 Recrutement Concours - 75049 PARIS CEDEX 01.

EURO RSCG CARRIÈRES

BANQUE DE FRANCE

Groupe de presse économique et professionnelle recherche pour un titre spécialisé dans le secteur de l'assurance

1 rédacteur en chef adjoint

(expérience minimum 3 ans)

1 journaliste junior

Faire parvenir lettres de candidature et CV
à Jacqueline CLEMENT-CAPITAL MEDIA,
10, rue Guynemer, 92136 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX
Tél. : 41-09-32-21 - Fax ; 41-09-32-84

Responsable Immobilier Adjoint

H/F

Société de gestion immobilière, située à Paris, recherche un

A 30 ans environ, diplômé ICH ou équivalent, votre expérience et votre compétence vous permettront d'animer et conseiller l'équipe de vente d'une partie du patrimoine d'habitation, de suivre les budgets et tableaux de bord et de coordonner, dans un esprit d'équipe, votre action avec celle des autres responsables de gestion immobilière.

Vos connaissances en informatique seront un atout supplémentaire.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 0412415 à **EUROMESSAGES**, BP 80, 92105 Boulogne.*

OJC

Juriste ET BILINGUE ANGLAIS ?

Vous souhaitez valoriser vos compétences juridiques (idéalement un Bac + 5 droit international) et votre bilinguisme anglais.

Nous vous proposons un poste de Juriste - secrétariat financier, au sein de la direction des marchés et plus spécifiquement *le service du marché obligataire primaire, chargé de monter les* emprunts obligataires pour le compte de grands émetteurs français et étrangers.

Dans cet environnement extrêmement concurrentiel et professionnel, vous serez chargé de la négociation juridique des opérations *internationales, de la gestion administrative de celles-ci* et de la gestion de la base de données du service.

Votre première expérience de juriste, votre goût pour le domaine des marchés financiers et votre connaissance des outils micro-informatiques seront autant d'atouts pour votre candidature.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, curriculum vitæ) en précisant sur l'enveloppe la référence 608 à COMMUNIQUE 50/54 rue de Silly - 92513 Boulogne Billancourt Cédex, qui transmettra.

CARRIÈRES INTERNATIONALES



LE MONDE DES CADRES

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Groupe bancaire de notoriété recherche son

Adjoint au Directeur Marketing

A 30 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur, vous êtes un excellent professionnel, confirmé par 5 ans minimum d'expérience en marketing, idéalement dans un établissement bancaire ou financier.

Créatif, rigoureux, dynamique, vous possédez le sens du travail en equipe. indispensable à ce poste.

Auprès de notre Directeur Marketing, vous aurez pour principales missions :

- *la définition et l'organisation des opérations de marketing direct et de toutes les autres actions de relations clientèle ainsi que leur suivi,*
- *la coordination des travaux de l'équipe ,*
- *l'interface entre les directions opérationnelles et le réseau.*

Ce poste est basé à Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre man., CV, photo et prétentions) sous réf. 1550MO à LBW, 51/59 rue Ledru Rollin, 94853 Ivry sur Seine cedex

LBW

Professionnel de la communication corporate

A 30 ans, vous avez un minimum de 5 ans d'expérience en agence, la stratégie, la conception technique, les plans média, le hors média vous sont complètement acquis. Venez partager votre savoir-faire avec le nôtre : agence du groupe Media System (Publicis), nous sommes spécialisés dans la publicité corporate, nous accompagnons nos clients dans l'élaboration de leur image, nous bâtissons des systèmes de communication qui prennent en compte l'ensemble des modes d'expression de l'entreprise.

Si vous pensez que la communication institutionnelle évolue et si vous êtes libre rapidement téléphonez vite au **(1) 46 99 54 54** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h en précisant la référence 129.

SHERPA
GROUPE MEDIA SYSTEM

MEDIA SYSTEM

Membre du groupe ABN-AMRO, l'un des tout premiers groupes bancaires européens, NSM est une banque commerciale privée à forte vocation financière.

ATTACHÉ Clientèle Entreprises

PARIS

Au sein de l'une de nos agences parisiennes, vous développez un portefeuille de nouveaux clients PME/PMI, en vous appuyant sur l'ensemble de nos produits.

Vous assurez également la gestion d'une clientèle existante à laquelle vous apportez un conseil de qualité.

Diplômé de l'enseignement supérieur ou de formation professionnelle équivalente, vous justifiez impérativement d'une expérience bancaire de 3 ans en Exploitation Entreprises.

Aisance relationnelle, audace et sens du risque sont vos atouts pour relever ce nouveau challenge.

Votre parfaite connaissance de la langue anglaise et votre capacité à manager faciliteront votre réussite au sein de notre groupe.

Isabelle Morenne vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence AEP/ LM/07-94 NSM -75410 PARIS Cedex 08.

NSM
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet
GROUPE ABN AMRO

MEDIA PA

Le Pouvoir du Temps

SIGMADIS

Directeur Commercial

PROCHE BANLIEUE DE LYON

Filiale du groupe SONEPAR DISTRIBUTION cette jeune entreprise est devenue en quelques années un intervenant incontournable dans le domaine de la distribution de matériel électrique auprès des grandes surfaces de Bricolage et Alimentaire

- Membre du Comité de Direction, ce collaborateur élabore la politique commerciale, définit les objectifs et les budgets nécessaires à son action.
- Interlocuteur privilégié des centrales d'achats, il conçoit les plans d'actions commerciales et s'assure de leur mise en oeuvre sur le terrain. Pour cela, il anime son équipe composée de 2 Chefs de Marché GSA et GSB et de 14 Responsables de Secteur.
- Ce poste s'adresse à un professionnel de l'action commerciale ayant acquis son expérience de l'animation et de la négociation au sein d'Entreprises reconnues pour leurs innovations et leurs performances. Il a environ 35 ans, et est idéalement diplômé de l'enseignement supérieur commercial.
- Homme de réflexion et d'action, il s'impose par sa valeur d'exemple, sa capacité de travail et son rayonnement personnel.

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle sous la réf. ME/235A à PEREIRE CONSEIL 62/64 Bld Pereire - 75017 PARIS

PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

Evidence

UM
UNION MINIÈRE

[illegible] personnes, Union Minière est l'un des plus importants groupes mondiaux [illegible] leader mondial du zinc laminé commercialisé sous la [illegible] à l'export en direction de 35 pays et sur les cinq continents, recherche un

Responsable de Zone Export
Grande Exportation

[illegible] responsable du développement des ventes de zinc laminé de [illegible] couverture principalement, établissement de relations suivies avec les [illegible] prospection et identification de nouveaux marchés, [illegible] réalisation d'études de marché spécifiques. Vous disposerez en [illegible] de la Société.

[illegible] ayant un goût marqué pour les produits techniques, vous [illegible] y compris à l'export, de produits et d'équipements industriels. [illegible] vous avez le sens de la négociation, d'excellentes aptitudes [illegible] au travail en équipe. Anglais courant indispensable (la maîtrise [illegible] pour les déplacements. Poste basé au siège à Paris.

[illegible] (CV, photo) sous référence F 354 /M, à notre Conseil [illegible] PARIS qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

CURRICULUM

DIPLOMÉS GRANDE ECOLE

Valorisez votre 1re expérience acquise au sein d'une Banque ou d'une Compagnie d'Assurance.

CEGOS CONSEIL recherche

CONSULTANTS EN

- **maîtrise du changement**
- **marketing et commercial**

Vous avez une expérience de 3 à 5 ans des systèmes de pilotage et de gestion, du marketing, des politiques de commercialisation, acquise *impérativement au sein* d'une Banque ou d'une Compagnie d'Assurance.

La CEGOS vous propose de participer à des missions pluridisciplinaires vous permettant d'acquérir une véritable *compétence* dans le domaine du management de l'entreprise. Vos motivations pour des réalisations concrètes et pour le développement d'une clientèle seront les bases de votre carrière à la CEGOS.

Bonne pratique de l'anglais.

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite sous réf. 8216/M à Marie-Françoise ALETTI CEGOS Division Recrutement - Tour Vendôme - 92516 BOULOGNE Cedex.

cegos
CONSEIL
FORMATION
RECRUTEMENT

LES DIRIGEANTS

La Banque de France recrute le **personnel de direction** de ses services centraux et de ses succursales.

ADJOINTS DE DIRECTION

PAR CONCOURS EXTERNE DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 1994

ECONOMIE (9 postes *) GESTION (14 postes *) SCIENCES (2 postes *)

Les adjoints de direction sont destinés dans un premier temps à exercer des fonctions de gestion, d'étude et de contrôle dans tous les domaines d'activité de l'Institut d'Emission, et par la suite à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Ce concours, comportant 3 voies d'accès distinctes : "Economie", "Gestion", "Sciences", s'adresse aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un **2e ou un 3e cycle d'études supérieures** *ou d'un* **diplôme de grande école**, *la recevabilité de tout autre titre français ou étranger étant laissée à l'appréciation du Gouvernement de la Banque.*

Ressortissants d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, les candidats (femmes ou hommes - libérés ou non des obligations du service national) doivent être âgés de moins de 28 ans au 1er janvier 1994 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Inscriptions reçues du 11 au 29 juillet 1994.

Aucun formulaire d'inscription ne pourra être adressé aux candidats, par voie postale, après le **26 juillet 1994.**

Documentation et renseignements à la **Banque de France** 56-1508 Recrutement Concours - 75049 PARIS CEDEX 01
Tél. 16 (1) 42 92 40 17.

** Une partie de ces postes peut être attribuée au concours interne.*

BANQUE DE FRANCE

FEDERATIONS FRANÇAISES DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD, TROPICAUX ET AMERICAINS

Pour conseiller, développer une communication commune, et élaborer des thèmes de réflexion au plan interprofessionnel, et ce au niveau mondial, nos présidents recherchent pour leur siège à PARIS, leur

DIRECTEUR

Porte-parole de nos 120 adhérents, votre mission est de représenter les intérêts de notre profession auprès des administrations françaises et européennes et différentes instances de la filière bois. Observateur des événements mondiaux, susceptibles de nous concerner, vous êtes à la fois notre informateur et force de proposition d'actions. Vous développez notre communication au travers de notre revue, colloques, salons et de la presse. Enfin, vous assurez la gestion et l'animation de votre équipe.

De formation supérieure (ESC, Sciences Po...), votre expérience en entreprise, ou dans un organisme de type consulaire, vous a permis de développer vos qualités relationnelles et votre esprit d'analyse et de synthèse. Votre organisation alliée à une parfaite maîtrise de l'anglais sont les atouts de votre réussite.

Ecrivez à notre Conseil,
sous référence 368 LM



ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

Cette PME est située [illegible] le domaine de la transformation des [illegible] cartons et connexes, destinés à un secteur [illegible] à fait porteur.

Appuyée à un Groupe [illegible], *elle met l'accent sur le développement de [illegible] avec pour objectif de devenir en Europe, [illegible] déjà une partie de son C.A., l'un des [illegible] sa spécialité.* Nous recherchons son

Directeur Général

Sous l'autorité du [illegible] Groupe, vous avez la responsabilité de l'[illegible] ce centre de profits : conception, fabrication [illegible] des produits, spécifiques pour leur [illegible] partie, administration et gestion.

Pour atteindre son [illegible], cette *Société*, dotée d'un outil performant, [illegible] sur son marché, sa grande réactivité et [illegible] adaptabilité : à vous de lui en donner les [illegible] essentiellement par une organisation rigoureuse [illegible] Production et une gestion avisée en matière de [illegible] et d'animation des hommes (environ 150 [illegible]

A 40/45 ans, vous [illegible] formation d'Ingénieur Généraliste, avec une [illegible] réussie dans un poste similaire.

Votre goût du travail [illegible] et de l'optimisation sur le terrain, votre [illegible] relationnelle et votre sens de la décision [illegible] mettront de réaliser pleinement cette mission [illegible] véritable challenge est l'évolution de l'entreprise.

La Société est basée [illegible] la France.

Envoyez votre candidature [illegible] manuscrite + CV + photo sous référence [illegible] notre Conseil

BESANCON
PARIS
LYON



CERH
Chantal Cachot
BP 1493
25008 BESANCON CEDEX

Ingénieurs Confirmés Bilingues Anglais

A la semaine prochaine !

Si vous n'êtes pas Ingénieur Support Technique Avant-Vente, Responsable Equipes Développement Logiciel Temps Réel *ou Responsable de Contrats GSM Export, il ne vous reste plus qu'à être... patient !*

En effet, Nortel Matra Cellular vous réserve déjà de nouvelles opportunités professionnelles dans le Monde *Initiatives de la* semaine prochaine.

NORTEL MATRA
CELLULAR

Services/Ingénierie Informatique

Notre Groupe est l'un des leaders mondiaux du marché des services de l'ingénierie et du conseil en informatique. Nous centrons notre développement sur des activités à forte valeur ajoutée [illegible]. Nous recherchons

DIRECTEUR COMMERCIAL

600 KF + — ***PARIS - R.P.***

Nous vous confierons la totale responsabilité, sur l'ensemble de notre offre, du développement commercial d'une unité représentant un CA annuel d'environ 150 MF, avec un fort potentiel de croissance. L'équipe est constituée de 10 personnes (Directeurs des Ventes, Ingénieurs Commerciaux) et est en charge des plus grands comptes industriels français.

Vos différentes missions : • coordination commerciale • réflexion stratégique sur des projets de grande ampleur • négociation à haut niveau • participation à notre Comité de Direction.

A 35-40 ans environ, de formation Grande Ecole (X, Centrale, HEC ou équivalent), vous possédez une solide expérience du management d'équipes commerciales et de la vente de projets complexes auprès de grands comptes. Vous évoluez de préférence dans un contexte informatique, par exemple chez un constructeur, en S.S.I.I. ou en cabinet de consulting.

Nous recherchons un candidat de premier plan, à la fois meneur d'hommes, fin stratège et excellent négociateur. Le poste est réellement évolutif. Nous vous proposons un challenge exceptionnel, au sein d'un groupe international particulièrement prestigieux et porteur.

Merci d'adresser votre dossier (CV ou résumé de carrière manuscrit) en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la réf. 59.0990/LM, portée sur lettre et enveloppe.
CONFIDENTIALITE ASSUREE.

Mercuri Urval

IRCEM Prévoyance

Institution en pleine expansion dans le secteur des Emplois Familiaux recherche

SON DIRECTEUR

Ses missions

Créer ce poste en liaison directe avec la direction générale et le responsable technique.

Développer la stratégie commerciale, marketing et les relations contractuelles sur le marché national.

Assurer la gestion administrative et financière avec une équipe de dix personnes.

Son profil :

De formation supérieure (écoles de commerce), une expérience réussie d'au moins cinq ans acquise dans le milieu des assurances ou de la prévoyance... Autonome dans la création, négociateur confirmé. Qualités relationnelles, rigueur et sens des responsabilités permettront d'assurer une gestion performante de l'institution et de relever le défi de la concurrence. Poste basé en métropole lilloise, à pourvoir rapidement.

Merci d'adresser lettre manuscrite, prétentions, photo et CV à : Direction des ressources humaines IRCEM, 261, avenue des Nations-Unies, 59672 ROUBAIX Cedex 1.

Le Monde
PUBLICITE

Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32



ECO-Conseil, Institut pour le Conseil en Environnement, assure la formation des éco-conseillers*, généralistes communicants au service du développement durable. Cet établissement d'enseignement à forte notoriété internationale, basé à Strasbourg, recherche son

DIRECTEUR H/F

De formation supérieure en environnement et/ou en écologie, vous faites preuve d'une large pluridisciplinarité ; vous justifiez d'une expérience réussie de la formation en communication et/ou en environnement. Vous maîtrisez parfaitement l'organisation, la gestion et l'encadrement d'une petite équipe. La parfaite pratique de l'anglais est souhaitée.

Nous vous remercions d'envoyer un dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à Elisabeth Bach :
Raymond Poulain Consultants, 5 rue Stoeber, 67000 Strasbourg.

**titre déposé et homologué associé à un Mastère de la Conférence des Grandes Ecoles.*



Raymond Poulain Consultants

SECTEUR PUBLIC



La Ville de NANTES
(250000 habitants)

RECRUTE

- Par voie statutaire

POUR SA DIRECTION FISCALITÉ PATRIMOINE

• 1 Attaché territorial
Responsable du Service Fiscalité

Vous possédez des connaissances étendues en matière de fiscalité locale et maîtrisez parfaitement les outils bureautiques.
Sous l'autorité du Directeur de la Fiscalité et du Patrimoine, vous assurerez la mise en place et le pilotage d'un observatoire de fiscalité directe locale dont les missions principales seront les suivantes :

• Analyser la pertinence des bases d'imposition des différents impôts locaux,

• Être la structure interlocutrice de la Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique,

• Réaliser des études prospectives de l'évolution des ressources fiscales et les différents travaux permettant à la Commission Communale des impôts directs locaux de statuer à partir de données concrètes,

• Assurer les enquêtes nécessaires à l'instruction des dossiers en atténuation des contributions fiscales locales (taxe d'habitation notamment).

• Vérifier, en liaison avec le service du Patrimoine, le bien-fondé des impositions des propriétés de la Ville.

Vous possédez un esprit méthodique, des capacités d'innovation, d'analyse et de synthèse. Vous avez le sens du dialogue et de la négociation.

Adresser candidature, curriculum-vitae, photo et dernier arrêté de situation administrative, le cas échéant, à Monsieur le Député-Maire de Nantes. Direction des ressources Humaines.
Hôtel de Ville - 44036 Nantes Cedex avant le 25 juillet 1994.
Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec M. Jean-François NGUYEN - TEL. 40 41 58 51

POUR SA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

• 1 Attaché territorial Cadre A

Vous possédez une expérience confirmée ou une formation solide en comptabilité publique, et analyse financière.
Vous maîtrisez parfaitement les outils bureautiques (tableur, gestionnaire de fichiers sous Windows).
Placé sous la responsabilité du Directeur des Affaires Financières vous aurez en charge :

• La réalisation d'études prospectives et rétrospectives sur le budget de la Ville,

• Les analyses et simulations permettant une gestion active de la dette (renégociations-instruments de couvertures),

• La rédaction des rapports financiers destinés à l'information des Élus et des partenaires de la ville.

Vous avez le goût des mathématiques financières (calcul actuariel), à votre esprit rigoureux et méthodique s'ajoutent des qualités rédactionnelles et de synthèse :

Adresser candidature, curriculum-vitae, photo et dernier arrêté de situation administrative, le cas échéant, à Monsieur le Député-Maire de Nantes. Direction des ressources Humaines.
Hôtel de Ville - 44036 Nantes Cedex avant le 25 juillet 1994.
Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec Mme BOISDE LE PIMPEC- TEL. 40 41 95 00



LA VILLE DE MARSEILLE

recrute

son Directeur Général des Services Financiers

Collaborateur direct du Secrétaire Général, il est responsable de la *préparation et de l'exécution des budgets (7,5 milliards* de francs pour l'exercice 1994), de l'analyse et de la prévision financière en intégrant dans son champ d'analyse les organismes satellites de la Ville, de la gestion de la trésorerie et de la dette, ainsi que de la gestion des mandats de paiement et des titres de recettes.

Il s'appuie sur un encadrement et des équipes importantes (150 agents) et compétentes.

De formation supérieure, il dispose d'une expérience d'au moins dix ans des budgets locaux acquise soit en collectivité, soit dans un organisme bancaire proche des collectivités territoriales (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Local de France).

Le recrutement s'opérera prioritairement par voie de mutation d'un fonctionnaire territorial titulaire d'un grade du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ou par voie de détachement d'un fonctionnaire d'Etat.

Les candidatures doivent être adressées avant le 30 juillet 1994 à :
M. le Maire de Marseille
Direction Générale du Personnel
90, bd des Dames – 13002 MARSEILLE



CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Le Président du Conseil Général de l'Allier (500 pers. - 1,5 Mdf de budget) recherche son

Directeur de cabinet

Le Directeur de Cabinet prépare les dossiers confiés par le Président. Collaborateur direct de celui-ci, il gère les contacts et sollicitations de toutes origines. Il assure le travail rédactionnel inhérent à la fonction de Président : courriers, discours, notes, communiqués...
Il propose et organise toute action destinée à promouvoir et valoriser les réalisations du Conseil Général.

Cette fonction s'adresse à un diplômé de l'enseignement supérieur littéraire ou politique (30/35 ans), qui apporte une première expérience proche, acquise en collectivité territoriale et démontrant ses capacités relationnelles et rédactionnelles. Elle nécessite une sensibilité et une culture politiques approfondies, un comportement chaleureux, ouvert et juste, la motivation pour s'intégrer durablement dans une ville moyenne de Province.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV sous réf. 83 (sur l'enveloppe) à MEDIAPA 51, avenue Jean Jaurès 69361 LYON cedex 07 qui transmettra en toute confidentialité.

association humanitaire
(budget de 115 MF et 160 volontaires expatriés)
recherche



Chef de mission Croatie

BASÉ À ZAGREB

Dans le cadre du programme d'aide aux victimes du conflit en ex-Yougoslavie, vous aurez pour responsabilité :
• la distribution de l'aide alimentaire d'urgence et de colis individuels d'hygiène corporelle (750 000 bénéficiaires) • l'encadrement d'une équipe de 110 personnes (locaux et expatriés) • la gestiondu budget.
Vous avez entre 30 et 40 ans, une solide formation générale, éventuellement technique (Bac + 4 minimum) et maîtrisez l'anglais.
Vous êtes un "meneur d'hommes" et avez nécessairement une expérience de la gestion d'équipe. Vous connaissez les institutions internationales et les situations d'urgence "chronique".
Mission de 10 mois renouvelable. Statut de volontaire expatrié.

Réf. CMC

Responsable du développement et de la communication

BASÉ À LYON

Intégré à l'équipe de direction, vous aurez pour responsabilité :
• *l'élaboration de la politique générale de l'association en relation avec les autres membres* de l'équipe dirigeante • la communication et la recherche de fonds privés • l'établissement et le contrôle des budgets annuels du département • l'encadrement d'une équipe de 4 personnes.
Vous avez entre 30 et 40 ans, une formation de type Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, IEP, Sup de Co...). Outre une bonne pratique de ce type de fonction, vous avez nécessairement une très forte motivation pour l'action humanitaire.
CDI. Rémunération tenant compte de l'objet de l'association.

Réf. RDC

Merci d'adresser le plus rapidement possible C.V., lettre manuscrite et photo sous la référence du poste choisi à EUROPACT - 44, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES.

Europact



La Ville de NANTES
(250000 habitants)

RECRUTE

- Par voie statutaire

POUR SA DIRECTION PROPRETÉ PUBLIQUE

• 1 Ingénieur Responsable du Service de l'Enlèvement des déchets ménagers

Vous êtes sensibilisé(e) au domaine de la protection de l'environnement.
Vous avez une expérience ou une bonne connaissance professionnelle des techniques et des procédés de collecte et d'élimination, et acquis une capacité d'adaptation permanente dans un cadre professionnel en évolution rapide.

PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE VOUS AUREZ EN CHARGE :

• L'organisation et la gestion du service de la collecte des déchets ménagers.
• La mise en œuvre et la réalisation de nouveaux projets (notamment procédés de collecte sélective),
• Le suivi budgétaire du secteur de la collecte (études prévisionnelles et maîtrise des coûts),

VOUS POSSÉDEZ EN OUTRE DES QUALITÉS D'ANIMATION, LE SENS DU DIALOGUE ET DE LA NÉGOCIATION POUR :

• Assurer l'encadrement et l'animation d'un service de deux cents agents,
• Assurer les relations avec la population, les associations, les partenaires privés et institutionnels,

Adresser candidature, curriculum-vitae, photo et dernier arrêté de situation administrative, le cas échéant, à Monsieur le Député-Maire de Nantes. Direction des ressources Humaines.
Hôtel de Ville - 44036 Nantes Cedex avant le 22 juillet 1994.
Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec M. COLIN René - TEL. 40 52 47 01



Avec 1 133 000 habitants sur 55 communes, le Grand Lyon gére 5 200 agents. Il recrute par voie de mutation, détachement ou contrat spécifique

CHEF DE PROJET

Pour une opération de développement social urbain

Missions

Vous prendrez en charge :
- l'élaboration de la convention d'application du contrat de ville
- la définition et la négociation des programmes d'actions
- l'organisation de la mise en oeuvre et le suivi annuel des résultats
- l'animation du partenariat
- l'organisation de la concertation
- la direction de l'équipe projet constituée.

Profil

Vous avez une formation initiale de haut niveau, une expérience professionnelle dans un ou plusieurs domaines touchant au développement social urbain.

Lors de missions précédentes, vous avez montré votre sens des responsabilités par la prise d'initiatives importantes ainsi qu'une capacité d'écoute, d'organisation, et de contacts avec des interlocuteurs variés.

Merci d'adresser votre candidature avant le 20 Juillet 94 sous réf" MONDE -DSU"
à la Communauté Urbaine de Lyon - Direction des Ressources Humaines - Service Carrière
Unité Recrutement - 20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 LYON cedex 03.



Office national d'information sur les enseignements et les professions
L'établissement public au service des jeunes et de leurs familles, qui les informe sur les formations et les métiers pour favoriser une plus grande égalité des chances et de l'éducation, recrute une ou un

CHEF DE PROJET DOCUMENTATION

Mission :
- rénovation du système d'information et de la fonction documentaire (conception, automatisation, organisation)

Profil :
- *connaissance approfondie des systèmes documentaires et d'édition automatisés*
- expérience de gestion de projet et de direction d'équipe
- capacité à communiquer
- formation de 3e cycle en informatique documentaire

Adresser candidature et CV à : M. le Directeur, ONISEP, 50, rue Albert, 75635 Paris Cedex 13

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

CHAMPAGNE

G.H. MUMM & Cie

REIMS - FRANCE

La branche champagne (CA : 1 Md FF, 520 pers.) d'un très important groupe anglo-saxon recherche un :

Assistant Controller

Reims

Reportant directement au controller branche champagne, vous :

- Développez et assurez le contrôle de gestion notamment industriel de nos différentes entités.
- Participez à l'élaboration et aux révisions successives des processus budgétaires en liaison avec les responsables opérationnels et le Groupe.
- Analysez la rentabilité par marché/pays des marques.
- Etablissez et faites appliquer les procédures d'audit interne.

Agé de 28/30 ans, de formation supérieure type Grande Ecole de Commerce ou Université, vous justifiez de 3 à 5 ans en cabinet d'audit sur des missions industrielles dans un environnement international de préférence anglo-saxon.

Vous maitrisez d'autre part les principes comptables anglo-saxons, le reporting et les outils micro-informatiques. Anglais courant obligatoire. Perspectives d'évolution pour un candidat de valeur.

Adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Sylvain Rougeau, Michael Page Finance**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 36.17 code MPage** sous réf.SR10459MO.



Michael Page Finance

Spécialiste en recrutement Financier

Rejoignez le n°1 du Recrutement Juridique et Fiscal en France et devenez

Consultant

chez Michael Page Tax & Legal

Au sein de cette division de Michael Page France vous assurerez, après une période de formation, la prospection des clients, la négociation, les missions de recrutement.

Pour réussir et vous épanouir au sein de notre équipe vous devrez nous convaincre de vos aptitudes commerciales, relationnelles et de votre tenacité.

Agé de 26/29 ans de formation juridique supérieure et parlant anglais, vous justifiez d'une expérience en cabinet d'avocats ou en entreprise internationale.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 47 57 24 24 ou adresser CV + lettre manuscrite + rém. actuelle + à **Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 36.17** code MPage sous réf. CDU107.



Michael Page Tax & Legal

---

17 000 personnes, 24,2 milliards de CA dont plus du tiers à l'exportation, fournisseur de *60 compagnies d'électricité* dans le monde. Nous recrutons pour notre site industriel de La Hague (50)

Contrôleur de gestion investissements

LA HAGUE

Au sein de l'équipe de contrôle de gestion central, en étroite liaison avec les contrôleurs de gestion de *direction* et les chefs de projet, vous assurez le suivi financier des investissements industriels de l'établissement.

Vos missions recouvrent : l'estimation et/ou le contrôle de l'estimation des coûts par projet, l'évaluation de la rentabilité, le suivi de l'évolution des projets et leurs réestimations, l'animation de la procédure budgétaire.

En outre, vous devez vous investir rapidement dans la création d'un système informatique de suivi de gestion de projet.

Diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce ou ingénieur avec une formation complémentaire en gestion, vous justifiez d'une première expérience *réussie (2/4 ans) de contrôleur de gestion, sur des* projets d'envergure au sein d'un groupe industriel.

Vos qualités relationnelles, votre sens de l'initiative et votre goût prononcé pour l'industrie seront *certainement les clés de votre réussite dans ce* poste.

Les perspectives d'évolution au sein de notre groupe seront à la hauteur de vos compétences et de vos résultats.

*Merci d'adresser votre candidature sous la réf. FP 10397, à Fréderic Pougeon, **Michael Page Finance**, 3 boulevard Bineau, 92300 Levallois-Perret.*



COGEMA

La matière première du nucléaire

Firme française d'un Groupe international de Conseil en recherche de Dirigeants recrute une

CHARGÉE DE RECHERCHE

BILINGUE ANGLAIS INDUSTRIES DU LUXE

Opérant en binôme avec un Senior Consultant spécialisé dans la recherche de dirigeants, elle aura pour mission :

- *de participer à la définition de la stratégie de recherche,*
- *d'identifier les sociétés cibles sur les principaux marchés mondiaux,*
- *d'approcher les candidats potentiels,*
- *de contribuer au développement d'une base de données.*

De formation supérieure, vous avez une expérience de 3 à 5 ans du marché du luxe et maîtrisez la micro-informatique.

Merci d'envoyer votre dossier (lettre + CV + photo + prét.) à COR'EX - 11, avenue Myron Herrick - 75008 PARIS, sous réf. H/715.



COR'EX

CONSEIL EN RECRUTEMENT

Juriste droit des affaires

LEADER SUR LE MARCHÉ DES MATÉRIAUX PRÊTS À L'EMPLOI DESTINÉS AUX PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, NOUS RECHERCHONS POUR NOTRE SIÈGE UN JEUNE JURISTE DROIT DES AFFAIRES.

Chargé d'assister les sociétés du groupe sur l'ensemble de leurs dossiers juridiques et fiscaux, vous serez leur interlocuteur pour les opérations de fusion et d'acquisition, pour les implantations à l'étranger (joint-venture...), pour la négociation et la rédaction de contrats commerciaux et industriels. Vous interviendrez également dans les domaines du droit de la distribution, des assurances et de la propriété industrielle.

Titulaire d'un DEA, DESS ou DJCE en droit des affaires, vous avez *acquis une expérience significative en entreprise ou dans un cabinet, ce qui vous a permis de mettre en pratique vos* connaissances du droit français des sociétés et de la fiscalité (France et international). La maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature à Lafarge Nouveaux Matériaux, DRH, 17 ter rue de la Vanne, BP 560, 92542 Montrouge Cedex.



LAFARGE NOUVEAUX MATERIAUX

MEDIA SYSTEM

Nous sommes un important Groupe à forte notoriété composé de sociétés de commerce et de services spécialisées (2.000 personnes - 5 milliards de CA). Les objectifs que nous nous sommes fixés nous amènent à rechercher un nouveau collaborateur.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DE GESTION

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous aurez pour mission de coordonner le contrôle de gestion de notre Groupe avec l'aide d'une équipe d'une dizaine de personnes. Prévoir, contrôler, analyser et conseiller seront les axes majeurs de votre poste.

Au delà des attributions classiques de la fonction, vous assurerez les responsabilités suivantes :

- Mesure de la rentabilité économique du Groupe et de ses projets,
- Participation au développement de l'organisation du Groupe,
- Réalisation d'audits de gestion et animation du processus de planification,
- Rôle de conseil et de communication tant auprès de la Direction Générale qu'auprès des décideurs.

Pour ce poste à responsabilités, nous recherchons un candidat âgé d'environ 35 ans diplômé de l'enseignement supérieur (HEC, ESSEC, IEP, etc...). Vous justifiez d'une expérience solide de la fonction au cours de laquelle vous avez développé vos capacités d'organisateur, d'animateur et de Conseil. Concepteur et "homme de terrain", vous avez idéalement évolué dans le secteur de la distribution ou vous êtes impérativement issu d'un environnement commercial.

La structure de notre Groupe et les objectifs fixés permettent de réelles possibilités d'évolution.

Pour ce poste basé dans l'Ouest près du Littoral, merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous la référence MH/10 D à notre conseil

TANIS 16, Rue Félicien David - 75016 PARIS.

CONSULTANTS

Lyon

De la formation au conseil

Spécialistes de la fonction marketing et commerciale, nous intervenons en entreprises depuis de nombreuses années pour mobiliser les énergies dans un projet clair face à un environnement de plus en plus complexe (de l'approche marché à la formation de tous les acteurs de la démarche commerciale : encadrement, force de vente externe et interne).

Nous travaillons en équipe depuis la conquête client jusqu'à la réalisation de missions.

Nous recherchons un formateur exerçant aujourd'hui son talent de formateur en cabinet ou dans le cadre de sa fonction de DV/DC sachant vendre et accompagner le chef d'entreprise dans la mise en œuvre du changement.



Exponentiel

Marketing stratégique - Ingénierie commerciale

Si vous êtes intéressé, adressez lettre manuscrite + CV + photo sous référence 600 à EXPONENTIEL - 22, rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES. *Un dossier complet d'information sera envoyé à tout candidat présélectionné.*

MEDIAPA

Suite de la rubrique

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

page XIII

SECTEURS DE POINTE

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

Animé par un souci constant d'améliorer les services mis à la disposition de nos abonnés, nous créons aujourd'hui le poste de

Responsable du service expertise qualité

Ce responsable se verra confier le management d'une équipe de 3 personnes. Il aura pour mission de fournir aux opérationnels les outils et méthodes nécessaires à la qualification de la mise en exploitation et au bon fonctionnement des installations de radiotéléphonie *sur le territoire national*.

Il sera le *garant* des procédures d'évaluation et d'optimisation de la qualité de service, en assurant *le développement* et le suivi des outils et des tableaux de bord qualité.

Homme de rigueur et de méthode, diplômé d'une grande école d'Ingénieur (ENST, SUPELEC,...) *vous bénéficiez dans l'idéal* d'une première expérience de 3 ans chez un constructeur GSM dans le domaine de l'*intégration de systèmes* ou de terminaux mobiles. Vos talents de coordinateur seront un atout important pour réussir dans cette fonction.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, cv, photo et prétentions) sous référence LM/EQ à SFR - Département Recrutement - BP 108 - 75663 Paris Cedex 14.

SFR
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE

Premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, filiale de la *Générale des Eaux*, avec un CA de 1300 MF et 500 personnes en 1993, SFR, Société Française du Radiotéléphone, s'est engagée depuis 1988 à installer et exploiter les réseaux de radiotéléphonie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE
Nos abonnés en veulent plus.

EURO RSCG CARRIÈRES

Ingénieurs

去中国发展业务*

Grand groupe industriel français d'envergure mondiale (18 500 personnes, 17 milliards de francs de CA), présent dans plusieurs secteurs de haute technologie, nous recherchons pour appuyer le développement de nos activités en Chine plusieurs ingénieurs.

Débutant ou première expérience, vous êtes de formation mécanique, thermo-hydraulique... et vous souhaitez vous investir à terme dans une mission très opérationnelle en Chine.

Vous serez formé tout d'abord pendant un ou deux ans par nos services techniques en France. Puis vous partirez en Chine afin de participer soit à la construction d'installations de haute technologie ou à la fabrication locale de composants, soit au développement d'une coopération avec les entités chinoises.

Dans ce contexte, vous parlez et lisez couramment le chinois : de plus vous maîtrisez l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature, lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. 51845, à Media System, *6 impasse des Deux Cousins*, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

***Développer nos activités en Chine**

MEDIA SYSTEM

UNITED TRANSPORTS LOGISTICS S.A.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS L'ENTREPOSAGE ET LA DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION, RECHERCHE POUR LA RÉGION PARISIENNE ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES :

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

- Bac + 5 (une formation d'ingénieur ou de grande école de Commerce)
- Environ 30 ans
- Esprit d'équipe
- Expérience de trois années minimum dans la vente de Services aux Entreprises (Logistique souhaitée)
- *Ambitieux*
- Autonome
- Disponible

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, sous référence n° 8780
Le Monde Publicité, 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Nous sommes un groupe nord-américain spécialisé dans la distribution de biens d'équipements industriels. *Nous étendons nos activités en Europe et dans le cadre de notre expansion, nous recherchons notre*

European Director of Management of Information Systems

(Directeur Européen M.I.S)

Banlieue parisienne ouest

Dans le but d'optimiser nos moyens et nos résultats sur l'ensemble de nos entités européennes, vous serez chargé de la conduite et de la mise en oeuvre d'un projet de système d'information couvrant l'ensemble des activités opérationnelles des différents établissements.

Dans un contexte performant, vous aurez en particulier à élaborer et mettre en place des processus d'identification et d'évaluation des besoins, gérer les priorités, développer le service aux utilisateurs.

Agé de 35/45 ans, de formation supérieure (HEC, ESSEC, ...), vous justifiez d'une expérience réussie dans des fonctions opérationnelles (DG PME, Direction Financière, Direction Commerciale, ...) où vous vous êtes personnellement impliqué dans la conduite et la mise en oeuvre d'un projet similaire pour votre entreprise.

Vous avez évolué dans des contextes où la performance et l'exigence étaient des "valeurs phares".

Outre votre charisme et votre dynamisme, vous êtes un homme ou une femme doté(e) d'une véritable dimension relationnelle et d'un réel ascendant.

Parlant impérativement un anglais courant, vous êtes reconnu(e) pour votre sens de l'organisation et vos réelles capacités à formaliser des projets de façon claire et pragmatique.

Vous évoluerez dans un contexte remarquablement performant et résolument européen.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV impérativement en anglais, photo et prétentions) sous référence OD954 MO à Ollivier DOUGE - NICHOLSON INTERNATIONAL Search & Selection Consultants - 126 rue Réaumur - 75002 PARIS
Fax : 42.33.56.35.

NICHOLSON INTERNATIONAL

Royaume Uni - Belgique - Pays-Bas - Espagne - Italie - Allemagne - Pologne - République Tchèque - Turquie - Hongrie - Roumanie - Russie - Australie

---

G.T.M.H. Groupe GTM-ENTREPOSE, Filiale de Lyonnaise des Eaux, recherche pour Région Parisienne

UN INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

Entrepreneur expérimenté en études et en réalisation dans le domaine des STATIONS de POMPAGE et de prétraitement (eaux propres et eaux résiduaires), responsable de budgets d'affaires allant de quelques MF à quelques dizaines de MF.

LE CHEF DU SERVICE ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

Ingénieur électricien expérimenté en études et en réalisation en milieu industriel dans les domaines de l'électricité, des automatismes, du contrôle commande, de l'instrumentation, etc... Il aura à animer une équipe d'ingénieurs d'affaires et la responsabilité de gestion et de développement d'un budget initial de l'ordre de 80 MF.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT "AUTOMATISMES INDUSTRIELS"

Ingénieur expérimenté en informatique industrielle et en réseaux informatiques. Il devra impérativement avoir dirigé des projets à base de mini-calculateurs et à gestion de bases de données en temps réel. Ce responsable aura la charge d'une équipe d'une vingtaine de personnes et devra gérer et développer un budget de l'ordre de 20 MF.

LE CHEF DE SERVICE "MAINTENANCE"

Ingénieur expérimenté dans le domaine de la maintenance essentiellement en activité tertiaire et accessoirement en activité industrielle. Il aura à charge de développer ce service, actuellement à l'état embryonnaire et articulé autour des classiques contrats d'entretien préventif et de dépannage.

UN TECHNICIEN RESPONSABLE DU BUREAU D'ÉTUDES "ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE"

Niveau ingénieur ou BTS Electrotechnique expérimenté en installations industrielles (BT, MT, automatismes, instrumentation, etc...) Il aura la responsabilité d'une équipe de projeteurs et de dessinateurs en liaison avec les ingénieurs d'affaires. Les postes à pourvoir sont domiciliés en banlieue parisienne Est.
Les candidats intéressés devront adresser leur C.V. et prétentions à : G.T.M.H. - région GTMH Ile de France - M. le Chef du Personnel - 278, rue de Rosny - 93108 MONTREUIL CEDEX

ODDO

AGENTS DE CHANGE

Jeune Ingénieur
pour arbitrer les marchés financiers

Diplômé d'une Grande Ecole (X, Centrale, Ponts et Chaussées, Mines...), vous voulez utiliser (ou vous utilisez déjà) les outils mathématiques que vous maîtrisez dans le domaine des produits financiers.

Sur des marchés en fort développement, votre capacité d'analyse et de résolution de réalités complexes, à laquelle doit s'ajouter la maîtrise des langues, vous permettront de vous valoriser comme arbitragiste sur les **produits Dérivés Actions** ou sur les **produits de taux**.

Société de Bourse autonome et fortement capitalisée, la qualité de notre actionnariat (AGF, CAISSE DES DEPOTS, SAN PAOLO, DAIWA) nous apporte pérennité et capacité à nous développer sur des opportunités nouvelles.

Notre projet d'entreprise, au sein duquel nous avons voulu faire une place de choix au volet humain, vous permettra de construire avec nous une carrière passionnante.

Pour un premier contact, merci d'adresser un dossier complet sous réf. 9406104 à ÉVIDENCE, 16 rue Baudin, 92300 Levallois Perret, qui transmettra.

Évidence

TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT

Deux ingénieurs

Futurs directeurs de site

Filiale d'un groupe important, nous sommes l'un des leaders européens du traitement des déchets industriels. Pour faire face au développement de nos implantations en France et en Europe, nous recherchons deux ingénieurs.

Rattaché(e)s au directeur de l'un des plus grands centres de traitement européens, vous serez d'abord formé(e)s à *nos métiers et à nos techniques*. Des missions opérationnelles vous seront rapidement confiées en assurance qualité ou en exploitation, qui vous permettront de prendre d'ici quelques années la direction d'un de nos centres de profit en France ou à l'étranger.

Ingénieur grande école (X, Mines, Centrale...) ***débutant***, *ou avec une première expérience, vous cherchez un poste* très évolutif au sein d'un groupe leader.

Pour ces postes basés en région parisienne, merci d'envoyer votre candidature, sous réf. 51861 à Media System, 6 Impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Nous sommes la filiale française d'un grand Groupe mondial dans un domaine de haute technologie. La croissance de nos activités nous conduit à créer au sein de notre équipe à Paris un poste de

JEUNE INGÉNIEUR D'AFFAIRES TÉLÉCOM

Vous aurez pour mission de développer de nouveaux contacts commerciaux, de gérer un portefeuille de clients existants en étroite collaboration avec nos partenaires en France et à l'étranger. Vous prendrez également en charge la gestion des outils commerciaux de l'équipe.

De formation **Grande École d'Ingénieurs ou de Commerce**, vous justifiez d'une **première expérience professionnelle** dans une fonction similaire, acquise impérativement dans le domaine des **télécommunications**.
Vous maîtrisez l'**allemand** et vous disposez de bonnes connaissances en **anglais**.

Votre esprit d'équipe, votre engagement professionnel, votre talent de négociateur et votre créativité seront autant de qualités pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous la réf. M/269. MD à notre Conseil



**MILO R.H.
3 avenue des Ternes
75017 Paris**

AD'COM

هكذا من الاصل

SECTEURS DE POINTE

Where telecommunications count.*

* Là où les télécommunications ont de l'importance

NORTEL MATRA
CELLULAR

NORTEL MATRA CELLULAR, joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaires GSM.
A l'origine de nos performances, 600 collaborateurs ambitieux et motivés, une R&D autant novatrice qu'active et une spécificité, celle de pouvoir offrir des systèmes clé en main, de l'ingénierie du réseau jusqu'à l'installation complète des infrastructures.
Pour faire face à une demande grandissante et confirmer ses positions sur ses marchés, Nortel Matra Cellular renforce aujourd'hui ses équipes.

INGENIEURS SUPPORT TECHNIQUE AVANT-VENTE

Rattachés au Département Marketing/Ventes et dans un contexte résolument international, vous nouez des relations techniques avec les opérateurs de réseaux cellulaires afin de cerner leurs besoins. Chargé de répondre aux appels d'offre, tant du point de vue technique, que financier et commercial, vous défendez et argumentez les solutions proposées.

A environ 30 ans, ingénieur Télécom, vous êtes doté de solides compétences techniques en télécoms, si possible dans un ou plusieurs domaines des radio-communications GSM. Votre approche «système» alliée à votre compréhension des problèmes inhérents aux grands projets, vous permettent de mener plusieurs affaires simultanément. Une bonne connaissance en commutation publique est un plus. Anglais nécessaire. Réf. SAV/M

RESPONSABLE ÉQUIPES DÉVELOPPEMENT LOGICIEL TEMPS RÉEL

Ingénieur de formation, vos 10 années d'expérience en développement de systèmes, vous permettent aujourd'hui d'assurer l'encadrement de nos équipes de développement logiciel, chacune étant chargée d'un produit composant la station de base. Dans ce contexte, vous vous assurez de la cohérence technique de l'opération et de la maintenance de notre passerelle de télécommunication. Vous participez bien sûr à la définition système des produits.

Doté de solides compétences logiciel (temps réel/réseau) et de préférence d'une expérience des systèmes de télécommunications GSM, vous avez déjà prouvé votre capacité à encadrer une équipe. Connaissances de l'anglais souhaitées. Réf. RED/M

RESPONSABLES DE CONTRATS GSM EXPORT

Intégrés au Département Gestion des Contrats, vous assurez pour la Direction des Opérations de NMC, la mise en oeuvre et le suivi des contrats Export. Dans ce contexte, et dans un souci de qualité de service, vous coordonnez les activités des équipes techniques et établissez les référentiels techniques et contractuels des affaires, tout en veillant à l'avancement des travaux.

Ingénieur Grande Ecole Télécom ou équivalent, vous possédez à 30/35 ans, une bonne expérience en développement/intégration système, coordination technique et management d'équipe. Vous avez de plus, une bonne connaissance du GSM et de l'architecture réseau. Organisé, rigoureux et tenace, vous avez de réelles capacités de négociation. Anglais indispensable. Déplacements à prévoir. Réf. RC 02/M

Pour ces postes basés à BOIS D'ARCY (78), merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence du poste souhaité à NORTEL MATRA CELLULAR - Armelle COMMELIN BP 31 - rue J.P. Timbaud - 78392 BOIS D'ARCY Cedex.

Ingénieurs GSM

MEDIAPA

Nous sommes un important groupe international évoluant dans un domaine de technologies de pointe. L'un de nos sites industriels (350 personnes) en fort développement technique recherche son

RESPONSABLE QUALITE
Composants électroniques
Poste basé en Normandie

Missions et Responsabilités

Hiérarchiquement rattaché à la Direction Centrale de la Qualité basée au siège, vous faites partie du Comité de Direction du site. Vous animez une équipe de quatre personnes. En relation permanente avec tous les acteurs du site (du Directeur d'Usine à l'opérateur de fabrication), vous définissez et développez des procédures visant à optimiser nos compétences. Par de fréquentes visites auprès de nos clients, vous vous assurez de leur satisfaction en évaluant notre niveau de performance (qualité, délais, logistique, réactivité...).

Profil

Ingénieur de formation, vous bénéficiez, à 35 ans au moins, d'une solide expérience en milieu industriel (process et fabrication en série), si possible dans le domaine des composants électroniques. Une première expérience dans un service qualité serait un plus mais nous attendons surtout de vous un "sens industriel" et une bonne approche des process et de la technologie. Homme de terrain et de communication, vous savez observer, comprendre, résoudre et convaincre. De bonnes connaissances en anglais sont indispensables.

Offre

Nous vous proposons d'intégrer un cadre de travail très agréable au sein d'un environnement technique de pointe. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission. Par ailleurs, vous pourrez bénéficier de réelles perspectives d'évolution au sein de notre groupe.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence 2956 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne. Fax : 41 41 00 15.

EURO RSCG CARRIERES

Ingénieur Télécoms et Réseaux

L'Informatique scientifique et technique est au cœur des activités de Sema Group, deuxième groupe européen de conseil et d'ingénierie informatique (8 200 personnes - près de 5 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993).
Le développement de nos activités dans le domaine de **l'ingénierie de réseaux des systèmes de défense** nous conduit à rechercher un ingénieur Grande École de niveau consultant ayant 5 à 8 ans d'expérience dans les secteurs Télécoms et Défense.

Vous êtes motivé par le conseil, la maîtrise d'œuvre, l'expertise et la coordination de projets dans :
- **l'administration de réseaux** : normes (TMN, ISQ, DME), sécurité des réseaux, protocoles, UNIX, MOTIF, C, C++, base de données L4G.
- ***l'ingénierie de réseaux*** : RNIS, hauts débits, messageries, annuaires, radiocommunications, réseaux satellite.
- ***les systèmes d'information et de communication*** : *modèles de données, analyse formelle, échanges de documents, sécurité des systèmes d'information.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 07/LM à Violaine Moraillon, Sema Group, 56 rue Roger-Salengro, 94126 Fontenay-sous-Bois Cedex.

• La Matiè
et éla
que Sema
tout pro
q
personn
s'appuie
et outils
sa comp
les secteu
Elle est la
permet à
dans
d'enrichir

MEDIA SYSTEM

SEMA GROUP

LA MATIERE BLEUE, UNE CERTAINE IDEE DE LA MA

GROUPE EUROPÉEN (1 600 PERSONNES) DU SECTEUR EQUIPEMENT AUTOMOBILE, SPÉCIALISTE DES SUSPENSIONS

Notre organisation en petites unités implantées en France, Allemagne et Grande-Bretagne, favorise le sens des responsabilités et la prise d'initiatives dans un contexte de large autonomie.
Souhaitant renforcer nos structures de production, nous recherchons pour l'Etablissement du Nord de la France (proche LILLE) notre

Responsable ligne de Fabrication

INGENIEUR MECANICIEN – 2/3 ans d'expérience

S'appuyant sur les compétences de la production et des méthodes, vous insufflerez un mode de travail en équipe basé sur la Qualité totale et le progrès permanent. Vous assurerez la réalisation des enjeux de production en intégrant Sécurité, Qualité, Maîtrise des coûts et fonctionnement optimal des équipements et vous participerez à l'optimisation du process (transformation à chaud/à froid).

Ingénieur diplômé, mûri par une expérience courte (2/3 ans) en fabrication, vous aspirez à prendre une responsabilité très large en production qui vous permette de valoriser votre tempérament opérationnel, votre sens du travail en équipe et vos qualités de communication. La pratique de l'allemand est un atout.

Intéressé ? Adressez rapidement votre dossier de candidature (lettre, C.V., prétentions et dates pour vous joindre) ss réf 7001 à B. CONDRACQ - 6ter rue Charles Infroit 94400 VITRY qui transm.

INSERM

RECRUTEMENTS SUR CONCOURS

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale ouvre ses concours de recrutement d'Ingénieurs, de Techniciens et d'Administratifs.

INGÉNIEURS DE RECHERCHE
(Doctorat d'État, Ingénieur grandes écoles ou équivalent)

INGÉNIEURS D'ÉTUDES
(Licence, maîtrise, DEA)

dans les domaines de la biologie moléculaire et cellulaire, de la biochimie, de l'informatique et du droit.
20 postes sont susceptibles d'être pourvus pour Paris et la Région Parisienne, Lyon, Lille, Bordeaux, Montpellier et Marseille.

Pour préciser votre choix, les profils des postes, ainsi que les adresses de retrait des dossiers en province, sont consultables sur minitel : 3614 INSERM

La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au 29 juillet 1994, celle du dépôt au plus tard au 1er août 1994.

Les dossiers devront être renvoyés ou déposés exclusivement au Bureau des concours de l'INSERM 101, rue de Tolbiac - 75013 PARIS

ASSISTANTS-INGÉNIEURS
(BTS, DUT)

TECHNICIENS DE LA RECHERCHE
(BAC, DEUG ou équivalent)

ADJOINTS ET AGENTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE
(BEP, CAP)

dans les domaines de la biologie moléculaire, de l'informatique, de l'animalerie, du secrétariat médical, de la gestion financière et des services techniques généraux.
29 postes sont susceptibles d'être pourvus pour Paris et la Région Parisienne, Marseille, Montpellier, Lyon, Lille, Strasbourg.

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
(BAC)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS
(pas de diplôme obligatoire)

5 postes sont susceptibles d'être pourvus à Paris et en Région Parisienne.

MILLÉSIMES

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Nos exigences sont à la mesure des responsabilités que vous assumerez

evian

3,3 Mds de F de CA, 1 700 personnes, une expansion constante sur le marché français avec ses marques Evian, Badoit, Fruité, Athlon, et toujours en position de leader mondial de l'exportation d'eaux minérales.

Chef des services comptables

Vous avez une formation de base (ESC + DESCF), et dix ans d'expérience professionnelle vous ont permis de développer une solide technicité en comptabilité générale et analytique et en trésorerie (francs et devises).

Vous avez peut-être commencé votre carrière dans un grand cabinet mais vous avez nécessairement une expérience en entreprise (au moins trois ans) qui vous a fait acquérir la pratique et le goût du management.

Nous vous offrons d'animer une équipe étoffée (25 personnes), de participer à la gestion du risque de change, au montage des résultats prévisionnels, à la préparation du plan de financement, à l'évolution des procédures.

Si, outre vos compétences techniques, vous avez le caractère d'un opérationnel animateur et rigoureux, écrivez-nous.

Poste basé à Evian.

Adresser votre candidature sous réf. 27B2680/4 à ·etap·, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN

AUDITEURS CONFIRMES

Au sein du Département Titres et Bourse de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Vous aurez la responsabilité de conduire des missions de contrôle dans les entités assurant le traitement et la conservation des valeurs mobilières.

De formation supérieure (Ecole de Gestion, DESS, DESCF), vous avez *acquis une expérience* de 4 à 5 ans dans le secteur de l'inspection bancaire ou de l'audit d'établissements financiers au sein d'un cabinet. La connaissance des valeurs mobilières et des marchés financiers est indispensable. La maîtrise de l'anglais et des outils micro-informatique sera un atout supplémentaire.

Postes basés à NANTES.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et prétentions, sous référence AUDIT à Corinne FONDECAVE - Société Générale Service du Recrutement - 7, rue Caumartin - 75009 PARIS.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

Directeur Contrôle Filiales Europe

France

Services : Cette société basée en province, appartient à un groupe international réputé dans son domaine d'activité. Après une expansion soutenue en France, elle poursuit son développement sur l'Europe. Les premières filiales sont créées aujourd'hui, et nécessitent la recherche d'un Contrôleur Europe.

Sous l'autorité du Directeur général, il sera l'interface financière entre les filiales et le siège de la société. Il organisera également le transfert de savoir-faire et de compétences nécessaire. Il définira, mettra en place et assurera le suivi des procédures de gestion : prévisions, budgets, contrôle, reporting, analyse des résultats. Il sera responsable des résultats financiers des filiales. Il sera amené de manière ponctuelle à effectuer des audits financiers, dans le cadre de la croissance externe (recherche de nouveaux partenaires).

De nationalité européenne, âgé de 30 ans minimum, de formation économique et financière supérieure, il aura une expérience réussie de contrôle financier de filiales et de consolidation, acquise dans un groupe de services, possédant des filiales à l'étranger. Un passage comme auditeur dans un cabinet d'audit international constitue un plus. La maîtrise de l'anglais, de l'allemand et du français est nécessaire, de même que l'outil informatique.

Merci d'adresser sous réf. 782 M votre dossier de candidature avec photo et rémunération actuelle à Henri MICHERON, PSYNERGIE, 2 rue Saint Thomas d'Aquin, 75007 PARIS

PSYNERGIE PARIS-MARSEILLE MONTPELLIER TOULOUSE-LYON

LBW

Mazars

Pour faire face à son développement au Maroc, notre cabinet d'audit et de conseil recherche

Professionnel de l'audit

■ *basé au Maroc*

Vous avez au moins 8 années d'expérience dans un grand cabinet en Europe ou aux Etats-Unis et vous êtes capable de valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un environnement marocain pouvant vous ouvrir des perspectives d'association.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV) sous référence PA/M5.7., à Marielle Dubray-Jardin, cabinet Robert Mazars, Tour Fiat, 92084 Paris-La Défense Cedex 16.

MEDIA SYSTEM

Controller

300 KF+

■ ***LA SOCIETE** : Branche distribution France (CA > 800 MF) d'un groupe européen de haute technologie **située en région parisienne**.*

■ ***LE POSTE** : Vous prendrez en charge la fonction administration commerciale au siège et dans les agences ainsi que le contrôle de gestion opérationnel, le recouvrement, les systèmes d'information et l'organisation (20 personnes en fonctionnel).*

■ ***LE CANDIDAT** : Pragmatique et dynamique, diplômé de l'enseignement supérieur, vous bénéficiez d'une première expérience réussie d'environ 5 ans dans une fonction de contrôle de gestion **opérationnel**.*

■ *Merci de contacter notre conseil Ivor ALEX au (1) 42.89.09.17 ou lui envoyer un dossier complet sous réf. 1711/1A à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris.*



Norman Parsons
GROUPE ROBERT HALF

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Dans le cadre de son développement

GRANDE BANQUE INTERNATIONALE

RECRUTE

Vendeur produits de taux

Basé à Paris, vous serez chargé du placement de produits de taux francs et devises auprès d'une clientèle d'investisseurs institutionnels français. Agé d'environ trente ans, vous possédez au minimum deux ans d'expérience réussie dans un poste similaire.
Vous êtes de formation supérieure, vous possédez *un sens excellent des relations et de solides compétences techniques. Vous devez être autonome* tout en possédant un fort esprit d'équipe. Une bonne connaissance de la langue anglaise est nécessaire. Ce poste offre une rémunération motivante et de bonnes perspectives d'évolution.
Merci d'adresser votre dossier de candidature à :

IFI Conseil
Consultants Financiers
33, rue Vivienne
75002 Paris
sous référence PFD/07/02

Schlumberger

■ **Schlumberger Cartes et Systèmes conçoit, fabrique et *commercialise partout dans le monde des cartes à* mémoire et des systèmes de transactions électroniques.**

Au sein de la Branche "Cartes" en *rapide développement*, le

CONTRÔLEUR DE GESTION

que nous recherchons sera l'Assistant du Responsable du Contrôle de Gestion.
Dans cette fonction très opérationnelle, vous êtes en contact direct avec les responsables et le personnel de tous les services de l'activité, qui fonctionne en centre de profits autonome. Vous réalisez les analyses de coût, le suivi de l'activité de nos usines en *France et bientôt à l'étranger*, la détermination et le reporting des résultats mensuels, et vous participez *activement à l'élaboration et* au suivi du budget. Vous créez des procédures de gestion et vous gérez notre comptabilité analytique.

Diplômé d'une grande école de Commerce et de Gestion, vous avez acquis 2 à 4 ans d'expérience du Contrôle de Gestion, dans *un Cabinet d'Audit ou dans une* grande entreprise industrielle. Vous maîtrisez l'anglais et si possible une *autre langue* européenne.
A 25/30 ans, vous souhaitez exploiter vos solides qualités de communication avec des interlocuteurs de tous niveaux, et engager une *carrière évolutive* au sein d'une entreprise internationale.
Vous êtes immédiatement *mobile en France* et à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V. photo et rémunération souhaitée), sous la *référence CG/5651*, à *la Direction* du Personnel

Schlumberger Cartes et Systèmes
50, Avenue Jean-Jaurès B.P. 620-12 - 92542 Montrouge Cedex